



TD/EA

Flers Agglo

Communauté d'agglomération

Date	Délibération	Nature	Folio n°
09.03.2023	2023-790	5.2	
REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE ET DES DECISIONS DU PRESIDENT			

SEANCE N° 16 DU 09 MARS 2023

32 questions, numérotées 2023-790 à 2023-821

DELIBERATION

CONSEIL COMMUNAUTAIRE PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 09 FEVRIER 2023 APPROBATION

A la date indiquée ci-dessus, le Conseil Communautaire, convoqué dans les délais légaux, s'est réuni à la Salle Culturelle de la Varenne - Rue Jean Dumas - 61440 Messei, sous la présidence de Yves GOASDOUE, Président de Flers Agglo.

Outre le Président, étaient invités Mesdames et Messieurs :

Vice-Présidents : Michel DUMAINE (Messei), Vincent BEAUMONT (La Ferrière aux Etangs), Omar AYAD (Flers), Stéphan GRAVELAT (Les Monts d'Andaine), François BAILLE (Athis Val de Rouvre), Jacques FORTIS (Briouze), Anne GOUELIBO (La Lande Patry), Béatrice GUYOT (Landisacq), Laurent JUMELINE (Flers), Jérémy PREVOST (Flers), Gilles RABACHE (Caligny), Thierry RAUX (Saint Philbert sur Orne), Stéphane TERRIER (Saint Georges des Groseillers) et Sylvie THIEULENT (La Selle la Forge)

Conseillers titulaires : Annette HAMMELIN (Athis Val de Rouvre), Daniel BIGEON (Dompierre), Chantal CORVEE (Saint Georges des Groseillers), Alain LANGE, François BAILLE, Eliane DENIAUX et Kévin LEGEAY (Athis Val de Rouvre), Sylvain BOULANT (Aubusson), Jean-Louis PELLERIN (Banvou), Alexandra TERTRE (La Bazoque), Jean-Marie GAUDIN (Bellou en Houlme), Didier VIECELI (Berjou), Véronique NOEL (Briouze), Xavier DE SAINT POL (Cahan), Hervé BORDERIE (Cerisy Belle Etoile), Agnès MORICE (La Chapelle au Moine), Jean-Claude DORSY (La Chapelle Biche), Didier LANGLIN (Le Châtellier), Jacky LECOQ (La Coulonche), Gérard PIERRE (Durcet), Claude GASNIER (Echalou), Michel LEROYER, Sylvie ERRARD, Olivier BREUIL, Véronique CLEMENTE DA CONCEICAO, Guy MIDY, Christine GERVAIS et José COLLADO (La Ferté Macé), Gaëlle PIOLINE, Lori HELLOCO, Sophie RENAUDIN, Subay SAHIN, Angela PRESSE, Dominique ARMAND, Leïla HARDY, Thierry AUBIN, Annick ROBIN-MOITRY, Yvette LERICHOMME, Bruno ASSELOT, Jean-François BRISSET, Tâm NGUYEN, Sylvie DUFOUR et Emmanuelle BERGOT (Flers), Bruno AUVRAY (Le Grais), Michel LAMY (La Lande Patry), Didier DELAPORTE (La Lande Saint Siméon), Gérard BERNET (Landigou), Bernard MESENGE (Lonlay le Tesson), Jean-Marie DELANGE (Le Ménéil de Briouze), Jacky ALLEAU (Ménéil Hubert sur Orne), Régine POTTIER (Messei), Alain DELAUNAY (Montilly sur Noireau), Marilyne CORREYEUR (Les Monts d'Andaine), Jean-Luc LEPORTIER (Pointel), Jean-Claude GUILLEMIN (Saint André de Messei), Jean-Luc CHAMPIN (Saint Clair de Halouze), Frédéric LECHEVALIER et Chloé EUSTACHE (Saint Georges des Groseillers), Jean-Marie POTHE (Saint Paul), Michèle GUICHETEAU (Saint Pierre du Regard), Emmanuel LE SECQ (Sainte Honorine la Chardonne), Marc SIMON (Sainte Opportune) et Charlie LETETREL (Saires la Verrerie).

Conseillers suppléants : Bruno BOISSAIS (Aubusson), Didier MICHEL (Banvou), Sandrine DESTAIS (La Bazoque), Jacqueline ONFRAY (Bellou en Houlme), Bénédicte BON (Berjou), Isabelle BLAIS (Cahan), Laurence COTARD (Caligny), Sébastien AMOROS (Cerisy Belle Etoile), Jean-Jacques ALEXANDRE (La Chapelle au Moine), Marie-Christine LEDEUX (La Chapelle Biche), Thérèse SOUTIF (Le Châtellier), Stanislas BISSON (La Coulonche), Alain LESELLIER (Dompierre), Jean-Pierre GOSSELIN (Durcet), Bruno LANDEMORRE (Echalou), Laurence LALES (La Ferrière aux Etangs), Jean-François COUPRIT (Le Grais), Serge PARIS (La Lande Saint Siméon), Nathalie LIEFOOGHE (Landigou), Agathe PRIEUR (Landisacq), Patrice BIDAULT (Lonlay le Tesson), Gérard THOMAS (Le Ménéil de Briouze), Gilbert GUERIN (Ménéil Hubert sur Orne), Antoine GERARD (Montilly sur Noireau), Thibault GALLOT (Pointel), Dominique VEGEE (Saint André de Messei), Nathalie GUITTON (Saint Clair de Halouze), Stéphane JENVRIN (Saint Paul), Margaret BRAULT (Saint Philbert sur Orne), Sylvain VOISIN (Saint Pierre du Regard), Catherine LECHERPY (Sainte Honorine la Chardonne), Arnaud LEMANCEL (Sainte Opportune), Marc DENIS (Saires la Verrerie), Claude LEBEURRIER (La Selle la Forge).

Titulaire absent	Suppléant présent	Titulaire absent	Suppléant présent	Questions
Sylvain BOULANT Didier VIECELI	Bruno BOISSAIS Bénédicte BON	Alexandra TERTRE Jean-Marie DELANGE	Sandrine DESTAIS Gérard THOMAS	Ensemble de la séance

Tous présents, à l'exception de :

Procurations :	Mandant	Mandataire	Mandant	Mandataire	Questions
	Hervé BORDERIE Thierry AUBIN Dominique ARMAND Sophie RENAUDIN Marilyne CORREYEUR	Gilles RABACHE Jérémy PREVOST Yvette LERICHOMME Subay SAHIN Stéphan GRAVELAT	Annette HAMMELIN Michel DUMAINE Tâm NGUYEN Emmanuelle BERGOT	Jacky ALLEAU Yves GOASDOUE Jean-François BRISSET Stéphane TERRIER	Ensemble de la séance

Excusé : Xavier DE SAINT POL

Absents : Angela PRESSE (2023-790 à 2023-792) ; Gérard PIERRE, Sylvie ERRARD, Guy MIDY, Christine GERVAIS, Lori HELLOCO, Sylvie DUFOUR et Véronique CLEMENTE DA CONCEICAO (ensemble de la séance)

Question	Présents	Votants	Question	Présents	Votants
2023-790 à 2023-792	59	68	2023-809	60	69
2023-793 à 2023-796	60	69	2023-810	60	67
2023-797	60	68	2023-811 à 2023-813	60	69
2023-798	60	69	2023-814	60	67
2023-799	60	67	2023-815 à 2023-819	60	69
2023-800 et 2023-801	60	68	2023-820	60	64
2023-802 à 2023-805	60	69	2023-521	60	69
2023-806 à 2023-808	60	67			

Convocation effectuée le :	Séance ouverte à :	Secrétaire de séance :	Clôture effectuée à :	Liste des délibérations affichée le :	Date de mise en ligne sur le site internet
02.03.2023	19 H 33	Véronique NOËL	21 H 52	10.03.2023	13.03.2023

R A P P O R T

Présenté par
Yves GOASDOUE
Président

Flers Agglo		N°	Date	Question	
CONSEIL	Séance	16	09.03.2023	N° d'ordre	N° délibération
				1	2023-790

OBJET	CONSEIL COMMUNAUTAIRE – PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 09 FEVRIER 2023 – APPROBATION
-------	---

TD/EA

Chers Collègues,

L'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T.), modifié par l'ordonnance n° 2021-1310 du 7 octobre 2021, a fixé un cadre juridique au procès-verbal des assemblées municipales en précisant notamment le délai dans lequel il devait être adopté et en fixant les modalités de sa publicité :

« (...) Le procès-verbal de chaque séance, rédigé par le ou les secrétaires, **est arrêté au commencement de la séance suivante**, et signé par le maire et le ou les secrétaires.

Il contient la date et l'heure de la séance, les noms du président, des membres du conseil municipal présents ou représentés et du ou des secrétaires de séance, le quorum, l'ordre du jour de la séance, les délibérations adoptées et les rapports au vu desquels elles ont été adoptées, les demandes de scrutin particulier, le résultat des scrutins précisant, s'agissant des scrutins publics, le nom des votants et le sens de leur vote, et la teneur des discussions au cours de la séance.

Dans la semaine qui suit la séance au cours de laquelle il a été arrêté, le procès-verbal est publié sous forme électronique de manière permanente et gratuite sur le site internet de la commune, lorsqu'il existe, et un exemplaire sur papier est mis à la disposition du public.

(...) ».

En conséquence, je sou mets à votre approbation le procès-verbal du Conseil Communautaire du 9 février 2023.

IL VOUS EST PROPOSE DE BIEN VOULOIR :

APPROUVER le procès-verbal du Conseil Communautaire du 9 février 2023.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ.

La Secrétaire de séance,

Le Président,

Véronique NOËL

Yves GOASDOUÉ

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

061-200035814-20230309-2023-790-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 13/03/2023
Publication : 13/03/2023

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

GB/EA

Annexe à la délibération n° 2023-790
du C.C. n° 16 du 09.03.2023

Le Président,

Yves GOASDOUE



R E U N I O N

CC 15 du 09.02.2023



31 questions numérotées

2023-759 à 2023-789



PROCES-VERBAL

1	Yves	GOASDOUE	40	Guy	MIDY
2	Michel	DUMAINE	41	Christine	GERVAIS
3	Vincent	BEAUMONT	42	José	COLLADO
4	Omar	AYAD	43	Gaëlle	PIOLINE
5	Stéphan	GRAVELAT	44	Lori	HELLOCO
6	François	BAILLE	45	Sophie	RENAUDIN
7	Jacques	FORTIS	46	Subay	SAHIN
8	Anne	GOUELIBO	47	Angela	PRESSE
9	Béatrice	GUYOT	48	Dominique	ARMAND
10	Laurent	JUMELINE	49	Leïla	HARDY
11	Jérémy	PREVOST	50	Thierry	AUBIN
12	Gilles	RABACHE	51	Annick	ROBIN-MOITRY
13	Thierry	RAUX	52	Yvette	LERICHOMME
14	Stéphane	TERRIER	53	Bruno	ASSELOT
15	Sylvie	THIEULENT	54	Jean-François	BRISSET
16	Annette	HAMMELIN	55	Tâm	NGUYEN
17	Daniel	BIGEON	56	Sylvie	DUFOUR
18	Chantal	CORVEE	57	Emmanuelle	BERGOT
19	Alain	LONGE	58	Bruno	AUVRAY
20	Eliane	DENIAUX	59	Michel	LAMY
21	Kévin	LEGEAY	60	Didier	DELAPORTE
22	Sylvain	BOULANT	61	Gérard	BERNET
23	Jean-Louis	PELLERIN	62	Bernard	MESSENGE
24	Alexandra	TERTRE	63	Jean-Marie	DELANGE
25	Jean-Marie	GAUDIN	64	Jacky	ALLEAU
26	Didier	VIECELI	65	Régine	POTTIER
27	Véronique	NOEL	66	Alain	DELAUNAY
28	Xavier	DE SAINT POL	67	Marilyne	CORREYEUR
29	Hervé	BORDERIE	68	Jean-Luc	LEPORTIER
30	Agnès	MORICE	69	Jean-Claude	GUILLEMIN
31	Jean-Claude	DORSY	70	Jean-Luc	CHAMPIN
32	Didier	LANGLIN	71	Frédéric	LECHEVALIER
33	Jacky	LECOQ	72	Chloé	EUSTACHE
34	Gérard	PIERRE	73	Jean-Marie	POTHE
35	Claude	GASNIER	74	Michèle	GUICHETEAU
36	Michel	LEROYER	75	Emmanuel	LE SECQ
37	Sylvie	ERRARD	76	Marc	SIMON
38	Olivier	BREUIL	77	Charlie	LETETREL
39	Véronique	CLEMENTE DA CONCEICAO			

Secrétaire de
séance

Véronique NOËL

Horaires et
participation

Voir page suivante

Service de
l'Assemblée

Christophe ALLIGNÉ
Gwendall BALBOT

Le Secrétaire de séance

Véronique NOËL



Le Président,

Yves GOASDOUE

Flers Agglo Communauté d'agglomération

Date	Délibération	Nature	Folio n°
09.02.2023	2023-		
REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE ET DES DECISIONS DU PRESIDENT			

SEANCE N° 15 DU 09 FÉVRIER 2023

31 questions, numérotées 2023-759 à 2023-789

DELIBERATION

A la date indiquée ci-dessus, le Conseil Communautaire, convoqué dans les délais légaux, s'est réuni à la Salle Culturelle de la Varenne - Rue Jean Dumas - 61440 Messel, sous la présidence de Yves GOASDOUE, Président de Flers Agglo.

Outre le Président, étaient invités Mesdames et Messieurs :

Vice-Présidents : Michel DUMAINE (Messel), Vincent BEAUMONT (La Ferrière aux Etangs), Omar AYAD (Flers), Stéphan GRAVELAT (Les Monts d'Andaine), François BAILLE (Athis Val de Rouvre), Jacques FORTIS (Briouze), Anne GOUËLIBO (La Lande Patry), Béatrice GUYOT (Landisacq), Laurent JUMELINE (Flers), Jérémy PREVOST (Flers), Gilles RABACHE (Caligny), Thierry RAUX (Saint Philbert sur Orne), Stéphane TERRIER (Saint Georges des Groseillers) et Sylvie THIEULENT (La Selve la Forge).

Conseillers titulaires : Annette HAMMELIN (Athis Val de Rouvre), Daniel BIGEON (Dompierre), Chantal CORVEE (Saint Georges des Groseillers), Alain LANGE, François BAILLE, Eliane DENIAUX et Kévin LEGEAY (Athis Val de Rouvre), Sylvain BOULANT (Aubusson), Jean-Louis PELLERIN (Banvou), Alexandra TERTRE (La Bazoque), Jean-Marie GAUDIN (Beilou en Houltme), Didier VIECET (Berjou), Véronique NOËL (Briouze), Xavier DE SAINT POL (Cahan), Hervé BORDERIE (Cerisy Belle Etoile), Agnès MORICE (La Chapelle au Moine), Jean-Claude DORSY (La Chapelle Biche), Didier LANGLIN (Le Châtelier), Jacky LECOQ (La Coulonche), Gérard PIERRE (Durcet), Claude GASNIER (Echalou), Michel LEROYER, Sylvie ERRARD, Olivier BREUIL, Véronique CLEMENTE DA CONCEICAO, Guy MIDY, Christine GERVAIS et José COLLADO (La Ferté Macé), Gaëlle PIOLINE, Lori HELLOCO, Sophie RENAUDIN, Subay SAHIN, Angela PRESSE, Dominique ARMAND, Leïla HARDY, Thierry AUBIN, Annick ROBIN-MOITRY, Yvette LERICHOMME, Bruno ASSELOT, Jean-François BRISSET, Tam NGUYEN, Sylvie DUFOUR et Emmanuelle BERGOT (Flers), Bruno AUVRAY (Le Grais), Michel LAMY (La Lande Patry), Didier DELAPORTE (La Lande Saint Siméon), Gérard BERNET (Landigou), Bernard MESENGE (Lonlay le Tesson), Jean-Marie DELANGE (Le Ménéil de Briouze), Jacky ALLEAU (Ménéil Hubert sur Orne), Régine POTTIER (Messel), Alain DELAUNAY (Montilly sur Noireau), Marilyne CORREYEUR (Les Monts d'Andaine), Jean-Luc LEPORTIER (Pointel), Jean-Claude GUILLEMIN (Saint André de Messel), Jean-Luc CHAMPIN (Saint Clair de Halouze), Frédéric LECHEVALIER et Chloé EUSTACHE (Saint Georges des Groseillers), Jean-Marie POTHE (Saint Paul), Michèle GUICHETEAU (Saint Pierre du Regard), Emmanuel LE SECQ (Sainte Honorine la Chardonne), Marc SIMON (Sainte Opportune) et Charlie LETETREL (Saires la Verrerie).

Conseillers suppléants : Bruno BOISSAIS (Aubusson), Didier MICHEL (Banvou), Sandrine DESTAIS (La Bazoque), Jacqueline ONFRAY (Beilou en Houltme), Bénédicte BON (Berjou), Isabelle BLAIS (Cahan), Laurence COTARD (Caligny), Sébastien AMOROS (Cerisy Belle Etoile), Jean-Jacques ALEXANDRE (La Chapelle au Moine), Marie-Christine LEDEUX (La Chapelle Biche), Thérèse SOUTIF (Le Châtelier), Stanislas BISSON (La Coulonche), Alain LESELLIER (Dompierre), Jean-Pierre GOSSELIN (Durcet), Bruno LANDEMORE (Echalou), Laurence LALES (La Ferrière aux Etangs), Jean-François COUPRIT (Le Grais), Serge PARIS (La Lande Saint Siméon), Nathalie LIEFOOGHE (Landigou), Agathe PRIEUR (Landisacq), Patrice BIDAULT (Lonlay le Tesson), Gérard THOMAS (Le Ménéil de Briouze), Gilbert GUERIN (Ménéil Hubert sur Orne), Antoine GERARD (Montilly sur Noireau), Thibault GALLOT (Pointel), Dominique YEGEE (Saint André de Messel), Nathalie GUITTON (Saint Clair de Halouze), Stéphane JENVRIN (Saint Paul), Margaret BRAULT (Saint Philbert sur Orne), Sylvain VOISIN (Saint Pierre du Regard), Catherine LECHERPY (Sainte Honorine la Chardonne), Arnaud LEMANCEL (Sainte Opportune), Marc DENIS (Saires la Verrerie), Claude LEBEURRIER (La Selve la Forge).

Titulaire absent	Suppléant présent	Questions
Sylvain BOULANT Alexandra TERTRE Jean-Claude GUILLEMIN	Bruno BOISSAIS Sandrine DESTAIS Dominique VEGEE	Ensemble de la séance

Tous présents, à l'exception de :

Procurations :	Mandant	Mandataire	Questions
	Gilles RABACHE Thierry RAUX Béatrice GUYOT Marilyne CORREYEUR Yvette LERICHOMME Gaëlle PIOLINE Tam NGUYEN	Vincent BEAUMONT Laurent JUMELINE Jacques FORTIS Stéphan GRAVELAT Bruno ASSELOT Dominique ARMAND Jean-François BRISSET	Ensemble de la séance

Excusés : Alain LANGE et Jean-Luc LEPORTIER (ensemble de la séance)

Absents : Xavier DE SAINT POL, Olivier BREUIL, Christine GERVAIS, Lori HELLOCO, Angela PRESSE, Sylvie DUFOUR, Emmanuelle BERGOT, Bruno AUVRAY, Didier DELAPORTE (ensemble de la séance) ; Chloé EUSTACHE (2023-759 à 2023-762)

EFFECTIF	Question	Présents	Votants
En exercice : 77	2023-759 à 2023-762	58	65
Quorum : 39	2023-763 à la fin	59	66

Convocation effectuée le :	Séance ouverte à :	Secrétaire de séance	Cloture effectuée à :	Liste des délibérations affichée le :	Date de mise en ligne sur le site internet :
03.02.2023	19 H 40	Véronique NOËL	22 H 00	10.02.2023	13.02.2023

C.C. 15 DU 09 FEVRIER 2023

SOMMAIRE

N° d'ordre	Objet de la délibération	N° de délibération
	PRÉSIDENT	
1.	Conseil Communautaire - Procès-Verbal de la séance du 15 décembre 2022 – Approbation	2023-759
2.	Compte-rendu des décisions prises par délégation du Conseil Communautaire	2023-760
	ENSEMBLE 1	
	URBANISME DE PROGRAMMATION ET POLITIQUE DE L'HABITAT	
3.	Flers – Zone du Plancaïon – Effacement de réseaux – Délégation de maîtrise d'ouvrage avec le TE 61 – Nouvelle convention	2023-761
4.	Flers – Zone du Plancaïon – Effacement de réseaux – Convention avec Orange	2023-762
5.	Représentations permanentes – Société Anonyme de Coordination de l'Habitat Ornaï – Désignation	2023-763
	Annette HAMMELIN – Conseillère Communautaire Déléguée	
6.	Briouze – Etablissement France Services – Partenariat avec la SNCF – Contrat dépositaire pour l'achat de titres de transport – Rémunération – Modification – Autorisation de signature	2023-764
	ENSEMBLE 2	
	ÉCONOMIE	
7.	Flers – ZI La Crochère – Cession de parcelle CW 74 B (ex ZI 170 P) – Entreprise Omnipesage	2023-765
8.	Messei – ZA du Moulin- Cession de parcelle ZL 85 P – Entreprise Gautier	2023-766
9.	Economie circulaire – Convention Chambre des Métiers et de l'Artisanat pour la mise en place et le suivi d'éco-défis sur le territoire de Flers Agglo	2023-767
10.	Messei – ZA du Moulin – Extension du réseau électrique – Convention individuelle avec le TE 61	2023-768
	TOURISME	
11.	Circuit du Fer – Convention avec le Parc Naturel Régional Normandie Maine	2023-769
12.	Office de tourisme / UCIA de La Ferté-Macé – Convention	2023-770
13.	Office de tourisme / Association « Découverte Bocage Ornaï » – Convention	2023-771
	TRANSPORTS ET MOBILITÉS	
14.	Octroi d'aide aux particuliers pour l'achat de vélo – Modifications des modalités d'accompagnement	2023-772
15.	Transports urbains – Cession de matériel inutilisé – Vente en ligne de minibus	2023-773

	ENSEMBLE 3	
	PÔLES CULTURELS	
16.	Partenariat avec le Département de l'Orne – Opération « Deviens jeune reporter » - Médiathèque La Grande Nouvelle	2023-774
17.	Partenariat avec le FDAC – Exposition à La Grande Nouvelle à la Ferté-Macé – 2023	2023-775
18.	Partenariat avec le FDAC – Exposition à la médiathèque du Houllme – 2023	2023-776
	ENSEMBLE 4	
	DÉVELOPPEMENT DURABLE ET ENVIRONNEMENT	
19.	Assiette en scène – Création d'un tarif	2023-777
	ASSAINISSEMENT	
20.	Déversement des eaux usées de Saint Pierre du Regard à la STEP de Condé en Normandie – Convention tripartite	2023-778
	ADDUCTION EN EAU POTABLE	
21.	Château d'eau du Haut Faix – Saint Georges des Groseillers – Antenne Enedis – Convention de mise à disposition d'une emprise et convention de servitude de passage	2023-779
22.	Réservoir du Haut Faix – Saint Georges des Groseillers – Antenne Free Mobile – Contrat de bail – Avenant de transfert à « On Tower »	2023-780
	ENSEMBLE 5	
	ANIMATION DU TERROIR, EQUIPEMENTS SPORTIFS ET GRANDS ÉVÉNEMENTS	
23.	Equipements Sportifs – Centre Aquatique – Tarifs 2023 – Actualisation	2023-781
	ENSEMBLE 6	
	FINANCES	
24.	Débat d'Orientation Budgétaire 2023	2023-782
25.	Attribution de compensation provisoire – Année 2023	2023-783
26.	Création d'un budget annexe « Aménagements fonciers »	2023-784
	PERSONNELS, MARCHÉS ET COMMANDES PUBLICS	
	<u>Personnels</u>	
27.	✓ Emplois permanents – Rééquilibrage des emplois par transferts réciproques entre les budgets annexes de l'eau et de l'assainissement – Tableau des effectifs – Modification 2023-01	2023-785
	<u>Marchés et Commandes Publics</u>	
28.	✓ Convention constitutive de groupement de commandes pour les marchés publics de travaux et les fournitures et services associés à ces travaux – Avenant n° 1	2023-786
	COMPÉTENCES NON DÉLÉGUÉES	
29.	Aménagement du bourg de Cerisy Belle Etoile – Fonds de concours de Flers Agglo (Tranche 1)	2023-787
30.	Santé – Installation de nouveaux professionnels de santé – Aides à l'installation	2023-788
31.	Représentations permanentes – Pôle Métropolitain Réseau Ouest Normand – Désignations	2023-789

PREAMBULE

Monsieur le Président

Je voudrais tout d'abord évoquer le drame qui frappe aujourd'hui la Turquie et la Syrie et qui touche de nombreuses familles de notre territoire.

Je vous propose que nous observions une minute de silence.

R A P P O R T

Présenté par

Yves GOASDOUE

Président

Flers Agglo		N°	Date	Question	
CONSEIL	Séance	15	09.02.2023	N° d'ordre	N° délibération
				1	2023-759

OBJET

CONSEIL COMMUNAUTAIRE – PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU
15 DECEMBRE 2022 - APPROBATION

TD/EA

Chers Collègues,

L'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T.), modifié par l'ordonnance n° 2021-1310 du 7 octobre 2021, a fixé un cadre juridique au procès-verbal des assemblées municipales en précisant notamment le délai dans lequel il devait être adopté et en fixant les modalités de sa publicité :

« (...) Le procès-verbal de chaque séance, rédigé par le ou les secrétaires, est arrêté au commencement de la séance suivante, et signé par le maire et le ou les secrétaires.

Il contient la date et l'heure de la séance, les noms du président, des membres du conseil municipal présents ou représentés et du ou des secrétaires de séance, le quorum, l'ordre du jour de la séance, les délibérations adoptées et les rapports au vu desquels elles ont été adoptées, les demandes de scrutin particulier, le résultat des scrutins précisant, s'agissant des scrutins publics, le nom des votants et le sens de leur vote, et la teneur des discussions au cours de la séance.

Dans la semaine qui suit la séance au cours de laquelle il a été arrêté, le procès-verbal est publié sous forme électronique de manière permanente et gratuite sur le site internet de la commune, lorsqu'il existe, et un exemplaire sur papier est mis à la disposition du public.

(...) ».

En conséquence, je sou mets à votre approbation le procès-verbal du Conseil Communautaire du 15 décembre 2022.

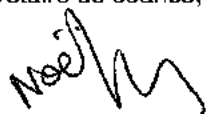
IL VOUS EST PROPOSE DE BIEN VOULOIR :

APPROUVER le procès-verbal du Conseil Communautaire du 15 décembre 2022.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ.

La Secrétaire de séance,

Véronique NOËL



Le Président,

Yves GOASDOUÉ



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

061-200035814-20230209-2023-759-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 13/02/2023

Publication : 13/02/2023

RAPPORT

Présenté par
Yves GOASDOUE
Président

Fliers Agglo		N°	Date	Question	
CONSEIL	Séance	15	09.02.2023	N° d'ordre	N° délibération
				2	2023-760

OBJET	COMPTE-RENDU DES DECISIONS PRISES PAR DELEGATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
-------	---

TD/EA

Chers Collègues,

Conformément à l'article L.5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T), le Président doit rendre compte, lors de chaque réunion de l'organe délibérant, des décisions prises dans le cadre des délégations accordées par le Conseil Communautaire.

En application de ces dispositions, les décisions prises par le Président ou son représentant sont listées en annexe.

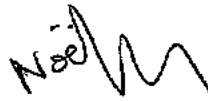
Il est également rendu compte des marchés et avenants conclus sur le fondement des délégations accordées.

LE CONSEIL :

PREND ACTE des décisions prises par Monsieur le Président ou son représentant et listées en annexes.

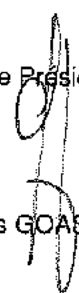
CERTIFIÉ CONFORME.

La Secrétaire de séance,


Véronique NOËL



Le Président,


Yves GOASDOUE

Accusé de réception - Ministère de l'intérieur

061-200035814-20230209-2023-760-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 13/02/2023

Publication : 13/02/2023

RAPPORT

Présenté par
Michel DUMAINE
Vice-Président

Flers Agglo		N°	Date	Question	
ENSEMBLE 1 Commission Urbanisme de Programmation et Politique de l'Habitat		13	24.01.2023	1	
CONSEIL	Séance	15	09.02.2023	N° d'ordre	N° délibération
				3	2023-761

OBJET

FLERS – ZONE DU PLANCAÏON – EFFACEMENT DE RESEAUX – DELEGATION DE MAITRISE D'OUVRAGE AVEC LE TE 61 – NOUVELLE CONVENTION

SDG/EA

Chers Collègues,

Dans le cadre du projet d'aménagement de la Zone du Plancaïon à Flers, et par délibération n° 2022-563 du 22 juin 2022, votre assemblée a autorisé la signature d'une convention pour déléguer l'ensemble des travaux de génie civil décrits ci-dessous au TE 61 afin d'optimiser les coûts et réduire les nuisances aux usagers.

Il convient de réactualiser le montant des travaux et donc de la prise en charge par Flers Agglo.

Par délibération n° 2022-459 du 8 février 2022, votre assemblée a autorisé la signature d'une convention cadre avec Territoire Energie 61 permettant à Flers Agglo de lui déléguer la maîtrise d'ouvrage du génie civil de travaux d'éclairage public, de télécommunications et/ou numériques relevant de la compétence de Flers Agglo.

Les travaux porteront sur les rues du Parc, rue de la Fonderie, et rue Durrmeyer. Les travaux commenceront début 2023 jusqu'en fin 2023.

Le TE 61 participe à hauteur de 75 % (et non plus 60 % comme prévu dans la convention initiale) sur les travaux d'effacement du réseau de basse tension. Ainsi le reste à charge de Flers Agglo est évalué 170.496,84 € HT, sur les 378.878,61 € HT. Ce chiffrage ne prend pas en compte la prestation d'orange pour la télécommunication.

Nature des travaux	Estimation HT 2022	Nouvelle estimation HT 2023	Nouvelle estimation du reste à la charge de Flers Agglo HT
1 - Génie civil Eclairage public	28.661,12 €	29.684,74 €	29.684,74 €
2 - Génie civil Télécommunication	51.471,40 €	53.309,67 €	53.309,67 €
3 - Effacement des réseaux électriques	268.261,59 €	277.842,36 €	69.460,59 €
4 - Maîtrise d'œuvre ensemble travaux	17.419,71 €	18.041,84 €	18.041,84 €
Total	365.813,82 €	378.878,61 €	170.496,84 € HT (au lieu de 204.856,87 € HT) + environ 16.598,88 € de TVA (sur les postes 1 et 2)

Flers Agglo Communauté d'agglomération	Date	Délibération	Nature	Folio n°
	09.02.2023	2023-761	1.4	
	REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE ET DES DECISIONS DU PRESIDENT			

IL VOUS EST PROPOSE DE BIEN VOULOIR :

- 1 - AUTORISER** Monsieur le Président, ou son représentant, à signer la nouvelle convention individuelle de délégation de maîtrise d'ouvrage avec le TE 61, ci-après annexée et telle que décrite ci-dessus.
- 2 - PRECISER** que les crédits ont été inscrits au BP 2022 et ont été reportés sur le BP 2023.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ.

La Secrétaire de séance,

Noël

Véronique NOËL



Le Président,

Yves
Yves GOASDOUÉ

Accusé de réception - Ministère de l'intérieur

061-200035614-20230209-2023-761-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet: 13/02/2023

Publication: 13/02/2023

R A P P O R T

Présenté par
Michel DUMAINE
Vice-Président

Flers Agglo		N°	Date	Question	
ENSEMBLE 1 Commission Urbanisme de Programmation et Politique de l'Habitat		13	24.01.2023	2	
CONSEIL	Séance	15	09.02.2023	N° d'ordre	N° délibération
				4	2023-762

OBJET	FLERS – ZONE DU PLANCAION – EFFACEMENT DE RESEAUX – CONVENTION AVEC ORANGE
-------	---

SDC/EA

Chers Collègues,

Dans le cadre du projet d'aménagement de la Zone du Plancaion à Flers, Flers Agglo assure la maîtrise d'ouvrage des effacements de réseaux sur les rues de la Fonderie, du Parc et Durrmeyer. Par délibération précédente de ce jour vous avez confié la maîtrise d'ouvrage de l'effacement des réseaux d'éclairage public et du réseau électrique à TE 61.

Le TE 61 sera chargé de réaliser le génie civil des réseaux de télécommunication, et Orange procèdera à la mise en souterrain des réseaux aériens de communications qui sont sur les supports communs avec le réseau aérien de distribution électrique.

Pour confier ces travaux à Orange, il convient de signer une convention qui précise :

- que le coût global de l'opération est pris en charge à 60 % par Flers Agglo et 40 % par orange (convention nationale)
- que la prise en charge par Flers Agglo est non assujettie à la TVA
- que les coûts d'étude de câblage et de réalisation de celui-ci, ainsi que les coûts de fourniture de génie civil sont pris en charge par Orange à 82 % (convention nationale)
- que Orange conserve la propriété des installations de communication électronique
- que Orange assure les travaux de tirage et de raccordement des nouveaux câbles dans les installations de communications électroniques et exécute la reprise en souterrain ou en façade des câbles des clients concernés
- que Orange fait son affaire de la dépose et de l'enlèvement des anciens câbles

La convention précise par ailleurs les modalités de réception des travaux, d'exécution, d'utilisation des ouvrages, de redevance d'occupation du domaine public.

Le montant restant à la charge de Flers Agglo est estimé à 2.258,73 €.

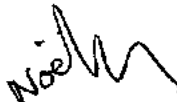
Fliers Agglo Communauté d'agglomération	Date	Délibération	Nature	Folio n°
	09.02.2023	2023-762	1.4	
	REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE ET DES DECISIONS DU PRESIDENT			

IL VOUS EST PROPOSE DE BIEN VOULOIR :

- 1 – AUTORISER** Monsieur le Président, ou son représentant, à signer le devis et la convention avec Orange, ci-après annexés et tels que décrits ci-dessus.
- 2 – PRECISER** que les crédits ont été inscrits en crédits anticipés sur le BP 2023 par délibération n° 2022-733 du 15 décembre 2022.

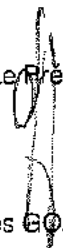
ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ.

La Secrétaire de séance,


Véronique NOËL



Le Président,


Yves GOASDOUÉ

Accusé de réception - Ministère de l'intérieur

061-200035814-20230209-2023-762-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 13/02/2023

Publication : 13/02/2023

2023-762	FLERS ZONE DU PLANCAION EFFACEMENT DE RESEAUX CONVENTION AVEC ORANGE	DISCUSSION
-----------------	---	-------------------

Monsieur le Président

Un point sur ce grand chantier, l'arrêté déclarant l'utilité publique du projet a été attaqué par deux pétitionnaires. L'instance est en cours mais le rapporteur public a requis le rejet de ces deux recours.

RAPPORT

Présenté par
Michel DUMAINE
Vice-Président

Flers Agglo		N°	Date	Question	
ENSEMBLE 1 Commission Urbanisme de Programmation et Politique de l'Habitat		13	24.01.2023	3	
CONSEIL	Séance	15	09.02.2023	N° d'ordre	N° délibération
				5	2023-763

OBJET	REPRESENTATIONS PERMANENTES – SOCIETE ANONYME DE COORDINATION DE L'HABITAT ORNAIS – DESIGNATION
-------	--

NM/EA

Chers Collègues,

Par courrier commun des organismes logeurs Orne-Habitat et Logissia du 4 janvier dernier, Flers Agglo a été informé officiellement de la constitution d'un pôle ornaïs du logement social entre les deux organismes Orne-Habitat et Logissia. Ce pôle prend la forme d'une société de coordination (création Loi Elan) dénommée « Société Anonyme de Coordination (SAC) de l'Habitat Ornaïs » qui est en cours actuellement de formation.

Le rapprochement d'Orne-Habitat et de Logissia dans le cadre de la création de cette SAC vise à une meilleure cohérence territoriale dans la gestion des patrimoines afin de :

- Disposer de structures de tailles cohérentes sur un même territoire
- Disposer pour chacune des structures de compétences pour exercer ses métiers et garantir des équilibres financiers suffisants
- Répondre aux besoins des territoires, tant sur la production, le renouvellement que sur les démolitions, la requalification des centres-bourgs, l'adaptation du parc à la réalité de la demande.

Les deux organismes logeurs soulignent que cette société de coordination ne constitue en aucun cas ni une fusion ni une quelconque préfiguration à intervenir entre les deux organismes. Pour Orne-Habitat et Logissia, il est pertinent de maintenir la diversité des outils publics et privés du logement sur le territoire et d'assurer le maintien de leurs particularités respectives.

Dans le cadre de la constitution de cette société de coordination dont Orne-Habitat et Logissia seront les deux actionnaires, il est prévu de mettre en place un conseil d'administration.

Conformément à l'article L.423.-1.2 du Code de la Construction et de l'Habitation, siègent notamment les représentants des EPCI compétents en matière d'habitat sur le territoire duquel les actionnaires de la société de coordination disposent de logements.

Par courrier du 4 janvier 2023, Orne-Habitat et Logissia sollicitent Flers Agglo pour intégrer le conseil d'administration de cette future société, étant précisé que l'activité des membres du CA débiterait le 1^{er} juillet 2023.

La désignation des administrateurs au sein de la Société Anonyme de Coordination de l'Habitat Ornaïs doit intervenir dans la mesure du possible avant le 28 février 2023 pour respecter les formalités d'agrément ministériel.

Flers Agglo Communauté d'agglomération	Date	Délibération	Nature	Folio n°
	09.02.2023	2023-763	5.3	
	REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE ET DES DECISIONS DU PRESIDENT			

Il convient de désigner un représentant de Flers Agglo pour siéger au conseil d'administration de la Société Anonyme de Coordination de l'Habitat Ormais.

IL VOUS EST PROPOSE DE BIEN VOULOIR :

ELIRE un représentant de Flers Agglo qui siègera au Conseil d'Administration de la Société Anonyme de Coordination (SAC) de l'Habitat Ormais.

Est élu par 66 voix sur 66 suffrages exprimés :

REPRESENTANT
Yves GOASDOUE

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ.

La Secrétaire de séance,

Noël

Véronique NOËL



Le Président,

Yves GOASDOUÉ

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

061-200035814-20230209-2023-763-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 13/02/2023

Publication : 13/02/2023

R A P P O R T

Présenté par
Annette HAMMELIN
Conseillère
Communautaire
Déléguée

Flers Agglo		N°	Date	Question	
ENSEMBLE 1 Commission Urbanisme de Programmation et Politique de l'Habitat		13	24.01.2023	4	
CONSEIL	Séance	15	09.02.2023	N° d'ordre 6	N° délibération 2023-764

OBJET	BRIOUZE – ETABLISSEMENT FRANCE SERVICES – PARTENARIAT AVEC LA SNCF – CONTRAT DÉPOSITAIRE POUR L'ACHAT DE TITRES DE TRANSPORT – REMUNERATION – MODIFICATION – AUTORISATION DE SIGNATURE
--------------	---

DL/EA

Chers Collègues,

Par délibération n° 2022-643 du 13 octobre 2022, l'assemblée délibérante a autorisé Monsieur le Président à signer la reconduction du contrat dépositaire pour l'achat de titres de transport avec la SNCF pour permettre à l'Etablissement France Services de Briouze (dépositaire) de vendre aux usagers des billets de train. Cette reconduction prenait effet au 1^{er} janvier 2023.

Par mail du 27 décembre dernier, la SNCF a fait savoir que dans le cadre d'une harmonisation de leurs accords de distribution, l'établissement public a dû reconsidérer pour le 1^{er} janvier 2023 les modalités de rémunération du dépositaire. Cette évolution tarifaire a pour conséquence de modifier les termes de l'article 5 du contrat initialement approuvé par votre assemblée. Les autres dispositions du contrat restent quant à elles inchangées.

Les modifications relatives aux évolutions tarifaires peuvent se décliner comme suit :

Rémunération du dépositaire	
SNCF VOYAGEURS verse au Dépositaire, à titre de rémunération	
Version initiale	Version modifiée
▪ 4 % pour la vente d'abonnements, cartes et prestations TER et ce, quel que soit le transporteur, ▪ 4 % si le tarif est un billet et le transporteur, TER, ▪ pour tout autre cas, le taux sera de 1,5 %, ▪ En complément, SNCF VOYAGEURS verse mensuellement, à titre de rémunération, un montant forfaitaire de 200 € TTC (soit 166,66 € HT), en contrepartie du rôle joué par le Partenaire dans la distribution de l'offre régionale.	Pour la période courant de la date de signature du contrat au 31 décembre 2024 : ▪ 2,9 % pour la vente d'abonnements, cartes et prestations TER et ce, quel que soit le transporteur, ▪ 2,9 % si le tarif est un billet et le transporteur, TER, ▪ 1,5 % pour tout autre cas. Pour la période courant du 1^{er} janvier 2025 à la date de fin de ce contrat : ▪ 2,8 % pour la vente d'abonnements, cartes et prestations TER et ce, quel que soit le transporteur, ▪ 2,8 % si le tarif est un billet et le transporteur, TER, ▪ 1,5 % pour tout autre cas. Pour l'ensemble de la période, en complément, SNCF VOYAGEURS verse mensuellement, à titre de rémunération, un montant forfaitaire de 230 € TTC (soit 191,66 € HT), en contrepartie du rôle joué par le Partenaire dans la distribution de l'offre régionale.

Flers Agglo Communauté d'agglomération	Date	Délibération	Nature	Folio n°
	09.02.2023	2023-764	1.4	
	REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE ET DES DECISIONS DU PRESIDENT			

IL VOUS EST PROPOSE DE BIEN VOULOIR :

- 1 – PRENDRE ACTE** des évolutions relatives à la rémunération du dépositaire.
- 2 – DECIDER** de reconduire le contrat dépositaire pour l'achat de titres de transport proposé par la SNCF avec les modifications exposées ci-dessus.
- 3 – AUTORISER** Monsieur le Président ou son représentant à signer le contrat dépositaire modifié avec SNCF VOYAGEURS.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ.

La Secrétaire de séance,


Véronique NOËL



Le Président,


Yves GOASDOUÉ

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

061-200035814-20230209-2023-764-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 13/02/2023

Publication : 13/02/2023

R A P P O R T

Présenté par
Jacques FORTIS
Vice-Président

Flers Agglo		N°	Date	Question	
ENSEMBLE 2 Commission Economie		13	24.01.2023	1	
CONSEIL	Séance	15	09.02.2023	N° d'ordre	N° délibération
				7	2023-765

OBJET	FLERS – ZI LA CROCHERE – CESSION DE PARCELLE CW 74 B (EX ZI 170 P) – ENTREPRISE OMNIPESAGE
--------------	--

YZ/NLH/EA

Chers Collègues,

L'entreprise OMNIPESAGE, spécialisée dans le domaine des activités de pesage industrielles et représentée par Monsieur GANCEL, a manifesté son intention d'acquérir un terrain de 3 331 m², parcelle cadastrée **CW 74 B**, afin d'y construire son bâtiment artisanal de 400 m².

Rappelons que ce terrain avait été préalablement cédé en 2022 pour 2 projets, l'un pour l'entreprise de Maçonnerie Verrier et l'autre pour l'entreprise de menuiseries Amiso, laquelle avait finalement renoncé à acquérir la parcelle visée par la présente délibération.

Vu l'avis des domaines, il est proposé un prix une cession aux conditions suivantes :

Bénéficiaire	Projet	Surface approximative	Prix au m²/ HT	Cadastre	Estimation des domaines	Conforme
OMNIPESAGE	Construction d'un bâtiment de 400 m²	Env. 3 331m²	12,50 €	CW 74 b (ex ZI 170 p)	09.01.2023	Oui

IL VOUS EST PROPOSE DE BIEN VOULOIR :

- 1 - DECIDER** la cession amiable de la parcelle à Monsieur GANCEL dirigeant de l'entreprise OMNIPESAGE dans les conditions ci-dessus décrites ou à toute société s'y substituant.
- 2 - AUTORISER** Monsieur le Président à signer les actes en l'étude de Maîtres Géraldine LEPRINCE-DURAND / Thibaud HENNEGRAVE avec le concours du notaire de l'acquéreur.
- 3 - PRECISER** que les frais de bornage sont à la charge de Flers Agglo et les frais d'acte à la charge de l'acquéreur.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ.

La Secrétaire de séance,

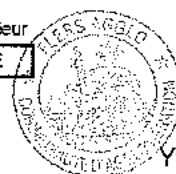

Véronique NOËL

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

061-200035814-20230209-2023-765-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 13/02/2023
Publication : 13/02/2023



Le Président,


Yves GOASDOUÉ

R A P P O R T

Présenté par
Jacques FORTIS
Vice-Président

Flers Agglo		N°	Date	Question	
<u>ENSEMBLE 2</u> Commission Economie		13	24.01.2023	2	
CONSEIL	Séance	15	09.02.2023	N° d'ordre	N° délibération
				8	2023-766

OBJET	MESSEI – ZA DU MOULIN – CESSIION DE PARCELLE ZL 85 P – ENTREPRISE GAUTIER
-------	---

YZ/NLH/EA

Chers Collègues,

L'entreprise Samuel Gautier, spécialisée dans le domaine de la charpente et construction bois représentée par Monsieur Samuel Gautier, a manifesté son intention d'acquérir un terrain d'environ 3000 m² à Messei, Zone du Moulin, sur la parcelle cadastrée ZL 85 afin d'y construire son bâtiment artisanal d'environ 500 m².

Vu l'avis des domaines, il est proposé un prix une cession aux conditions suivantes :

Bénéficiaire	Projet	Surface approximative	Prix au m²/ HT	Cadastre	Estimation des domaines	Conforme
GAUTIER	Construction d'un bâtiment de 500 m²	Env. 3 000m²	12,00 €	ZL 85 P	20.01.2023	Oui

IL VOUS EST PROPOSE DE BIEN VOULOIR :

- 1 - DECIDER** la cession amiable de la parcelle à Monsieur GAUTIER, dirigeant de l'entreprise SAMUEL GAUTIER, dans les conditions ci-dessus décrites ou à toute société s'y substituant.
- 2 - AUTORISER** Monsieur le Président à signer les actes en l'étude de Maîtres Géraldine LEPRINCE-DURAND / Thibaud HENNEGRAVE avec le concours du notaire de l'acquéreur.
- 3 - PRECISER** que les frais de bornage sont à la charge de Flers Agglo et les frais d'acte à la charge de l'acquéreur.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ.

La Secrétaire de séance,


Veronique NOËL

Accusé de réception - Ministère de l'intérieur

061-200035814-20230209-2023-766-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 13/02/2023

Publication : 13/02/2023

Le Président,




Yves GOASDOUÉ

R A P P O R T

Présenté par
Jacques FORTIS
Vice-Président

Flers Agglo		N°	Date	Question	
ENSEMBLE 2 Commission Economie		13	24.01.2023	3	
CONSEIL	Séance	15	09.02.2023	N° d'ordre	N° délibération
				9	2023-767

OBJET

ECONOMIE CIRCULAIRE – CONVENTION CHAMBRE DES METIERS ET DE L'ARTISANAT POUR LA MISE EN PLACE ET LE SUIVI D'ECO-DEFIS SUR LE TERRITOIRE DE FLERS AGGLO

YZ/NLH/EA

Chers Collègues,

Pour rappel, Flers Agglo a été labélisée Territoire Durable 2030, suite à l'AMI de la Région Normandie, et a entrepris à partir de l'année 2020, une démarche visant à favoriser l'élaboration de stratégies de développement durable sur son territoire et a également initié une démarche de labélisation économie circulaire portée par l'ADEME avec le concours du cabinet In Extensio mandaté par la Région dans le cadre d'une opération collective de labélisation.

Au titre de ce plan d'actions, la Chambre des Métiers et de l'Artisanat - CMA Normandie a proposé à Flers Agglo de réaliser un accompagnement auprès de 30 entreprises du territoire en 2022 parmi les thématiques suivantes :

- Démarche et consommation responsable
- Energie
- Eau
- Gaz à effet de serre - Air – Bruit
- Gestion des déchets
- Mobilité – déplacements – Transports

Le label « Eco-défis » est délivré à l'entreprise en fonction de la bonne réalisation de leurs défis.

En 2022, 31 entreprises se sont engagées dans la réalisation de deux nouveaux défis minimum et ont ainsi été labellisées.

En 2023, le montant de la prestation est évalué à 21.262,50 € pour 48 jours de travail : la CMA propose en effet pour aller plus loin dans la démarche non seulement labélisation de 30 entreprises en 2023 mais aussi le suivi des entreprises 2022 pour leur engagement dans la réalisation d'un nouveau défi.

Temps Agent CMA Normandie (jours)	Coût en Euros	Financement Flers Agglo	Financement CMA Normandie (20 %)	TOTAL
30 jours : nouvelles entreprises 2023 soit 1 jour / entreprise	15.750,00 €	12.600,00 €	3.150,00 €	15.750,00 €
15 jours : pour le suivi de 31 entreprises labellisées en 2022	3.937,50 €	3.150,00 €	787,50 €	3.937,50 €
3 jours d'animation du dispositif	1.575,00 €	1.260,00 €	315,00 €	1.575,00 €
Total = 48 jours	21.262,50 €	17.010,00 €	4.252,50 €	21.262,50 €

Flers Agglo Communauté d'agglomération	Date	Délibération	Nature	Folio n°
	09.02.2023	2023-767	1.4	
	REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE ET DES DECISIONS DU PRESIDENT			

La proposition de participation financière de la CMA Normandie à cette opération partenariale est de 4.252,50 €, soit 20 % du montant global.

La proposition de participation financière de Flers Agglo à cette opération partenariale est de 17.010 € soit 80 % du montant global.

Flers Agglo se charge d'assurer en plus la communication de l'opération et d'adapter les supports de promotion de l'opération Eco-défis : flyers, affiches, stickers, diplômes et trophées.

Flers Agglo se charge également de co-organiser et co-animer les réunions du comité de pilotage et de remise de trophées.

Afin de renforcer le partenariat sur sa durée, il est proposé que la convention éco-défis Flers Agglo – CMA soit conclue par période annuelle et reconductible 3 fois maximum.

IL VOUS EST PROPOSE DE BIEN VOULOIR :

AUTORISER Monsieur le Président, ou son représentant à signer la convention ECO-DEFIS avec la Chambre des Métiers et de l'Artisanat ci annexée.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ.

La Secrétaire de séance,

Noël

Véronique NOËL



Le Président,

Yves GONSDOUÉ

Accusé de réception - Ministère de l'intérieur

061-200035814-20230209-2023-767-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 13/02/2023

Publication : 13/02/2023

R A P P O R T

Présenté par
Jacques FORTIS
Vice-Président

Flers Agglo		N°	Date	Question	
ENSEMBLE 2 Commission Economie		13	24.01.2023	4	
CONSEIL	Séance	15	09.02.2023	N° d'ordre	N° délibération
				10	2023-768

OBJET

MESSEI – ZA DU MOULIN – EXTENSION DU RESEAU ELECTRIQUE –
CONVENTION INDIVIDUELLE AVEC LE TE 61

CD/EA

Chers Collègues,

Afin de proposer à la vente des parcelles de la zone d'activités du Moulin à Messei, il est nécessaire de procéder à une extension du réseau électrique.

Suite au renouvellement du contrat de concession pour la distribution publique d'électricité, le Territoire d'Energie 61 se substitue aux collectivités territoriales pour toutes extensions de réseaux sur les communes de moins de 2 000 habitants, laissant à ces collectivités un reste à charge d'un montant égale à 20 % du montant des travaux et les frais de maîtrise d'œuvre.

Pour ce faire, une convention doit être établie entre le TE 61 et Flers Agglo.

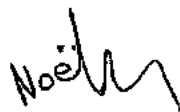
Le montant des travaux et de la maîtrise d'œuvre est estimé à 10.647,63 € HT. Le reste à charge pour Flers Agglo est estimé à 2.535,15 € HT.

IL VOUS EST PROPOSE DE BIEN VOULOIR :

AUTORISER Monsieur le Président, ou son représentant, à signer la convention avec le TE 61.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ.

La Secrétaire de séance,



Véronique NOËL

Le Président,



Yves GOASDOUÉ

Accusé de réception - Ministère de l'intérieur

061-200035814-20230209-2023-768-OE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 13/02/2023

Publication : 13/02/2023

R A P P O R T

Présenté par
Anne GOUELBO
Vice-Présidente

Flers Agglo		N°	Date	Question	
ENSEMBLE 2 Commission Tourisme		13	24.01.2023		
CONSEIL	Séance	15	09.02.2023	N° d'ordre	N° délibération
				11	2023-769

OBJET

**CIRCUIT DU FER – CONVENTION AVEC LE PARC NATUREL REGIONAL
NORMANDIE MAINE**

SLM/EA

Chers Collègues,

Dans le cadre de sa mission d'aménagement touristique, le Parc Naturel Régional Normandie-Maine réalise une réfection du circuit du fer situé sur les communes de Dompierre et La Ferrière-aux-Etangs, proposant un départ principal aux Fours de la Butte Rouge ou un départ secondaire de La Ferrière via le Mont Brûlé.

Ce parcours (plan en annexe n° 1) est composé de 13 étapes, avec des panneaux explicatifs, dont le PNR se charge de la conception des contenus (illustrations, textes, ...), des balises directionnelles.

Ce projet, d'un montant de 14.000 € TTC, est financé par le PNR via l'opération « Etudier et aménager des géosites en Normandie ».

Une fois la prestation du PNR réalisée, il convient que celui-ci rétrocède les ouvrages aux propriétaires et/ou gestionnaires des sites. Ainsi concernant les panneaux et balises posés sur le site des Fours de la Butte Rouge, il convient de signer une convention avec le PNR.

Cette convention, annexe n° 2, engage Flers Agglo à entretenir les aménagements financés par le PNR.

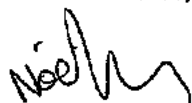
IL VOUS EST PROPOSE DE BIEN VOULOIR :

AUTORISER

Monsieur le Président ou son représentant à signer la convention ci-annexée avec le Parc Naturel Régional Normandie-Maine.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ.

La Secrétaire de séance,



Véronique NOËL

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

061-200035814-20230209-2023-769-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 13/02/2023

Publication : 13/02/2023

Le Président,



Yves GOASDOUÉ

R A P P O R T

Présenté par
Anne GOUELBO
Vice-Présidente

Fliers Agglo		N°	Date	Question	
ENSEMBLE 2 Commission Tourisme		13	24.01.2023	2	
CONSEIL	Séance	15	09.02.2023	N° d'ordre	N° délibération
				12	2023-770

OBJET

OFFICE DE TOURISME / UCIA DE LA FERTE-MACE – CONVENTION

SLM/EA

Chers Collègues,

L'Office de tourisme de Fliers Agglo, « Montagnes de Normandie Tourisme », réunit les bureaux de Fliers, de la Roche d'Oëtre, de La Ferté-Macé et le point d'information de Briouze.

Sur le volet commerce, le personnel du bureau de La Ferté-Macé est amené à réaliser des prestations pour le compte de l'UCIA de La Ferté-Macé. L'UCIA, en tant qu'association partenaire, bénéficie ainsi, depuis plusieurs années, de la mise à disposition partielle de l'agent de l'Office de tourisme.

En 2019, l'association a redéfini ses priorités et son champ d'intervention dans l'organisation des animations commerciales, en vue d'animer la ville de la Ferté-Macé et de promouvoir le commerce local.

L'agent de l'Office de tourisme est mobilisé sur l'organisation administrative des manifestations suivantes :

- l'opération de printemps et marché aux fleurs,
- l'opération Fête des Mères,
- la braderie et la foire aux vins,
- l'opération et le marché de Noël,

ainsi que sur la gestion des chèques-cadeaux.

Le temps du personnel de l'Office de tourisme mobilisé pour le compte de l'UCIA sera de 10 % d'un ETP.

Les 3 années de la première convention entre Fliers Agglo et l'association UCIA de La Ferté-Macé étant écoulées, il convient donc de la renouveler afin de définir clairement les rôles de chacun.

IL VOUS EST PROPOSE DE BIEN VOULOIR :

AUTORISER Monsieur le Président ou son représentant à signer la convention ci-annexée avec l'association «UCIA de La Ferté-Macé».

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ.

La Secrétaire de séance,


Véronique NOËL

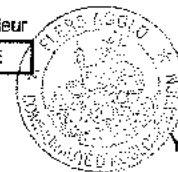
Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

061-200036814-20230209-2023-770-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 13/02/2023

Publication : 13/02/2023



Le Président,


Yves GOASDOUÉ

R A P P O R T

Présenté par
Anne GOUELBO
Vice-Présidente

Flers Agglo		N°	Date	Question	
ENSEMBLE 2 Commission Tourisme		13	24.01.2023	3	
CONSEIL	Séance	15	09.02.2023	N° d'ordre	N° délibération
				13	2023-771

OBJET

OFFICE DE TOURISME / ASSOCIATION « DECOUVERTE BOCAGE ORNAIS » – CONVENTION

SLM/EA

Chers Collègues,

L'Office de tourisme de Flers Agglo, « Montagnes de Normandie Tourisme », réunit les bureaux de Flers, de la Roche d'Oëtre, de La Ferté-Macé et le point d'information de Briouze.

Sur le développement de la randonnée pédestre, le personnel du bureau de La Ferté-Macé est amené à collaborer avec l'association *Découverte Bocage Ornaïs*. D.B.O., en tant qu'association partenaire, bénéficie ainsi, depuis plusieurs années, de l'appui de l'agent de l'Office de tourisme.

Ainsi l'agent de l'Office de tourisme est mobilisé sur l'organisation administrative de la manifestation « Les journées mycologiques » et sur la promotion des chemins de randonnée pédestre.

Afin que le bureau d'information touristique de La Ferté Macé poursuive sa collaboration avec l'association *Découverte Bocage Ornaïs* en faveur du développement touristique, il convient donc de renouveler la convention avec cette association « *Découverte Bocage Ornaïs* » afin de définir clairement les rôles de chacun.

IL VOUS EST PROPOSE DE BIEN VOULOIR :

AUTORISER Monsieur le Président ou son représentant à signer la convention ci-annexée avec l'association « Découverte Bocage Ornaïs ».

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ.

La Secrétaire de séance,



Véronique NOËL

Le Président,



Yves GOASDOUÉ

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

061-200035514-20230209-2023-771-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 13/02/2023

Publication : 13/02/2023

R A P P O R T
Présenté par
Stéphane GRAVELAT
Vice-Président

Flers Agglo		N°	Date	Question	
ENSEMBLE 2 Commission Transports et Mobilités		13	24.01.2023	2	
ENSEMBLE 6 Commission Finances		13	26.01.2023	4	
CONSEIL	Séance	15	09.02.2023	N° d'ordre	N° délibération
				14	2023-772

OBJET	OCTROI D'AIDE AUX PARTICULIERS POUR L'ACHAT DE VELO – MODIFICATIONS DES MODALITES D'ACCOMPAGNEMENT
-------	---

BP/EA

Chers Collègues,

Par délibération n° 2022-521 du 7 avril 2022, le Conseil Communautaire de Flers Agglo a décidé d'instaurer une aide à l'achat de vélos destinée aux habitants de Flers Agglo.

Pour bénéficier de cette aide de Flers Agglo, les conditions suivantes sont à remplir :

- être majeur,
- être domicilié dans une des communes de Flers Agglo,
- avoir un Revenu Fiscal de Référence (RFR) par part inférieur ou égal à celui fixé par l'Etat pour obtenir son aide Vélo. Pour mémoire, le RFR est actuellement de 13.489 € / part.

Pour rappel, les personnes morales sont exclues du dispositif d'aide.

Par ailleurs, le vélo doit remplir les caractéristiques suivantes :

- **vélo classique ou vélo à assistance électrique.** Pour les vélos électriques, être un cycle à pédalage assisté au sens de l'article R.311-1 du code de la route (cycle équipé d'un moteur auxiliaire électrique d'une puissance nominale continue maximale de 0,25 kilowatt, dont l'alimentation est réduite progressivement et finalement interrompue lorsque le véhicule atteint une vitesse de 25 km/h, ou plus tôt si le cycliste arrête de pédaler) et ne pas utiliser de batterie au plomb. Les vélos pliants, tricycle, vélo cargo sont également éligibles au dispositif,
- **vélo neuf ou d'occasion** (vendu par un professionnel ou une association de revente).

Pour l'année 2022, un budget annuel de 20.000 € a été mobilisé pour cette action. Au terme de l'année 2022, il convient de tirer un bilan de cette action et de proposer d'éventuelles modifications.

Flers Agglo Communauté d'agglomération	Date	Délibération	Nature	Folio n°
	09.02.2023	2023-772	7.1	
	REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE ET DES DECISIONS DU PRESIDENT			

Bilan année 2022 (7 avril 2022 au 31 décembre 2022)

Nom des communes	Nombre de demandes / commune	Montant de l'aide / commune	Type de vélo	Neuf ou occasion
ATHIS DE L'ORNE	8	1 580 €	6 VAE 2 VTT électriques	Neuf : 8
AUBUSSON	2	380 €	2 VAE	Neuf : 2
BELLOU EN HOULME	1	98.70 €	1 VTC	Neuf : 1
BERJOU	1	60 €	1 VTT	Neuf : 1
BREEL	2	400 €	2 VAE	Neuf : 2
BRIOUZE	1	200 €	1 VAE	Neuf : 1
CAHAN	1	200 €	1 VAE	Neuf : 1
CALIGNY	1	200 €	1 VAE	Neuf : 1
DURCET	1	200 €	1 VAE	Neuf : 1
ECHALOU	3	505 €	2 VAE 1 VTT	Neuf : 3
FLERS	12	1910,39 €	5 VAE 2 VTT électriques 3 VTC 2 VTT	Neuf : 11 Occasion : 1
LA BAZOQUE	1	200 €	1 VAE	Neuf : 1
LA CHAPELLE AU MOINE	2	400 €	1 VTC 1 VAE	Neuf : 1 Occasion : 1
LA CHAPELLE BICHE	1	149.99 €	1 VTT	Neuf : 1
LA FERRIERE AUX ETANGS	3	487 €	2 VAE 1 VTC électrique	Neuf : 3
LA FERTE MACE	4	675 €	3 VAE 1 VTT	Neuf : 3 Occasion : 1
LA SELLE LA FORGE	6	1 180 €	6 VAE	Neuf : 6
LANDIGOU	1	200 €	1 VAE	Neuf : 1
LE CHATELLIER	1	200 €	1 VTT électrique	Neuf : 1
LE GRAIS	1	200 €	1 VAE	Neuf : 1
LE MENIL DE BRIOUZE	1	200 €	1 VTC	Neuf : 1
LES TOURAILLES	1	200 €	1 VTC	Neuf : 1
LONLAY LE TESSON	1	200 €	1 VTT	Neuf : 1
MESSEI	3	600 €	3 VAE	Neuf : 3
MONTILLY SUR NOIREAU	1	180 €	1 VAE	Neuf : 1
SAINT GEORGES DES GROSEILLERS	7	1 114.70 €	5 VAE 2 VTC	Neuf : 5 Occasion : 2
SAINT MAURICE DU DESERT	3	600 €	3 VAE	Neuf : 3
SAINT PAUL	1	200 €	1 VAE	Neuf : 1
SAINT HONORINE LA CHARDONNE	1	198 €	1 VAE	Neuf : 1
SAIRES LE VERRERIE	1	200 €	1 VTT électrique	Neuf : 1
TOTAL	73	13 118.78 €	50 VAE, 7 VTT, 6 VTT électrique, 9 VTC, 1 VTC électrique	68 neufs et 5 occasions

Sur la base de ce bilan, il vous est proposé :

- d'augmenter le Revenu Fiscal de Référence / part pour pouvoir bénéficier de l'aide de Flers Agglo. Il vous est proposé de passer le RFR / part éligible à l'aide de Flers Agglo de 13.489 € / part à **16.000 € / part**. Pour votre information, le gouvernement a également annoncé un élargissement de l'aide pour l'achat d'un vélo afin de toucher « 50 % des ménages les plus modestes ». Le Revenu Fiscal de Référence de l'Etat va ainsi passer de 13.489 €/part à 14.089 €/part. **Il vous est proposé de fixer un Revenu Fiscal de Référence/part supérieur à celui de l'Etat pour tenir compte du revenu médian du territoire de Flers Agglo (20.270 €) qui est inférieur au revenu médian au niveau national (21.930 €).**
- de maintenir le budget annuel de 20.000 € pour 2023.

L'attribution de l'aide se fera :

- dans la limite des crédits alloués,
- par ordre d'arrivée.

IL VOUS EST PROPOSE DE BIEN VOULOIR :

- 1 – **PRENDRE ACTE** du bilan 2022 de l'action.
- 2 – **MODIFIER** le Revenu Fiscal de Référence par part à 16.000 € pour l'année 2023.
- 3 – **S'ENGAGER** à inscrire un budget de 20 000 € pour 2023 au budget annexe Transport.
- 4 – **AUTORISER** Monsieur le Président ou son représentant à signer tous les actes nécessaires au versement de ces aides.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ.

La Secrétaire de séance,


Véronique NOËL

Le Président,




Yves GOASDOUÉ

Accusé de réception - Ministère de l'intérieur

061-200035814-20230209-2023-772-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 13/02/2023

Publication : 13/02/2023

R A P P O R T

Présenté par
Stéphane GRAVELAT
Vice-Président

Fliers Agglo		N°	Date	Question	
ENSEMBLE 2 Commission Transports et Mobilités		13	24.01.2023	3	
CONSEIL	Séance	15	09.02.2023	N° d'ordre	N° délibération
				15	2023-773

OBJET	TRANSPORTS URBAINS – CESSION DE MATERIEL INUTILISE – VENTE EN LIGNE DE MINIBUS
--------------	---

BP/EA

Chers Collègues,

Soucieux de favoriser le réemploi de matériel dont Fliers Agglo n'a plus l'utilité, vous avez approuvé, par délibération n° 2021-256 du 08 avril 2021, le principe de la vente de biens inutilisés sur le site de courtage aux enchères en ligne « Webenchères ».

Suite à la fusion des plateformes « Webenchères » et « Agorastore », la mise en vente de matériel a désormais lieu sur la plateforme « Agorastore ».

Par délibération n° 2021-386 du 07 octobre 2021, vous avez autorisé Monsieur le Président à « *décider l'aliénation, de gré à gré, de biens mobiliers jusqu'à 4.600 euros* ». Au-delà de ce seuil, il incombe au conseil communautaire d'autoriser la vente des biens concernés.

Il vous est proposé la vente aux enchères des matériels figurant ci-dessous et dont la valeur finale sera vraisemblablement supérieure à 4.600 € :

Quantité	Désignation	Fabricant	Référence	Date de 1 ^{ère} immatriculation (n° de série)	Montant minimum Initial de la mise à prix en €
1	Sprinter	Mercedes	CK 737 YT	21/09/2012 WDB9061551N521074	10.000 €
1	Sprinter	Mercedes	DC 456 NK	28/01/2014 WDB9061551N542026	15.000 €
1	Sprinter	Mercedes	BF 656 AY	21/12/2010 WDB9066571S505550	2.000 €

En cas d'absence d'enchère valide, la vente pourra être relancée avec une mise à prix inférieure de 30 % à la mise à prix initiale puis de 50 %.

Flers Agglo Communauté d'agglomération	Date	Délibération	Nature	Folio n°
	09.02.2023	2023-773	7.10	
	REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE ET DES DECISIONS DU PRESIDENT			

IL VOUS EST PROPOSE DE BIEN VOULOIR :

- 1 – APPROUVER** la réforme des biens listés ci-dessus.
- 2 – APPROUVER** la vente des biens ci-dessus référencés.
- 3 – AUTORISER** Monsieur le Président ou son représentant, dans l'éventualité d'une absence d'enchère valide, à relancer la vente avec une mise à prix inférieure de 30 % à la mise à prix initiale puis de 50 %.
- 4 – AUTORISER** Monsieur le Président ou son représentant à conclure la vente de chaque bien au prix de la meilleure enchère et à signer tous actes relatifs à cette affaire.
- 5 – DIRE** que les biens seront sortis du patrimoine de Flers Agglo conformément aux dispositions budgétaires et comptables.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ.

La Secrétaire de séance,



Véronique NOËL

Le Président,



Yves GOASDOUÉ

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

061-200035814-20230209-2023-773-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 13/02/2023

Publication : 13/02/2023

R A P P O R T

Présenté par
François BAILLE
Vice-Président

Flers Agglo		N°	Date	Question	
ENSEMBLE 3 Commission Pôles Culturels		13	25.01.2023	1	
CONSEIL	Séance	15	09.02.2023	N° d'ordre	N° délibération
				16	2023-774

OBJET

PARTENARIAT AVEC LE DEPARTEMENT DE L'ORNE – OPERATION
« DEVIENS JEUNE REPORTER » - MEDIATHEQUE LA GRANDE NOUVELLE

CMD/EA

Chers Collègues,

Le Département de l'Orne organise l'opération « Deviens jeune reporter ! » en partenariat avec l'Atelier Canopé 61, le BIJ de l'Orne, la direction de la jeunesse et de l'éducation du conseil départemental et le Service départemental à la Jeunesse et à l'Engagement et au Sport.

La question de l'éducation aux médias et à l'information est travaillée depuis 2022 par Flers Agglo qui a déjà organisé en partenariat avec la DRAC une résidence de journaliste sur son territoire pendant six semaines. Le projet « Deviens jeune reporter » permet de travailler les mêmes enjeux avec des partenaires et un financement différents. La méthode reste participative : après la découverte du métier et de l'esprit critique qu'il faut développer face aux multiples sources, les jeunes sont placés en situation de fabriquer un reportage.

Le projet se déroulerait du 20 février 2023 au 24 février 2023, avec pour base la médiathèque La Grande Nouvelle, et au rythme de 4 ateliers dans la semaine. Une restitution le jeudi 1^{er} juin 2023 viendrait clôturer le projet.

Le projet vous est décrit dans la convention proposée en annexe. Le Département de l'Orne, organisateur de l'opération, prend en charge le coût de mise à disposition de l'intervenant, Raphaël Pasquier (à hauteur de 1.571 €). Flers Agglo reçoit les ateliers au sein de La Grande Nouvelle, et prend en charge les frais d'accueil.

La communication est partagée et concertée entre les deux partenaires.

Le transport des jeunes pour la restitution prévue au mois de juin sera pris en charge par le Département de l'Orne.

IL VOUS EST PROPOSE DE BIEN VOULOIR :

- 1- AUTORISER** Monsieur le Président ou son représentant à signer la convention présentée en annexe.
- 2- PROCEDER** au versement de la subvention correspondante.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ.

La Secrétaire de séance,

Véronique NOËL

Accusé de réception - Ministère de l'intérieur

061-200035814-20230209-2023-774-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 13/02/2023

Publication : 13/02/2023



Le Président,

Yves GOASDOUÉ

R A P P O R T

Présenté par
François BAILLE
Vice-Président

Flers Agglo		N°	Date	Question	
ENSEMBLE 3 Commission Pôles Culturels		13	25.01.2023	2	
CONSEIL	Séance	15	09.02.2023	N° d'ordre	N° délibération
				17	2023-775

OBJET

PARTENARIAT AVEC LE FDAC – EXPOSITION A LA GRANDE NOUVELLE A LA FERTE-MACE – 2023

CMD/EA

Chers Collègues,

Au titre de la saison 2022-2023, le Conseil Départemental de l'Orne à travers le Fonds départemental d'art contemporain (FDAC), et Flers Agglo se proposent d'œuvrer en partenariat pour la réalisation d'une exposition à la médiathèque La Grande Nouvelle à La Ferté-Macé.

Le FDAC présenterait ainsi une exposition dédiée à l'artiste Joël LORAND au Grand Turc du 14 janvier 2023 au 11 mars 2023.

L'exposition serait accessible librement aux horaires d'ouverture de la structure.

Le projet vous est décrit dans la convention proposée en annexe. Le FDAC, organisateur de l'exposition, assurerait la préparation, les transports et la mise en œuvre technique. L'organisation du vernissage, l'accueil et les actions de médiation autour de l'exposition seraient assurées par la médiathèque La Grande Nouvelle. La communication est partagée et concertée entre les deux partenaires.

Pour l'année 2023, le budget de l'exposition s'élevant à 1.000 €, il vous est proposé de voter une subvention de **500 €** correspondant à 50 % des coûts de mise en œuvre, taux identique à celui appliqué dans les partenariats précédents.

IL VOUS EST PROPOSE DE BIEN VOULOIR :

- 1- **AUTORISER** Monsieur le Président ou son représentant à signer la convention présentée en annexe.
- 2- **PROCEDER** au versement de la subvention correspondante.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ.

La Secrétaire de séance,


Véronique NOËL

Le Président,




Yves GOASDOUÉ

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

061-200035814-20230209-2023-775-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 13/02/2023

Publication : 13/02/2023

R A P P O R T

Présenté par
François BAILLE
Vice-Président

Flers Agglo		N°	Date	Question	
ENSEMBLE 3 Commission Pôles Culturels		13	25.01.2023	3	
CONSEIL	Séance	15	09.02.2023	N° d'ordre	N° délibération
				18	2023-776

OBJET	PARTENARIAT AVEC LE FDAC – EXPOSITION A LA MEDIATHEQUE DU HOULME – 2023
-------	---

CMD/EA

Chers Collègues,

Au titre de la saison 2022-2023, le Conseil Départemental de l'Orne à travers le Fonds départemental d'art contemporain (FDAC), et Flers Agglo se proposent d'œuvrer en partenariat pour la réalisation d'une exposition à la médiathèque du Houleme à Briouze.

Le FDAC présenterait ainsi une exposition dédiée aux artistes Michel BIDET et Maria-Giulia TORELLI du 4 mars 2023 au 22 avril 2023.

L'exposition serait accessible librement aux horaires d'ouverture de la structure.

Le projet vous est décrit dans la convention proposée en annexe. Le FDAC, organisateur de l'exposition, assurerait la préparation, les transports et la mise en œuvre technique. L'organisation du vernissage, l'accueil et les actions de médiation autour de l'exposition seraient assurées par la médiathèque du Houleme. La communication est partagée et concertée entre les deux partenaires.

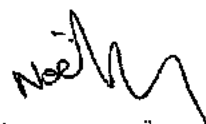
Pour l'année 2023, le budget de l'exposition s'élevant à 1.000 €, il vous est proposé de voter une subvention de **500 €** correspondant à 50 % des coûts de mise en œuvre, taux identique à celui appliqué dans les partenariats précédents.

IL VOUS EST PROPOSE DE BIEN VOULOIR :

- 1- AUTORISER** Monsieur le Président ou son représentant à signer la convention présentée en annexe.
- 2- PROCEDER** au versement de la subvention correspondante.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ.

La Secrétaire de séance,


Véronique NOËL

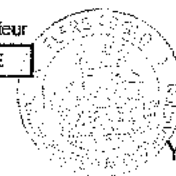
Accusé de réception - Ministère de l'intérieur

061-200035814-20230209-2023-776-DE

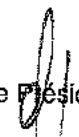
Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 13/02/2023

Publication : 13/02/2023



Le Président,


Yves GOASDOUÉ

R A P P O R T

Présenté par

Omar AYAD

Vice-Président

Flers Agglo		N°	Date	Question	
ENSEMBLE 4 Commission Développement Durable et Environnement		13	25.01.2023	1	
ENSEMBLE 6 Commission Finances		13	26.01.2023	5	
CONSEIL	Séance	15	09.02.2023	N° d'ordre	N° délibération
				19	2023-777

OBJET

ASSIETTE EN SCENE – CREATION D'UN TARIF

CMD/EA

Chers Collègues,

Dans le cadre de sa démarche Territoire durable 2030 et de sa politique de développement durable appliquée à l'alimentation durable et aux circuits courts, Flers Agglo organise pour la première fois, le 5 février 2023, l'événement « Assiette en scène ».

Il s'agit d'un programme d'animations regroupant un marché de producteur locaux, des associations, des ateliers culinaires, des animations anti-gaspillage et des ateliers de sensibilisation nutritionnelle. Un repas végétarien collectif fourni par l'organisation permettra aux habitants de se restaurer avec des produits locaux cuisinés sur place. S'ensuivra une après-midi de concerts tous publics introduite par une causerie à partir de 14 h.

La manifestation se déroulera le dimanche 5 février 2023 à la Halle de Flers pour le marché et le repas, puis au Centre Madeleine-Louaintier.

Il est proposé d'accueillir gratuitement les habitants sur les concerts de l'après-midi. En revanche, il est nécessaire de fixer pour le repas collectif un tarif unique de 5 € par convive.

Les inscriptions peuvent être gérées en ligne et il est proposé de rattacher ces recettes à la régie constituée par l'arrêté 21-A-95 du 5 juillet 2021.

IL VOUS EST PROPOSE DE BIEN VOULOIR :

CREER le tarif de 5 € pour chaque portion du repas entrée-plat-dessert décrit ci-dessus.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ.

La Secrétaire de séance,


Véronique NOËL

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

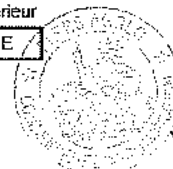
061-200035814-20230209-2023-777-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 13/02/2023

Publication : 13/02/2023

Le Président,




Yves GOASDOUÉ

R A P P O R T

Présenté par
Vincent BEAUMONT
Vice-Président

Fliers Agglo		N°	Date	Question	
ENSEMBLE 4 Commission Assainissement		13	25.01.2023	1	
CONSEIL	Séance	15	09.02.2023	N° d'ordre 20	N° délibération 2023-778

OBJET

DEVERSEMENT DES EAUX USEES DE SAINT PIERRE DU REGARD A LA
STEP DE CONDE EN NORMANDIE – CONVENTION TRIPARTITE

GB/JCD/EA

Chers Collègues,

Depuis la création du réseau d'assainissement collectif de Saint-Pierre-du-Regard, les eaux usées rejetées dans le réseau sont ensuite déversées dans le réseau d'assainissement collectif de Condé-en-Normandie.

Au 1^{er} janvier 2017, la commune de Saint-Pierre-du-Regard a intégré Fliers Agglo, et par conséquent transféré la gestion de la compétence « Assainissement » à Fliers Agglo.

Considérant le nouveau contrat de délégation du service d'assainissement conclu entre la société STGS et Condé-en-Normandie, depuis le 1^{er} janvier 2021, il convient d'établir une convention tripartite fixant les nouvelles modalités techniques et financières de la réception et du traitement sur la station d'épuration de Condé-en-Normandie, des eaux usées en provenance de Saint-Pierre-du-Regard.

Il est entendu que ces effluents comprennent exclusivement des eaux usées domestiques collectées par un réseau d'assainissement de type séparatif.

Cette convention prévoit notamment :

- de s'appliquer sur la période du contrat de délégation, à savoir du 01/01/2021 au 31/12/2031,
- de définir les prescriptions liées à la nature des rejets ainsi que leurs caractéristiques,
- de limiter les débits de rejets (volume moyen et volume de pointe),
- d'établir les modalités de comptage des volumes déversés à la station d'épuration,
- rappeler les règles de communication entre les parties,
- de fixer le tarif de la prestation à 0,5000 € HT/m³ + 0,1191 € HT/m³ pour l'hygiénisation, ainsi que la formule d'actualisation et les conditions de facturation.

IL VOUS EST PROPOSE DE BIEN VOULOIR :

AUTORISER Monsieur le Président, ou son représentant, à signer la convention de déversement des eaux usées de Saint-Pierre-du-Regard dans la station d'épuration de Condé-en-Normandie.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ.

La Secrétaire de séance,

Véronique NOËL

Accusé de réception - Ministère de l'intérieur

061-200035814-20230209-2023-778-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 13/02/2023

Publication : 13/02/2023

Le Président,

Yves GOASDOUÉ

R A P P O R T

Présenté par
Vincent BEAUMONT
Vice-Président

Flers Agglo		N°	Date	Question	
ENSEMBLE 4 Commission Adduction en Eau Potable		13	25.01.2023	1	
CONSEIL	Séance	15	09.02.2023	N° d'ordre	N° délibération
				21	2023-779

OBJET

**CHATEAU D'EAU DU HAUT FAIX – SAINT GEORGES DES GROSEILLERS –
ANTENNE ENEDIS – CONVENTION DE MISE A DISPOSITION D'UNE
EMPRISE ET CONVENTION DE SERVITUDE DE PASSAGE**

CB/MLD/EA

Chers Collègues,

La société ENEDIS sollicite Flers Agglo pour la mise à disposition d'une emprise de 15 m² sur la parcelle AK 0154 sise au Haut Faix à Saint Georges des Groseillers, en vue de l'installation d'un poste de transformation du courant électrique et tous ses accessoires.

Dans le cadre du renforcement électrique, ENEDIS a chargé TOPO Etudes d'envisager :

- la dépose de 3 mètres de ligne Basse Tension aérienne et un support,
- la pose d'un poste de transformation ainsi que 2 coffrets réseau et 2 câbles Basse Tension souterrains sur 44 mètres sur la parcelle cadastrée AK 154 (emprise du réservoir) dont Flers Agglo est propriétaire.

Dans ce contexte, il est nécessaire d'établir 2 conventions entre Flers Agglo et la société ENEDIS :

- une convention de mise à disposition d'une emprise de 15 m² sur la parcelle AK154 sise à Saint Georges des Groseillers. Les frais d'aménagement et d'entretien de l'emprise seront à la charge d'ENEDIS. La mise à disposition de ce terrain est gratuite et conclue pour toute la durée d'utilisation du poste.
- une convention de servitude autorisant ENEDIS à poser 2 canalisations souterraines d'une longueur totale de 44 mètres ainsi que les accessoires. Poser sur socle un ou plusieurs coffrets. La convention est conclue pour la durée de vie des ouvrages ou tous les autres qui pourraient leur être substitués.

ENEDIS pourra faire pénétrer sur la propriété de Flers Agglo, ses agents ou ceux des entrepreneurs accrédités, en vue de la construction, surveillance, entretien, réparation, remplacement et rénovation des ouvrages, sous réserve d'avoir prévenu la Direction de l'Eau et de l'Assainissement de Flers Agglo au moins 48 h à l'avance.

Enfin, les conventions fixent les règles de jouissance du bien (réalisation de travaux, accès aux équipements, mesures d'hygiène et de sécurité, assurances, ...).

IL VOUS EST PROPOSE DE BIEN VOULOIR :

AUTORISER

Monsieur le Président ou son représentant à signer les conventions ci-annexées avec la société ENEDIS.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ.

La Secrétaire de séance,

Véronique NOËL

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

061-200035814-20230209-2023-779-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 13/02/2023

Publication : 13/02/2023

Le Président,

Yves GOASDOUÉ

R A P P O R T

Présenté par
Vincent BEAUMONT
Vice-Président

Flers Agglo		N°	Date	Question	
ENSEMBLE 4 Commission Adduction en Eau Potable		13	25.01.2023	2	
CONSEIL	Séance	15	09.02.2023	N° d'ordre	N° délibération
				22	2023-780

OBJET

RESERVOIR DU HAUT FAIX – SAINT GEORGES DES GROSEILLERS –
ANTENNE FREE MOBILE – CONTRAT DE BAIL – AVENANT DE
TRANSFERT A « ON TOWER »

CD/EA

Chers Collègues,

Par contrat de bail en date du 6 avril 2017, Flers Agglo, en sa qualité de propriétaire de la parcelle AK 154 sise au lieudit Le Haut Faix à SAINT GEORGES DES GROSEILLERS (61100), a mis à disposition de Free Mobile des emplacements, au pied du réservoir d'eau potable, aux fins d'installation d'équipements de radiotéléphonie.

Dans le cadre d'un partenariat avec la société On Tower France, Free Mobile s'est engagé à céder, d'une part l'infrastructure passive de ses sites, et d'autre part, les contrats d'occupation associés.

Flers Agglo a donc été informé que Free Mobile souhaitait céder à On Tower France (anciennement dénommée ILIAD 7), l'ensemble des droits et obligations de cette dernière, pour le site objet du contrat de bail. Étant précisé que la société Free Mobile continuera à occuper les sites transférés. Les équipements passifs exploités sur ledit site lui seront par ailleurs cédés.

Afin d'acter ce transfert, il est nécessaire d'établir un avenant au contrat de bail entre Flers Agglo, la société On Tower France, et la société FREE MOBILE.

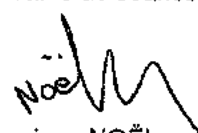
On Tower France s'engage à exécuter, à compter de la date de transfert, l'ensemble des droits et obligations du contrat et à en respecter l'ensemble des dispositions sans modification de celle-ci.

IL VOUS EST PROPOSE DE BIEN VOULOIR :

- 1 - AUTORISER** Monsieur le Président ou son représentant à signer l'avenant au contrat de bail ci-annexé avec les sociétés On Tower France et FREE MOBILE.
- 2 - INSCRIRE** les recettes sur le budget de l'eau.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ.

La Secrétaire de séance,


Véronique NOËL

Accusé de réception - Ministère de l'intérieur

061-200035814-20230209-2023-780-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 13/02/2023

Publication : 13/02/2023

Le Président,


Yves GOASDOUÉ

R A P P O R T

Présenté par
Yves GOASDOUE
Président

Flers Agglo		N°	Date	Question	
ENSEMBLE 5 Commission Animation du Territoire, Equipements Sportifs et Grands Evénements		13	26.01.2023	1	
ENSEMBLE 6 Commission Finances		13	26.01.2023	6	
CONSEIL	Séance	15	09.02.2023	N° d'ordre	N° délibération
				23	2023-781

OBJET	EQUIPEMENTS SPORTIFS – CENTRE AQUATIQUE – TARIFS 2023 – ACTUALISATION
-------	--

MF/PB/EA

Chers Collègues,

Par délibération en date du 15 décembre 2022, le conseil communautaire a approuvé les tarifs applicables en 2023.

La présente délibération recense les propositions avec une actualisation de certains tarifs pour mise en cohérence entre le prix à l'unité et la carte de 10 par exemple.

S'agissant du spa, après avoir fait le point avec la société Phytocéane, il est proposé de répercuter l'augmentation de l'achat des produits et d'en proposer de nouveaux.

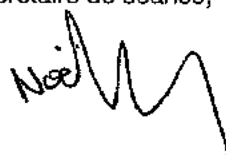
L'ensemble de ces propositions tarifaires est repris dans le document annexé à la présente délibération pour une application au 1^{er} mars 2023.

IL VOUS EST PROPOSE DE BIEN VOULOIR :

ADOPTER les tarifs communautaires tels que répertoriés dans le document ci-annexé avec effet au 1^{er} mars 2023.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ.

La Secrétaire de séance,



Véronique NOËL

Le Président,



Yves GOASDOUÉ

Accusé de réception - Ministère de l'intérieur

061-200035814-20230209-2023-781-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 13/02/2023

Publication : 13/02/2023

2023-781	EQUIPEMENTS SPORTIFS CENTRE AQUATIQUE TARIFS 2023 ACTUALISATION	DISCUSSION
----------	--	-------------------

Monsieur le Président

Je souhaite remercier l'ensemble du personnel de CAPFL'O qui a réussi à retrouver la fréquentation habituelle du centre en 2022 et qui a réussi également à développer de la meilleure des manières le nouveau SPA avec l'atteinte des objectifs fixés dès la première année.

R A P P O R T

Présenté par
Yves GOASDOUE
Président

Fliers Agglo		N°	Date	Question	
ENSEMBLE 6 Commission Finances		13	26.01.2023	1	
CONSEIL	Séance	15	09.02.2023	N° d'ordre	N° délibération
				24	2023-782

OBJET

DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2023

AA/EA

Chers Collègues,

L'article L.2312-1 du Code général des Collectivités Territoriales (CGCT) prévoit qu'un débat sur les orientations générales du budget intervienne dans un délai de 2 mois précédent l'examen du Budget de l'exercice à venir.

Ainsi, le Conseil Communautaire débat des orientations budgétaires 2023 sur la base du document ci-joint, présenté par Monsieur le Président.

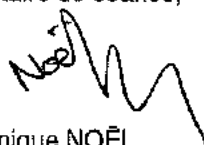
LE CONSEIL :

PREND ACTE de la tenue du DOB 2023 et de l'existence du rapport.

CERTIFIÉ CONFORME.

La Secrétaire de séance,

Véronique NOËL



Le Président,

Yves GOASDOUÉ



Accusé de réception - Ministère de l'intérieur

061-200035814-20230209-2023-782-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 13/02/2023

Publication : 13/02/2023

2023-782	DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2023	DISCUSSION
-----------------	--	-------------------

Jérémy PREVOST

Je remercie les services qui ont beaucoup travaillé sur la construction du budget en cette année compliquée.

Monsieur le Président

Mes chers collègues, pour en arriver là, il y a quelques heures de travail je puis vous l'assurer. Je remercie également l'ensemble des services de Flers Agglo, j'ai décidé au mois de novembre un gel des postes, ce qui a demandé aux services une capacité à se réorganiser. Car, quand vous êtes sans capacités financières, vous n'avez plus d'interlocuteurs institutionnels. Je souhaite continuer à soutenir les projets des communes mais également lancer une étude sur l'entrée de ville de La Selle-la-Forge. Sur l'environnement, nous maintenons nos travaux sur les rivières et les haies. Nous allons regarder également si nous pouvons intervenir sur la friche du Plafond à Sainte-Honorine, en fonction des subventions que nous pourrions lever. Nous discuterons en détail de tout cela lors du vote du budget. Je ne pense pas que nous puissions avoir de mauvaises surprises car nous avons été prudents.

Sylvie ERRARD

Dans ce débat politique, j'aimerais connaître la stratégie de Flers Agglo sur l'accompagnement des boulangers et des métiers de bouche.

Monsieur le Président

Merci pour cette question, nous sommes mobilisés auprès du Président de Région qui est chef de file sur ces thèmes et nous serons partenaires de la Région si elle décide de faire appel à nous comme nous l'avons fait lors du COVID.

Anne GOUELBO

Les chambres consulaires accompagnent également les entreprises sur ces thèmes.

Monsieur le Président

La difficulté est aussi que les situations sont très différentes, notamment au regard des puissances utilisées par les artisans.

Sur le budget transport nous avons prévu le renouvellement du parc de véhicules mais également la possibilité de reprendre ce service en régie si besoin. Sur le personnel, nous faisons très attention à tenir nos effectifs avec une stabilité quasi parfaite.

R A P P O R T

Présenté par
Jérémy PREVOST
Vice-Président

Flers Agglo		N°	Date	Question	
ENSEMBLE 6 Commission Finances		13	26.01.2023	2	
CONSEIL	Séance	15	09.02.2023	N° d'ordre	N° délibération
				25	2023-783

OBJET	ATTRIBUTION DE COMPENSATION PROVISOIRE – ANNEE 2023
--------------	--

AA/EA

Chers Collègues,

Par délibération n° 330 du 17 mars 2013, vous avez approuvé les conclusions de la Commission Locale d'Evaluation des Transferts de Charges fixant les modalités et les conséquences financières de la fusion de la Communauté d'Agglomération du Pays de Flers, de la Communauté de Communes de la Haute Varenne et du Houllme et de Landisacq.

Le Conseil Communautaire, par délibération n° 135 du 9 octobre 2014, a approuvé le transfert de l'épicerie de Messei à la commune de Messei et ses conclusions en termes d'attributions de compensation.

Suite à l'extension du périmètre de Flers au 1^{er} janvier 2017, la CLETC s'est réunie à plusieurs reprises au cours de l'année 2017-2018 afin de fixer de nouvelles attributions de compensation pour les communes entrantes.

Par délibération n° 2018-676, le Conseil Communautaire a approuvé le procès-verbal de la Commission Locale de transfert. Ce rapport a été notifié aux communes membres et approuvé par les Conseil municipaux.

Par délibération n° 2019-993, le Conseil Communautaire a approuvé le procès-verbal de la Commission locale de Transfert en date du 13 novembre 2019. Ce rapport a également été notifié aux communes membres pour approbation.

Par délibération n° 2021-430, le Conseil Communautaire a approuvé le procès-verbal de la Commission local de Transfert en date du 23 novembre 2021. Ce rapport a également été notifié aux communes membres pour approbation.

Au vu de ces rapports de CLECT, il vous est proposé de déterminer le montant de l'attribution de compensation provisoire 2023 comme suit :

Budget Général :

➤ Section de fonctionnement – Dépenses

Art 73921 – Attributions de compensation versées aux communes	3.986.618,92 €
--	----------------

➤ Section de fonctionnement – Recettes

Art 7321 – Attributions de compensation versées par les communes	32.486,09 €
---	-------------

TOTAL	3.954.132,83 €
-------	----------------

Flers Agglo Communité d'agglomération	Date	Délibération	Nature	Folio n°
	09.02.2023	2023-783	7.1	
	REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE ET DES DECISIONS DU PRESIDENT			

Ce montant est réparti comme suit :

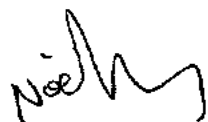
Flers	99 575,11 €
Aubusson	- 825,04 €
La Bazoque	- 3 085,02 €
Caligny	84 546,85 €
La Chapelle au Molne	24 513,19 €
La Chapelle Biche	- 8 082,92 €
Cerisy Belle Etoile	- 6 055,48 €
La Lande Patry	43 771,75 €
Landigou	24 594,83 €
Montilly sur Noireau	9 990,64 €
Saint Clair de Halouze	- 14 437,63 €
Saint Georges des Groseillers	615 211,83 €
La Selle la Forge	18 993,86 €
Saint Paul	638,00 €
Banvou	33 073,77 €
Bellou en Houlme	87 144,08 €
Le Chateillier	29 524,27 €
La Coulonche	42 781,65 €
Dompierre	46 789,22 €
Echalou	19 966,59 €
La Ferrière aux Etangs	206 269,65 €
Messei	345 071,54 €
St André de Messei	61 180,05 €
Salres la Verrerie	21 327,67 €
Landisacq	77 493,20 €
Commune nouvelle d'Athis Val de Rouvre	417 923,03 €
Berjou	12 854,24 €
Cahan	25 415,13 €
Durcet	6 463,88 €
La Lande Saint Simeon	7 246,80 €
Menil Hubert sur Orne	18 595,78 €
Saint Honorine la Chardonne	53 695,34 €
Saint Philbert sur Orne	5 404,13 €
Saint Pierre du Regard	113 198,44 €
Briouze	149 524,27 €
Le Grais	24 876,84 €
Le Menil de Briouze	36 640,48 €
Pointel	34 912,07 €
Saint Opportune	29 254,20 €
Lonlay le Tesson	20 576,27 €
Les Monts d'Andaines	224 606,84 €
Commune nouvelle de La Ferté Macé	912 973,43 €
TOTAUX 42 COMMUNES	3 954 132,83 €

IL VOUS EST PROPOSÉ DE BIEN VOULOIR :

- 1 - FIXER** le montant de l'attribution de compensation provisoire pour l'année 2023, conformément aux conditions décrites ci-dessus.
- 2 - DIRE** que ce montant sera révisé à l'issue des travaux de la commission locale d'évaluation des transferts de charges.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ.

La Secrétaire de séance,



Véronique NOËL



Le Président,



Yves GOASDOUÉ

Accusé de réception - Ministère de l'intérieur

061-200035614-20230209-2023-783-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 13/02/2023

Publication : 13/02/2023

R A P P O R T

Présenté par
Jérémy PREVOST
Vice-Président

Flers Agglo		N°	Date	Question	
ENSEMBLE 6 Commission Finances		13	26.01.2023	3	
CONSEIL	Séance	15	09.02.2023	N° d'ordre	N° délibération
				26	2023-784

OBJET

CREATION D'UN BUDGET ANNEXE « AMENAGEMENTS FONCIERS »

AA/EA

Chers Collègues,

Flers Agglo, dans le cadre de ses compétences, réalise des opérations d'aménagements de terrains permettant le développement d'activités économiques.

Les terrains qui sont la propriété de Flers Agglo, sont destinés à la vente, ils n'ont donc pas à être intégrés dans le patrimoine de notre établissement et doivent être décrits dans une comptabilité de stock spécifique tenue selon le système de l'inventaire intermittent, qui est le système préconisé pour les stocks destinés à être vendus.

Ces stocks sont évalués par opération de fin d'exercice sur la base de mouvements financiers enregistrés dans l'exercice.

Ainsi, à compter de 2023, Flers Agglo, conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales et du Code Général des Impôts, identifiera l'activité « Aménagements fonciers » par l'ouverture dans le budget communautaire d'un budget dédié à cette activité. Les différents aménagements intégrés dans la gestion de ce budget donneront lieu à une identification individualisée par des codes service.

Les crédits seront ouverts globalement et seront identifiés par opération d'aménagement.

Cette activité est assujettie à la TVA et donne lieu à la réalisation de déclarations.

IL VOUS EST PROPOSE DE BIEN VOULOIR :

- 1 - DECIDER** la création d'un budget annexe « Aménagements fonciers », ce budget annexe suivra la nomenclature M14.
- 2 - AUTORISER** Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document relatif à cette prise de décision.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ.

La Secrétaire de séance,


Véronique NOËL

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

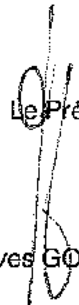
061-200035814-20230209-2023-784-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 13/02/2023

Publication : 13/02/2023

Le Président,


Yves GOASDOUÉ

R A P P O R T

Présenté par
Yves GOASDOUE
Président

Fiers Agglo		N°	Date	Question	
ENSEMBLE 6 Commission Personnels, Marchés et Commande Publique		13	26.01.2023	1	
CONSEIL	Séance	15	09.02.2023	N° d'ordre	N° délibération
				27	2023-785

OBJET	PERSONNELS – EMPLOIS PERMANENTS – REEQUILIBRAGE DES EMPLOIS PAR TRANSFERTS RECIPROQUES ENTRE LES BUDGETS ANNEXES DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT – TABLEAU DES EFFECTIFS – MODIFICATION 2023-01
-------	---

LC/EA

Chers Collègues,

Conformément aux dispositions de l'article L313-1 du code général de la fonction publique, « **les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement** ».

En application de ces dispositions, chacun des emplois de la Communauté d'Agglomération est rattaché soit au budget général de Fiers Agglo, soit aux budgets annexes institués en considération de l'activité et des fonctions des personnels concernés (eau ou assainissement).

En l'occurrence, depuis l'intégration de nouvelles communes à Fiers Agglo en 2017, la direction eau et assainissement de Fiers Agglo s'est progressivement réorganisée pour mettre en œuvre les compétences liées au petit cycle de l'eau à l'échelle du nouveau territoire : reprises en régie, prolongations et renouvellements de contrats de concession, établissement de conventions de mutualisation de services avec des communes de Fiers Agglo et des EPCI voisins, arrêt progressif de certaines, intégration de nouveaux agents, agrandissement de tailles d'équipes, développement ou recentrages d'activités.

Cette étude approfondie des missions des services et des agents permet de proposer un rééquilibrage des emplois et de leurs charges financières par transferts de certains postes du budget de l'eau vers l'assainissement et inversement, à compter du 1^{er} mars 2023.

Pour rappel un premier rééquilibrage entre ces budgets avait été effectué par délibération du 27 février 2014.

Pour l'heure, la liste des emplois concernés s'établit comme suit :

EMPLOIS	BUDGET DE RATTACHEMENT		Cadre d'emplois	Echelle de rémunération
	ACTUEL	PROPOSE		
Directeur eau et assainissement	Assainissement	Eau	CA des ingénieurs	Ingénieur/ingénieur principal /ingénieur HC
2 Agents d'exploitation polyvalent			CA des adjoints techniques	C1 à 3
Agent d'exploitation chef de chantier			CA des adjoints techniques Agents de maîtrise	C1 à 3 AM/AMP
Responsable du pôle réseaux, adjoint au directeur	Eau	Assainissement	Technicien principal de 1 ^{ère} classe CA des ingénieurs	NES 3 Ingénieur/ingénieur principal
Agent d'exploitation polyvalent			CA des adjoints techniques	C1 à 3
Agent d'exploitation chef de chantier			CA des adjoints techniques Agents de maîtrise	C1 à 3 AM/AMP

Flers Agglo Communauté d'agglomération	Date	Délibération	Nature	Folio n°
	09.02.2023	2023-785	4.1	
	REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE ET DES DECISIONS DU PRESIDENT			

IL VOUS EST PROPOSE DE BIEN VOULOIR :

- 1 - AFFECTER** les emplois permanents rattachés aux budgets annexes de l'eau et de l'assainissement, tels que listés ci-dessus, à compter du 1^{er} mars 2023.
- 2 - PREVOIR** aux budgets annexes indiqués les crédits correspondants.
- 3 - PRECISER** qu'il y aura à se prononcer sur les suppressions des postes devenus sans objet, pour ce qu'ils constituent une opération d'ordre, dans le cadre d'une délibération prise en fin d'année après avis du CST compétent.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ.

La Secrétaire de séance,



Véronique NOËL



Le Président,

Yves GOASDOUÉ

Accusé de réception - Ministère de l'intérieur

061-200035814-20230209-2023-785-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 13/02/2023

Publication : 13/02/2023

R A P P O R T

Présenté par
Yves GOASDOUE
Président

Flers Agglo		N°	Date	Question	
ENSEMBLE 6 Commission Personnels, Marchés et Commande Publics		13	26.01.2023	2	
CONSEIL	Séance	15	09.02.2023	N° d'ordre	N° délibération
				28	2023-786

OBJET

CONVENTION CONSTITUTIVE DE GROUPEMENT DE COMMANDES POUR LES MARCHES PUBLICS DE TRAVAUX ET LES FOURNITURES ET SERVICES ASSOCIES A CES TRAVAUX – AVENANT N° 1

AR/EA

Chers Collègues,

Les assemblées délibérantes de la Flers Agglo et de la Ville de Flers ont décidé de mettre en place un groupement de commandes en vue de mutualiser la passation des procédures de marchés publics de travaux et les fournitures courantes et services liés à ces travaux.

La convention de groupement de commandes signée suite à ces délibérations (2018-684 pour la Ville de Flers et 2018-550 pour Flers Agglo) ne prévoit pas la possibilité pour les mandataires de maîtrise de d'ouvrage des deux collectivités de lancer des marchés de travaux dans le cadre du groupement de commandes.

Pour l'opération de restructuration de l'ancien site Monsieur Bricolage, Flers Agglo a confié un mandat de maîtrise d'ouvrage à la SHEMA. De même, la Ville a confié un mandat de maîtrise d'ouvrage à la SHEMA pour l'aménagement de la place du 14 juillet et d'une partie de la rue de Domfront, adjacentes à l'ancien site Monsieur Bricolage. Au regard de la proximité des travaux à mener par la SHEMA en tant que mandataire d'une part de Flers Agglo et d'autre part de la Ville de Flers, il est pertinent de lancer la procédure sur le fondement du groupement de commandes pour les marchés de travaux.

Il convient donc de signer un avenant prévoyant la possibilité pour la SHEMA de lancer les procédures de travaux relatives à cette opération dans le cadre du groupement de commandes. Il est également nécessaire de prévoir cette possibilité pour l'avenir.

IL VOUS EST PROPOSE DE BIEN VOULOIR :

AUTORISER

Monsieur le Président, ou son représentant, à signer l'avenant n° 1 à la convention de constitutive de groupement de commandes pour les marchés publics de travaux et les fournitures et services associés à ces travaux.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ.

La Secrétaire de séance,

Véronique NOËL

Accusé de réception - Ministère de l'intérieur

061-200035814-20230209-2023-786-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 13/02/2023

Publication : 13/02/2023

Le Président,

Yves GOASDOUÉ

R A P P O R T

Présenté par
Yves GOASDOUE
Président

Flers Agglo		N°	Date	Question	
ENSEMBLE 6 Commission Compétences non déléguées		13	26.01.2023	1	
CONSEIL	Séance	15	09.02.2023	N° d'ordre	N° délibération
				29	2023-787

OBJET	AMENAGEMENT DU BOURG DE CERISY BELLE ETOILE – FONDS DE CONCOURS DE FLERS AGGLO (TRANCHE 1)
--------------	---

BP/EA

Chers Collègues,

Par délibération n° 2019-702 du 28 février 2019, Flers Agglo a accordé un fonds de concours de 11.463,75 € à la commune de Cerisy Belle Etoile pour la première tranche d'aménagement de son centre bourg située entre la route du Mont et l'entrée de la Maison Familiale Rurale.

La Commune de Cerisy Belle Etoile souhaite procéder à l'aménagement et à la sécurisation de son centre bourg située sur la Départementale 18 entre le carrefour de la RD 806 (route de la Monnerie) et le panneau d'agglomération en direction de Saint Pierre d'Entremont (cf plan joint).

Le programme de travaux consiste :

- au marquage de l'entrée du bourg,
- à la création de plateaux surélevés pour diminuer la vitesse et à la création de zones 30,
- à la reprise du cheminement piétonnier,
- à la création de places de stationnement le long de la RD 18.

Par délibération n° 813 du 28 avril 2011, la Communauté d'Agglomération du Pays de Flers a défini ses conditions d'accompagnement aux communes relatives aux dossiers d'aménagement de centre bourg.

Les travaux de la commune de Cerisy Belle Etoile, estimés à **199.193,50 € H.T.**, répondent aux exigences de Flers Agglo et peuvent par conséquent bénéficier d'un fonds de concours. Ce fonds de concours sera d'un montant de 15 %, la maîtrise d'œuvre de ce projet étant assurée par le bureau d'études de Flers Agglo.

Objet des travaux	Coût estimatif du projet	Fonds de concours maxi Flers Agglo (15 %)
Aménagement du bourg de Cerisy Belle Etoile	199.193,50 € H.T.	29.879,02 € H.T.

Flers Agglo Communauté d'agglomération	Date	Délibération	Nature	Folio n°
	09.02.2023	2023-787	7.8	
	REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE ET DES DECISIONS DU PRESIDENT			

IL VOUS EST PROPOSE DE BIEN VOULOIR :

- 1 – ACCORDER** à la commune de Cerisy Belle Etoile un fonds de concours de 15 % avec un plafond de **29.879,02 € H.T.** et autoriser Monsieur le Président à signer la convention annexée pour le versement de la participation.
- 2 – PRECISER** que ce fonds de concours sera versé sur présentation par la commune de Cerisy Belle Etoile du bilan définitif de l'opération.
- 3 – S'ENGAGER** à inscrire les crédits nécessaires au Budget 2023.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ.

La Secrétaire de séance,



Véronique NOËL

Le Président,



Yves GOASDOUÉ

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

061-200035814-20230209-2023-787-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 13/02/2023

Publication : 13/02/2023

R A P P O R T

Présenté par
Yves GOASDOUE
Président

Fliers Agglo		N°	Date	Question	
ENSEMBLE 6 Commission Compétences non déléguées		13	26.01.2023	2	
CONSEIL	Séance	15	09.02.2023	N° d'ordre	N° délibération
				30	2023-788

OBJET	SANTE – INSTALLATION DE NOUVEAUX PROFESSIONNELS DE SANTE – AIDES A L'INSTALLATION
-------	--

YZ/SG/EA

Chers Collègues,

Convaincus depuis de nombreuses années que le regroupement de professionnels pluridisciplinaires, était un gage de réussite pour tenter d'enrayer une démographie médicale en difficulté sur le territoire, un groupe de professionnels de santé médecins généralistes et infirmiers, avaient émis le souhait de créer un pôle de santé dès 2016.

Les professionnels de santé souhaitant intégrer le pôle ont alors travaillé à la définition d'un projet de santé avec la collectivité répondant à plusieurs objectifs dont la participation à la formation des futurs professionnels de santé et l'installation de nouveaux médecins généralistes, spécialistes et dentistes.

La collectivité peut s'appuyer, en ce sens, sur les politiques, nationale, régionale et départementale.

1. Information de tout nouvel arrivant des dispositifs existants (Etat, Région, CPAM) : aides à l'installation, maintien de l'exercice, contrat de début d'exercice. Cette information générale sera également transmise aux autres professionnels libéraux y compris pour ceux exerçant seul.
2. Accueil des médecins généralistes et spécialistes dans les équipements gérés par Fliers Agglo **pour une première prise d'exercice sur le territoire et l'engagement de devenir maître de stage** :
 - Le coût moyen des loyers au m² des cabinets des équipements gérés par Fliers Agglo est aux alentours de 7,60 à 8 € net Hors charges.
 - Il pourrait donc être instauré pour **les 2 premières années**, un tarif de 5 € Hors charges le mètre carré pour toute nouvelle installation, le montant des charges restant inchangé.
3. Pour les dentistes, il s'agit essentiellement de s'appuyer sur la politique régionale d'investissement de « Fauteuils dentaires destinés à la formation d'étudiants en ville ». Une convention avec la Région permet de bénéficier de 50 % d'aide plafonnée à hauteur de 75.000 €. Une autre convention devra être signée avec le dentiste bénéficiaire de l'aide sous certaines conditions dont la principale consiste à former de jeunes étudiants dentistes. Cette opportunité doit être saisie compte-tenu de la formation dentaire désormais dispensée à Caen qui nous permettra plus facilement de recruter parmi les jeunes du territoire.

Enfin, pour votre parfaite information, Fliers Agglo agit aussi avec la faculté de Médecine de Caen et le Syndicat des jeunes internes pour cibler principalement les jeunes du Bocage.

2023-788	SANTE INSTALLATION DE NOUVEAUX PROFESSIONNELS DE SANTE AIDES A L'INSTALLATION	DISCUSSION
----------	--	-------------------

Monsieur le Président

Comme vous le savez, les centres que nous gérons sont loués autour de 8 euros/m², nous vous proposons de calibrer ce tarif à 5 euros du m² pour les deux premières années en cas d'installation de nouveaux médecins.

Pour les dentistes, nous proposons de conventionner avec la Région pour une aide à l'achat de fauteuils dentaires destinés à la formation d'étudiants.

R A P P O R T

Présenté par
Yves GOASDOUE
Président

Flers Agglo		N°	Date	Question	
ENSEMBLE 6 Commission Compétences non déléguées		13	26.01.2023	3	
CONSEIL	Séance	15	09.02.2023	N° d'ordre	N° délibération
				31	2023-789

OBJET	REPRESENTATIONS PERMANENTES – POLE METROPOLITAIN RESEAU OUEST NORMAND – DESIGNATIONS
-------	---

TD/EA

Chers Collègues,

La loi n° 2010-1563 du 16 décembre 2010 de réforme des collectivités territoriales a créé et défini le régime juridique des Pôles métropolitains. Des précisions relatives aux seuils démographiques et aux statuts possibles des Pôles métropolitains ont été apportées par la loi n° 2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles (dite loi MAPTAM).

Un Pôle métropolitain est constitué par accord entre des Établissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) à fiscalité propre (communautés urbaines, communautés d'agglomérations et communautés de communes), en vue d'actions d'intérêt métropolitain, afin de promouvoir un modèle d'aménagement, de développement durable et de solidarité territoriale.

Établissement public, il est soumis aux règles applicables aux articles L. 5731-1, L. 5731-2 et L. 5731-3, du code général des collectivités territoriales (CGCT). Il peut prendre la forme d'un syndicat mixte ouvert à la carte. Des conseils départementaux et régionaux peuvent ainsi adhérer à un Pôle métropolitain. Ses membres peuvent choisir de participer à tout ou partie des actions coordonnées par le Pôle métropolitain.

Historique de la démarche

Le Pôle métropolitain Caen Normandie Métropole avait été créé dans un contexte de réunification de la Basse et de la Haute Normandie pour que les EPCI de l'Ouest de la Normandie mènent ensemble des actions d'intérêt métropolitain et parlent d'une même voix. L'Ouest Normandie a des caractéristiques et des spécificités propres, qui diffèrent notamment des enjeux de l'Axe Seine. En 2015, et pour faciliter le fonctionnement de la structure, il avait été décidé de ne créer qu'un seul syndicat mixte pour gérer le Pôle métropolitain « Socle », regroupant 6 EPCI de la Plaine de Caen et porteur notamment du SCoT Caen-Métropole, et le Pôle métropolitain « Réseau » constitué des trois départements et d'EPCI de l'Ouest de la Normandie.

Le Pôle métropolitain Réseau a montré son utilité, notamment pour faire valoir les spécificités du territoire de l'Ouest de la Normandie, et c'est un outil qui a été jugé pertinent, notamment dans le cadre de l'élaboration du SRADDET, de l'application de la Loi Climat & Résilience ou, auparavant, pour les sujets ayant trait à la mobilité. Pour autant, au fil des années, ce mode d'organisation et de fonctionnement a montré qu'il ne paraissait plus pertinent de réunir les membres du Pôle Réseau en même temps que ceux du Socle pour des sujets et des ordres du jour qui concernent parfois plus le Socle et la vie administrative du syndicat que le Réseau.

La refondation du Pôle Réseau passe par plus de simplicité et en mobilisant ses membres uniquement sur des sujets Réseau. C'est pourquoi, il a été proposé une organisation différente avec un Pôle Réseau complètement différencié du Pôle Socle.

Flers Agglo Communauté d'agglomération	Date	Délibération	Nature	Folio n°
	09.02.2023	2023-789	5.3	
	REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE ET DES DECISIONS DU PRESIDENT			

Constitution

Le Comité syndical du Pôle métropolitain Caen Normandie Métropole du 1^{er} avril 2022 a acté le lancement de la procédure pour la création d'un nouveau syndicat mixte pour le Pôle Réseau Les assemblées délibérantes de chacun des EPCI et des trois Départements membres du Pôle Réseau se sont prononcées sur leur intention d'adhérer au futur Pôle métropolitain Réseau Ouest Normand.

Ainsi, votre Assemblée s'est-elle prononcé le 22 juin 2022 par délibération n° 2022-631 en faveur de la création du Pôle Métropolitain Réseau Ouest Normand et de l'adhésion de Flers Agglo à ce pôle.

Le Préfet du Calvados va très prochainement prendre un arrêté portant sur la création du Pôle métropolitain Réseau Ouest Normand.

Ce syndicat mixte ouvert à la carte fonctionne selon un programme de travail triennal sur les actions d'intérêt métropolitain dans les domaines suivants : aménagement durable, économie-innovation-emplois, services aux populations, environnement et cadre de vie, transition écologique et énergétique, coopérations interterritoriales et métropolitaines.

Pour quoi faire ?

Le pôle métropolitain Réseau Ouest Normand est un outil soude de réflexion et de lobbying pour que les EPCI de l'Ouest de la Normandie parlent plus fort ensemble pour que cette partie de la Normandie ne soit pas oubliée dans l'aménagement du territoire régional, le dessin des infrastructures majeures et l'implantation des équipements structurants. Le rôle du Pôle Métropolitain est d'éclairer les élus par des connaissances et des expertises fiables et solides, de porter la voix des territoires, de donner l'impulsion, sur différents sujets, sans prendre de compétence.

Il s'agit également, dans un cadre souple et convivial, d'échanger sur les questionnements communs et de partager expériences et bonnes pratiques afin de faire émerger une culture commune sur les sujets d'aménagement du territoire et de l'espace au sens large.

Gouvernance

Les instances du pôle métropolitain Réseau Ouest Normand se composent ainsi :

- Un comité syndical rassemblant l'ensemble des délégués métropolitains. Il délibérera sur le budget et les quelques points administratifs, de manière la plus légère possible.
- Un bureau rassemblant le Président et les vice-présidents.
- Ainsi qu'une conférence des exécutifs, structure non statutaire, rassemblant le président de chacun des membres, ou son représentant, et invitant tout élu intercommunal chargé des questions à l'ordre du jour. La conférence des exécutifs sera la grande instance d'échange et de prise de décision et de position commune.

Une commission sera créée et, le cas échéant, des groupes de travail thématiques seront mis en place par actions.

Quelles ressources ?

Les ressources financières du Pôle Métropolitain sont composées :

- D'une contribution de base obligatoire minime pour les EPCI qui sera fixée à 0,05€ par habitant DGF, pour le fonctionnement général du syndicat,
- Une contribution forfaitaire pour les Départements,
- De contributions optionnelles selon la participation à des actions communes (la participation aux actions sera laissée au libre choix de chaque EPCI et de chaque Département).

L'organisation du pôle métropolitain consiste en des moyens resserrés, concentrés sur les missions d'animation, de diffusion d'informations et de coordination. Elle pourra s'appuyer, par convention et selon les besoins identifiés, par la mise à disposition d'agents. La communauté Urbaine Caen la mer prévoit de mettre gracieusement à disposition du pôle un collaborateur à temps plein.

Considérant le rapport de présentation exposé ci-dessus,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Considérant que Flers Agglo dispose de deux délégués au sein du comité syndical du Pôle Métropolitain réseau ouest Normand,

IL VOUS EST PROPOSE DE BIEN VOULOIR :

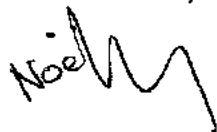
ELIRE deux délégués titulaires et deux délégués suppléants pour siéger au comité syndical du Pôle Métropolitain réseau ouest Normand.

Sont élus par 66 voix sur 66 suffrages exprimés :

TITULAIRES		SUPPLEANTS	
1 – Yves	GOASDOUE	1 – Omar	AYAD
2 – Michel	DUMAINE	2 – Jacques	FORTIS

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ.

La Secrétaire de séance,



Véronique NOËL

Le Président,



Yves GOASDOUÉ

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

061-200035814-20230209-2023-789-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 13/02/2023

Publication : 13/02/2023



TD/EA

Flers Agglo

Communauté d'agglomération

Date	Délibération	Nature	Folio n°
09.03.2023	2023-791	5.2	
REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE ET DES DECISIONS DU PRESIDENT			

SEANCE N° 16 DU 09 MARS 2023

32 questions, numérotées 2023-790 à 2023-821

DELIBERATION

COMPTE-RENDU DES DECISIONS PRISES PAR DELEGATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

A la date indiquée ci-dessus, le Conseil Communautaire, convoqué dans les délais légaux, s'est réuni à la Salle Culturelle de la Varenne - Rue Jean Dumas - 61440 Messei, sous la présidence de Yves GOASDOUE, Président de Flers Agglo.

Outre le Président, étaient invités Mesdames et Messieurs :

Vice-Présidents : Michel DUMAINE (Messei), Vincent BEAUMONT (La Ferrière aux Etangs), Omar AYAD (Flers), Stéphan GRAVELAT (Les Monts d'Andaine), François BAILLE (Athis Val de Rouvre), Jacques FORTIS (Briouze), Anne GOUELIBO (La Lande Patry), Béatrice GUYOT (Landisacq), Laurent JUMELINE (Flers), Jérémy PREVOST (Flers), Gilles RABACHE (Caligny), Thierry RAUX (Saint Philbert sur Orne), Stéphane TERRIER (Saint Georges des Groseillers) et Sylvie THIEULENT (La Selle la Forge)

Conseillers titulaires : Annette HAMMELIN (Athis Val de Rouvre), Daniel BIGEON (Dompierre), Chantal CORVEE (Saint Georges des Groseillers), Alain LANGE, François BAILLE, Eliane DENIAUX et Kévin LEGEAY (Athis Val de Rouvre), Sylvain BOULANT (Aubusson), Jean-Louis PELLERIN (Banvou), Alexandra TERTRE (La Bazoque), Jean-Marie GAUDIN (Bellou en Houlme), Didier VIECELI (Berjou), Véronique NOEL (Briouze), Xavier DE SAINT POL (Cahan), Hervé BORDERIE (Cerisy Belle Etoile), Agnès MORICE (La Chapelle au Moine), Jean-Claude DORSY (La Chapelle Biche), Didier LANGLIN (Le Châtellier), Jacky LECOQ (La Coulonche), Gérard PIERRE (Durcet), Claude GASNIER (Echalou), Michel LEROYER, Sylvie ERRARD, Olivier BREUIL, Véronique CLEMENTE DA CONCEICAO, Guy MIDY, Christine GERVAIS et José COLLADO (La Ferté Macé), Gaëlle PIOLINE, Lori HELLOCO, Sophie RENAUDIN, Subay SAHIN, Angela PRESSE, Dominique ARMAND, Leïla HARDY, Thierry AUBIN, Annick ROBIN-MOITRY, Yvette LERICHOMME, Bruno ASSELOT, Jean-François BRISSET, Tâm NGUYEN, Sylvie DUFOUR et Emmanuelle BERGOT (Flers), Bruno AUVRAY (Le Grai), Michel LAMY (La Lande Patry), Didier DELAPORTE (La Lande Saint Siméon), Gérard BERNET (Landigou), Bernard MESENGE (Lonlay le Tesson), Jean-Marie DELANGE (Le Ménéil de Briouze), Jacky ALLEAU (Ménéil Hubert sur Orne), Régine POTTIER (Messei), Alain DELAUNAY (Montilly sur Noireau), Marilyne CORREYEUR (Les Monts d'Andaine), Jean-Luc LEPORTIER (Pointel), Jean-Claude GUILLEMIN (Saint André de Messei), Jean-Luc CHAMPIN (Saint Clair de Halouze), Frédéric LECHEVALIER et Chloé EUSTACHE (Saint Georges des Groseillers), Jean-Marie POTHE (Saint Paul), Michèle GUICHETEAU (Saint Pierre du Regard), Emmanuel LE SECQ (Sainte Honorine la Chardonne), Marc SIMON (Sainte Opportune) et Charlie LETETREL (Saires la Verrerie).

Conseillers suppléants : Bruno BOISSAIS (Aubusson), Didier MICHEL (Banvou), Sandrine DESTAIS (La Bazoque), Jacqueline ONFRAY (Bellou en Houlme), Bénédicte BON (Berjou), Isabelle BLAIS (Cahan), Laurence COTARD (Caligny), Sébastien AMOROS (Cerisy Belle Etoile), Jean-Jacques ALEXANDRE (La Chapelle au Moine), Marie-Christine LEDEUX (La Chapelle Biche), Thérèse SOUTIF (Le Châtellier), Stanislas BISSON (La Coulonche), Alain LESELLIER (Dompierre), Jean-Pierre GOSSELIN (Durcet), Bruno LANDEMORE (Echalou), Laurence LALES (La Ferrière aux Etangs), Jean-François COUPRIT (Le Grai), Serge PARIS (La Lande Saint Siméon), Nathalie LIEFOOGHE (Landigou), Agathe PRIEUR (Landisacq), Patrice BIDAULT (Lonlay le Tesson), Gérard THOMAS (Le Ménéil de Briouze), Gilbert GUERIN (Ménéil Hubert sur Orne), Antoine GERARD (Montilly sur Noireau), Thibault GALLOT (Pointel), Dominique VEGEE (Saint André de Messei), Nathalie GUITTON (Saint Clair de Halouze), Stéphane JENVRIN (Saint Paul), Margaret BRAULT (Saint Philbert sur Orne), Sylvain VOISIN (Saint Pierre du Regard), Catherine LECHERPY (Sainte Honorine la Chardonne), Arnaud LEMANCEL (Sainte Opportune), Marc DENIS (Saires la Verrerie), Claude LEBEURRIER (La Selle la Forge).

Titulaire absent	Suppléant présent	Titulaire absent	Suppléant présent	Questions
Sylvain BOULANT Didier VIECELI	Bruno BOISSAIS Bénédicte BON	Alexandra TERTRE Jean-Marie DELANGE	Sandrine DESTAIS Gérard THOMAS	Ensemble de la séance

Tous présents, à l'exception de :

Procurations :	Mandant	Mandataire	Mandant	Mandataire	Questions
	Hervé BORDERIE Thierry AUBIN Dominique ARMAND Sophie RENAUDIN Marilyne CORREYEUR	Gilles RABACHE Jérémy PREVOST Yvette LERICHOMME Subay SAHIN Stéphan GRAVELAT	Annette HAMMELIN Michel DUMAINE Tâm NGUYEN Emmanuelle BERGOT	Jacky ALLEAU Yves GOASDOUE Jean-François BRISSET Stéphane TERRIER	Ensemble de la séance

Excusé : Xavier DE SAINT POL

Absents : Angela PRESSE (2023-790 à 2023-792) ; Gérard PIERRE, Sylvie ERRARD, Guy MIDY, Christine GERVAIS, Lori HELLOCO, Sylvie DUFOUR et Véronique CLEMENTE DA CONCEICAO (ensemble de la séance)

Question	Présents	Votants	Question	Présents	Votants
2023-790 à 2023-792	59	68	2023-809	60	69
2023-793 à 2023-796	60	69	2023-810	60	67
2023-797	60	68	2023-811 à 2023-813	60	69
2023-798	60	69	2023-814	60	67
2023-799	60	67	2023-815 à 2023-819	60	69
2023-800 et 2023-801	60	68	2023-820	60	64
2023-802 à 2023-805	60	69	2023-521	60	69
2023-806 à 2023-808	60	67			

Convocation effectuée le :	Séance ouverte à :	Secrétaire de séance :	Clôture effectuée à :	Liste des délibérations affichée le :	Date de mise en ligne sur le site internet
02.03.2023	19 H 33	Véronique NOËL	21 H 52	10.03.2023	13.03.2023

R A P P O R T

Présenté par

Yves GOASDOUE

Président

Flers Agglo		N°	Date	Question	
CONSEIL	Séance	16	09.03.2023	N° d'ordre	N° délibération
				2	2023-791

OBJET	COMPTE-RENDU DES DECISIONS PRISES PAR DELEGATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
-------	---

TD/EA

Chers Collègues,

Conformément à l'article L.5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T), le Président doit rendre compte, lors de chaque réunion de l'organe délibérant, des décisions prises dans le cadre des délégations accordées par le Conseil Communautaire.

En application de ces dispositions, les décisions prises par le Président ou son représentant sont listées en annexe.

Il est également rendu compte des marchés et avenants conclus sur le fondement des délégations accordées.

LE CONSEIL :

PREND ACTE des décisions prises par Monsieur le Président ou son représentant et listées en annexes.

CERTIFIÉ CONFORME.

La Secrétaire de séance,

Le Président,

Véronique NOËL

Yves GOASDOUÉ

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

061-200035814-20230309-2023-791-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 13/03/2023

Publication : 13/03/2023

Le Président,

Yves GOASDOUE

COMPTE RENDU DES DECISIONS PRISES PAR LE PRESIDENT
En application de l'article L 5211-10 du C.G.C.T.

D811	FORUM DE FLERS AGGLO CONCERT DE MUSIQUES ACTUELLES « CHRISTOPHE WILLEM » CONTRAT - 03.02.2023
-------------	--

Flers Agglo propose aux habitants de son territoire une offre de spectacles et d'animations diversifiée dans des salles de spectacle et hors les murs grâce à ses partenariats (saison culturelle de la Scène nationale 61 à Flers, saison culturelle de Rezzo61 à La Ferté-Macé, festival Vibra'Mômes, festivals et événements soutenus ou co-organisés par les collectivités et les associations) et à ses services (Forum et Centre Madeleine Louaintier, réseau des médiathèques, conservatoire).

En complément de l'offre existante, qu'elle soit institutionnelle ou associative soutenue par la collectivité, Flers Agglo a identifié, il y a quelques années, l'opportunité de renforcer l'offre de concerts en musiques actuelles à destination du grand public.

Dans la continuité des concerts ayant déjà été organisés au Forum, il est prévu d'organiser deux à trois concerts de musiques actuelles en 2023 dans la salle du Forum au 9 rue du Collège à Flers. Après épuisement des dates reportées en raison de l'épidémie de COVID-19, Flers Agglo prévoit de recevoir Christophe Willem le vendredi 21 avril 2023.

Il convient de rémunérer cette prestation aux conditions décrites ci-dessous :

Prestataire	Arachnée Productions 52/54 Rue de Châteaudun 75009 PARIS
Prestation	Concert de Christophe WILLEM
Montant HT	26.000 € (TVA à 5,50 %)
Date et lieu	Le vendredi 21 avril 2023 au Forum
Conditions	Voir contrat annexé Acompte de 13.715 € à verser à la signature du contrat

Le Président :

DÉCIDE de signer le contrat de prestation annexé conformément aux conditions exposées ci-dessus.

Par délibération n° 2020-7 du 11 juillet 2020, modifiée par délibération n° 2020-169 du 15 décembre 2020, puis par délibération n° 2021-386 du 7 octobre 2021 et enfin par délibération n° 2022-555 du 7 avril 2022, une grille tarifaire a été approuvée pour la billetterie des grands concerts organisés par Flers Agglo au Forum.

Dans le cadre de sa programmation de concerts de musiques actuelles, Flers Agglo prévoit de recevoir Christophe WILLEM au Forum de Flers le **vendredi 21 avril 2023** à partir de 20 heures. Ce concert entrerait dans la catégorie « Spectacles et concerts grand public » citée dans la délégation n° 2 de l'annexe à la délibération du 7 avril 2022 précitée.

Les tarifs ainsi proposés pour le concert de Christophe WILLEM sont les suivants :

- 29 € par personne en « tarif normal » ;
- 15 € par personne en « tarif réduit » (conditions : enfants jusqu'à 18 ans / étudiants jusqu'à 28 ans / demandeurs d'emploi / bénéficiaires des minima sociaux / personnes en situation de handicap) ;
- - 90 % du tarif plein pour des personnes bénéficiant de l'opération de médiation culturelle « Culture et lien social » soit 3 € par personne (en lien avec les associations Solidarité bocage, Restos du cœur, Secours populaire, Secours catholique) ;
- - 90 % du tarif plein pour les personnes appartenant aux foyers présents dans les actions d'insertion sociale collective du CCAS de Flers, soit 3 € par personne ;
- Les bénéficiaires du Pass+ pourront utiliser à leur guise les coupons d'un montant unitaire de 7 € pour l'achat de leurs billets.

En outre, il est proposé une prévente pour encourager la réservation précoce des billets. Cette prévente se déroulera depuis l'ouverture de la billetterie jusqu'au **21 mars 2023** et donnera lieu à une décote :

- 25 € par personne en « tarif normal » ;
- 12 € par personne en « tarif réduit » (conditions : enfants jusqu'à 18 ans / étudiants jusqu'à 28 ans / demandeurs d'emploi / bénéficiaires des minima sociaux / personnes en situation de handicap) ;
- Les bénéficiaires du Pass+ pourront utiliser à leur guise les coupons d'un montant unitaire de 7 € pour l'achat de leurs billets.

NB : les décotes prévues plus haut s'appliquent à l'identique en période de prévente, sur la base du tarif plein.

Prévente (jusqu'au 21 mars 2023)		Vente normale (entre le 22 mars et le 21 avril 2023)	
Tarif plein	25 €	Tarif plein	29 €
Tarif réduit	12 €	Tarif réduit	15 €
Tarif médiation culturelle	3 €	Tarif médiation culturelle	3 €

La jauge est fixée à 650 places assises maximum en placement libre.

La billetterie est ouverte à l'Office de tourisme de Flers et dans les médiathèques de Flers Agglo jusqu'au jour du concert. La vente sera aussi proposée en début de soirée au Forum le jour du concert si la jauge n'est pas complète.

Les Atouts Normandie et les Pass culture seront acceptés comme moyens de paiement total ou partiel, de même que le dispositif Pass+ (coupons de 7 € utilisables sur présentation du justificatif).

Les plateformes de billetterie en ligne Weezevent et Ticketnet seront également utilisées pour la vente dématérialisée, dans le cadre des conventions signées ou à signer avec chacune. La jauge sera, le cas échéant, partagée entre les différents canaux de vente.

Il est également proposé de réserver 60 billets exonérés sur la billetterie, à affecter sous forme d'invitations réparties comme suit dans un but de promotion/communication :

- 15 invitations pour le producteur ;
- 20 invitations pour les partenaires (presse, sponsors et autres) ;
- 20 invitations pour l'organisateur.

Le Président :

DÉCIDE d'adopter ces tarifs pour le concert de Christophe WILLEM à Flers, le vendredi 21 avril 2023, conformément aux conditions exposées ci-dessus.

D813	MARCHE PUBLIC PANNEAUX DE SIGNALISATION LOT N° 1 : PANNEAUX DE SIGNALISATION ROUTIERS (N° 2022-069) AVENANT N° 1 - 03.02.2023
-------------	---

Le contrat relatif à PANNEAUX DE SIGNALISATION - Lot n° 1 : panneaux de signalisation routiers a été notifié à LACROIX SIGNALISATION le 10 novembre 2022 pour un montant maximum de 40.000,00 € HT.

La formule de révision indiquée dans le marché ne reflète pas la réalité des variations des prix des matières premières nécessaires à la fabrication des panneaux de signalisation. Il convient donc de la remplacer par une formule de variation représentative de l'évolution des prix du marché.

Il convient donc de conclure un avenant sur le fondement des articles sur le fondement des articles L2194-1 et R2194-8 du Code de la Commande Publique.

Le Président :

DECIDE de signer l'avenant n° 1 au contrat n° 2022-069 dans les conditions mentionnées ci-dessus.

D814	MARCHE PUBLIC TRAVAUX DE DESAMIANPAGE, DEPLOMBAGE ET DEMOLITION POUR LES FUTURS AMENAGEMENTS VRD DU SITE PSLA LOT N° 2 : DEMOLITION DES DEUX BATIMENTS (N°2022-078) AVENANT N°1 - 03.02.2023
-------------	--

Le contrat relatif à Travaux de désamiantage, déplombage et démolition pour les futurs aménagements VRD du site PSLA - Lot n°2 : démolition des deux bâtiments a été notifié à TERRASSEMENT TP CREVEL le 7 novembre 2022 pour un montant de 33.292,00 € HT.

Le délai d'exécution des prestations était initialement fixé à 3 semaines à compter de l'OS de démarrage des travaux intervenu le 18 janvier 2023. En raison de l'indisponibilité du matériel, il convient de prolonger le délai d'exécution jusqu'au 28 février 2023.

Il convient donc de conclure un avenant sur le fondement des articles sur le fondement des articles L2194-1 et R2194-8 du Code de la Commande Publique.

Le Président :

DECIDE de signer l'avenant n° 1 au contrat n° 2022-078 dans les conditions mentionnées ci-dessus.

D815	MARCHE PUBLIC TRAVAUX DE DESAMIANPAGE, DEPLOMBAGE ET DEMOLITION POUR LES FUTURS AMENAGEMENTS VRD DU SITE PSLA LOT 1 : DESAMIANPAGE ET DEPLOMBAGE DES DEUX BATIMENTS (N°2022-077) AVENANT N° 1 - 03.02.2023
-------------	--

Le contrat relatif à Travaux de désamiantage, déplombage et démolition pour les futurs aménagements VRD du site PSLA - Lot n° 1 : désamiantage et déplombage des deux bâtiments a été notifié à AURY PEINTURE & DECORS SARL le 7 novembre 2022 pour un montant de 24.253,60 € HT.

Le montant initial du contrat était de 24.253,60 € HT. Ce montant est porté à 27.873,60 € HT par le présent avenant, ce qui représente une modification de 3.620,00 € HT (soit une différence de 14,93 % par rapport au montant initial du contrat).

Il convient donc de conclure un avenant sur le fondement des articles sur le fondement des articles L2194-1 et R2194- du Code de la Commande Publique.

La commission des MAPA, désignée par délibération n°2020-12 du 11 juillet 2020, s'est réunie le 31 janvier 2023 et a émis un avis favorable sur le projet d'avenant.

Le Président :

DECIDE de signer l'avenant n° 1 au contrat n° 2022-077 dans les conditions mentionnées ci-dessus.

D816	ESPACE CULTUREL DU HOULME A BRIOUZE RESIDENCE DE CREATION ET DE MEDIATION EXPOSITION - CONTRAT - 03.02.2023
-------------	---

En lien avec l'exposition proposée par le département de l'Orne, FDAC à L'Espace culturel du Houleme, plusieurs classes, du primaire et du collège, bénéficieront d'ateliers avec une artiste-illustratrice et un artiste-plasticien. Un atelier de création tout public sera également proposé un samedi matin.

Il convient de rémunérer cette prestation aux conditions décrites ci-dessous :

Prestataire	Maria Giulia TORELLI 41 Chemin des Chatelets 61000 Alençon
Prestation	Ateliers médiation et création pour les scolaires (3 classes Primaire et 2 de collège) + 1 Atelier tout public
Montant TTC	1.734 €
Date	Du 27 février au 4 mars 2023
Conditions	/

Le Président

DECIDE de signer le contrat avec Giullia TORELLI, conformément aux conditions exposées ci-dessus.

D817	INVESTISSEMENTS 2023 DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA DOTATION D'EQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX (D.E.T.R.) ET FONDS VERT TRAVAUX DE REFECTION DES TOITURES ET FAÇADES DU CENTRE CULTUREL CHAUDEURGE TRANCHE 4 - 08.02.2023
-------------	---

Flers Agglo souhaite mettre en valeur l'ensemble du Centre Culturel Chaudeurge. A ce titre, un programme de rénovation de façades, de toitures, d'isolation thermiques et de remplacement de fenêtre sera réalisé sur 4 années.

La tranche 4 comprendra la réfection complète du conservatoire et la reprise de la façade principale du Centre Chaudeurge.

Ce projet inscrit au Budget 2023 peut bénéficier de la Dotation d'équipement des territoires ruraux (D.E.T.R.), selon le plan de financement suivant :

4.3.1 Réhabilitation de bâtiments publics		
	Montant HT	Montant TTC
Travaux de réfection de toitures, de façades au Centre culturel Chaudeurge - 4ème Tranche	187 500,00 €	225 000,00 €
Plan de financement		
Etat - DETR	30%	56 250,00 €
Etat - Fonds Vert	20%	37 500,00 €
Autofinancement		131 250,00 €
TOTAL		225 000,00 €

Le Président :

- 1 - SOLLICITE** la DETR au taux maximal, auprès de l'Etat, pour les travaux cités ci-dessus.
- 2 - SOLLICITE** le fonds vert au taux maximal, auprès de l'Etat, pour les travaux cités ci-dessus.
- 3 - APPROUVE** le plan de financement présenté ci-dessus.
- 4 - PRECISE** que les projets ci-dessus sont prévus au BP 2023.

D818	INVESTISSEMENTS 2023	
	DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA DOTATION DE SOUTIEN A	
	L'INVESTISSEMENT (D.S.I.L.) ET FEDER	
	TRAVAUX DE REFECTION DES FAÇADES DU BATIMENT DE LA ROCHE D'OËTRE	
	SAINT PHILBERT SUR ORNE	
	-	
	03.02.2023	

Flers Agglo souhaite mettre en valeur l'ensemble du bâtiment de la Roche d'Oëtre, site naturel classé. Les travaux comprendront la réfection d'une partie de la toiture, le dégrisement et traitement des façades boisées.

Ce projet inscrit au Budget 2023 peut bénéficier de la Dotation de soutien à l'investissement (D.S.I.L.), selon le plan de financement suivant :

	Montant HT	Montant TTC
Travaux de réfection de façades du bâtiment de la Roche d'Oëtre	79 166,67 €	95 000,00 €
Plan de financement		
Etat - DSIL	40%	31 666,67 €
FEDER	40%	31 666,67 €
Autofinancement		31 666,67 €
TOTAL		95 000,00 €

Le Président :

- 1 - SOLLICITE** la DSIL au taux maximal, auprès de l'Etat, pour les travaux cités ci-dessus.
- 2 - SOLLICITE** le FEDER au taux maximal, auprès de l'Etat, pour les travaux cités ci-dessus.
- 3- APPROUVE** le plan de financement présenté ci-dessus.
- 4- PRECISE** que les projets ci-dessus sont prévus au BP 2023.

D819	INVESTISSEMENTS 2023	
	DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA DOTATION D'EQUIPEMENT DES	
	TERRITOIRES RURAUX (D.E.T.R)	
	AMENAGEMENT DE LA ZONE DU PLANCAÏON - TRANCHE 2	
	-	
	14.02.2023	

L'aménagement de la zone du Plancaïon à Flers s'inscrit dans la politique de renouvellement urbain initiée par Flers Agglo avec la reconquête d'une ancienne friche industrielle déjà artificialisée d'une superficie de 15 hectares, gage d'une gestion économe du foncier.

Ce projet s'inscrit également dans le cadre d'une démarche intégrée avec la Région, l'EPFN et l'Etat avec pour vocation de renforcer l'attractivité du centre-ville de Flers et du quartier de la gare avec le développement d'activités commerciales, tertiaires et de logements.

La programmation est déclinée en 3 tranches principales afin de garantir la faisabilité financière du projet et coordonner l'ensemble des travaux devant être réalisés.

La seconde tranche de travaux (2023), objet de la demande, consiste :

- à terminer la réhabilitation et le renouvellement de l'ensemble des réseaux d'adduction d'eau potable, eaux usées, eaux pluviales sur la rue Durmeyer
- à aménager et requalifier des espaces publics (voirie, éclairage public, réseaux divers, espaces verts) sur les rues du Parc et de la Fonderie.

Ce projet inscrit au Budget 2023 peut bénéficier de la Dotation d'équipement des territoires ruraux (D.E.T.R), selon le plan de financement suivant :

1.2.1 Aménagement de la zone du Plancaïon		
	Montant HT	Montant TTC
Aménagement de la zone du Plancaïon - Tranche 2 Réhabilitation des réseaux, aménagement et requalification des espaces publics	1 264 540,00 €	1 517 448,00 €
Plan de financement		
Etat - DETR	40%	505 816,00 €
FEDER	40%	505 816,00 €
Autofinancement		505 816,00 €
TOTAL		1 517 448,00 €

Le Président :

- 1 - SOLLICITE** la DETR au taux maximal, auprès de l'Etat, pour les travaux cités ci-dessus.
- 2 - SOLLICITE** le FEDER au taux maximal, auprès de l'Etat, pour les travaux cités ci-dessus.
- 3 - APPROUVE** le plan de financement présenté ci-dessus.
- 4 - PRECISE** que les crédits nécessaires à la réalisation de ce projet sont prévus au BP 2023.

D820	INVESTISSEMENTS 2023	
	DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA DOTATION DE SOUTIEN A	
	L'INVESTISSEMENT (D.S.I.L.) ET FONDS VERT	
	CREATION D'UN POLE ECONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE	
	TIERS-LIEUX SOLIDAIRE ET CULTUREL	
	-	
	14.02.2023	

Depuis avril 2022, Flers Agglo est propriétaire de locaux industriels, de l'entreprise Thermocoax, d'architecture « patrimoine de la reconstruction », situés à Saint Georges des Groseillers aux portes du centre-ville de Flers.

L'acquisition de ces locaux constitue, pour Flers Agglo, une opportunité pour rendre visibles en un même lieu les initiatives du territoire en matière d'Economie Sociale et Solidaire (ESS) et pour créer un pôle ressources en la matière. L'objectif est donc de créer un espace vivant et dynamique, vecteur d'initiatives et d'attractivité du territoire.

Flers Agglo souhaite faire des travaux importants, à savoir :

- Reprise clos couvert et vrd : travail sur le bâti : valorisation des bétons, réfection étanchéité, ravalement des façades conservées...
- Restructuration et aménagement intérieur :
 - Restructuration bureaux, espaces partagés et locaux techniques (arts, musiques, boutique, restaurant, ...)
 - Réfection monte-charge,
 - Isolation acoustique thermique et performance énergétique : photovoltaïque, éclairage led, ...

Ce projet inscrit au Budget 2023 peut bénéficier de la Dotation de soutien à l'investissement (D.S.I.L.) et fonds vert selon le plan de financement suivant :

	Montant HT	Montant TTC
Création d'un pôle Economie Social et Solidaire - Tiers lieux solidaire et culturel	1 644 800,00 €	1 973 760,00 €
Plan de financement		
Etat - DSIL	10,9%	179 220,00 €
Etat - Fonds vert	13,5%	220 780,00 €
Union Européenne Feder Friches	20%	330 000,00 €
Région CAT FRADT	25,4%	417 500,00 €
Département	3%	50 000,00 €
Autofinancement		776 260,00 €
TOTAL		1 973 760,00 €

Le Président :

- 1 - SOLLICITE** la DSIL au taux maximal, auprès de l'Etat, pour les travaux cités ci-dessus.
- 2 - SOLLICITE** le fonds vert au taux maximal, auprès de l'Etat, pour les travaux ci-dessus.
- 3 - APPROUVE** le plan de financement présenté ci-dessus.
- 4 - PRECISE** que les crédits nécessaires à la réalisation de ce projet sont prévus au BP 2023.

D821

MARCHE PUBLIC
FOURNITURE DE COMPTEURS D'EAU POTABLE - (N° 2022-059) - AVENANT N° 1
-
14.02.2023

Le contrat relatif à Fourniture de compteurs d'eau potable a été notifié à DIEHL METERING SAS le 2 novembre 2022 pour un montant minimum de 0,00 € HT et maximum de 800.000,00 € HT.

Il est nécessaire d'ajouter le prix suivant au bordereau des prix unitaires : ALTAIR V4 Coax + RADIO G4W au prix unitaire 65 € HT.

Il convient donc de conclure un avenant sur le fondement des articles sur le fondement des articles L2194-1 et R2194-8 du Code de la Commande Publique.

Le Président :

DECIDE de signer l'avenant n°1 au contrat n° 2022-059 dans les conditions mentionnées ci-dessus.

D822

**MARCHES PUBLICS RELATIFS AUX TRAVAUX DANS LE CADRE DE LA REHABILITATION
DE LA FRICHE BRICOMARCHE**
LOT N°7 : SERRURERIE – FERMETURES INDUSTRIELLES - AVENANT N°1
-
14.02.2023

Par décision n° D468 du 21 mai 2019, le mandat de maîtrise d'ouvrage en vue de la réhabilitation de la friche Brico-Marché à La Ferté Macé a été attribué à la SHEMA. En application de ce mandat, la SHEMA a pour mission de mener les procédures en vue de l'attribution des marchés publics nécessaires à la réalisation de l'opération.

Par décision D50 du 9 septembre 2020, la SHEMA a été autorisée à signer le lot n° 07 relatif aux travaux de serrurerie – fermetures industrielles, avec l'entreprise LEBAILLY pour un montant de 17.200 € HT.

Certains travaux n'ont pas été effectués, ce qui représente une moins-value de 1.196,93 € HT, portant le montant du marché à 16.003,07 € HT, soit une baisse de 6,96 %.

Par conséquent, il est nécessaire de conclure un avenant au marché sur le fondement des articles L2194-1 et R2194-8 du Code de la Commande Publique.

Le Président :

AUTORISE la SHEMA, en tant que mandataire, à signer l'avenant n° 1 au lot n° 07 relatif aux travaux de serrurerie – fermetures industrielles dans le cadre de la réhabilitation de la Friche Brico-Marché avec la société Lebailly.

D823

CONSERVATOIRE DE FLERS AGGLO
MASTER-CLASS ET CONCERT « LAGRIMAS AZULES » - DEVIS + CONTRAT
-
14.02.2023

Trio composé de Geoffroy Tamisier : trompette, Laurent Jaulin : guitare flamenca et Didier Ithursarry : accordéon.

Par son instrumentation (trompette, guitare flamenca, accordéon) comme par son répertoire, essentiellement constitué de compositions originales et de détournement de compositeurs espagnols tels que Manuel De Falla ou Rodrigo, le trio Lagrimas Azules (Larmes bleues en français) revendique l'ancrage résolument européen de sa musique, cultivant un jazz ouvert "à tous les vents du Sud", tout en revendiquant la paternité du "Sketches of Spain" inaugural de Miles Davis. Un jazz coloré et chaleureux qui n'hésite pas à fréquenter quelques chemins de traverse, bordés d'accents balkaniques ou happés par le Brésil, réaffirmant avec brio qu'il n'est guère de musique qui ne se joue des frontières.... L'air et le souffle de l'accordéon viennent caresser le feu de la guitare, réchauffant ainsi l'âme d'une trompette narrative, pour un beau voyage musical à ne pas manquer....

Il convient de rémunérer cette prestation aux conditions décrites ci-dessous :

Prestataire	Détonnantes Productions 4 Rue du Bois des Michées 44230 Saint Sébastien sur Loire
Prestation	Master-class le mercredi 5/04 dans la salle d'expression artistique du pôle Jean-Chaudeurge et concert le jeudi 6/04 au Centre Madeleine-Louaintier
Montant TTC (hors frais de transport, repas et hébergement)	2.373,75 €
Conditions	Transport (2 Nantes/Flers AR et 1 Paris/Flers AR) 1 repas le soir du 5/04 - 1 repas le midi du 6/04 3 repas le soir du 6/04 - 1 chambre d'hôtel le 5/04 3 chambres d'hôtel le 6/04

Le Président décide de :

SIGNER le devis et le contrat avec Détonnantes Productions, conformément aux conditions exposées ci-dessus.

D824	ESPACE CULTUREL LE GRAND TURC A LA FERTE MACE EXPOSITION SALLE JACQUES ROUSSEAU « TOUT UN ART A L'EREA ! » CONVENTION - 16.02.2023
-------------	--

Dans le cadre des activités culturelles au sein de l'espace culturel Le Grand Turc à La Ferté-Macé, il est programmé une exposition : « Tout un ART à l'EREA ! »

Prestataire	EREA Pierre Mendes-France Rue Soeur Marie Boitier 61600 La Ferté-Macé Directeur Monsieur Christophe Durban
Prestation	Exposition
Date	Montage de l'exposition : à partir du 14 avril 2023 Exposition visible : 18 avril au 4 mai 2023 Démontage : 5 mai 2023
COUT TOTAL TTC	Gratuit

Le Président :

DECIDE de signer le contrat avec Monsieur Christophe Durban, directeur, l'EREA Pierre mendes-France, conformément aux conditions exposées ci-dessus.

D825	INVESTISSEMENTS 2023 DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA DOTATION DE SOUTIEN A L'INVESTISSEMENT (D.S.I.L.) MODERNISATION DU CHAMP DE FOIRE DE MONTILLY SUR NOIREAU - 17.02.2023
-------------	--

Le champ de foire situé dans la commune de Montilly accueille la foire de Montilly depuis de nombreuses années. Cet évènement rassemble 700 exposants, 100 forains, 120 000 visiteurs sur un week-end. Elle est ainsi la 2^{ème} foire de Normandie et la 3^{ème} foire de campagne de France.

Le projet consiste à renforcer l'attractivité du territoire en aménageant et équipant le champ de foire afin qu'il puisse devenir un lieu d'accueil et d'organisation d'évènements d'envergure nationale et internationale.

Ce projet inscrit au Budget 2023 peut bénéficier de la Dotation de soutien à l'investissement (D.S.I.L), selon le plan de financement suivant :

	Montant HT	Montant TTC
Modernisation du champ de foire de Montilly sur Noireau	83 213,80 €	99 856,56 €
Plan de financement		
Etat - DSIL	40%	33 285,52 €
Union européenne - Leader	40%	33 285,52 €
Autofinancement		33 285,52 €
TOTAL		99 856,56 €

Le Président :

- 1 - SOLLICITE** la DSIL au taux maximal, auprès de l'Etat, pour les travaux cités ci-dessus.
- 2- APPROUVE** le plan de financement présenté ci-dessus.
- 3- PRECISE** que les crédits nécessaires à la réalisation de ce projet sont prévus au BP 2023.

Dans le cadre de la mise en œuvre du projet de rénovation urbaine du quartier Saint-Michel, dont la convention pluriannuelle a été signée le 9 juillet 2020 avec l'ANRU, il est prévu d'améliorer le cadre de vie des habitants dans un objectif de renforcer l'ouverture du quartier.

Ainsi, une place urbaine va être aménagée par Flers Agglo en lieu et place d'un immeuble de 48 logements, allée des Pierres Précieuses. La création de la place urbaine a été estimée à 1.446.895 €.

Une aide financière de 160.000 € au titre de la DPV a été obtenue en 2022 pour une première tranche de travaux estimée à 400.000 € HT. Il n'y a eu aucun commencement d'exécution de l'opération car la déconstruction de l'immeuble « les Rubis » a débuté en janvier 2023.

Flers Agglo va engager en 2023 une seconde tranche de travaux estimée à 1.046.895 € HT pour l'aménagement de la place urbaine. Des aides de l'Etat au titre de la DPV et de la DETR vont être sollicitées pour cette opération.

D'autre part, Flers Agglo a décidé de déplacer le transformateur électrique situé sur la parcelle BE 60 afin de créer un cône de vue sur la future plaine sportive et récréative.

Les projets d'investissement ci-dessous qui seront proposés au budget 2023 peuvent bénéficier de la Dotation Politique de la Ville et de la DETR.

Aménagement de la place urbaine quartier St Michel - Tranche 2		
	Montant HT	Montant TTC
Coût total de la tranche 2	1 046 895,00 €	1 256 274,00 €
Plan de financement		
Etat - DETR Mesure 1.2	26%	272 192,70 €
Etat - DPV	14%	146 565,30 €
Région	40%	418 758,00 €
Flers Agglo - Autofinancement		418 758,00 €
TOTAL		1 256 274,00 €

Plaine Sportive - Déplacement du transformateur		
	Montant HT	Montant TTC
Coût total de l'opération	93 396,35 €	112 075,62 €
Plan de financement		
Etat - DPV	80%	74 710,08 €
Flers Agglo - Autofinancement		37 365,54 €
TOTAL		112 075,62 €

Les travaux n'ayant pas été engagés, la Région Normandie sera sollicitée à hauteur de 40 % sur la globalité des dépenses (tranche 1 et 2 de l'aménagement de la place urbaine) dans la limite de 480.000 € car les dépenses sont plafonnées à 1.200.000 € HT.

Le Président :

- 1 - DECIDE** de déposer auprès de l'ETAT une demande au titre de la D.P.V. et de la D.E.T.R. pour optimiser le plan de financement des opérations relevant de ce programme et proposera l'inscription des projets au budget 2023. Une aide financière sera sollicitée auprès de la REGION NORMANDIE conformément à la convention ANRU du 9 juillet 2020.
- 2 - APPROUVE** les plans de financement présentés ci-dessus.
- 3 - PRECISE** que ces projets seront inscrits au BP 2023.

D827

FESTIVAL LES EXTRAVERTIES 2023
COMPAGNIE 126 KILOS
JEUDI 18 MAI 2023 - CONTRAT
 -
17.02.2023

Dans le cadre de la programmation du Festival des Extraverties 2023, Flers Agglo propose des activités de pleine nature (randonnées pédestres, équestres, VTT, cyclotouristes, marche nordique, escalade, ...), des spectacles, des concerts et des animations en plein air et gratuits, le jeudi de l'Ascension, sur le site de la Roche d'Oëtre, à Saint-Philbert-sur-Orne.

Le jeudi 18 mai, la Compagnie 126 kilos proposera le spectacle intitulé « Banc de sable ».

Elle, porte le sacré comme un tee-shirt usé, sous ses airs de princesse elle a l'étoffe d'un chef et les désirs d'une reine.

Lui, cache sous sa maladresse une grâce insoupçonnée.

Il est un compagnon rêveur et malicieux qui d'un battement de paupière croit pouvoir s'envoler.

Il porte, elle voltige, elle chute, il rattrape, ils sont l'un pour l'autre l'appui nécessaire.

Ils chassent les mouches comme d'autres les moulins à vent.

Complices inséparables, leurs jeux naïfs les emmènent sur des terrains glissants où leur nature se révèle plus que jamais...Clown...jusqu'au bout des ongles.

Il convient de rémunérer cette prestation aux conditions décrites ci-dessous :

Prestataire	Cie 126 kilos MJC Ménival Ecole de cirque de Lyon 29 avenue de Ménival 69005 LYON
Prestation	Spectacle « Banc de sable »
Montant net	1.900,00 €
Frais de transport	937,30 €
Option : location de gradins	50,00 €
TOTAL net	2.887,30 €
Date & lieu	Le jeudi 18 mai 2023 Sur le site de la Roche d'Oëtre
Conditions	Repas pour 3 personnes le 17/05 (soir), le 18/05 (matin, midi et soir) et le 19/05 matin Hébergement du 17/05 au 19/05 pour 3 personnes (2 nuits)

Le Président :

DECIDE de signer le contrat de prestation avec la Compagnie 126 kilos conformément aux conditions exposées ci-dessus.

D828

FESTIVAL LES EXTRAVERTIES 2023
COMPAGNIE LA GAZINIÈRE
JEUDI 18 MAI 2023 - CONTRAT
 -
17.02.2023

Dans le cadre de la programmation du Festival des Extraverties 2023, Flers Agglo propose des activités de pleine nature (randonnées pédestres, équestres, VTT, cyclotouristes, marche nordique, escalade, ...), des spectacles, des concerts et des animations en plein air et gratuits, le jeudi de l'Ascension, sur le site de la Roche d'Oëtre, à Saint-Philbert-sur-Orne.

Le jeudi 18 mai, la Compagnie La Gazinière proposera le spectacle intitulé « La Française des Jeux ».

Sillonnant les routes de France et de Navarre à bord de sa Loto-mobile, La Française se donne pour mission de mettre le hasard au goût du jour. De places de villages en cœurs de villes, en passant par les bars du coin, elle organise sa grande loterie : la loterie de la vie, le jeu de la vie et du hasard.

Accompagnée de son DJ Tourniquette et munie de son boulier à manivelle, elle vient à la rencontre des grands et petits joueurs pour offrir du changement, une vie nouvelle, et réaliser les rêves les plus fous.

Aujourd'hui, c'est chez vous qu'elle s'arrête. Du gros lot au mauvais numéro, la roue tourne...

Venez défier la chance et la fortune !

Il convient de rémunérer cette prestation aux conditions décrites ci-dessous :

Prestataire	Cie La Gazinière 20 place du Carnaval 59000 LILLE
Prestation	Spectacle « La Françoise des Jeux »
Montant net	1.900,00 €
Frais de transport	937,30 €
Option : location de gradins	50,00 €
TOTAL net	2.887,30 €
Date & lieu	Le jeudi 18 mai 2023 Sur le site de la Roche d'Oëtre
Conditions	Repas pour 3 personnes le 17/05 (soir), le 18/05 (matin, midi et soir) et le 19/05 matin Hébergement du 17/05 au 19/05 pour 3 personnes (2 nuits)

Le Président :

DECIDE de signer le contrat de prestation avec la Compagnie La Gazinière conformément aux conditions exposées ci-dessus.

D829	RENDEZ-VOUS DE L'ETE 2023 CONCERT DU GROUPE BRAZAKUJA VENDREDI 14 JUILLET 2023 - CONTRAT - 17.02.2023
-------------	---

Dans le cadre de la programmation des Rendez-vous de l'été 2023, Flers Agglo propose aux habitants de son territoire et aux touristes des concerts en plein air et gratuits, tous les vendredis soir du 7 juillet au 18 août 2023, sur la place Saint-Germain de Flers.

Le vendredi 14 juillet, à 21 h, le groupe « Brazakuja » se produira pour un concert d'une durée d'1 h 15.

Trois voix, un violoncelle, un accordéon, et une batterie....

Entre Brésil et Balkans, Brazakuja, à travers ses compositions et ses réarrangements de musiques traditionnelles, varie les sonorités, les rythmes et les langues pour offrir un mélange unique et coloré.

Entre fête et poésie, ses morceaux se dansent autant qu'ils s'écoulent, ses mots nous donnent le sourire aux lèvres autant qu'ils peuvent nous donner la larme à l'œil.

Unis par leur amitié, inspirés par leurs voyages, forts de leur solide expérience sur scène, et fascinés par l'universalité de la musique, les trois musiciens partagent, dans une joie communicative, leur envie de donner, de rassembler, de partager, de toucher notre humanité.

Il convient de rémunérer cette prestation aux conditions décrites ci-dessous :

Prestataire	Margoulins Productions 1 rue Neptune 29200 BREST
Prestation	Concert de BRAZAKUJA
Montant HT	1.500,00 €
TVA	82,50 €
Montant TTC	1.582,50 €
Date	Le 14 Juillet 2023 Place Saint-Germain de Flers
Conditions	Diner du 14/07 et hébergement du 14/07 au 15/07 pour 4 personnes à prendre en charge

Le Président :

DECIDE de signer le contrat de prestation avec Margoulins Productions conformément aux conditions exposées ci-dessus.

D830

RENDEZ-VOUS DE L'ETE 2023
COMPAGNIE LES BARJES
SAMEDI 19 ET DIMANCHE 20 AOUT 2023 - CONTRAT
 -
27.02.2023

Dans le cadre de la programmation des Rendez-vous de l'été 2023, Flers Agglo propose aux habitants de son territoire des spectacles en plein air et gratuits, du 8 juillet au 20 août 2023, principalement les dimanches dans le parc du château de Flers mais aussi certains samedis dans les communes de l'agglomération.

Le samedi 19 août sur la commune du Grais en soirée et le dimanche 20 août à 15 h 30 à Flers, la Compagnie Les Barjes proposera son spectacle « Virils », un spectacle burlesque et déjanté qui mêle défis, exploits, goût du risque et de l'insolite.

Il convient de rémunérer cette prestation aux conditions décrites ci-dessous :

Prestataire	La Rue's production 5 Rue de Bérat 76000 Rouen
Prestation	Spectacle « Virils »
Montant TTC	3.750 €
Date	Le samedi 19 août 2023 Commune du Grais Le dimanche 20 août 2023 Parc du Château de Flers
Conditions	Hébergement et restauration pour 3 personnes du 19/08 midi au 21/08 matin

Le Président décide :

DE SGINER le contrat de prestation conformément aux conditions exposées ci-dessus.

D831

TRAVAUX EN CENTRE-VILLE DE FLERS
CONTENTIEUX
CONSTAT D'HUISSIER - HONORAIRES
 -
01.03.2023

La ville de Flers et la communauté d'agglomération Flers Agglo ont passés, dans le cadre d'un groupement de commandes, deux marchés avec l'entreprise Eiffage pour le lot n° 1 de l'opération de réalisation de travaux en centre-ville de Flers.

Le lot n° 1 de la consultation dont il est question portait sur des prestations de VRD à réaliser pour partie sous maîtrise d'ouvrage ville de Flers et pour partie sous maîtrise d'ouvrage Flers Agglo.

Le marché de Flers Agglo, n° 53-2015, se porte à un montant de 1.078.147,05 € H.T. Un acte de sous-traitance à la Société SPAME a été conclu le 19 avril 2016 pour la pose de dallage, pavé et bordures. Ces prestations ont été sous-traitées à hauteur d'un montant maximum de 172.250 € H.T.

Le marché de la Ville de Flers, n° 45-2015, se porte à un montant de 914.170,20 € H.T. Un acte de sous-traitance à la Société SPAME a été conclu le 03 mai 2016 pour la pose de dallage, pavé et bordures. Ces prestations ont été sous-traitées à hauteur d'un montant maximum de 108.950 € H.T.

Dès la pose des dalles granit, des traces noires sont apparues notamment au niveau des joints.

Un référé expertise a été engagé et un expert a été nommé par le tribunal administratif de Caen par ordonnance du 26 octobre 2017.

Monsieur l'expert a produit un rapport daté du 9 décembre 2019. Celui-ci relève que le désordre est général dans la mesure où ce dernier est visible sur l'ensemble du chantier et sur l'ensemble des rues concernées mais non sur l'ensemble des dalles. Sur l'origine des désordres, Monsieur l'expert estime que le ruissellement de l'eau de pluie se fait en priorité par les joints creux et pénètrent ainsi dans le mortier de pose étanche et ce, jusqu'à saturation. Le surplus de ces écoulements s'effectue alors par les joints poreux et dégradés. Aussi, l'Expert conclut que l'imperméabilité de la sous-couche et l'absence de drainage en partie inférieure sont à l'origine des spectres.

Une médiation a été engagée aux fins de clore ce dossier à l'amiable.

Cependant, la société Eiffage, au cours de cette médiation, a contesté l'existence même des désordres.

Il convient donc de faire constater par voie d'huissier la persistance des désordres.

En conséquence,

Le Président décide de :

- 1 - DESIGNER** la SELARL HUIS'ORNE en la personne de Maître MOUTEAUX – 14 bis Rue la Gare à Flers - aux fins de constater par huissier la persistance des désordres décrits ci-dessus.
- 2 - REGLER** les honoraires correspondant à cette mission.

D832	LA FERTE MACE BOULEVARD DE CONTADES - AREDEF CONVENTION DE MISE A DISPOSITION - 01.03.2023
-------------	--

L'association AREDEF (Association pour l'accueil des Réfugiés en Domfrontais et la Ferté-Macé) était titulaire d'un bail civil pour la location à titre gracieux du local n° 15 d'une surface de 48,69 m² situé 21 Boulevard de Contades à la Ferté Macé.

Ce dernier bail était conclu du 1^{er} février 2021 au 31 janvier 2022.

Aucun renouvellement n'a été réalisé depuis cette date, ainsi, il convient de signer avec l'association occupante une convention de mise à disposition à compter du 1^{er} Janvier 2023 pour une durée d'un an renouvelable tous les ans pour une même période par tacite reconduction dans la limite de 10 ans.

La présente convention est valable pour la durée d'UN AN, renouvelable tous les ans pour une même période par tacite reconduction dans la limite de 10 ANS.

Il est proposé que l'occupation soit à titre gratuit (la valorisation comptable de cette occupation est portée à 48,69 m² x 5 €/m² soit 243,45 € / mois.

Les conditions d'occupation et de jouissance de cette mise à disposition sont décrites dans la convention de mise à disposition ci-annexée,

Le Président décide :

DE SIGNER la convention d'occupation avec l'association AREDEF conformément aux conditions citées ci-dessus.

D833	RENDEZ-VOUS DE L'ETE 2023 CONCERT DU GROUPE MOMENTUM - TRIBUTE TO M VENREDI 7 JUILLET 2023 - CONTRAT - 01.03.2023
-------------	---

Dans le cadre de la programmation des Rendez-vous de l'été 2023, Flers Agglo propose aux habitants de son territoire des concerts en plein air et gratuits, tous les vendredis soir du 7 juillet au 18 août 2023, sur la place Saint-Germain de Flers.

Le vendredi 7 juillet, à 20 h, le groupe « MomentuM - Tribute to M » se produira sur la scène des Rendez-vous de l'été avec son spectacle consacré aux reprises du chanteur M d'une durée de 1 h 15.

MomentuM Tribute to -M- est un groupe Normand rendant exclusivement hommage à Matthieu Chedid. Créé par un passionné de l'artiste, ce groupe de 5 musiciens s'emploie à retranscrire l'ambiance survoltée des concerts de -M- en parcourant les morceaux emblématiques d'une carrière qui s'étend sur plus de 20 ans.

Il convient de rémunérer cette prestation aux conditions décrites ci-dessous :

Prestataire	SARL TOHU BOHU 4 Rue Pasteur 14000 CAEN
Prestation	Concert de MomentuM - Tribute to M
Montant TTC	1.274,90 €
Date	Le 7 juillet 2023 Place Saint-Germain de Flers
Conditions	5 repas le soir du concert

Le Président :

DECIDE de signer le contrat de prestation avec la SARL Tohu Bohu, conformément aux conditions exposées ci-dessus.

D834

**RENDEZ-VOUS DE L'ETE 2023
CONCERT DU GROUPE BALTO PARRANDA
VENDREDI 28 JUILLET 2023
CONTRAT
-
01.03.2023**

Dans le cadre de la programmation des Rendez-vous de l'été 2023, Flers Agglo propose aux habitants de son territoire des concerts en plein air et gratuits, tous les vendredis soir du 7 juillet au 18 août 2023, sur la place Saint-Germain de Flers.

Le vendredi 28 juillet, à 21 h, le groupe « Balto Parranda » se produira sur la scène des Rendez-vous de l'été avec son spectacle « Turbo Rakia », d'une durée de 2 h.

Forgé en 2011 à Corbeil Essonnes, le Balto Parranda est un défouloir musical punk et festif. Oscillant entre le Rock et le Ska, ces six membres délivrent des concerts dansants, le tout avec une énergie débridée et des sonorités Balkaniques.

Il convient de rémunérer cette prestation aux conditions décrites ci-dessous :

Prestataire	Compagnie Abnégon 4 Rue des vergers 91300 MASSY
Prestation	Concert de Balto Parranda
Montant TTC	2.100 €
Date	Le 28 juillet 2023 Place Saint-Germain de Flers
Conditions	6 repas le soir du concert

Le Président :

DECIDE de signer le contrat de prestation avec la compagnie Abnégon, conformément aux conditions exposées ci-dessus.

D835

**RENDEZ-VOUS DE L'ETE 2023
CONCERT DU GROUPE LEMONFLY
VENDREDI 11 AOUT 2023
CONTRAT
-
01.03.2023**

Dans le cadre de la programmation des Rendez-vous de l'été 2023, Flers Agglo propose aux habitants de son territoire des concerts en plein air et gratuits, tous les vendredis soir du 7 juillet au 18 août 2023, sur la place Saint-Germain de Flers.

Le vendredi 11 août, à 21 h, le groupe celtique « Lemonfly » se produira sur la scène des Rendez-vous de l'été pour une durée de 1 h 30 à 2 h.

Lemonfly est un groupe de [rock celtique](#) dijonnais. A travers son énergie, son répertoire et ses kilts, il saura faire chanter et danser le public.

Il convient de rémunérer cette prestation aux conditions décrites ci-dessous :

Prestataire	Association Celtik 21 5 Rue de Mulhouse 21000 DIJON
Prestation	Concert de Lemonfly
Montant TTC	2.200 €
Date	Le 11 août 2023 Place Saint-Germain de Flers
Conditions	Diner et hébergement pour 7 personnes

Le Président :

DECIDE de signer le contrat de prestation avec l'association Celtik 21, conformément aux conditions exposées ci-dessus.

D836

MEDIATHEQUE DE FLERS
CONFERENCE « LES BASES DE L'AROMATHERAPIE » - CONTRAT
-
01.03.2023

Dans le cadre de ses animations, la Médiathèque de FLERS a fait appel à Madame Céline FORTIN pour une conférence sur « les bases de l'aromathérapie » auprès du public de la médiathèque, le samedi 3 juin 2023 de 14 h 30 à 16 h 30.

Il convient de rémunérer Madame Céline FORTIN aux conditions suivantes :

Prestataire	Céline FORTIN 21 Quai Eugène Meslin 14000 CAEN
Intervention	300 €
TOTAL	300 €

Le Président décide de :

SIGNER le contrat avec Madame Céline FORTIN, conformément aux conditions exposées ci-dessus.

D837

MEDIATHEQUE DE FLERS
ATELIER AUTOUR DU CHOCOLAT - CONTRAT
-
01.03.2023

Dans le cadre de ses animations, la Médiathèque de FLERS a fait appel à Madame Laurence SOUBIEN pour un atelier autour du chocolat auprès du public de la médiathèque, le samedi 22 avril 2023 de 14 h 30 à 16 h 30.

Il convient de rémunérer Madame Laurence SOUBIEN aux conditions suivantes :

Prestataire	Laurence SOUBIEN Les Rochers 61100 SEGRIE-FONTAINE
Intervention	212 €
Déplacements	17,25 €
TOTAL	229,25 €

Le Président décide de :

SIGNER le contrat avec Madame Laurence SOUBIEN, conformément aux conditions exposées ci-dessus.

D838

MEDIATHEQUE DE FLERS
INTERVENTION AUTOUR DU JEU « LA LIGNE DU TEMPS » - CONTRAT
-
01.03.2023

Dans le cadre de ses animations, la Médiathèque de FLERS a fait appel à Monsieur Matthieu CHESNEL pour l'animation du jeu « la ligne du temps » auprès du public de la médiathèque, le mercredi 26 avril 2023 de 10 h à 18 h.

Il convient de rémunérer Monsieur Matthieu CHESNEL aux conditions suivantes :

Prestataire	Matthieu CHESNEL 9 Rue du Village 14170 BERNIERES D'AILLY
Intervention	250 €
Déplacements	75 €
TOTAL	325 €

Le Président décide de :

SIGNER le contrat avec Monsieur Matthieu CHESNEL, conformément aux conditions exposées ci-dessus.

D839

**DIRECTION DU DEVELOPPEMENT SOCIAL LOCAL
SERVICE ANIMATION JEUNESSE / VIE DES QUARTIERS
SEJOUR VACANCES 2023
AUBERGE DE JEUNESSE YVES ROBERT**

-
02.03.2023

Dans le cadre de sa compétence Petite enfance-Jeunesse-Famille, Flers Agglo organise des séjours de vacances.

Cette année un séjour est organisé durant les vacances estivales **du Samedi 12 août au lundi 14 août 2023** pour 15 jeunes âgés entre 15 et 17 ans, encadré par 3 animateurs, pour un total de 18 personnes.

L'organisation de ce séjour nécessite d'avoir recours à une prestation d'hébergement. Flers Agglo a décidé de confier cette prestation à l'Auberge de Jeunesse Yves Robert, 20 Esplanade Nathalie Sarraute, 75018 PARIS.

Il convient de rémunérer cette prestation aux conditions décrites ci-dessous :

Prestataire	Auberge de Jeunesse Yves Robert 20 Esplanade Nathalie Sarraute 75018 PARIS
Prestation	Hébergement pour 18 personnes. (Petit-déjeuner compris)
Lieu	20 Esplanade Nathalie Sarraute - 75018 PARIS
Coût	Pour l'hébergement (petit déjeuner compris) : 1.291 € TTC pour 15 jeunes et 3 animateurs.
Date	du samedi 12 au lundi 14 août 2023
Conditions	- Versement d'un acompte de 387 € TTC au titre de réservation à la signature du contrat (avant le 24.02.2023) - Solde de 904 € TTC avant le 03 juillet 2023

Le Président :

DECIDE d'accepter les conditions d'hébergement et de signer le contrat avec l'Auberge de Jeunesse Yves Robert, conformément aux conditions exposées ci-dessus.

D840

**DIRECTION DU DEVELOPPEMENT SOCIAL LOCAL
SERVICE ANIMATION JEUNESSE/ VIE DES QUARTIERS
SEJOUR VACANCES 2023
AUBERGE DE JEUNESSE STRASBOURG 2 RIVES**

-
02.03.2023

Dans le cadre de sa compétence Petite enfance-Jeunesse-Famille, Flers Agglo organise des séjours de vacances.

Un séjour est organisé durant les vacances d'automne **du lundi 14 août au Samedi 18 août 2023** pour 15 jeunes âgés entre 15 et 17 ans et encadrés par 3 animateurs.

L'organisation de ce séjour nécessite d'avoir recours à une prestation d'hébergement. Flers Agglo a décidé de confier cette prestation à l'Auberge de Jeunesse Strasbourg 2 Rives, 9 rue des Cavaliers, 67000 Strasbourg.

Il convient de rémunérer cette prestation aux conditions décrites ci-dessous :

Prestataire	Auberge de Jeunesse Strasbourg 2 Rives 9 Rue des Cavaliers 67000 STRASBOURG
Prestation	Hébergement pour 18 personnes. (Petit-déjeuner compris)
Lieu	9 rue des Cavaliers - 67000 Strasbourg
Coût	Pour l'hébergement (petit déjeuner compris) : 2.463,30 € TTC
Date	du lundi 14 août au samedi 18 août 2023
Conditions	- Versement d'un acompte de 739 € TTC au titre de réservation à la signature du contrat (avant le 03.02.2023) - Le solde de 1.724,30 € TTC avant le 05 juillet 2023

Le Président :

DECIDE d'accepter les conditions d'hébergement et de signer le contrat avec L'Auberge de Jeunesse Strasbourg 2 Rives, conformément aux conditions exposées ci-dessus.

D841

**DIRECTION DU DEVELOPPEMENT SOCIAL LOCAL
SERVICE ANIMATION JEUNESSE/ VIE DES QUARTIERS
SEJOUR VACANCES 2023
CENTRE REGIONAL DE NAUTISME DE GRANVILLE**

-
02.03.2023

Dans le cadre de sa compétence Petite enfance-Jeunesse-Famille, Flers Agglo organise des séjours de vacances.

Un séjour est organisé durant les vacances d'automne **du lundi 23 Octobre au samedi 28 Octobre 2023** pour 15 jeunes âgés entre 12 et 15 ans, encadré par 3 animateurs, pour un total de 18 personnes.

L'organisation de ce séjour nécessite d'avoir recours à une prestation d'hébergement en demi-pension. Flers Agglo a décidé de confier ces prestations au CRNG Centre Régional de Nautisme de Granville Boulevard des Amiraux – BP 131 – 50401 GRANVILLE Cedex

Il convient de rémunérer ces prestations aux conditions décrites ci-dessous :

Prestataire	Centre Régional de Nautisme de Granville - CRNG Boulevard des Amiraux – BP 131 50400 GRANVILLE Cedex
Prestation	Hébergement pour 18 personnes en demi-pension (repas matin et soir)
Lieu	Boulevard des Amiraux - 50401 GRANVILLE
Coût	Pour l'hébergement et la restauration : 3.905,48 € TTC pour 15 jeunes et 3 animateurs
Date	du lundi 23 Octobre au samedi 28 Octobre 2023
Conditions	- Versement d'un acompte de 1.171,64€ TTC au titre de réservation à la signature du contrat - le solde à la suite du séjour 2.733,84€ TTC

Le Président :

DECIDE d'accepter les conditions d'hébergement et de signer le devis avec Le CRNG – Centre Régional de Nautisme de Granville, conformément aux conditions exposées ci-dessus.

D842

**DIRECTION DES ESPACES D'ACCUEIL EDUCATIF ET SOCIAL
SERVICE ANIMATION JEUNESSE
SEJOUR VACANCES 2023
BASE DE PLEIN AIR**

-
02.03.2023

Dans le cadre de sa compétence Petite enfance-Jeunesse-Famille, Flers Agglo organise des séjours de vacances.

Un séjour est organisé durant les vacances d'été **du dimanche 16 juillet au dimanche 23 juillet 2023** pour 15 jeunes âgés de 12 à 15 ans, encadré par 3 animateurs.

L'organisation de ce séjour nécessite d'avoir recours à une prestation d'hébergement en demi-pension. Flers Agglo a décidé de confier cette prestation à l'association Mexico Loisirs Base de plein air.

Il convient de rémunérer ces prestations aux conditions décrites ci-dessous :

Prestataire	ASSOCIATION MEXICO LOISIRS BASE DE PLEIN AIR Route de Luglon 40630 SABRES
Prestation	Hébergement pour 18 personnes en demi-pension
Lieu	Domaine de Peyricat - Route de Luglon - 40630 SABRES
Coût	Pour l'hébergement et la restauration : 4.229,32 € TTC
Date	Du dimanche 16 juillet au dimanche 23 juillet 2023
Conditions	- Versement d'un acompte de 1.268,70 € TTC au titre de réservation à la signature du contrat - le solde à la suite du séjour 2.960,62 € TTC

Le Président :

DECIDE d'accepter les conditions d'hébergement et de signer le contrat avec l'association MEXICO LOISIRS BASE DE PLEIN AIR, conformément aux conditions exposées ci-dessus.

COMPTE RENDU DES DECISIONS TACITES PRISES DANS LE CADRE DE LA PASSATION DES MARCHES EN PROCEDURE ADAPTEE ET DES AVENANTS
en application de l'article L 2122-22 du C.G.C.T.

MARCHES PUBLICS DE FOURNITURES ET SERVICES

Année	N° de marché	Objet	Date d'effet du marché	Titulaire	Code postal et Ville	Montant en € HT
2023	002	Ramonage des cheminées	12/01/2023	RAMONETOU	53290 BIERNE LES VILLAGES	4 000,00

MARCHES PUBLICS DE TRAVAUX

Année	N° de marché	Objet	Date d'effet du marché	Titulaire	Code postal et Ville	Montant en € HT
/	/	/	/	/	/	/

AVENANTS

Intitulé du marché	N° du marché	Objet de l'avenant	Montant (en € HT) et pourcentage de l'avenant	Montant du marché après avenant (en € HT)
Installation et paramétrage de postes locaux de télégestion sur sites et équipements eau potable	2021-049	Prolongation de délai et travaux supplémentaires	5 262,00 € HT soit 6,09%	91 665,26 € HT



TD/EA

Flers Agglo

Communauté d'agglomération

Date	Délibération	Nature	Folio n°
09.03.2023	2023-792	7.5	
REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE ET DES DECISIONS DU PRESIDENT			

SEANCE N° 16 DU 09 MARS 2023

32 questions, numérotées 2023-790 à 2023-821

DELIBERATION

POLITIQUE DU COMMERCE SUBVENTION ASSOCIATION UCIA LES VITRINES DE FLERS ATTRIBUTION 2023

A la date indiquée ci-dessus, le Conseil Communautaire, convoqué dans les délais légaux, s'est réuni à la Salle Culturelle de la Varenne - Rue Jean Dumas - 61440 Messei, sous la présidence de Yves GOASDOUE, Président de Flers Agglo.

Outre le Président, étaient invités Mesdames et Messieurs :

Vice-Présidents : Michel DUMAINE (Messei), Vincent BEAUMONT (La Ferrière aux Etangs), Omar AYAD (Flers), Stéphan GRAVELAT (Les Monts d'Andaine), François BAILLE (Athis Val de Rouvre), Jacques FORTIS (Briouze), Anne GOUELIBO (La Lande Patry), Béatrice GUYOT (Landisacq), Laurent JUMELINE (Flers), Jérémy PREVOST (Flers), Gilles RABACHE (Caligny), Thierry RAUX (Saint Philbert sur Orne), Stéphane TERRIER (Saint Georges des Groseillers) et Sylvie THIEULENT (La Selle la Forge)

Conseillers titulaires : Annette HAMMELIN (Athis Val de Rouvre), Daniel BIGEON (Dompierre), Chantal CORVEE (Saint Georges des Groseillers), Alain LANGE, François BAILLE, Eliane DENIAUX et Kévin LEGEAY (Athis Val de Rouvre), Sylvain BOULANT (Aubusson), Jean-Louis PELLERIN (Banvou), Alexandra TERTRE (La Bazoque), Jean-Marie GAUDIN (Bellou en Houlme), Didier VIECELI (Berjou), Véronique NOEL (Briouze), Xavier DE SAINT POL (Cahan), Hervé BORDERIE (Cerisy Belle Etoile), Agnès MORICE (La Chapelle au Moine), Jean-Claude DORSY (La Chapelle Biche), Didier LANGLIN (Le Châtelier), Jacky LECOQ (La Coulonche), Gérard PIERRE (Durcet), Claude GASNIER (Echalou), Michel LEROYER, Sylvie ERRARD, Olivier BREUIL, Véronique CLEMENTE DA CONCEICAO, Guy MIDY, Christine GERVAIS et José COLLADO (La Ferté Macé), Gaëlle PIOLINE, Lori HELLOCO, Sophie RENAUDIN, Subay SAHIN, Angela PRESSE, Dominique ARMAND, Leïla HARDY, Thierry AUBIN, Annick ROBIN-MOITRY, Yvette LERICHOMME, Bruno ASSELOT, Jean-François BRISSET, Tâm NGUYEN, Sylvie DUFOUR et Emmanuelle BERGOT (Flers), Bruno AUVRAY (Le Graisi), Michel LAMY (La Lande Patry), Didier DELAPORTE (La Lande Saint Siméon), Gérard BERNET (Landigou), Bernard MESENCE (Lonlay le Tesson), Jean-Marie DELANGE (Le Ménéil de Briouze), Jacky ALLEAU (Ménéil Hubert sur Orne), Régine POTTIER (Messei), Alain DELAUNAY (Montilly sur Noireau), Marilyne CORREYEUR (Les Monts d'Andaine), Jean-Luc LEPORTIER (Pointel), Jean-Claude GUILLEMIN (Saint André de Messei), Jean-Luc CHAMPIN (Saint Clair de Halouze), Frédéric LECHEVALIER et Chloé EUSTACHE (Saint Georges des Groseillers), Jean-Marie POTHE (Saint Paul), Michèle GUICHETEAU (Saint Pierre du Regard), Emmanuel LE SECQ (Sainte Honorine la Chardonne), Marc SIMON (Sainte Opportune) et Charlie LETETREL (Saires la Verrerie).

Conseillers suppléants : Bruno BOISSAIS (Aubusson), Didier MICHEL (Banvou), Sandrine DESTAIS (La Bazoque), Jacqueline ONFRAY (Bellou en Houlme), Bénédicte BON (Berjou), Isabelle BLAIS (Cahan), Laurence COTARD (Caligny), Sébastien AMOROS (Cerisy Belle Etoile), Jean-Jacques ALEXANDRE (La Chapelle au Moine), Marie-Christine LEDEUX (La Chapelle Biche), Thérèse SOUTIF (Le Châtelier), Stanislas BISSON (La Coulonche), Alain LESELLIER (Dompierre), Jean-Pierre GOSSELIN (Durcet), Bruno LANDEMORE (Echalou), Laurence LALES (La Ferrière aux Etangs), Jean-François COUPRIT (Le Graisi), Serge PARIS (La Lande Saint Siméon), Nathalie LIEFOOGHE (Landigou), Agathe PRIEUR (Landisacq), Patrice BIDAULT (Lonlay le Tesson), Gérard THOMAS (Le Ménéil de Briouze), Gilbert GUERIN (Ménéil Hubert sur Orne), Antoine GERARD (Montilly sur Noireau), Thibault GALLOT (Pointel), Dominique VEGEE (Saint André de Messei), Nathalie GUITTON (Saint Clair de Halouze), Stéphane JENVRIN (Saint Paul), Margaret BRAULT (Saint Philbert sur Orne), Sylvain VOISIN (Saint Pierre du Regard), Catherine LECHERPY (Sainte Honorine la Chardonne), Arnaud LEMANCEL (Sainte Opportune), Marc DENIS (Saires la Verrerie), Claude LEBEURRIER (La Selle la Forge).

Titulaire absent	Suppléant présent	Titulaire absent	Suppléant présent	Questions
Sylvain BOULANT Didier VIECELI	Bruno BOISSAIS Bénédicte BON	Alexandra TERTRE Jean-Marie DELANGE	Sandrine DESTAIS Gérard THOMAS	Ensemble de la séance

Tous présents, à l'exception de :

Procurations :	Mandant	Mandataire	Mandant	Mandataire	Questions
	Hervé BORDERIE Thierry AUBIN Dominique ARMAND Sophie RENAUDIN Marilyne CORREYEUR	Gilles RABACHE Jérémy PREVOST Yvette LERICHOMME Subay SAHIN Stéphan GRAVELAT	Annette HAMMELIN Michel DUMAINE Tâm NGUYEN Emmanuelle BERGOT	Jacky ALLEAU Yves GOASDOUE Jean-François BRISSET Stéphane TERRIER	Ensemble de la séance

Excusé : Xavier DE SAINT POL

Absents : Angela PRESSE (2023-790 à 2023-792) ; Gérard PIERRE, Sylvie ERRARD, Guy MIDY, Christine GERVAIS, Lori HELLOCO, Sylvie DUFOUR et Véronique CLEMENTE DA CONCEICAO (ensemble de la séance)

Question	Présents	Votants	Question	Présents	Votants
2023-790 à 2023-792	59	68	2023-809	60	69
2023-793 à 2023-796	60	69	2023-810	60	67
2023-797	60	68	2023-811 à 2023-813	60	69
2023-798	60	69	2023-814	60	67
2023-799	60	67	2023-815 à 2023-819	60	69
2023-800 et 2023-801	60	68	2023-820	60	64
2023-802 à 2023-805	60	69	2023-521	60	69
2023-806 à 2023-808	60	67			

Convocation effectuée le :	Séance ouverte à :	Secrétaire de séance :	Clôture effectuée le :	Liste des délibérations affichée le :	Date de mise en ligne sur le site internet
02.03.2023	19 H 33	Véronique NOËL	21 H 52	10.03.2023	13.03.2023

R A P P O R T

Présenté par
Jacques FORTIS
Vice-Président

Flers Agglo		N°	Date	Question	
<u>ENSEMBLE 2</u> Commission Economie		14	21.01.2023	1	
<u>ENSEMBLE 6</u> Commission Finances		14	23.01.2023	17	
CONSEIL	Séance	16	09.03.2023	N° d'ordre	N° délibération
				3	2023-792

OBJET	POLITIQUE DU COMMERCE – SUBVENTION ASSOCIATION – UCIA LES VITRINES DE FLERS – ATTRIBUTION 2023
-------	--

NLH/MF/YZ/EA

Chers Collègues,

En complément des actions menées par la Manager de commerce de l'Agglomération recrutée par Flers Agglo depuis le 1^{er} juillet 2018 (suivant la délibération du conseil communautaire du 6 juin 2018), l'UCIA Les vitrines de Flers, regroupant environ 130 adhérents, a recruté **un animateur de centre-ville au printemps 2019** afin de mener les missions principales suivantes et notamment :

- 1- développement des chèques cadeaux
- 2- secrétariat de l'association
- 3- gestion des animations commerciales organisées par l'UCIA

L'UCIA, a établi un besoin de co-financement du poste de cet animateur établit comme suit :

- Autofinancement UCIA : 17.000 €
- Participation Flers Agglo : 5.000 €

Total : 22.000 €

Ainsi, la demande de subvention s'établit comme suit :

BÉNÉFICIAIRES	Attribué en 2020	Attribué en 2021	Attribué en 2022	Demandé 2023	Attribué 2023
UCIA vitrines de Flers	5.000 €	5.000 €	5.000 €	5.000 €	5.000 €
TOTAL	5.000 €	5.000 €	5.000 €	5.000 €	5.000 €

Flers Agglo Communauté d'agglomération	Date	Délibération	Nature	Folio n°
	09.03.2023	2023-792	7.5	
	REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE ET DES DECISIONS DU PRESIDENT			

Cette subvention fera l'objet de deux versements comme suit :

- ✓ 1/2 du montant à l'issue du vote du conseil communautaire,
- ✓ **le solde au 4^{ème} trimestre 2023 sur présentation d'un bilan d'étape des actions soutenues par l'animateur de centre-ville (bilan chèque cadeaux/ échanges et visibilité des actions commerciales de l'UCIA, participation à la diffusion d'information provenant de Flers Agglo aux Adhérents...).**

IL VOUS EST PROPOSE DE BIEN VOULOIR :

- 1 - ARRETER** la liste et le montant de la subvention communautaire pour 2023 comme ci-dessus exposé.
- 2 - PROCÉDER** au versement de la subvention à l'association selon les modalités définies ci-dessus.
- 3 - INSCRIRE** le montant de la subvention exposé ci-dessus au budget primitif 2023.
- 4 - AUTORISER** Monsieur le Président ou son représentant à signer les documents référents à cette affaire.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ.

La Secrétaire de séance,

Le Président,

Véronique NOËL

Yves GOASDOUÉ

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

061-200035814-20230309-2023-792-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 13/03/2023
Publication : 13/03/2023



TD/EA

Flers Agglo

Communauté d'agglomération

Date	Délibération	Nature	Folio n°
09.03.2023	2023-793	7.5	
REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE ET DES DECISIONS DU PRESIDENT			

SEANCE N° 16 DU 09 MARS 2023

32 questions, numérotées 2023-790 à 2023-821

DELIBERATION

TOURISME SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS ATTRIBUTIONS 2023

A la date indiquée ci-dessus, le Conseil Communautaire, convoqué dans les délais légaux, s'est réuni à la Salle Culturelle de la Varenne - Rue Jean Dumas - 61440 Messei, sous la présidence de Yves GOASDOUE, Président de Flers Agglo.

Outre le Président, étaient invités Mesdames et Messieurs :

Vice-Présidents : Michel DUMAINE (Messei), Vincent BEAUMONT (La Ferrière aux Etangs), Omar AYAD (Flers), Stéphan GRAVELAT (Les Monts d'Andaine), François BAILLE (Athis Val de Rouvre), Jacques FORTIS (Briouze), Anne GOUELIBO (La Lande Patry), Béatrice GUYOT (Landisacq), Laurent JUMELINE (Flers), Jérémy PREVOST (Flers), Gilles RABACHE (Caligny), Thierry RAUX (Saint Philbert sur Orne), Stéphane TERRIER (Saint Georges des Groseillers) et Sylvie THIEULENT (La Selle la Forge)

Conseillers titulaires : Annette HAMMELIN (Athis Val de Rouvre), Daniel BIGEON (Dompierre), Chantal CORVEE (Saint Georges des Groseillers), Alain LANGE, François BAILLE, Eliane DENIAUX et Kévin LEGEAY (Athis Val de Rouvre), Sylvain BOULANT (Aubusson), Jean-Louis PELLERIN (Banvou), Alexandra TERTRE (La Bazoque), Jean-Marie GAUDIN (Bellou en Houlme), Didier VIECELI (Berjou), Véronique NOEL (Briouze), Xavier DE SAINT POL (Cahan), Hervé BORDERIE (Cerisy Belle Etoile), Agnès MORICE (La Chapelle au Moine), Jean-Claude DORSY (La Chapelle Biche), Didier LANGLIN (Le Châtellier), Jacky LECOQ (La Coulonche), Gérard PIERRE (Durcet), Claude GASNIER (Echalou), Michel LEROYER, Sylvie ERRARD, Olivier BREUIL, Véronique CLEMENTE DA CONCEICAO, Guy MIDY, Christine GERVAIS et José COLLADO (La Ferté Macé), Gaëlle PIOLINE, Lori HELLOCO, Sophie RENAUDIN, Subay SAHIN, Angela PRESSE, Dominique ARMAND, Leïla HARDY, Thierry AUBIN, Annick ROBIN-MOITRY, Yvette LERICHOMME, Bruno ASSELOT, Jean-François BRISSET, Tâm NGUYEN, Sylvie DUFOUR et Emmanuelle BERGOT (Flers), Bruno AUVRAY (Le Grais), Michel LAMY (La Lande Patry), Didier DELAPORTE (La Lande Saint Siméon), Gérard BERNET (Landigou), Bernard MESENCE (Lonlay le Tesson), Jean-Marie DELANGE (Le Ménéil de Briouze), Jacky ALLEAU (Ménéil Hubert sur Orne), Régine POTTIER (Messei), Alain DELAUNAY (Montilly sur Noireau), Marilyne CORREYEUR (Les Monts d'Andaine), Jean-Luc LEPORTIER (Pointel), Jean-Claude GUILLEMIN (Saint André de Messei), Jean-Luc CHAMPIN (Saint Clair de Halouze), Frédéric LECHEVALIER et Chloé EUSTACHE (Saint Georges des Groseillers), Jean-Marie POTHE (Saint Paul), Michèle GUICHETEAU (Saint Pierre du Regard), Emmanuel LE SECQ (Sainte Honorine la Chardonne), Marc SIMON (Sainte Opportune) et Charlie LETETREL (Saires la Verrerie).

Conseillers suppléants : Bruno BOISSAIS (Aubusson), Didier MICHEL (Banvou), Sandrine DESTAIS (La Bazoque), Jacqueline ONFRAY (Bellou en Houlme), Bénédicte BON (Berjou), Isabelle BLAIS (Cahan), Laurence COTARD (Caligny), Sébastien AMOROS (Cerisy Belle Etoile), Jean-Jacques ALEXANDRE (La Chapelle au Moine), Marie-Christine LEDEUX (La Chapelle Biche), Thérèse SOUTIF (Le Châtellier), Stanislas BISSON (La Coulonche), Alain LESELLIER (Dompierre), Jean-Pierre GOSSELIN (Durcet), Bruno LANDEMORE (Echalou), Laurence LALES (La Ferrière aux Etangs), Jean-François COUPRIT (Le Grais), Serge PARIS (La Lande Saint Siméon), Nathalie LIEFOOGHE (Landigou), Agathe PRIEUR (Landisacq), Patrice BIDAULT (Lonlay le Tesson), Gérard THOMAS (Le Ménéil de Briouze), Gilbert GUERIN (Ménéil Hubert sur Orne), Antoine GERARD (Montilly sur Noireau), Thibault GALLOT (Pointel), Dominique VEGEE (Saint André de Messei), Nathalie GUITTON (Saint Clair de Halouze), Stéphane JENVRIN (Saint Paul), Margaret BRAULT (Saint Philbert sur Orne), Sylvain VOISIN (Saint Pierre du Regard), Catherine LECHERPY (Sainte Honorine la Chardonne), Arnaud LEMANCEL (Sainte Opportune), Marc DENIS (Saires la Verrerie), Claude LEBEURRIER (La Selle la Forge).

Titulaire absent	Suppléant présent	Titulaire absent	Suppléant présent	Questions
Sylvain BOULANT Didier VIECELI	Bruno BOISSAIS Bénédicte BON	Alexandra TERTRE Jean-Marie DELANGE	Sandrine DESTAIS Gérard THOMAS	Ensemble de la séance

Tous présents, à l'exception de :

Procurations :	Mandant	Mandataire	Mandant	Mandataire	Questions
	Hervé BORDERIE Thierry AUBIN Dominique ARMAND Sophie RENAUDIN Marilyne CORREYEUR	Gilles RABACHE Jérémy PREVOST Yvette LERICHOMME Subay SAHIN Stéphan GRAVELAT	Annette HAMMELIN Michel DUMAINE Tâm NGUYEN Emmanuelle BERGOT	Jacky ALLEAU Yves GOASDOUE Jean-François BRISSET Stéphane TERRIER	Ensemble de la séance

Excusé : Xavier DE SAINT POL

Absents : Angela PRESSE (2023-790 à 2023-792) ; Gérard PIERRE, Sylvie ERRARD, Guy MIDY, Christine GERVAIS, Lori HELLOCO, Sylvie DUFOUR et Véronique CLEMENTE DA CONCEICAO (ensemble de la séance)

Question	Présents	Votants	Question	Présents	Votants
2023-790 à 2023-792	59	68	2023-809	60	69
2023-793 à 2023-796	60	69	2023-810	60	67
2023-797	60	68	2023-811 à 2023-813	60	69
2023-798	60	69	2023-814	60	67
2023-799	60	67	2023-815 à 2023-819	60	69
2023-800 et 2023-801	60	68	2023-820	60	64
2023-802 à 2023-805	60	69	2023-521	60	69
2023-806 à 2023-808	60	67			

Convocation effectuée le :	Séance ouverte à :	Secrétaire de séance :	Clôture effectuée à :	Liste des délibérations affichée le :	Date de mise en ligne sur le site internet
02.03.2023	19 H 33	Véronique NOËL	21 H 52	10.03.2023	13.03.2023

R A P P O R T

Présenté par

Anne GOUELIBO

Vice-Présidente

Flers Agglo		N°	Date	Question	
<u>ENSEMBLE 2</u> Commission Tourisme		14	21.02.2023	1	
<u>ENSEMBLE 6</u> Commission Finances		14	23.02.2023	18	
CONSEIL	Séance	16	09.03.2023	N° d'ordre	N° délibération
				4	2023-793

OBJET	TOURISME – SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS – ATTRIBUTIONS 2023
-------	---

SLM/EA

Chers Collègues,

Les propositions de subvention aux associations, pour l'année 2023, ont fait l'objet d'une instruction par la Direction Attractivité du Territoire.

Pour les associations œuvrant sur le champ du **tourisme**, les propositions se déclinent ainsi :

BÉNÉFICIAIRES	Attribué en 2019	Attribué en 2020	Attribué en 2021	Attribué en 2022	Demandé en 2023	Attribué 2023
Tourisme						
Le Savoir et le Fer	23.000 €	23.000 €	23.000 €	23.000 €	23.000 €	23.000 €
Découverte du Bocage Ornaïs	500 €	1.000 €	1.000 €	1.000 €	1.000 €	1.000 €
TOTAL	23.500 €	24.000 €	24.000 €	24.000 €	24.000 €	24.000 €

Le versement de la subvention pour l'association Découverte du Bocage Ornaïs se fera en une seule fois.

La subvention pour l'association Le Savoir et le Fer fera l'objet de deux versements :

- ✓ 2/3 du montant à l'issue du vote du conseil communautaire,
- ✓ le solde au 4^{ème} trimestre 2023 sur présentation d'un bilan des actions soutenues.

Flers Agglo Communauté d'agglomération	Date	Délibération	Nature	Folio n°
	09.03.2023	2023-793	7.5	
	REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE ET DES DECISIONS DU PRESIDENT			

IL VOUS EST PROPOSE DE BIEN VOULOIR :

- 1 – ARRETER** la liste et le montant des subventions et contributions communautaires pour 2023 comme ci-dessus exposé.
- 2 – PROCEDER** au versement des subventions aux associations et contributions selon les modalités définies ci-dessus.
- 3 – INSCRIRE** les montants des subventions et contributions exposés ci-dessus au budget primitif 2023.
- 4 – AUTORISER** Monsieur Le Président ou son représentant à signer les documents afférents.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ.

La Secrétaire de séance,

Le Président,

Véronique NOËL

Yves GOASDOUÉ

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

061-200035814-20230309-2023-793-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 13/03/2023
Publication : 13/03/2023



TD/EA

Flers Agglo

Communauté d'agglomération

Date	Délibération	Nature	Folio n°
09.03.2023	2023-794	7.5	
REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE ET DES DECISIONS DU PRESIDENT			

SEANCE N° 16 DU 09 MARS 2023

32 questions, numérotées 2023-790 à 2023-821

DELIBERATION

POLES CULTURELS SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS ATTRIBUTIONS 2023

A la date indiquée ci-dessus, le Conseil Communautaire, convoqué dans les délais légaux, s'est réuni à la Salle Culturelle de la Varenne - Rue Jean Dumas - 61440 Messei, sous la présidence de Yves GOASDOUE, Président de Flers Agglo.

Outre le Président, étaient invités Mesdames et Messieurs :

Vice-Présidents : Michel DUMAINE (Messei), Vincent BEAUMONT (La Ferrière aux Etangs), Omar AYAD (Flers), Stéphan GRAVELAT (Les Monts d'Andaine), François BAILLE (Athis Val de Rouvre), Jacques FORTIS (Briouze), Anne GOUELIBO (La Lande Patry), Béatrice GUYOT (Landisacq), Laurent JUMELINE (Flers), Jérémie PREVOST (Flers), Gilles RABACHE (Caligny), Thierry RAUX (Saint Philbert sur Orne), Stéphane TERRIER (Saint Georges des Groseillers) et Sylvie THIEULENT (La Selle la Forge)

Conseillers titulaires : Annette HAMMELIN (Athis Val de Rouvre), Daniel BIGEON (Dompierre), Chantal CORVEE (Saint Georges des Groseillers), Alain LANGE, François BAILLE, Eliane DENIAUX et Kévin LEGEAY (Athis Val de Rouvre), Sylvain BOULANT (Aubusson), Jean-Louis PELLERIN (Banvou), Alexandra TERTRE (La Bazoque), Jean-Marie GAUDIN (Bellou en Houlme), Didier VIECELI (Berjou), Véronique NOEL (Briouze), Xavier DE SAINT POL (Cahan), Hervé BORDERIE (Cerisy Belle Etoile), Agnès MORICE (La Chapelle au Moine), Jean-Claude DORSY (La Chapelle Biche), Didier LANGLIN (Le Châtellier), Jacky LECOQ (La Coulonche), Gérard PIERRE (Durcet), Claude GASNIER (Echalou), Michel LEROYER, Sylvie ERRARD, Olivier BREUIL, Véronique CLEMENTE DA CONCEICAO, Guy MIDY, Christine GERVAIS et José COLLADO (La Ferté Macé), Gaëlle PIOLINE, Lori HELLOCO, Sophie RENAUDIN, Subay SAHIN, Angela PRESSE, Dominique ARMAND, Leïla HARDY, Thierry AUBIN, Annick ROBIN-MOITRY, Yvette LERICHOMME, Bruno ASSELOT, Jean-François BRISSET, Tâm NGUYEN, Sylvie DUFOUR et Emmanuelle BERGOT (Flers), Bruno AUVRAY (Le Grais), Michel LAMY (La Lande Patry), Didier DELAPORTE (La Lande Saint Siméon), Gérard BERNET (Landigou), Bernard MESENGE (Lonlay le Tesson), Jean-Marie DELANGE (Le Ménéil de Briouze), Jacky ALLEAU (Ménéil Hubert sur Orne), Régine POTTIER (Messei), Alain DELAUNAY (Montilly sur Noireau), Marilyne CORREYEUR (Les Monts d'Andaine), Jean-Luc LEPORTIER (Pointel), Jean-Claude GUILLEMIN (Saint André de Messei), Jean-Luc CHAMPIN (Saint Clair de Halouze), Frédéric LECHEVALIER et Chloé EUSTACHE (Saint Georges des Groseillers), Jean-Marie POTHE (Saint Paul), Michèle GUICHETEAU (Saint Pierre du Regard), Emmanuel LE SECQ (Sainte Honorine la Chardonne), Marc SIMON (Sainte Opportune) et Charlie LETETREL (Saires la Verrerie).

Conseillers suppléants : Bruno BOISSAIS (Aubusson), Didier MICHEL (Banvou), Sandrine DESTAIS (La Bazoque), Jacqueline ONFRAY (Bellou en Houlme), Bénédicte BON (Berjou), Isabelle BLAIS (Cahan), Laurence COTARD (Caligny), Sébastien AMOROS (Cerisy Belle Etoile), Jean-Jacques ALEXANDRE (La Chapelle au Moine), Marie-Christine LEDEUX (La Chapelle Biche), Thérèse SOUTIF (Le Châtellier), Stanislas BISSON (La Coulonche), Alain LESELLIER (Dompierre), Jean-Pierre GOSSELIN (Durcet), Bruno LANDEMORE (Echalou), Laurence LALES (La Ferrière aux Etangs), Jean-François COUPRIT (Le Grais), Serge PARIS (La Lande Saint Siméon), Nathalie LIEFOOGHE (Landigou), Agathe PRIEUR (Landisacq), Patrice BIDAULT (Lonlay le Tesson), Gérard THOMAS (Le Ménéil de Briouze), Gilbert GUERIN (Ménéil Hubert sur Orne), Antoine GERARD (Montilly sur Noireau), Thibault GALLOT (Pointel), Dominique VEGEE (Saint André de Messei), Nathalie GUITTON (Saint Clair de Halouze), Stéphane JENVRIN (Saint Paul), Margaret BRAULT (Saint Philbert sur Orne), Sylvain VOISIN (Saint Pierre du Regard), Catherine LECHERPY (Sainte Honorine la Chardonne), Arnaud LEMANCEL (Sainte Opportune), Marc DENIS (Saires la Verrerie), Claude LEBEURRIER (La Selle la Forge).

Titulaire absent	Suppléant présent	Titulaire absent	Suppléant présent	Questions
Sylvain BOULANT Didier VIECELI	Bruno BOISSAIS Bénédicte BON	Alexandra TERTRE Jean-Marie DELANGE	Sandrine DESTAIS Gérard THOMAS	Ensemble de la séance

Tous présents, à l'exception de :

Procurations :	Mandant	Mandataire	Mandant	Mandataire	Questions
	Hervé BORDERIE Thierry AUBIN Dominique ARMAND Sophie RENAUDIN Marilyne CORREYEUR	Gilles RABACHE Jérémy PREVOST Yvette LERICHOMME Subay SAHIN Stéphan GRAVELAT	Annette HAMMELIN Michel DUMAINE Tâm NGUYEN Emmanuelle BERGOT	Jacky ALLEAU Yves GOASDOUE Jean-François BRISSET Stéphane TERRIER	Ensemble de la séance

Excusé : Xavier DE SAINT POL

Absents : Angela PRESSE (2023-790 à 2023-792) ; Gérard PIERRE, Sylvie ERRARD, Guy MIDY, Christine GERVAIS, Lori HELLOCO, Sylvie DUFOUR et Véronique CLEMENTE DA CONCEICAO (ensemble de la séance)

EFFECTIF En exercice : 77 Quorum : 39	Question	Présents	Votants	Question	Présents	Votants
	2023-790 à 2023-792	59	68	2023-809	60	69
	2023-793 à 2023-796	60	69	2023-810	60	67
	2023-797	60	68	2023-811 à 2023-813	60	69
	2023-798	60	69	2023-814	60	67
	2023-799	60	67	2023-815 à 2023-819	60	69
	2023-800 et 2023-801	60	68	2023-820	60	64
	2023-802 à 2023-805	60	69	2023-521	60	69
	2023-806 à 2023-808	60	67			

Convocation effectuée le :	Séance ouverte à :	Secrétaire de séance :	Clôture effectuée le :	Liste des délibérations affichée le :	Date de mise en ligne sur le site internet
02.03.2023	19 H 33	Véronique NOËL	21 H 52	10.03.2023	13.03.2023

R A P P O R T

Présenté par
François BAILLE
Vice-Président

Flers Agglo		N°	Date	Question	
<u>ENSEMBLE 3</u> Commission Pôles Culturels		14	22.02.2023	1	
<u>ENSEMBLE 6</u> Commission Finances		14	23.02.2023	19	
CONSEIL	Séance	16	09.03.2023	N° d'ordre	N° délibération
				5	2023-794

OBJET	POLES CULTURELS – SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS – ATTRIBUTIONS 2023
-------	---

CMD/EA

Chers Collègues,

Les demandes de subventions des associations au titre de l'année 2023 ont été réceptionnées et traitées en fin d'année 2022 afin de pouvoir être analysées et présentées au Vice-Président chargé des pôles culturels puis à la commission de l'ensemble 3.

Le tableau joint en annexe indique les demandes de subventions des associations dont les activités et les projets sont en lien avec l'intérêt communautaire, déterminé via la délibération n° 605 du conseil communautaire du 24 novembre 2016, elle-même actualisée par les délibérations n° 2017-259 et 2020-101.

Le tableau rappelle, pour mémoire, les sommes votées pour chacune des structures déjà financées antérieurement par Flers Agglo, ainsi que les termes des conventions de financement en cours quant au calendrier et aux conditions de versements.

IL VOUS EST PROPOSE DE BIEN VOULOIR :

- 1 - ARRETER** la liste et le montant des subventions communautaires pour l'année 2023.
- 2 - PROCEDER** au versement des subventions aux associations.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ.

La Secrétaire de séance,

Le Président,

Véronique NOËL

Yves GOASDOUÉ

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

061-200035814-20230309-2023-794-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 13/03/2023

Publication : 13/03/2023

		2023								
Structure porteuse	Intitulé de l'action	Flers Agglo - Pôles culturels								Remarques
		Subventions accordées en 2017	Subventions accordées en 2018	Subventions accordées en 2019	Subventions accordées en 2020	Subventions accordées en 2021	Subventions accordées en 2022	Demandé	Subventions accordées en 2023	
JMF	programmation de concerts pour les scolaires	5 000 €	5 000 €	5 000 €	5 000 €	2 000 €	3 500 €	7 500 €	5 000 €	
Musiques en Boîte	festival des chorales des collèges de l'Orne	300 €	300 €	300 €	300 €	300 €	300 €	300 €	300 €	
Scherzo	musique de chambre amateurs	400 €	400 €	400 €	400 €	400 €	400 €	450 €	400 €	
	achat de pupitres		150 €	150 €						
Septembre Musical de l'Orne	festival de musique classique	9 547 €	9 547 €	9 547 €	9 547 €	0 €	9 547 €	9 547 €	9 547 €	projet 2023 : accueil d'un quartet avec Renaud Capuçon
La Lyre	chorale fonctionnement	1 200 €	1 200 €	1 200 €	1 200 €	1 200 €	1 200 €	1 200 €	1 200 €	
	subvention exceptionnelle		1 200 €					1 000 €	1 000 €	projet de concert croisé avec Cosedia Cantabile de Coutances / sous réserve de réalisation de l'action/ anniversaire des 45 ans
RAVE	fonctionnement	25 000 €	25 000 €	25 000 €	30 000 €	30 000 €	30 000 €	30 000 €	30 000 €	convention de financement annuelle
	action spécifique		2 000 €	3 000 €						
Trottoirs Mouillés	organisation de manifestations et promotion de concerts de jazz	2 000 €	2 000 €	2 000 €	2 000 €	2 000 €	2 000 €	2 000 €	2 000 €	2 concerts prévus sur FA : Dompierre et Flers (CML)
Ferme culturelle du Bessin / Happy JazzClub	festival Jazz dans les Prés	2 900 €	6 500 €	6 500 €	6 500 €					
	concert exceptionnel d'ouverture de saison				1 000 €	12 000 €	10 000 €	10 800 €	10 800 €	sous réserve de réalisation des 8 concerts
Scène Nationale 61	programmation conventionnée - fonctionnement	300 541 €	303 546 €	306 582 €	309 647 €	312 743 €	315 870 €	319 029 €	319 029 €	
	investissement	5 424 €	5 424 €	5 424 €	5 424 €	5 424 €	5 424 €	5 424 €	0 €	convention adoptée par délibération
2angles	convention Relais Culturel Régional	25 300 €	42 340 €	42 340 €	42 340 €	42 340 €	42 340 €	42 340 €	42 340 €	convention de financement adoptée via délibération 2022-526
	subvention exceptionnelle	17 040 €	1 500 €					5 000 €	0 €	projet de réalisation de mobilier pour nouveaux locaux
FLASH	action Bibliothèque de rue	3 253 €	1 626 €	0 €				0 €	0 €	
Ornenbulle	organisation tous les 2 ans d'une fête de la BD et de l'image	4 000 €	0 €	4 000 €	0 €			5 000 €	5 000 €	La délibération 2022-715 a permis d'avancer la somme de 4 000€
Culture et Bibliothèque pour Tous	centre culturel de Briouze	1 600 €	1 600 €	1 600 €	1 700 €	1 700 €	1 600 €	1 600 €	1 600 €	
Pop up	organisation de concerts dans et hors la salle l'Open					2 000 €		4 600 €	2 000 €	sous réserve de réalisation des concerts annoncés dans le dossier de demande de subvention
Vaertigo	organisation d'une résidence d'arts contemporain avec volet médiation culturelle sur plusieurs communes de l'agglo					2 000 €		3 000 €	2 000 €	sous réserve de présenter un complément de dossier sur le projet de médiation élargi aux communes de FA
Le printemps de Durcet salon de la poésie	organisation d'actions culturelles et artistiques afin de promouvoir la poésie en milieu rural	3 800 €	3 800 €	3 800 €	3 800 €	1 300 €	2 100 €	2 100 €	2 100 €	
Passerelles théâtre	suite du projet AFK / proposée au contrat de Ville							3 000 €	0 €	
Rafiot Keetang	organisation du festival "La Revoyure"			2 000 €	3 500 €	3 000 €	3 500 €	0 €	0 €	festival
					500 €	500 €		0 €	0 €	fonctionnement
Le Pays bas-normand	publication d'ouvrages d'histoire locale					1 250 €	1 000 €	1 500 €	1 000 €	projet d'impression d'un ouvrage sur Mai 68 dans le Bocage
CINEFERTE	fonctionnement	15 000 €	15 000 €	15 000 €	15 000 €	15 000 €	15 000 €	15 000 €	15 000 €	convention adoptée par délibération du 28/06/2017 (2017-186)
	action spécifique	- €	1 000 €	750 €	1 500 €					
		422 305 €	422 305 €	434 593 €	439 358 €	435 157 €	443 781 €	470 390 €	450 316 €	

Yves GOASDOUE

Le Président,

Annexe à la délibération n° 2023-794
du CC n° 16 en date du 09.03.2023



TD/EA

Flers Agglo

Communauté d'agglomération

Date	Délibération	Nature	Folio n°
09.03.2023	2023-795	7.5	
REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE ET DES DECISIONS DU PRESIDENT			

SEANCE N° 16 DU 09 MARS 2023

32 questions, numérotées 2023-790 à 2023-821

DELIBERATION

PETITE ENFANCE JEUNESSE FAMILLE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE D'INVESTISSEMENT AMICALE DES ECOLES LAIQUES CENTRE AERE MARCEL DELAUNAY DE SAINT-CLAIR-DE-HALOUE

A la date indiquée ci-dessus, le Conseil Communautaire, convoqué dans les délais légaux, s'est réuni à la Salle Culturelle de la Varenne - Rue Jean Dumas - 61440 Messei, sous la présidence de Yves GOASDOUE, Président de Flers Agglo.

Outre le Président, étaient invités Mesdames et Messieurs :

Vice-Présidents : Michel DUMAINE (Messei), Vincent BEAUMONT (La Ferrière aux Etangs), Omar AYAD (Flers), Stéphan GRAVELAT (Les Monts d'Andaine), François BAILLE (Athis Val de Rouvre), Jacques FORTIS (Briouze), Anne GOUÉLIBO (La Lande Patry), Béatrice GUYOT (Landisacq), Laurent JUMELINE (Flers), Jérémy PREVOST (Flers), Gilles RABACHE (Caligny), Thierry RAUX (Saint Philbert sur Orne), Stéphane TERRIER (Saint Georges des Groseillers) et Sylvie THIEULENT (La Selle la Forge)

Conseillers titulaires : Annette HAMMELIN (Athis Val de Rouvre), Daniel BIGEON (Dompierre), Chantal CORVEE (Saint Georges des Groseillers), Alain LANGE, François BAILLE, Eliane DENIAUX et Kévin LEGEAY (Athis Val de Rouvre), Sylvain BOULANT (Aubusson), Jean-Louis PELLERIN (Banvou), Alexandra TERTRE (La Bazoque), Jean-Marie GAUDIN (Bellou en Houlme), Didier VIECELI (Berjou), Véronique NOEL (Briouze), Xavier DE SAINT POL (Cahan), Hervé BORDERIE (Cerisy Belle Etoile), Agnès MORICE (La Chapelle au Moine), Jean-Claude DORSY (La Chapelle Biche), Didier LANGLIN (Le Châtellier), Jacky LECOQ (La Coulonche), Gérard PIERRE (Durcet), Claude GASNIER (Echalou), Michel LEROYER, Sylvie ERRARD, Olivier BREUIL, Véronique CLEMENTE DA CONCEICAO, Guy MIDY, Christine GERVAIS et José COLLADO (La Ferté Macé), Gaëlle PIOLINE, Lori HELLOCO, Sophie RENAUDIN, Subay SAHIN, Angela PRESSE, Dominique ARMAND, Leïla HARDY, Thierry AUBIN, Annick ROBIN-MOITRY, Yvette LERICHOMME, Bruno ASSELOT, Jean-François BRISSET, Tâm NGUYEN, Sylvie DUFOUR et Emmanuelle BERGOT (Flers), Bruno AUVRAY (Le Graïs), Michel LAMY (La Lande Patry), Didier DELAPORTE (La Lande Saint Siméon), Gérard BERNET (Landigou), Bernard MESENCE (Lonlay le Tesson), Jean-Marie DELANGE (Le Ménéil de Briouze), Jacky ALLEAU (Ménéil Hubert sur Orne), Régine POTTIER (Messei), Alain DELAUNAY (Montilly sur Noireau), Marilyne CORREYEUR (Les Monts d'Andaine), Jean-Luc LEPORTIER (Pointel), Jean-Claude GUILLEMIN (Saint André de Messei), Jean-Luc CHAMPIN (Saint Clair de Halouze), Frédéric LECHEVALIER et Chloé EUSTACHE (Saint Georges des Groseillers), Jean-Marie POTHE (Saint Paul), Michèle GUICHETEAU (Saint Pierre du Regard), Emmanuel LE SECQ (Sainte Honorine la Chardonne), Marc SIMON (Sainte Opportune) et Charlie LETETREL (Saires la Verrerie).

Conseillers suppléants : Bruno BOISSAIS (Aubusson), Didier MICHEL (Banvou), Sandrine DESTAIS (La Bazoque), Jacqueline ONFRAY (Bellou en Houlme), Bénédicte BON (Berjou), Isabelle BLAIS (Cahan), Laurence COTARD (Caligny), Sébastien AMOROS (Cerisy Belle Etoile), Jean-Jacques ALEXANDRE (La Chapelle au Moine), Marie-Christine LEDEUX (La Chapelle Biche), Thérèse SOUTIF (Le Châtellier), Stanislas BISSON (La Coulonche), Alain LESELLIER (Dompierre), Jean-Pierre GOSSELIN (Durcet), Bruno LANDEMORE (Echalou), Laurence LALES (La Ferrière aux Etangs), Jean-François COUPRIT (Le Graïs), Serge PARIS (La Lande Saint Siméon), Nathalie LIEFOOGHE (Landigou), Agathe PRIEUR (Landisacq), Patrice BIDAULT (Lonlay le Tesson), Gérard THOMAS (Le Ménéil de Briouze), Gilbert GUERIN (Ménéil Hubert sur Orne), Antoine GERARD (Montilly sur Noireau), Thibault GALLOT (Pointel), Dominique VEGEE (Saint André de Messei), Nathalie GUITTON (Saint Clair de Halouze), Stéphane JENVRIN (Saint Paul), Margaret BRAULT (Saint Philbert sur Orne), Sylvain VOISIN (Saint Pierre du Regard), Catherine LECHERPY (Sainte Honorine la Chardonne), Arnaud LEMANCEL (Sainte Opportune), Marc DENIS (Saires la Verrerie), Claude LEBEURRIER (La Selle la Forge).

Titulaire absent	Suppléant présent	Titulaire absent	Suppléant présent	Questions
Sylvain BOULANT Didier VIECELI	Bruno BOISSAIS Bénédicte BON	Alexandra TERTRE Jean-Marie DELANGE	Sandrine DESTAIS Gérard THOMAS	Ensemble de la séance

Tous présents, à l'exception de :

Procurations :	Mandant	Mandataire	Mandant	Mandataire	Questions
	Hervé BORDERIE Thierry AUBIN Dominique ARMAND Sophie RENAUDIN Marilyne CORREYEUR	Gilles RABACHE Jérémy PREVOST Yvette LERICHOMME Subay SAHIN Stéphan GRAVELAT	Annette HAMMELIN Michel DUMAINE Tâm NGUYEN Emmanuelle BERGOT	Jacky ALLEAU Yves GOASDOUE Jean-François BRISSET Stéphane TERRIER	Ensemble de la séance

Excusé : Xavier DE SAINT POL

Absents : Angela PRESSE (2023-790 à 2023-792) ; Gérard PIERRE, Sylvie ERRARD, Guy MIDY, Christine GERVAIS, Lori HELLOCO, Sylvie DUFOUR et Véronique CLEMENTE DA CONCEICAO (ensemble de la séance)

EFFECTIF En exercice : 77 Quorum : 39	Question	Présents	Votants	Question	Présents	Votants
	2023-790 à 2023-792	59	68	2023-809	60	69
	2023-793 à 2023-796	60	69	2023-810	60	67
	2023-797	60	68	2023-811 à 2023-813	60	69
	2023-798	60	69	2023-814	60	67
	2023-799	60	67	2023-815 à 2023-819	60	69
	2023-800 et 2023-801	60	68	2023-820	60	64
	2023-802 à 2023-805	60	69	2023-521	60	69
	2023-806 à 2023-808	60	67			

Convocation effectuée le :	Séance ouverte à :	Secrétaire de séance :	Clôture effectuée à :	Liste des délibérations affichée le :	Date de mise en ligne sur le site internet
02.03.2023	19 H 33	Véronique NOËL	21 H 52	10.03.2023	13.03.2023

R A P P O R T

Présenté par

Sylvie THIEULENT

Vice-Présidente

Flers Agglo		N°	Date	Question	
ENSEMBLE 3 Commission Petite Enfance et Jeunesse		14	22.02.2023	2	
ENSEMBLE 6 Commission Finances		14	23.02.2023	21	
CONSEIL	Séance	16	09.03.2023	N° d'ordre	N° délibération
				6	2023-795

OBJET	PETITE ENFANCE JEUNESSE FAMILLE – SUBVENTION EXCEPTIONNELLE D'INVESTISSEMENT – AMICALE DES ECOLES LAIQUES – CENTRE AERE MARCEL DELAUNAY DE SAINT-CLAIR-DE-HALOUZE
--------------	--

CB/SH/TT/EA

Chers Collègues,

L'Amicale des Ecoles Publiques, centre aéré Marcel Delaunay accueille sur le territoire de Saint-Clair-de-Halouze un centre de loisirs sans hébergement géré par la Ligue de l'Enseignement de Normandie. Ce centre de loisirs est financé par Flers Agglo dans le cadre de ses compétences.

Exceptionnellement, Flers Agglo apporte une contribution d'investissement dans des travaux ou dans l'acquisition de matériel permettant d'améliorer la qualité ou la sécurité du service rendu aux familles et aux enfants.

En 2020, l'Amicale des Ecoles Publiques avait été soutenue par l'Etat dans le cadre du « Fonds National d'Aménagement Du Territoire » (15.981 €), par la Caf de l'Orne (4.500 €) et par Flers Agglo (4.500 €) pour le financement de travaux de sécurisation et de mise aux normes des locaux.

Cette année, l'Amicale des Ecoles Publiques renouvelle une demande de cofinancement auprès de la Caf de l'Orne (6.014 € soit 60 % du projet) et de Flers Agglo (4.009 € soit 40 % du projet) pour permettre de finaliser les précédents travaux avec la réalisation d'une rampe d'accès PMR à la salle de restauration d'un coût total de 13.345 € T.T.C.

Les services de la Caf de l'Orne se sont engagés à apporter une contribution à hauteur de la demande soit 6.014 € sous réserve d'un co-financement partenarial.

Flers Agglo Communauté d'agglomération	Date	Délibération	Nature	Folio n°
	09.03.2023	2023-795	7.5	
	REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE ET DES DECISIONS DU PRESIDENT			

IL VOUS EST PROPOSE DE :

- 1 – APPROUVER** la subvention exceptionnelle d'investissement d'un montant de 4.009 € pour la réalisation d'une rampe d'accès PMR.
- 2 – AUTORISER** Monsieur le Président ou son représentant à procéder au versement de la subvention après réception des travaux.
- 3 – AUTORISER** Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document relatif à la présente délibération.
- 4 – INSCRIRE** le montant de la subvention exceptionnelle sur le budget primitif 2023.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ.

La Secrétaire de séance,

Le Président,

Véronique NOËL

Yves GOASDOUÉ

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

061-200035814-20230309-2023-795-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 13/03/2023
Publication : 13/03/2023



TD/EA

Flers Agglo

Communauté d'agglomération

Date	Délibération	Nature	Folio n°
09.03.2023	2023-796	7.5	
REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE ET DES DECISIONS DU PRESIDENT			

SEANCE N° 16 DU 09 MARS 2023

32 questions, numérotées 2023-790 à 2023-821

DELIBERATION

DEVELOPPEMENT DURABLE SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS ATTRIBUTIONS 2023

A la date indiquée ci-dessus, le Conseil Communautaire, convoqué dans les délais légaux, s'est réuni à la Salle Culturelle de la Varenne - Rue Jean Dumas - 61440 Messei, sous la présidence de Yves GOASDOUE, Président de Flers Agglo.

Outre le Président, étaient invités Mesdames et Messieurs :

Vice-Présidents : Michel DUMAINE (Messei), Vincent BEAUMONT (La Ferrière aux Etangs), Omar AYAD (Flers), Stéphan GRAVELAT (Les Monts d'Andaine), François BAILLE (Athis Val de Rouvre), Jacques FORTIS (Briouze), Anne GOUELIBO (La Lande Patry), Béatrice GUYOT (Landisacq), Laurent JUMELINE (Flers), Jérémy PREVOST (Flers), Gilles RABACHE (Caligny), Thierry RAUX (Saint Philbert sur Orne), Stéphane TERRIER (Saint Georges des Groseillers) et Sylvie THIEULENT (La Selle la Forge)

Conseillers titulaires : Annette HAMMELIN (Athis Val de Rouvre), Daniel BIGEON (Dompierre), Chantal CORVEE (Saint Georges des Groseillers), Alain LANGE, François BAILLE, Eliane DENIAUX et Kévin LEGEAY (Athis Val de Rouvre), Sylvain BOULANT (Aubusson), Jean-Louis PELLERIN (Banvou), Alexandra TERTRE (La Bazoque), Jean-Marie GAUDIN (Bellou en Houlme), Didier VIECELI (Berjou), Véronique NOEL (Briouze), Xavier DE SAINT POL (Cahan), Hervé BORDERIE (Cerisy Belle Etoile), Agnès MORICE (La Chapelle au Moine), Jean-Claude DORSY (La Chapelle Biche), Didier LANGLIN (Le Châtelier), Jacky LECOQ (La Coulonche), Gérard PIERRE (Durcet), Claude GASNIER (Echalou), Michel LEROYER, Sylvie ERRARD, Olivier BREUIL, Véronique CLEMENTE DA CONCEICAO, Guy MIDY, Christine GERVAIS et José COLLADO (La Ferté Macé), Gaëlle PIOLINE, Lori HELLOCO, Sophie RENAUDIN, Subay SAHIN, Angela PRESSE, Dominique ARMAND, Leïla HARDY, Thierry AUBIN, Annick ROBIN-MOITRY, Yvette LERICHOMME, Bruno ASSELOT, Jean-François BRISSET, Tâm NGUYEN, Sylvie DUFOUR et Emmanuelle BERGOT (Flers), Bruno AUVRAY (Le Graisi), Michel LAMY (La Lande Patry), Didier DELAPORTE (La Lande Saint Siméon), Gérard BERNET (Landigou), Bernard MESENGE (Lonlay le Tesson), Jean-Marie DELANGE (Le Ménéil de Briouze), Jacky ALLEAU (Ménéil Hubert sur Orne), Régine POTTIER (Messei), Alain DELAUNAY (Montilly sur Noireau), Marilyne CORREYEUR (Les Monts d'Andaine), Jean-Luc LEPORTIER (Pointel), Jean-Claude GUILLEMIN (Saint André de Messei), Jean-Luc CHAMPIN (Saint Clair de Halouze), Frédéric LECHEVALIER et Chloé EUSTACHE (Saint Georges des Groseillers), Jean-Marie POTHE (Saint Paul), Michèle GUICHETEAU (Saint Pierre du Regard), Emmanuel LE SECQ (Sainte Honorine la Chardonne), Marc SIMON (Sainte Opportune) et Charlie LETETREL (Saires la Verrerie).

Conseillers suppléants : Bruno BOISSAIS (Aubusson), Didier MICHEL (Banvou), Sandrine DESTAIS (La Bazoque), Jacqueline ONFRAY (Bellou en Houlme), Bénédicte BON (Berjou), Isabelle BLAIS (Cahan), Laurence COTARD (Caligny), Sébastien AMOROS (Cerisy Belle Etoile), Jean-Jacques ALEXANDRE (La Chapelle au Moine), Marie-Christine LEDEUX (La Chapelle Biche), Thérèse SOUTIF (Le Châtelier), Stanislas BISSON (La Coulonche), Alain LESELLIER (Dompierre), Jean-Pierre GOSSELIN (Durcet), Bruno LANDEMORE (Echalou), Laurence LALES (La Ferrière aux Etangs), Jean-François COUPRIT (Le Graisi), Serge PARIS (La Lande Saint Siméon), Nathalie LIEFOOGHE (Landigou), Agathe PRIEUR (Landisacq), Patrice BIDAULT (Lonlay le Tesson), Gérard THOMAS (Le Ménéil de Briouze), Gilbert GUERIN (Ménéil Hubert sur Orne), Antoine GERARD (Montilly sur Noireau), Thibault GALLOT (Pointel), Dominique VEGEE (Saint André de Messei), Nathalie GUITTON (Saint Clair de Halouze), Stéphane JENVRIN (Saint Paul), Margaret BRAULT (Saint Philbert sur Orne), Sylvain VOISIN (Saint Pierre du Regard), Catherine LECHERPY (Sainte Honorine la Chardonne), Arnaud LEMANCEL (Sainte Opportune), Marc DENIS (Saires la Verrerie), Claude LEBEURRIER (La Selle la Forge).

Titulaire absent	Suppléant présent	Titulaire absent	Suppléant présent	Questions
Sylvain BOULANT Didier VIECELI	Bruno BOISSAIS Bénédicte BON	Alexandra TERTRE Jean-Marie DELANGE	Sandrine DESTAIS Gérard THOMAS	Ensemble de la séance

Tous présents, à l'exception de :

Procurations :	Mandant	Mandataire	Mandant	Mandataire	Questions
	Hervé BORDERIE Thierry AUBIN Dominique ARMAND Sophie RENAUDIN Marilyne CORREYEUR	Gilles RABACHE Jérémy PREVOST Yvette LERICHOMME Subay SAHIN Stéphan GRAVELAT	Annette HAMMELIN Michel DUMAINE Tâm NGUYEN Emmanuelle BERGOT	Jacky ALLEAU Yves GOASDOUE Jean-François BRISSET Stéphane TERRIER	Ensemble de la séance

Excusé : Xavier DE SAINT POL

Absents : Angela PRESSE (2023-790 à 2023-792) ; Gérard PIERRE, Sylvie ERRARD, Guy MIDY, Christine GERVAIS, Lori HELLOCO, Sylvie DUFOUR et Véronique CLEMENTE DA CONCEICAO (ensemble de la séance)

EFFECTIF En exercice : 77 Quorum : 39	Question	Présents	Votants	Question	Présents	Votants
	2023-790 à 2023-792	59	68	2023-809	60	69
	2023-793 à 2023-796	60	69	2023-810	60	67
	2023-797	60	68	2023-811 à 2023-813	60	69
	2023-798	60	69	2023-814	60	67
	2023-799	60	67	2023-815 à 2023-819	60	69
	2023-800 et 2023-801	60	68	2023-820	60	64
	2023-802 à 2023-805	60	69	2023-521	60	69
	2023-806 à 2023-808	60	67			

Convocation effectuée le :	Séance ouverte à :	Secrétaire de séance :	Clôture effectuée à :	Liste des délibérations affichée le :	Date de mise en ligne sur le site internet
02.03.2023	19 H 33	Véronique NOËL	21 H 52	10.03.2023	13.03.2023

R A P P O R T

Présenté par

Omar AYAD

Vice-Président

Flers Agglo		N°	Date	Question	
<u>ENSEMBLE 4</u> Commission Développement Durable et Environnement		14	22.02.2023	1	
<u>ENSEMBLE 6</u> Commission Finances		14	23.02.2023	22	
CONSEIL	Séance	16	09.03.2023	N° d'ordre	N° délibération
				7	2023-796

OBJET	DEVELOPPEMENT DURABLE – SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS – ATTRIBUTIONS 2023
--------------	---

BP/EA

Chers Collègues,

Les propositions de subvention aux associations, pour l'année 2023, ont fait l'objet d'une instruction par la Direction de l'Aménagement.

BENEFICIAIRE	Attribuée en 2021	Attribuée en 2022	Attribuée 2023
Environnement et Vie en Pays de Briouze	500 €	1.000 €	Pas de demande en 2023
G.R.E.N.	190 €	190 €	190 €
Association Environnement Vallée du Noireau	190 €	250 €	200 €
TOTAL	880 €	1.440 €	390 €

Ces subventions feront l'objet d'un seul versement.

IL VOUS EST PROPOSE DE BIEN VOULOIR :

- 1 - ARRETER** la liste et les montants des subventions communautaires pour 2023 comme ci-dessus exposé.
- 2 - AUTORISER** Monsieur le Président ou son représentant à procéder au versement des subventions selon les modalités définies ci-dessus.
- 3 - INSCRIRE** le montant des subventions exposées ci-dessus au budget primitif 2023.
- 4 - AUTORISER** Monsieur le Président ou son représentant à signer toutes les pièces relatives à ces subventions.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ.

La Secrétaire de séance,

Véronique NOËL

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

061-200035814-20230309-2023-796-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 13/03/2023

Publication : 13/03/2023

Le Président,

Yves GOASDOUÉ



TD/EA

Flers Agglo

Communauté d'agglomération

Date	Délibération	Nature	Folio n°
09.03.2023	2023-797	7.5	
REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE ET DES DECISIONS DU PRESIDENT			

SEANCE N° 16 DU 09 MARS 2023

32 questions, numérotées 2023-790 à 2023-821

DELIBERATION

ANIMATION DU TERRITOIRE ET GRANDS EVENEMENTS SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS ATTRIBUTIONS 2023

A la date indiquée ci-dessus, le Conseil Communautaire, convoqué dans les délais légaux, s'est réuni à la Salle Culturelle de la Varenne - Rue Jean Dumas - 61440 Messei, sous la présidence de Yves GOASDOUE, Président de Flers Agglo.

Outre le Président, étaient invités Mesdames et Messieurs :

Vice-Présidents : Michel DUMAINE (Messei), Vincent BEAUMONT (La Ferrière aux Etangs), Omar AYAD (Flers), Stéphan GRAVELAT (Les Monts d'Andaine), François BAILLE (Athis Val de Rouvre), Jacques FORTIS (Briouze), Anne GOUELIBO (La Lande Patry), Béatrice GUYOT (Landisacq), Laurent JUMELINE (Flers), Jérémy PREVOST (Flers), Gilles RABACHE (Caligny), Thierry RAUX (Saint Philbert sur Orne), Stéphane TERRIER (Saint Georges des Groseillers) et Sylvie THIEULENT (La Selle la Forge)

Conseillers titulaires : Annette HAMMELIN (Athis Val de Rouvre), Daniel BIGEON (Dompierre), Chantal CORVEE (Saint Georges des Groseillers), Alain LANGE, François BAILLE, Eliane DENIAUX et Kévin LEGEAY (Athis Val de Rouvre), Sylvain BOULANT (Aubusson), Jean-Louis PELLERIN (Banvou), Alexandra TERTRE (La Bazoque), Jean-Marie GAUDIN (Bellou en Houlme), Didier VIECELI (Berjou), Véronique NOEL (Briouze), Xavier DE SAINT POL (Cahan), Hervé BORDERIE (Cerisy Belle Etoile), Agnès MORICE (La Chapelle au Moine), Jean-Claude DORSY (La Chapelle Biche), Didier LANGLIN (Le Châtellier), Jacky LECOQ (La Coulonche), Gérard PIERRE (Durcet), Claude GASNIER (Echalou), Michel LEROYER, Sylvie ERRARD, Olivier BREUIL, Véronique CLEMENTE DA CONCEICAO, Guy MIDY, Christine GERVAIS et José COLLADO (La Ferté Macé), Gaëlle PIOLINE, Lori HELLOCO, Sophie RENAUDIN, Subay SAHIN, Angela PRESSE, Dominique ARMAND, Leïla HARDY, Thierry AUBIN, Annick ROBIN-MOITRY, Yvette LERICHOME, Bruno ASSELOT, Jean-François BRISSET, Tâm NGUYEN, Sylvie DUFOUR et Emmanuelle BERGOT (Flers), Bruno AUVRAY (Le Graïs), Michel LAMY (La Lande Patry), Didier DELAPORTE (La Lande Saint Siméon), Gérard BERNET (Landigou), Bernard MESENCE (Lonlay le Tesson), Jean-Marie DELANGE (Le Ménéil de Briouze), Jacky ALLEAU (Ménéil Hubert sur Orne), Régine POTTIER (Messei), Alain DELAUNAY (Montilly sur Noireau), Marilyne CORREYEUR (Les Monts d'Andaine), Jean-Luc LEPORTIER (Pointel), Jean-Claude GUILLEMIN (Saint André de Messei), Jean-Luc CHAMPIN (Saint Clair de Halouze), Frédéric LECHEVALIER et Chloé EUSTACHE (Saint Georges des Groseillers), Jean-Marie POTHE (Saint Paul), Michèle GUICHETEAU (Saint Pierre du Regard), Emmanuel LE SECQ (Sainte Honorine la Chardonne), Marc SIMON (Sainte Opportune) et Charlie LETETREL (Saires la Verrerie).

Conseillers suppléants : Bruno BOISSAIS (Aubusson), Didier MICHEL (Banvou), Sandrine DESTAIS (La Bazoque), Jacqueline ONFRAY (Bellou en Houlme), Bénédicte BON (Berjou), Isabelle BLAIS (Cahan), Laurence COTARD (Caligny), Sébastien AMOROS (Cerisy Belle Etoile), Jean-Jacques ALEXANDRE (La Chapelle au Moine), Marie-Christine LEDEUX (La Chapelle Biche), Thérèse SOUTIF (Le Châtellier), Stanislas BISSON (La Coulonche), Alain LESELLIER (Dompierre), Jean-Pierre GOSSELIN (Durcet), Bruno LANDEMORE (Echalou), Laurence LALES (La Ferrière aux Etangs), Jean-François COUPRIT (Le Graïs), Serge PARIS (La Lande Saint Siméon), Nathalie LIEFOOGHE (Landigou), Agathe PRIEUR (Landisacq), Patrice BIDAULT (Lonlay le Tesson), Gérard THOMAS (Le Ménéil de Briouze), Gilbert GUERIN (Ménéil Hubert sur Orne), Antoine GERARD (Montilly sur Noireau), Thibault GALLOT (Pointel), Dominique VEGEE (Saint André de Messei), Nathalie GUITTON (Saint Clair de Halouze), Stéphane JENVRIN (Saint Paul), Margaret BRAULT (Saint Philbert sur Orne), Sylvain VOISIN (Saint Pierre du Regard), Catherine LECHERPY (Sainte Honorine la Chardonne), Arnaud LEMANCEL (Sainte Opportune), Marc DENIS (Saires la Verrerie), Claude LEBEURRIER (La Selle la Forge).

Titulaire absent	Suppléant présent	Titulaire absent	Suppléant présent	Questions
Sylvain BOULANT Didier VIECELI	Bruno BOISSAIS Bénédicte BON	Alexandra TERTRE Jean-Marie DELANGE	Sandrine DESTAIS Gérard THOMAS	Ensemble de la séance

Tous présents, à l'exception de :

Procurations :	Mandant	Mandataire	Mandant	Mandataire	Questions
	Hervé BORDERIE Thierry AUBIN Dominique ARMAND Sophie RENAUDIN Marilyne CORREYEUR	Gilles RABACHE Jérémy PREVOST Yvette LERICHOME Subay SAHIN Stéphan GRAVELAT	Annette HAMMELIN Michel DUMAINE Tâm NGUYEN Emmanuelle BERGOT	Jacky ALLEAU Yves GOASDOUE Jean-François BRISSET Stéphane TERRIER	Ensemble de la séance

Excusé : Xavier DE SAINT POL

Absents : Angela PRESSE (2023-790 à 2023-792) ; Gérard PIERRE, Sylvie ERRARD, Guy MIDY, Christine GERVAIS, Lori HELLOCO, Sylvie DUFOUR et Véronique CLEMENTE DA CONCEICAO (ensemble de la séance)

EFFECTIF En exercice : 77 Quorum : 39	Question	Présents	Votants	Question	Présents	Votants
	2023-790 à 2023-792	59	68	2023-809	60	69
	2023-793 à 2023-796	60	69	2023-810	60	67
	2023-797	60	68	2023-811 à 2023-813	60	69
	2023-798	60	69	2023-814	60	67
	2023-799	60	67	2023-815 à 2023-819	60	69
	2023-800 et 2023-801	60	68	2023-820	60	64
	2023-802 à 2023-805	60	69	2023-521	60	69
	2023-806 à 2023-808	60	67			

Convocation effectuée le :	Séance ouverte à :	Secrétaire de séance :	Clôture effectuée à :	Liste des délibérations affichée le :	Date de mise en ligne sur le site internet
02.03.2023	19 H 33	Véronique NOËL	21 H 52	10.03.2023	13.03.2023

R A P P O R T

Présenté par

Thierry RAUX

Vice-Président

Flers Agglo		N°	Date	Question	
ENSEMBLE 5 Commission Animation du Territoire, Equipements Sportifs et Grands Evénements		14	23.02.2023	1	
ENSEMBLE 6 Commission Finances		14	23.02.2023	23	
CONSEIL	Séance	16	09.03.2023	N° d'ordre	N° délibération
				8	2023-797

OBJET	ANIMATION DU TERRITOIRE ET GRANDS EVENEMENTS – SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS – ATTRIBUTIONS 2023
-------	---

CMD/MF/EA

Chers Collègues,

Les demandes de subventions des associations au titre de l'année 2023 ont été réceptionnées et traitées en fin d'année 2022 afin de pouvoir être analysées et présentées au Vice-Président chargé de l'Animation du territoire et des grands événements puis à la commission de l'ensemble 5.

L'instruction des dossiers a été assurée par la Direction Culture ou la Direction Attractivité du Territoire.

Le tableau rappelle, pour mémoire, les sommes votées les années précédentes pour chacune des structures déjà financées antérieurement par Flers Agglo.

BENEFICIAIRES	INTITULE	Attribué en 2018	Attribué en 2019	Attribué en 2020	Attribué en 2021	Attribué en 2022	Demandé pour 2023	Attribué en 2023
COURIR DANS LE BOCAGE	Randos de la vallée de la Vère à Athis	1.500 €	1.200 €	1.200 €	700 €	Pas de demande	700 €	700 €
FLERS CYCLISME	Tour cycliste de Flers Agglo	5.000 €	5.000 €	Annulé	6.000 €*	5.000 €	6.000 €**	6.000 €
ACTIV'ORNE	Trail de la Roche d'Oëtre	2.000 €	2.000 €	Annulé	5.000 €	Annulé 1.000***	8.000 €	6.000 €
MÉLODY RUN	Mélody Run 3 ^{ème} édition				7.000 €	6.000 €	6.500 €	6.000 €
TRIATHLON FLERS - LA FERTE-MACE	Surviv'Orne	2.000 €	2.000 €	Annulé	2.000 €	2.000 €	3.000 €	2.000 €
MONTILLY LOISIRS EVASION	Championnat de France Athlétisme FSGT (exceptionnel)					1.000 €	/	/
CPPIE COLLINES NORMANDES	Faites des légumes (tous les 2 ans)	3.000 €				3.000 €	/	/
JEANNE D'ARC LA LANDE PATRY	Championnat de France gymnastique par équipe FSCF (exceptionnel)						5.000 €	5.000 €
TOTAL		13.500 €	10.200 €	1.200 €	20.700 €	18.000 €	29.200 €	24.700 €

* 1.000 € trop perçus

** Demande 1.000 € supplémentaire pour paiement de la gendarmerie nationale qui assure le service d'ordre

*** 1.000 € subvention pour aide à la relance de l'association

Flers Agglo Communauté d'agglomération	Date	Délibération	Nature	Folio n°
	09.03.2023	2023-797	7.5	
	REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE ET DES DECISIONS DU PRESIDENT			

BENEFICIAIRES	INTITULE	Attribué en 2018	Attribué en 2019	Attribué en 2020	Attribué en 2021	Attribué en 2022	Demandé pour 2023	Proposé en 2023
CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE L'ORNE	Festival Vibra'mômes	35.850 €* 42.289 €**		Festival annulé	Festival annulé	41.210 €°	42.600 €	40.000 €
MAFIO'ZIK	Festival Les Bichoiseres	27.000 €	27.000 €	27.000 €	20.000 €****	27.000 €	32.000 €	27.000 €
	Festival – projet accessibilité pour tous			1.000 €***			2.000 €	2.000 €
	Anniversaire du Festival					3.000 €	/	/
ART SONIC	Festival Art Sonic à Briouze	5.000 €	5.000 €	5.000 €	5.000 €	12.000 €	20.000 €	12.000 €
TOTAL		67.850 €	74.289 €	33.000 €	25.000 €	83.210 €	96.600 €	81.000 €

*réglé après avenant : 37.559 €

** réglé après avenant : 36.418 €

*** location de subpacs pour rendre le festival plus accessible aux malentendants

**** festival « On s'rebiche » organisé le 4 septembre 2021 en alternative aux Bichoiseres (empêché par les restrictions Covid)

° réglé après avenant : 37.009 €

Ces subventions feront l'objet d'un versement en une seule fois après le déroulement effectif de la manifestation, si les conditions sanitaires le permettent.

IL VOUS EST PROPOSE DE BIEN VOULOIR :

- 1 – ARRETER** la liste et le montant des subventions et contributions communautaires pour 2023 comme ci-dessus exposé.
- 2 – PROCEDER** au versement des subventions aux associations et contributions selon les modalités définies ci-dessus.
- 3 – INSCRIRE** les montants des subventions et contributions exposés ci-dessus au budget primitif 2023.
- 4 – AUTORISER** Monsieur Le Président ou son représentant à signer les documents afférents.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ. Sandrine DESTAIS ne prend pas part au vote.

La Secrétaire de séance,

Le Président,

Véronique NOËL

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

061-200035814-20230309-2023-797-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 13/03/2023

Publication : 13/03/2023

Yves GOASDOUÉ



TD/EA

Flers Agglo

Communauté d'agglomération

Date	Délibération	Nature	Folio n°
09.03.2023	2023-798	7.5	
REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE ET DES DECISIONS DU PRESIDENT			

SEANCE N° 16 DU 09 MARS 2023

32 questions, numérotées 2023-790 à 2023-821

DELIBERATION

EQUIPEMENTS SPORTIFS SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS ATTRIBUTIONS 2023

A la date indiquée ci-dessus, le Conseil Communautaire, convoqué dans les délais légaux, s'est réuni à la Salle Culturelle de la Varenne - Rue Jean Dumas - 61440 Messei, sous la présidence de Yves GOASDOUE, Président de Flers Agglo.

Outre le Président, étaient invités Mesdames et Messieurs :

Vice-Présidents : Michel DUMAINE (Messei), Vincent BEAUMONT (La Ferrière aux Etangs), Omar AYAD (Flers), Stéphan GRAVELAT (Les Monts d'Andaine), François BAILLE (Athis Val de Rouvre), Jacques FORTIS (Briouze), Anne GOUELIBO (La Lande Patry), Béatrice GUYOT (Landisacq), Laurent JUMELINE (Flers), Jérémy PREVOST (Flers), Gilles RABACHE (Caligny), Thierry RAUX (Saint Philbert sur Orne), Stéphane TERRIER (Saint Georges des Groseillers) et Sylvie THIEULENT (La Selle la Forge)

Conseillers titulaires : Annette HAMMELIN (Athis Val de Rouvre), Daniel BIGEON (Dompierre), Chantal CORVEE (Saint Georges des Groseillers), Alain LANGE, François BAILLE, Eliane DENIAUX et Kévin LEGEAY (Athis Val de Rouvre), Sylvain BOULANT (Aubusson), Jean-Louis PELLERIN (Banvou), Alexandra TERTRE (La Bazoque), Jean-Marie GAUDIN (Bellou en Houlme), Didier VIECELI (Berjou), Véronique NOEL (Briouze), Xavier DE SAINT POL (Cahan), Hervé BORDERIE (Cerisy Belle Etoile), Agnès MORICE (La Chapelle au Moine), Jean-Claude DORSY (La Chapelle Biche), Didier LANGLIN (Le Châtelier), Jacky LECOQ (La Coulonche), Gérard PIERRE (Durcet), Claude GASNIER (Echalou), Michel LEROYER, Sylvie ERRARD, Olivier BREUIL, Véronique CLEMENTE DA CONCEICAO, Guy MIDY, Christine GERVAIS et José COLLADO (La Ferté Macé), Gaëlle PIOLINE, Lori HELLOCO, Sophie RENAUDIN, Subay SAHIN, Angela PRESSE, Dominique ARMAND, Leïla HARDY, Thierry AUBIN, Annick ROBIN-MOITRY, Yvette LERICHOMME, Bruno ASSELOT, Jean-François BRISSET, Tâm NGUYEN, Sylvie DUFOUR et Emmanuelle BERGOT (Flers), Bruno AUVRAY (Le Grais), Michel LAMY (La Lande Patry), Didier DELAPORTE (La Lande Saint Siméon), Gérard BERNET (Landigou), Bernard MESENGE (Lonlay le Tesson), Jean-Marie DELANGE (Le Ménil de Briouze), Jacky ALLEAU (Ménil Hubert sur Orne), Régine POTTIER (Messei), Alain DELAUNAY (Montilly sur Noireau), Marilyne CORREYEUR (Les Monts d'Andaine), Jean-Luc LEPORTIER (Pointel), Jean-Claude GUILLEMIN (Saint André de Messei), Jean-Luc CHAMPIN (Saint Clair de Halouze), Frédéric LECHEVALIER et Chloé EUSTACHE (Saint Georges des Groseillers), Jean-Marie POTHE (Saint Paul), Michèle GUICHETEAU (Saint Pierre du Regard), Emmanuel LE SECQ (Sainte Honorine la Chardonne), Marc SIMON (Sainte Opportune) et Charlie LETETREL (Saires la Verrerie).

Conseillers suppléants : Bruno BOISSAIS (Aubusson), Didier MICHEL (Banvou), Sandrine DESTAIS (La Bazoque), Jacqueline ONFRAY (Bellou en Houlme), Bénédicte BON (Berjou), Isabelle BLAIS (Cahan), Laurence COTARD (Caligny), Sébastien AMOROS (Cerisy Belle Etoile), Jean-Jacques ALEXANDRE (La Chapelle au Moine), Marie-Christine LEDEUX (La Chapelle Biche), Thérèse SOUTIF (Le Châtelier), Stanislas BISSON (La Coulonche), Alain LESELLIER (Dompierre), Jean-Pierre GOSSELIN (Durcet), Bruno LANDEMORE (Echalou), Laurence LALES (La Ferrière aux Etangs), Jean-François COUPRIT (Le Grais), Serge PARIS (La Lande Saint Siméon), Nathalie LIEFOOGHE (Landigou), Agathe PRIEUR (Landisacq), Patrice BIDAULT (Lonlay le Tesson), Gérard THOMAS (Le Ménil de Briouze), Gilbert GUERIN (Ménil Hubert sur Orne), Antoine GERARD (Montilly sur Noireau), Thibault GALLOT (Pointel), Dominique VEGEE (Saint André de Messei), Nathalie GUITTON (Saint Clair de Halouze), Stéphane JENVRIN (Saint Paul), Margaret BRAULT (Saint Philbert sur Orne), Sylvain VOISIN (Saint Pierre du Regard), Catherine LECHERPY (Sainte Honorine la Chardonne), Arnaud LEMANCEL (Sainte Opportune), Marc DENIS (Saires la Verrerie), Claude LEBEURRIER (La Selle la Forge).

Titulaire absent	Suppléant présent	Titulaire absent	Suppléant présent	Questions
Sylvain BOULANT Didier VIECELI	Bruno BOISSAIS Bénédicte BON	Alexandra TERTRE Jean-Marie DELANGE	Sandrine DESTAIS Gérard THOMAS	Ensemble de la séance

Tous présents, à l'exception de :

Procurations :	Mandant	Mandataire	Mandant	Mandataire	Questions
	Hervé BORDERIE Thierry AUBIN Dominique ARMAND Sophie RENAUDIN Marilyne CORREYEUR	Gilles RABACHE Jérémy PREVOST Yvette LERICHOMME Subay SAHIN Stéphan GRAVELAT	Annette HAMMELIN Michel DUMAINE Tâm NGUYEN Emmanuelle BERGOT	Jacky ALLEAU Yves GOASDOUE Jean-François BRISSET Stéphane TERRIER	Ensemble de la séance

Excusé : Xavier DE SAINT POL

Absents : Angela PRESSE (2023-790 à 2023-792) ; Gérard PIERRE, Sylvie ERRARD, Guy MIDY, Christine GERVAIS, Lori HELLOCO, Sylvie DUFOUR et Véronique CLEMENTE DA CONCEICAO (ensemble de la séance)

Question	Présents	Votants	Question	Présents	Votants
2023-790 à 2023-792	59	68	2023-809	60	69
2023-793 à 2023-796	60	69	2023-810	60	67
2023-797	60	68	2023-811 à 2023-813	60	69
2023-798	60	69	2023-814	60	67
2023-799	60	67	2023-815 à 2023-819	60	69
2023-800 et 2023-801	60	68	2023-820	60	64
2023-802 à 2023-805	60	69	2023-521	60	69
2023-806 à 2023-808	60	67			

Convocation effectuée le :	Séance ouverte à :	Secrétaire de séance :	Clôture effectuée à :	Liste des délibérations affichée le :	Date de mise en ligne sur le site internet
02.03.2023	19 H 33	Véronique NOËL	21 H 52	10.03.2023	13.03.2023

R A P P O R T

Présenté par

Thierry RAUX

Vice-Président

Flers Agglo		N°	Date	Question	
ENSEMBLE 5 Commission Animation du Territoire, Equipements Sportifs et Grands Evénements		14	23.02.2023	2	
ENSEMBLE 6 Commission Finances		14	23.02.2023	24	
CONSEIL	Séance	16	09.03.2023	N° d'ordre	N° délibération
				9	2023-798

OBJET	EQUIPEMENTS SPORTIFS – SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS – ATTRIBUTIONS 2023
-------	--

MF/EA

Chers Collègues,

Les propositions de subvention aux associations, pour l'année 2023, ont fait l'objet d'une instruction par la Direction Attractivité du Territoire.

Pour les associations œuvrant sur le champ du **sport**, les propositions se déclinent ainsi :

BÉNÉFICIAIRES	Attribué en 2018	Attribué en 2019	Attribué en 2020	Attribué en 2021	Attribué en 2022	Demande 2023	Attribué 2023
Sports							
Club Nautique Flérien	19.000 €	15.000 €	12.000 €	Pas de demande	6.000 €	8.000 €	8.000 €
Flers Plongée	8.000 €	9.000 €	9.000 €	9.000 €	9.000 €	9.000 €	9.000 €
Triathlon Flers – La Ferté Macé	6.000 €	7.000 €	7.000 €	7.000 €	7.000 €	8.000 €	7.000 €
Rugby Club de Flers Pays du Bocage	34.500 €	34.500 €	34.500 €	17.250 €	17.250 €	25.875 €	25.875 €
TOTAL	67.500 €	65.500 €	62.500 €	33.250 €	39.250 €	50.875 €	49.875 €

Ces subventions feront l'objet de deux versements avec chaque association comme suit :

- ✓ 2/3 du montant à l'issue du vote du conseil communautaire,
- ✓ le solde au 4^{ème} trimestre 2023 sur présentation d'un bilan d'étape des actions soutenues.

Flers Agglo Communauté d'agglomération	Date	Délibération	Nature	Folio n°
	09.03.2023	2023-798	7.5	
	REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE ET DES DECISIONS DU PRESIDENT			

IL VOUS EST PROPOSE DE BIEN VOULOIR :

- 1 – ARRETER** la liste et le montant des subventions et contributions communautaires pour 2023 comme ci-dessus exposé.
- 2 – PROCEDER** au versement des subventions aux associations et contributions selon les modalités définies ci-dessus.
- 3 – INSCRIRE** les montants des subventions et contributions exposés ci-dessus au budget primitif 2023.
- 4 – AUTORISER** Monsieur Le Président ou son représentant à signer les documents afférents.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ.

La Secrétaire de séance,

Le Président,

Véronique NOËL

Yves GOASDOUÉ

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

061-200035814-20230309-2023-798-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 13/03/2023

Publication : 13/03/2023



TD/EA

Flers Agglo

Communauté d'agglomération

Date	Délibération	Nature	Folio n°
09.03.2023	2023-799	7.5	
REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE ET DES DECISIONS DU PRESIDENT			

SEANCE N° 16 DU 09 MARS 2023

32 questions, numérotées 2023-790 à 2023-821

DELIBERATION

COHESION SOCIALE SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS ATTRIBUTIONS 2023

A la date indiquée ci-dessus, le Conseil Communautaire, convoqué dans les délais légaux, s'est réuni à la Salle Culturelle de la Varenne - Rue Jean Dumas - 61440 Messei, sous la présidence de Yves GOASDOUE, Président de Flers Agglo.

Outre le Président, étaient invités Mesdames et Messieurs :

Vice-Présidents : Michel DUMAINE (Messei), Vincent BEAUMONT (La Ferrière aux Etangs), Omar AYAD (Flers), Stéphan GRAVELAT (Les Monts d'Andaine), François BAILLE (Athis Val de Rouvre), Jacques FORTIS (Briouze), Anne GOUELIBO (La Lande Patry), Béatrice GUYOT (Landisacq), Laurent JUMELINE (Flers), Jérémy PREVOST (Flers), Gilles RABACHE (Caligny), Thierry RAUX (Saint Philbert sur Orne), Stéphane TERRIER (Saint Georges des Groseillers) et Sylvie THIEULENT (La Selle la Forge)

Conseillers titulaires : Annette HAMMELIN (Athis Val de Rouvre), Daniel BIGEON (Dompierre), Chantal CORVEE (Saint Georges des Groseillers), Alain LANGE, François BAILLE, Eliane DENIAUX et Kévin LEGEAY (Athis Val de Rouvre), Sylvain BOULANT (Aubusson), Jean-Louis PELLERIN (Banvou), Alexandra TERTRE (La Bazoque), Jean-Marie GAUDIN (Bellou en Houlme), Didier VIECELI (Berjou), Véronique NOEL (Briouze), Xavier DE SAINT POL (Cahan), Hervé BORDERIE (Cerisy Belle Etoile), Agnès MORICE (La Chapelle au Moine), Jean-Claude DORSY (La Chapelle Biche), Didier LANGLIN (Le Châtellier), Jacky LECOQ (La Coulonche), Gérard PIERRE (Durcet), Claude GASNIER (Echalou), Michel LEROYER, Sylvie ERRARD, Olivier BREUIL, Véronique CLEMENTE DA CONCEICAO, Guy MIDY, Christine GERVAIS et José COLLADO (La Ferté Macé), Gaëlle PIOLINE, Lori HELLOCO, Sophie RENAUDIN, Subay SAHIN, Angela PRESSE, Dominique ARMAND, Leïla HARDY, Thierry AUBIN, Annick ROBIN-MOITRY, Yvette LERICHOMME, Bruno ASSELOT, Jean-François BRISSET, Tâm NGUYEN, Sylvie DUFOUR et Emmanuelle BERGOT (Flers), Bruno AUVRAY (Le Graïs), Michel LAMY (La Lande Patry), Didier DELAPORTE (La Lande Saint Siméon), Gérard BERNET (Landigou), Bernard MESENCE (Lonlay le Tesson), Jean-Marie DELANGE (Le Ménéil de Briouze), Jacky ALLEAU (Ménéil Hubert sur Orne), Régine POTTIER (Messei), Alain DELAUNAY (Montilly sur Noireau), Marilyne CORREYEUR (Les Monts d'Andaine), Jean-Luc LEPORTIER (Pointel), Jean-Claude GUILLEMIN (Saint André de Messei), Jean-Luc CHAMPIN (Saint Clair de Halouze), Frédéric LECHEVALIER et Chloé EUSTACHE (Saint Georges des Groseillers), Jean-Marie POTHE (Saint Paul), Michèle GUICHETEAU (Saint Pierre du Regard), Emmanuel LE SECQ (Sainte Honorine la Chardonne), Marc SIMON (Sainte Opportune) et Charlie LETETREL (Saires la Verrerie).

Conseillers suppléants : Bruno BOISSAIS (Aubusson), Didier MICHEL (Banvou), Sandrine DESTAIS (La Bazoque), Jacqueline ONFRAY (Bellou en Houlme), Bénédicte BON (Berjou), Isabelle BLAIS (Cahan), Laurence COTARD (Caligny), Sébastien AMOROS (Cerisy Belle Etoile), Jean-Jacques ALEXANDRE (La Chapelle au Moine), Marie-Christine LEDEUX (La Chapelle Biche), Thérèse SOUTIF (Le Châtellier), Stanislas BISSON (La Coulonche), Alain LESELLIER (Dompierre), Jean-Pierre GOSSELIN (Durcet), Bruno LANDEMORE (Echalou), Laurence LALES (La Ferrière aux Etangs), Jean-François COUPRIT (Le Graïs), Serge PARIS (La Lande Saint Siméon), Nathalie LIEFOOGHE (Landigou), Agathe PRIEUR (Landisacq), Patrice BIDAULT (Lonlay le Tesson), Gérard THOMAS (Le Ménéil de Briouze), Gilbert GUERIN (Ménéil Hubert sur Orne), Antoine GERARD (Montilly sur Noireau), Thibault GALLOT (Pointel), Dominique VEGEE (Saint André de Messei), Nathalie GUITTON (Saint Clair de Halouze), Stéphane JENVRIN (Saint Paul), Margaret BRAULT (Saint Philbert sur Orne), Sylvain VOISIN (Saint Pierre du Regard), Catherine LECHERPY (Sainte Honorine la Chardonne), Arnaud LEMANCEL (Sainte Opportune), Marc DENIS (Saires la Verrerie), Claude LEBEURRIER (La Selle la Forge).

Titulaire absent	Suppléant présent	Titulaire absent	Suppléant présent	Questions
Sylvain BOULANT Didier VIECELI	Bruno BOISSAIS Bénédicte BON	Alexandra TERTRE Jean-Marie DELANGE	Sandrine DESTAIS Gérard THOMAS	Ensemble de la séance

Tous présents, à l'exception de :

Procurations :	Mandant	Mandataire	Mandant	Mandataire	Questions
	Hervé BORDERIE Thierry AUBIN Dominique ARMAND Sophie RENAUDIN Marilyne CORREYEUR	Gilles RABACHE Jérémy PREVOST Yvette LERICHOMME Subay SAHIN Stéphan GRAVELAT	Annette HAMMELIN Michel DUMAINE Tâm NGUYEN Emmanuelle BERGOT	Jacky ALLEAU Yves GOASDOUE Jean-François BRISSET Stéphane TERRIER	Ensemble de la séance

Excusé : Xavier DE SAINT POL

Absents : Angela PRESSE (2023-790 à 2023-792) ; Gérard PIERRE, Sylvie ERRARD, Guy MIDY, Christine GERVAIS, Lori HELLOCO, Sylvie DUFOUR et Véronique CLEMENTE DA CONCEICAO (ensemble de la séance)

EFFECTIF En exercice : 77 Quorum : 39	Question	Présents	Votants	Question	Présents	Votants
	2023-790 à 2023-792	59	68	2023-809	60	69
	2023-793 à 2023-796	60	69	2023-810	60	67
	2023-797	60	68	2023-811 à 2023-813	60	69
	2023-798	60	69	2023-814	60	67
	2023-799	60	67	2023-815 à 2023-819	60	69
	2023-800 et 2023-801	60	68	2023-820	60	64
	2023-802 à 2023-805	60	69	2023-521	60	69
	2023-806 à 2023-808	60	67			

Convocation effectuée le :	Séance ouverte à :	Secrétaire de séance :	Clôture effectuée à :	Liste des délibérations affichée le :	Date de mise en ligne sur le site internet
02.03.2023	19 H 33	Véronique NOËL	21 H 52	10.03.2023	13.03.2023

R A P P O R T

Présenté par

Laurent JUMELINE

Vice-Président

Flers Agglo		N°	Date	Question	
<u>ENSEMBLE 5</u> Commission Cohésion Sociale		14	23.02.2023	1	
<u>ENSEMBLE 6</u> Commission Finances		14	23.02.2023	25	
CONSEIL	Séance	16	09.03.2023	N° d'ordre	N° délibération
				10	2023-799

OBJET	COHESION SOCIALE – SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS – ATTRIBUTIONS 2023
-------	--

TT/CB/EA

Chers Collègues,

Dans le cadre de sa politique de Cohésion Sociale de Flers Agglo, plusieurs associations ont déposé des demandes de subventions dans les champs de compétences couverts par la Direction du Développement Social Local.

L'association ASTI s'est vue octroyer une avance de la subvention 2023 au Conseil Communautaire en date du 15 décembre 2022 (délibération n° 2022-731). Cette somme est versée sur demande des associations qui auraient un besoin pour le bon fonctionnement et la continuité du service proposé. Cette avance est comprise dans le montant attribué pour l'année 2023.

Il vous est proposé d'allouer aux associations les subventions indiquées dans le tableau joint à la présente délibération.

Les subventions allouées feront l'objet d'une convention annuelle d'objectifs en vue de la mise en œuvre et du suivi de l'action financée par des fonds publics. Les modalités de versement des subventions en 2023 sont les suivantes :

- le versement de 80 % de la subvention accordée après déduction de l'éventuelle avance,
- le versement du solde sera versé au 4^{ème} trimestre 2023 après avoir réalisé avec la collectivité un bilan d'activité et une situation comptable intermédiaires.

Flers Agglo Communauté d'agglomération	Date	Délibération	Nature	Folio n°
	09.03.2023	2023-799	7.5	
	REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE ET DES DECISIONS DU PRESIDENT			

IL VOUS EST PROPOSE DE BIEN VOULOIR :

- 1 – ARRETER** la liste et le montant des subventions et contributions communautaires pour 2023, figurant en annexe de la présente délibération.
- 2 – PROCEDER** au versement des subventions aux associations et contributions selon les modalités définies ci-dessus.
- 3 – INSCRIRE** les montants des subventions et contributions en annexe de la présente délibération au budget primitif 2023.
- 4 – AUTORISER** Monsieur le Président ou son représentant à signer tous documents afférents à la présente délibération.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ. 2 ABSTENTIONS, celles de Jean-François BRISSET et Tâm NGUYEN.

La Secrétaire de séance,

Le Président,

Véronique NOËL

Yves GOASDOUÉ

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

061-200035814-20230309-2023-799-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 13/03/2023

Publication : 13/03/2023

Annexe

DIRECTION DU DÉVELOPPEMENT SOCIAL LOCAL SUBVENTION 2023 COHESION SOCIALE - Fonctionnement

Porteurs de projet	Projets	Subvention FLERS AGGLO		
		Accordé 2022	Demande 2023	Accordé 2023
AXE ANIMATION SOCIALE ET ÉDUCATIVE				
RC FLERS	Proxi'venture	1 500,00 €	1 000,00 €	1 000,00 €
FC Flers	Activités socio-sportives	4 500,00 €	5 000,00 €	5 000,00 €
sous total Animation sociale et éducative		6 000,00 €	6 000,00 €	6 000,00 €
AXE CITOYENNETE, PARTICIPATION DES HABITANTS, LIEN SOCIAL				
ASTI (Association de Solidarité avec Tous les Immigrés)	Réseaux d'échanges de savoirs - Atelier " Parler Écrire Partager"	18 000,00 €	20 000,00 €	18 000,00 €
ASTI (Association de Solidarité avec Tous les Immigrés)	Action en direction des réfugiés et demandeurs d'asile	5 000,00 €	5 000,00 €	5 000,00 €
Conseil des Citoyens des Quartiers	Fonctionnement	1 000,00 €	1 000,00 €	1 000,00 €
sous total Citoyenneté, Participation des habitants, Lien social		24 000,00 €	26 000,00 €	24 000,00 €
AXE HEBERGEMENTS SPECIFIQUES				
COALLIA	Centre d'Hébergement et de Réinsertion Sociale :CHRS	20 000,00 €	24 500,00 €	20 000,00 €
COALLIA	Accueil en logement temporaire : ALT	7 500,00 €	- €	- €
sous total Hébergements spécifiques		27 500,00 €	24 500,00 €	20 000,00 €
TOTAL		57 500,00 €	56 500,00 €	50 000,00 €

Yves GOASDOUE

Le Président,

Annexe à la délibération n° 2023-799
du CC n° 16 en date du 09.03.2023



TD/EA

Flers Agglo

Communauté d'agglomération

Date	Délibération	Nature	Folio n°
09.03.2023	2023-800	7.5	
REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE ET DES DECISIONS DU PRESIDENT			

SEANCE N° 16 DU 09 MARS 2023

32 questions, numérotées 2023-790 à 2023-821

DELIBERATION

INSERTION, FORMATION, EMPLOI FONDS D'INITIATIVE POUR L'EMPLOI 1^{ER} APPEL A PROJETS 2023

A la date indiquée ci-dessus, le Conseil Communautaire, convoqué dans les délais légaux, s'est réuni à la Salle Culturelle de la Varenne - Rue Jean Dumas - 61440 Messei, sous la présidence de Yves GOASDOUE, Président de Flers Agglo.

Outre le Président, étaient invités Mesdames et Messieurs :

Vice-Présidents : Michel DUMAINE (Messei), Vincent BEAUMONT (La Ferrière aux Etangs), Omar AYAD (Flers), Stéphan GRAVELAT (Les Monts d'Andaine), François BAILLE (Athis Val de Rouvre), Jacques FORTIS (Briouze), Anne GOUELIBO (La Lande Patry), Béatrice GUYOT (Landisacq), Laurent JUMELINE (Flers), Jérémy PREVOST (Flers), Gilles RABACHE (Caligny), Thierry RAUX (Saint Philbert sur Orne), Stéphane TERRIER (Saint Georges des Groseillers) et Sylvie THIEULENT (La Selle la Forge)

Conseillers titulaires : Annette HAMMELIN (Athis Val de Rouvre), Daniel BIGEON (Dompierre), Chantal CORVEE (Saint Georges des Groseillers), Alain LANGE, François BAILLE, Eliane DENIAUX et Kévin LEGEAY (Athis Val de Rouvre), Sylvain BOULANT (Aubusson), Jean-Louis PELLERIN (Banvou), Alexandra TERTRE (La Bazoque), Jean-Marie GAUDIN (Bellou en Houlme), Didier VIECELI (Berjou), Véronique NOEL (Briouze), Xavier DE SAINT POL (Cahan), Hervé BORDERIE (Cerisy Belle Etoile), Agnès MORICE (La Chapelle au Moine), Jean-Claude DORSY (La Chapelle Biche), Didier LANGLIN (Le Châtellier), Jacky LECOQ (La Coulonche), Gérard PIERRE (Durcet), Claude GASNIER (Echalou), Michel LEROYER, Sylvie ERRARD, Olivier BREUIL, Véronique CLEMENTE DA CONCEICAO, Guy MIDY, Christine GERVAIS et José COLLADO (La Ferté Macé), Gaëlle PIOLINE, Lori HELLOCO, Sophie RENAUDIN, Subay SAHIN, Angela PRESSE, Dominique ARMAND, Leïla HARDY, Thierry AUBIN, Annick ROBIN-MOITRY, Yvette LERICHOMME, Bruno ASSELOT, Jean-François BRISSET, Tâm NGUYEN, Sylvie DUFOUR et Emmanuelle BERGOT (Flers), Bruno AUVRAY (Le Graisi), Michel LAMY (La Lande Patry), Didier DELAPORTE (La Lande Saint Siméon), Gérard BERNET (Landigou), Bernard MESENGE (Lonlay le Tesson), Jean-Marie DELANGE (Le Ménéil de Briouze), Jacky ALLEAU (Ménéil Hubert sur Orne), Régine POTTIER (Messei), Alain DELAUNAY (Montilly sur Noireau), Marilyne CORREYEUR (Les Monts d'Andaine), Jean-Luc LEPORTIER (Pointel), Jean-Claude GUILLEMIN (Saint André de Messei), Jean-Luc CHAMPIN (Saint Clair de Halouze), Frédéric LECHEVALIER et Chloé EUSTACHE (Saint Georges des Groseillers), Jean-Marie POTHE (Saint Paul), Michèle GUICHETEAU (Saint Pierre du Regard), Emmanuel LE SECQ (Sainte Honorine la Chardonne), Marc SIMON (Sainte Opportune) et Charlie LETETREL (Saires la Verrerie).

Conseillers suppléants : Bruno BOISSAIS (Aubusson), Didier MICHEL (Banvou), Sandrine DESTAIS (La Bazoque), Jacqueline ONFRAY (Bellou en Houlme), Bénédicte BON (Berjou), Isabelle BLAIS (Cahan), Laurence COTARD (Caligny), Sébastien AMOROS (Cerisy Belle Etoile), Jean-Jacques ALEXANDRE (La Chapelle au Moine), Marie-Christine LEDEUX (La Chapelle Biche), Thérèse SOUTIF (Le Châtellier), Stanislas BISSON (La Coulonche), Alain LESELLIER (Dompierre), Jean-Pierre GOSSELIN (Durcet), Bruno LANDEMORE (Echalou), Laurence LALES (La Ferrière aux Etangs), Jean-François COUPRIT (Le Graisi), Serge PARIS (La Lande Saint Siméon), Nathalie LIEFOOGHE (Landigou), Agathe PRIEUR (Landisacq), Patrice BIDAULT (Lonlay le Tesson), Gérard THOMAS (Le Ménéil de Briouze), Gilbert GUERIN (Ménéil Hubert sur Orne), Antoine GERARD (Montilly sur Noireau), Thibault GALLOT (Pointel), Dominique VEGEE (Saint André de Messei), Nathalie GUITTON (Saint Clair de Halouze), Stéphane JENVRIN (Saint Paul), Margaret BRAULT (Saint Philbert sur Orne), Sylvain VOISIN (Saint Pierre du Regard), Catherine LECHERPY (Sainte Honorine la Chardonne), Arnaud LEMANCEL (Sainte Opportune), Marc DENIS (Saires la Verrerie), Claude LEBEURRIER (La Selle la Forge).

Titulaire absent	Suppléant présent	Titulaire absent	Suppléant présent	Questions
Sylvain BOULANT Didier VIECELI	Bruno BOISSAIS Bénédicte BON	Alexandra TERTRE Jean-Marie DELANGE	Sandrine DESTAIS Gérard THOMAS	Ensemble de la séance

Tous présents, à l'exception de :

Procurations :	Mandant	Mandataire	Mandant	Mandataire	Questions
	Hervé BORDERIE Thierry AUBIN Dominique ARMAND Sophie RENAUDIN Marilyne CORREYEUR	Gilles RABACHE Jérémy PREVOST Yvette LERICHOMME Subay SAHIN Stéphan GRAVELAT	Annette HAMMELIN Michel DUMAINE Tâm NGUYEN Emmanuelle BERGOT	Jacky ALLEAU Yves GOASDOUE Jean-François BRISSET Stéphane TERRIER	Ensemble de la séance

Excusé : Xavier DE SAINT POL

Absents : Angela PRESSE (2023-790 à 2023-792) ; Gérard PIERRE, Sylvie ERRARD, Guy MIDY, Christine GERVAIS, Lori HELLOCO, Sylvie DUFOUR et Véronique CLEMENTE DA CONCEICAO (ensemble de la séance)

EFFECTIF En exercice : 77 Quorum : 39	Question	Présents	Votants	Question	Présents	Votants
	2023-790 à 2023-792	59	68	2023-809	60	69
	2023-793 à 2023-796	60	69	2023-810	60	67
	2023-797	60	68	2023-811 à 2023-813	60	69
	2023-798	60	69	2023-814	60	67
	2023-799	60	67	2023-815 à 2023-819	60	69
	2023-800 et 2023-801	60	68	2023-820	60	64
	2023-802 à 2023-805	60	69	2023-521	60	69
	2023-806 à 2023-808	60	67			

Convocation effectuée le :	Séance ouverte à :	Secrétaire de séance :	Clôture effectuée à :	Liste des délibérations affichée le :	Date de mise en ligne sur le site internet
02.03.2023	19 H 33	Véronique NOËL	21 H 52	10.03.2023	13.03.2023

R A P P O R T

Présenté par

Laurent JUMELINE

Vice-Président

Flers Agglo		N°	Date	Question	
<u>ENSEMBLE 5</u> Commission Cohésion Sociale		14	23.02.2023	2	
<u>ENSEMBLE 6</u> Commission Finances		14	23.02.2023	26	
CONSEIL	Séance	16	09.03.2023	N° d'ordre	N° délibération
				11	2023-800

OBJET	INSERTION, FORMATION, EMPLOI – FONDS D'INITIATIVE POUR L'EMPLOI – 1 ^{ER} APPEL A PROJETS 2023
-------	---

KT/EA

Chers Collègues,

Par délibération n° 127 du 3 juillet 2008, l'assemblée communautaire a autorisé la mise en place d'un Fonds d'Initiative Pour l'Emploi (FIPE) dont l'objectif est de permettre l'élaboration d'actions favorisant le développement économique, l'emploi, l'insertion professionnelle, la création d'activités et la lutte contre les discriminations. Depuis, chaque année, le conseil communautaire renouvelle ce dispositif qui revêt au regard de la situation économique actuelle un caractère d'autant plus important.

Ce fonds peut être sollicité à tout moment de l'année afin de soutenir des projets pertinents, dans la limite des crédits disponibles prévus au budget primitif 2023. L'aide apportée par le FIPE peut être sous forme de subventions ou de prestations. Dans le cas des prestations, les sommes sont versées sur réalisation effective de l'action et sur la base d'un devis préalablement signé par l' élu en charge de la thématique.

Concernant les subventions, pour le premier appel à projets 2023, 10 projets répondant aux objectifs du FIPE ont été déposés.

Le tableau joint en annexe à la présente délibération présente l'ensemble des projets déposés et les propositions de subventions.

IL VOUS EST PROPOSE DE BIEN VOULOIR :

- 1 - ARRETER** la liste et le montant des subventions et contributions communautaires pour 2023 exposés dans le tableau en annexe.
- 2 - PROCEDER** au versement des subventions aux associations et contributions selon les modalités définies dans le tableau en annexe.
- 3 - AUTORISER** Monsieur le Président ou son représentant à procéder au versement des subventions.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ. Thierry AUBIN, ayant donné procuration à Jérémy PREVOST, ne prend pas part au vote.

La Secrétaire de séance,

Véronique NOËL

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

061-200035814-20230309-2023-800-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 13/03/2023

Publication : 13/03/2023

Le Président,

Yves GOASDOUÉ

Le Président,

Yves GOASDOUE

DAT - Insertion, Formation, Emploi - FONDS D'INITIATIVE POUR L'EMPLOI 1ER APPEL A PROJETS - Subventions 2023

Porteur	Intitulé de l'action	Objectifs de l'action	FIPE accordé en 2022	Demande FIPE 2023	Accordé 2023	Remarques
LES FOURMIS VERTES	Recyclerie Landisacq	La recyclerie de Landisacq poursuit 3 objectifs principaux en 2022 : * créer et pérenniser des emplois d'insertion avec des postes de travail accessibles à tout public *participer à la stratégie d'économie circulaire de Flers Agglo en limitant la quantité de déchets voués à l'enfouissement ou à l'incinération grâce à la réparation, la revalorisation et la vente auprès des habitants du territoire à prix solidaire. *accueillir les habitants de l'agglomération en tant que stagiaires ou bénévoles afin de contribuer à leurs besoins d'exploration professionnelle.	7 000 €	10 000 €	7 000 €	
LES FOURMIS FERTOISES	Recyclerie La Ferté-Macé	La recyclerie les Fourmis Fertoises poursuit son développement. L'objectif est de poursuivre le déploiement de la boutique, se constituer une clientèle et un réseau de bénévoles, consolider le modèle économique et poursuivre le développement du partenariat... En 2022, les apports volontaires et l'activité de vente ont connu une augmentation de 30 % grâce notamment au travail et à l'implication des bénévoles.	3 500 €	5 000 €	3 500 €	
REGIE DES QUARTIERS	Café réparation	Le Café Réparation est un atelier consacré à la réparation d'objets : appareils électroniques (ordinateurs, consoles de jeux, téléphones...), petit électroménager (aspirateurs, micro-ondes, cafetières...), meubles, jouets, vélos... Des ateliers sont mis en place dans les maisons d'activités St Michel et St Sauveur.	3 000 €	6 000 €	3 000 €	
	Conciergerie solidaire Flers innov'services	La conciergerie a pour objectif d'alléger le quotidien des salariés et de favoriser leur bien-être au travail en leur proposant différents services (blanchisserie, livraison de courses, de colis...). La conciergerie peut réaliser elle-même ces différents services mais la plupart du temps elle a un rôle de centralisateur de l'offre et de la demande. Elle travaille ainsi avec différents prestataires en capacité de fournir les services précités.	—	8 274 €	8 000 €	Aide à l'amorçage pour ce projet qui va être étendu via une expérimentation à d'autres entreprises que celles de Normand'innov. Une première expérimentation va se dérouler en 2023 en proposant les services de la conciergerie aux agents de Flers Agglo et de la Ville de Flers.
L'ETAPE	Les jardins partagés au cœur du quartier St Sauveur	Fabrication d'un nouvel ilot-potager intégrant un trio : plantes médicinales/aromatiques – comestibles et tinctoriales pour le jardin, la préparation des semis, les semis, l'entretien puis la récolte, la construction d'un hôtel à insectes, l'aménagement de nouvelles bandes potagères au sol. Conception d'outils de communication autour du jardin, l'utilisation des composteurs ... Organisation de rencontres, d'événements en direction des différents publics Recherche d'emploi ou de formation avec des techniques de recherche d'emploi, travail sur le projet professionnel, stages en entreprises... Le projet propose aussi un accompagnement individuel, afin de prendre en charge les problématiques particulières et assurer l'individualisation des parcours.	5 000 €	5 000 €	5 000 €	L'Etape assure pour cette année encore le déploiement des jardins partagés à St Sauveur, l'objectif est de passer le relais à la maison d'activité St Sauveur.
AIFR BOCAGE	Jardins d'insertion	Le jardin d'insertion situé au quartier Saint Michel permet à des personnes bénéficiant de minima sociaux de travailler, de reprendre un rythme de travail et une dynamique de recherche d'emploi. De plus, l'AIFR va développer la culture sous serre pour avoir une production étalée sur l'année et non seulement saisonnière, développer un outil de transformation simple (conserverie) pour éviter les pertes, trouver de nouveaux circuits locaux de distribution.	6 000 €	27 341 €	6 000 €	La demande ne correspond pas au cadre du FIPE, l'aide est en effet plafonnée à 10 000 € dans le cas de projets structurants. Un projet non encore finalisé, également porté par l'AIFR, une boutique anti-gaspi, fera l'objet d'un examen ultérieur (le FIPE est mobilisable tout au long de l'année dans la limite des crédits disponibles).

MCE-M3S	Déploiement des badges numériques dans le secteur médico-social, social et sanitaire	Ce projet a pour objet le déploiement sur le territoire de la reconnaissance du badge numérique comme garant d'une compétence ou d'une aptitude. Le badge numérique certifie les compétences informelles et les savoirs expérientiels, et facilite la reconnaissance et la valorisation des apprentissages tout au long de la vie, plus rapidement que l'évolution formelle de nouvelles formations. Les badges numériques se développent au niveau régional, l'objectif est de déployer ce dispositif auprès des demandeurs d'emploi et le faire reconnaître auprès des structures employeuses.	5 000 €	10 000 €	5 000 €	
API POTAGER	Le Potager en permaculture API Potager	API Potager a pour objectif de valoriser la biodiversité et de contribuer à la préservation de l'environnement en proposant des animations pédagogiques d'éducation à l'environnement et au développement durable. L'association se distingue également par sa dimension apicole et permettra d'initier le public à la découverte de l'apiculture. API Potager s'intégrera dans le paysage économique et social actuel comme acteur du développement durable. Elle sensibilisera les habitants à valoriser et préserver la biodiversité locale, découvrir la permaculture et l'apiculture grâce à un rucher pédagogique. Un jardin pédagogique de 3 000 m², situé rue Simons à Flers, constituera le support des animations, il comportera un verger, une serre, un rucher, des massifs, des parcelles de culture, un point d'eau...	5 000 €	5 000 €	5 000 €	Poursuite de l'amorçage de ce projet initié courant 2022, l'association qui a déjà développé un beau partenariat, va poursuivre le développement des prestations auprès de différents acteurs du territoire ainsi qu'auprès des habitants.
MOBYLIS	MécaMobyI	Améliorer la mobilité des habitants, en particulier les plus défavorisés, en proposant un service de réparation mécanique à moindre coût pour les bénéficiaires en proposant un garage social itinérant avec les services suivants : diagnostic panne, réparations, vente de pièces et avis sur véhicules d'occasion, mise en place d'ateliers mécaniques, mise en réseau avec des garages classiques pour les réparations importantes...	3 000 €	6 000 €	3 000 €	
TOTAL			37 500 €	82 615 €	45 500 €	



TD/EA

Flers Agglo

Communauté d'agglomération

Date	Délibération	Nature	Folio n°
09.03.2023	2023-801	7.5	
REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE ET DES DECISIONS DU PRESIDENT			

SEANCE N° 16 DU 09 MARS 2023

32 questions, numérotées 2023-790 à 2023-821

DELIBERATION

INSERTION, FORMATION, EMPLOI SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS ATTRIBUTIONS 2023

A la date indiquée ci-dessus, le Conseil Communautaire, convoqué dans les délais légaux, s'est réuni à la Salle Culturelle de la Varenne - Rue Jean Dumas - 61440 Messei, sous la présidence de Yves GOASDOUE, Président de Flers Agglo.

Outre le Président, étaient invités Mesdames et Messieurs :

Vice-Présidents : Michel DUMAINE (Messei), Vincent BEAUMONT (La Ferrière aux Etangs), Omar AYAD (Flers), Stéphan GRAVELAT (Les Monts d'Andaine), François BAILLE (Athis Val de Rouvre), Jacques FORTIS (Briouze), Anne GOUELIBO (La Lande Patry), Béatrice GUYOT (Landisacq), Laurent JUMELINE (Flers), Jérémy PREVOST (Flers), Gilles RABACHE (Caligny), Thierry RAUX (Saint Philbert sur Orne), Stéphane TERRIER (Saint Georges des Groseillers) et Sylvie THIEULENT (La Selle la Forge)

Conseillers titulaires : Annette HAMMELIN (Athis Val de Rouvre), Daniel BIGEON (Dompierre), Chantal CORVEE (Saint Georges des Groseillers), Alain LANGE, François BAILLE, Eliane DENIAUX et Kévin LEGEAY (Athis Val de Rouvre), Sylvain BOULANT (Aubusson), Jean-Louis PELLERIN (Banvou), Alexandra TERTRE (La Bazoque), Jean-Marie GAUDIN (Bellou en Houlme), Didier VIECELI (Berjou), Véronique NOEL (Briouze), Xavier DE SAINT POL (Cahan), Hervé BORDERIE (Cerisy Belle Etoile), Agnès MORICE (La Chapelle au Moine), Jean-Claude DORSY (La Chapelle Biche), Didier LANGLIN (Le Châtellier), Jacky LECOQ (La Coulonche), Gérard PIERRE (Durcet), Claude GASNIER (Echalou), Michel LEROYER, Sylvie ERRARD, Olivier BREUIL, Véronique CLEMENTE DA CONCEICAO, Guy MIDY, Christine GERVAIS et José COLLADO (La Ferté Macé), Gaëlle PIOLINE, Lori HELLOCO, Sophie RENAUDIN, Subay SAHIN, Angela PRESSE, Dominique ARMAND, Leïla HARDY, Thierry AUBIN, Annick ROBIN-MOITRY, Yvette LERICHOMME, Bruno ASSELOT, Jean-François BRISSET, Tâm NGUYEN, Sylvie DUFOUR et Emmanuelle BERGOT (Flers), Bruno AUVRAY (Le Graisi), Michel LAMY (La Lande Patry), Didier DELAPORTE (La Lande Saint Siméon), Gérard BERNET (Landigou), Bernard MESENGE (Lonlay le Tesson), Jean-Marie DELANGE (Le Ménil de Briouze), Jacky ALLEAU (Ménil Hubert sur Orne), Régine POTTIER (Messei), Alain DELAUNAY (Montilly sur Noireau), Marilyne CORREYEUR (Les Monts d'Andaine), Jean-Luc LEPORTIER (Pointel), Jean-Claude GUILLEMIN (Saint André de Messei), Jean-Luc CHAMPIN (Saint Clair de Halouze), Frédéric LECHEVALIER et Chloé EUSTACHE (Saint Georges des Groseillers), Jean-Marie POTHE (Saint Paul), Michèle GUICHETEAU (Saint Pierre du Regard), Emmanuel LE SECQ (Sainte Honorine la Chardonne), Marc SIMON (Sainte Opportune) et Charlie LETETREL (Saires la Verrerie).

Conseillers suppléants : Bruno BOISSAIS (Aubusson), Didier MICHEL (Banvou), Sandrine DESTAIS (La Bazoque), Jacqueline ONFRAY (Bellou en Houlme), Bénédicte BON (Berjou), Isabelle BLAIS (Cahan), Laurence COTARD (Caligny), Sébastien AMOROS (Cerisy Belle Etoile), Jean-Jacques ALEXANDRE (La Chapelle au Moine), Marie-Christine LEDEUX (La Chapelle Biche), Thérèse SOUTIF (Le Châtellier), Stanislas BISSON (La Coulonche), Alain LESELLIER (Dompierre), Jean-Pierre GOSSELIN (Durcet), Bruno LANDEMORE (Echalou), Laurence LALES (La Ferrière aux Etangs), Jean-François COUPRIT (Le Graisi), Serge PARIS (La Lande Saint Siméon), Nathalie LIEFOOGHE (Landigou), Agathe PRIEUR (Landisacq), Patrice BIDAULT (Lonlay le Tesson), Gérard THOMAS (Le Ménil de Briouze), Gilbert GUERIN (Ménil Hubert sur Orne), Antoine GERARD (Montilly sur Noireau), Thibault GALLOT (Pointel), Dominique VEGEE (Saint André de Messei), Nathalie GUITTON (Saint Clair de Halouze), Stéphane JENVRIN (Saint Paul), Margaret BRAULT (Saint Philbert sur Orne), Sylvain VOISIN (Saint Pierre du Regard), Catherine LECHERPY (Sainte Honorine la Chardonne), Arnaud LEMANCEL (Sainte Opportune), Marc DENIS (Saires la Verrerie), Claude LEBEURRIER (La Selle la Forge).

Titulaire absent	Suppléant présent	Titulaire absent	Suppléant présent	Questions
Sylvain BOULANT Didier VIECELI	Bruno BOISSAIS Bénédicte BON	Alexandra TERTRE Jean-Marie DELANGE	Sandrine DESTAIS Gérard THOMAS	Ensemble de la séance

Tous présents, à l'exception de :

Procurations :	Mandant	Mandataire	Mandant	Mandataire	Questions
	Hervé BORDERIE Thierry AUBIN Dominique ARMAND Sophie RENAUDIN Marilyne CORREYEUR	Gilles RABACHE Jérémy PREVOST Yvette LERICHOMME Subay SAHIN Stéphan GRAVELAT	Annette HAMMELIN Michel DUMAINE Tâm NGUYEN Emmanuelle BERGOT	Jacky ALLEAU Yves GOASDOUE Jean-François BRISSET Stéphane TERRIER	Ensemble de la séance

Excusé : Xavier DE SAINT POL

Absents : Angela PRESSE (2023-790 à 2023-792) ; Gérard PIERRE, Sylvie ERRARD, Guy MIDY, Christine GERVAIS, Lori HELLOCO, Sylvie DUFOUR et Véronique CLEMENTE DA CONCEICAO (ensemble de la séance)

EFFECTIF En exercice : 77 Quorum : 39	Question	Présents	Votants	Question	Présents	Votants
	2023-790 à 2023-792	59	68	2023-809	60	69
	2023-793 à 2023-796	60	69	2023-810	60	67
	2023-797	60	68	2023-811 à 2023-813	60	69
	2023-798	60	69	2023-814	60	67
	2023-799	60	67	2023-815 à 2023-819	60	69
	2023-800 et 2023-801	60	68	2023-820	60	64
	2023-802 à 2023-805	60	69	2023-521	60	69
	2023-806 à 2023-808	60	67			

Convocation effectuée le :	Séance ouverte à :	Secrétaire de séance :	Clôture effectuée à :	Liste des délibérations affichée le :	Date de mise en ligne sur le site internet
02.03.2023	19 H 33	Véronique NOËL	21 H 52	10.03.2023	13.03.2023

R A P P O R T

Présenté par
Laurent JUMELINE
Vice-Président

Flers Agglo		N°	Date	Question	
<u>ENSEMBLE 5</u> Commission Cohésion Sociale		14	23.02.2023	3	
<u>ENSEMBLE 6</u> Commission Finances		14	23.02.2023	27	
CONSEIL	Séance	16	09.03.2023	N° d'ordre	N° délibération
				12	2023-801

OBJET	INSERTION, FORMATION, EMPLOI – SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS – ATTRIBUTIONS 2023
-------	--

KT/GL/EA

Chers Collègues,

Les propositions de subventions aux associations œuvrant sur le champ de **l'emploi, de l'insertion professionnelle et de la formation** pour l'année 2023, ont fait l'objet d'une instruction par la Direction Attractivité du Territoire.

Ces propositions sont déclinées dans le tableau joint en annexe.

IL VOUS EST PROPOSE DE BIEN VOULOIR :

- 1 - ARRETER** la liste et le montant des subventions et contributions communautaires pour 2023 exposés dans le tableau en annexe.
- 2 - PROCEDER** au versement des subventions aux associations et contributions selon les modalités définies dans le tableau en annexe.
- 3 - INSCRIRE** les montants des subventions et contributions exposés dans le tableau en annexe au budget primitif 2023.
- 4 - AUTORISER** Monsieur le Président ou son représentant à signer les documents afférents.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ. Thierry AUBIN, ayant donné procuration à Jérémy PREVOST, ne prend pas part au vote.

La Secrétaire de séance,

Le Président,

Véronique NOËL

Yves GOASDOUÉ

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

061-200035814-20230309-2023-801-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 13/03/2023

Publication : 13/03/2023

ANNEXE - DAT - INSERTION, FORMATION, EMPLOI - SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS - ATTRIBUTIONS 2023

Porteur	Nature de la demande	Subvention Flers Agglo accordée en 2022	Demande de subvention Flers Agglo 2023	Accordé 2023	Condition d'octroi
DYNAMIA	Subvention de fonctionnement	1 000,00 €	2 000,00 €	1 000,00 €	Subvention versée en une seule fois sur la base d'une convention d'objectifs.
INFREP	Subvention de fonctionnement AFB, lutte contre l'illettrisme	4 000,00 €	10 000,00 €	4 000,00 €	Subvention versée en une seule fois sur la base d'une convention d'objectifs.
MOBYLIS	Subvention de fonctionnement plate forme mobilité	7 000,00 €	10 000,00 €	7 000,00 €	Subvention versée en une seule fois sur la base d'une convention d'objectifs.
CRESCENDO	Subvention de fonctionnement pour la Coopérative d'Activité et d'Emploi	4 000,00 €	8 000,00 €	4 000,00 €	Subvention versée en une seule fois sur la base d'une convention d'objectifs.
OXY-JEUNES	Subvention de fonctionnement Jobs vacances	3 500,00 €	3 500,00 €	3 500,00 €	Subvention versée en une seule fois sur la base d'une convention d'objectifs.
RÉGIE DES QUARTIERS	Subvention fonctionnement	27 000,00 €	27 000,00 €	27 000,00 €	Subvention versée en deux fois sur la base d'une convention d'objectifs: * 2/3 à l'issue du vote du Conseil communautaire * le solde au 4ème trimestre sur présentation d'un bilan.
	Subvention pour charges liées aux services d'appui extérieurs, plan de communication	25 000,00 €	25 000,00 €	25 000,00 €	
AGIR LA REDINGOTE	Subvention de fonctionnement pour leur activité flérienne (centre de tri de vêtements et boutique de vente de vêtements)	6 000,00 €	10 000,00 €	6 000,00 €	Subvention versée en une seule fois sur la base d'une convention d'objectifs.
MISSION LOCALE DES JEUNES DU BOCAGE	Subvention de fonctionnement basée sur une paticipation à hauteur de 0,80 € par habitant de Flers Agglo	42 844,00 €	42 582,00 €	42 582,00 €	Au 1er janvier 2023, Flers Agglo compte 53 237 habitants, soit une subvention de 42 582 € (53227 X 0,80 €). Subvention versée en une fois sur la base d'une convention.
TOTAL		120 344,00 €	138 082,00 €	120 082,00 €	

Yves GOASDOUE

Le Président,

Annexe à la délibération n° 2023-801
du CC n° 16 en date du 09.03.2023



TD/EA

Flers Agglo

Communauté d'agglomération

Date	Délibération	Nature	Folio n°
09.03.2023	2023-802	7.5	
REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE ET DES DECISIONS DU PRESIDENT			

SEANCE N° 16 DU 09 MARS 2023

32 questions, numérotées 2023-790 à 2023-821

DELIBERATION

RENOUVELLEMENT URBAIN MEMOIRE DU QUARTIER SUBVENTION ANNEE 2023

A la date indiquée ci-dessus, le Conseil Communautaire, convoqué dans les délais légaux, s'est réuni à la Salle Culturelle de la Varenne - Rue Jean Dumas - 61440 Messei, sous la présidence de Yves GOASDOUE, Président de Flers Agglo.

Outre le Président, étaient invités Mesdames et Messieurs :

Vice-Présidents : Michel DUMAINE (Messei), Vincent BEAUMONT (La Ferrière aux Etangs), Omar AYAD (Flers), Stéphan GRAVELAT (Les Monts d'Andaine), François BAILLE (Athis Val de Rouvre), Jacques FORTIS (Briouze), Anne GOUELIBO (La Lande Patry), Béatrice GUYOT (Landisacq), Laurent JUMELINE (Flers), Jérémy PREVOST (Flers), Gilles RABACHE (Caligny), Thierry RAUX (Saint Philbert sur Orne), Stéphane TERRIER (Saint Georges des Groseillers) et Sylvie THIEULENT (La Selle la Forge)

Conseillers titulaires : Annette HAMMELIN (Athis Val de Rouvre), Daniel BIGEON (Dompierre), Chantal CORVEE (Saint Georges des Groseillers), Alain LANGE, François BAILLE, Eliane DENIAUX et Kévin LEGEAY (Athis Val de Rouvre), Sylvain BOULANT (Aubusson), Jean-Louis PELLERIN (Banvou), Alexandra TERTRE (La Bazoque), Jean-Marie GAUDIN (Bellou en Houlme), Didier VIECELI (Berjou), Véronique NOEL (Briouze), Xavier DE SAINT POL (Cahan), Hervé BORDERIE (Cerisy Belle Etoile), Agnès MORICE (La Chapelle au Moine), Jean-Claude DORSY (La Chapelle Biche), Didier LANGLIN (Le Châtellier), Jacky LECOQ (La Coulonche), Gérard PIERRE (Durcet), Claude GASNIER (Echalou), Michel LEROYER, Sylvie ERRARD, Olivier BREUIL, Véronique CLEMENTE DA CONCEICAO, Guy MIDY, Christine GERVAIS et José COLLADO (La Ferté Macé), Gaëlle PIOLINE, Lori HELLOCO, Sophie RENAUDIN, Subay SAHIN, Angela PRESSE, Dominique ARMAND, Leïla HARDY, Thierry AUBIN, Annick ROBIN-MOITRY, Yvette LERICHOMME, Bruno ASSELOT, Jean-François BRISSET, Tâm NGUYEN, Sylvie DUFOUR et Emmanuelle BERGOT (Flers), Bruno AUVRAY (Le Graïs), Michel LAMY (La Lande Patry), Didier DELAPORTE (La Lande Saint Siméon), Gérard BERNET (Landigou), Bernard MESENCE (Lonlay le Tesson), Jean-Marie DELANGE (Le Ménéil de Briouze), Jacky ALLEAU (Ménéil Hubert sur Orne), Régine POTTIER (Messei), Alain DELAUNAY (Montilly sur Noireau), Marilyne CORREYEUR (Les Monts d'Andaine), Jean-Luc LEPORTIER (Pointel), Jean-Claude GUILLEMIN (Saint André de Messei), Jean-Luc CHAMPIN (Saint Clair de Halouze), Frédéric LECHEVALIER et Chloé EUSTACHE (Saint Georges des Groseillers), Jean-Marie POTHE (Saint Paul), Michèle GUICHETEAU (Saint Pierre du Regard), Emmanuel LE SECQ (Sainte Honorine la Chardonne), Marc SIMON (Sainte Opportune) et Charlie LETETREL (Saires la Verrerie).

Conseillers suppléants : Bruno BOISSAIS (Aubusson), Didier MICHEL (Banvou), Sandrine DESTAIS (La Bazoque), Jacqueline ONFRAY (Bellou en Houlme), Bénédicte BON (Berjou), Isabelle BLAIS (Cahan), Laurence COTARD (Caligny), Sébastien AMOROS (Cerisy Belle Etoile), Jean-Jacques ALEXANDRE (La Chapelle au Moine), Marie-Christine LEDEUX (La Chapelle Biche), Thérèse SOUTIF (Le Châtellier), Stanislas BISSON (La Coulonche), Alain LESELLIER (Dompierre), Jean-Pierre GOSSELIN (Durcet), Bruno LANDEMORE (Echalou), Laurence LALES (La Ferrière aux Etangs), Jean-François COUPRIT (Le Graïs), Serge PARIS (La Lande Saint Siméon), Nathalie LIEFOOGHE (Landigou), Agathe PRIEUR (Landisacq), Patrice BIDAULT (Lonlay le Tesson), Gérard THOMAS (Le Ménéil de Briouze), Gilbert GUERIN (Ménéil Hubert sur Orne), Antoine GERARD (Montilly sur Noireau), Thibault GALLOT (Pointel), Dominique VEGEE (Saint André de Messei), Nathalie GUITTON (Saint Clair de Halouze), Stéphane JENVRIN (Saint Paul), Margaret BRAULT (Saint Philbert sur Orne), Sylvain VOISIN (Saint Pierre du Regard), Catherine LECHERPY (Sainte Honorine la Chardonne), Arnaud LEMANCEL (Sainte Opportune), Marc DENIS (Saires la Verrerie), Claude LEBEURRIER (La Selle la Forge).

Titulaire absent	Suppléant présent	Titulaire absent	Suppléant présent	Questions
Sylvain BOULANT Didier VIECELI	Bruno BOISSAIS Bénédicte BON	Alexandra TERTRE Jean-Marie DELANGE	Sandrine DESTAIS Gérard THOMAS	Ensemble de la séance

Tous présents, à l'exception de :

Procurations :	Mandant	Mandataire	Mandant	Mandataire	Questions
	Hervé BORDERIE Thierry AUBIN Dominique ARMAND Sophie RENAUDIN Marilyne CORREYEUR	Gilles RABACHE Jérémy PREVOST Yvette LERICHOMME Subay SAHIN Stéphan GRAVELAT	Annette HAMMELIN Michel DUMAINE Tâm NGUYEN Emmanuelle BERGOT	Jacky ALLEAU Yves GOASDOUE Jean-François BRISSET Stéphane TERRIER	Ensemble de la séance

Excusé : Xavier DE SAINT POL

Absents : Angela PRESSE (2023-790 à 2023-792) ; Gérard PIERRE, Sylvie ERRARD, Guy MIDY, Christine GERVAIS, Lori HELLOCO, Sylvie DUFOUR et Véronique CLEMENTE DA CONCEICAO (ensemble de la séance)

EFFECTIF En exercice : 77 Quorum : 39	Question	Présents	Votants	Question	Présents	Votants
	2023-790 à 2023-792	59	68	2023-809	60	69
	2023-793 à 2023-796	60	69	2023-810	60	67
	2023-797	60	68	2023-811 à 2023-813	60	69
	2023-798	60	69	2023-814	60	67
	2023-799	60	67	2023-815 à 2023-819	60	69
	2023-800 et 2023-801	60	68	2023-820	60	64
	2023-802 à 2023-805	60	69	2023-521	60	69
	2023-806 à 2023-808	60	67			

Convocation effectuée le :	Séance ouverte à :	Secrétaire de séance :	Clôture effectuée à :	Liste des délibérations affichée le :	Date de mise en ligne sur le site internet
02.03.2023	19 H 33	Véronique NOËL	21 H 52	10.03.2023	13.03.2023

R A P P O R T

Présenté par

Laurent JUMELINE

Vice-Président

Flers Agglo		N°	Date	Question	
<u>ENSEMBLE 5</u> Commission Cohésion Sociale		14	23.02.2023	4	
<u>ENSEMBLE 6</u> Commission Finances		14	23.02.2023	28	
CONSEIL	Séance	16	09.03.2023	N° d'ordre	N° délibération
				13	2023-802

OBJET	RENOUVELLEMENT URBAIN – MEMOIRE DU QUARTIER – SUBVENTION – ANNEE 2023
-------	---

NL/EA

Chers Collègues,

Par délibération n° 2019-928 du 10 octobre 2019, le conseil communautaire a approuvé la convention pluriannuelle de partenariat relatif au Projet de Renouvellement Urbain (PRU) du quartier Saint-Michel qui a été signée le 9 juillet 2020 avec l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine (ANRU).

Dans le cadre de cette convention, un travail de mémoire doit être réalisé sur le quartier. Une association « le Club Photo de la Petite A » a déposé une demande de subvention dans le champ de compétence couvert par la Direction de la Rénovation Urbaine.

L'association suit la Rénovation du quartier en proposant un reportage photographique pour contribuer à la constitution de fonds photographiques sur la durée du chantier afin de visualiser les transformations. Ainsi, pour réaliser cette action sur 5 ans, le Club photo de la Petite A sollicite une subvention par an auprès de Flers Agglo. Le besoin de mémoire est d'autant plus important que disparaissent les vestiges matériels dans lesquels s'enracinent les souvenirs (immeubles voués à la démolition). Au fil des transformations, il s'agit de retrouver le même angle de prise de vue, le même cadrage et de confronter les images entre elles pour mesurer les changements opérés.

Le club photo souhaite également mettre en valeur cette transformation lors de la prochaine biennale photo afin de valoriser le travail des adhérents tout en contribuant à une page d'histoire pour le territoire de Flers.

L'association propose de faire participer les habitants sur le travail de mémoire : faire des portraits d'habitants dans le quartier, à partir "d'un objet de mémoire" ou d'un " lieu symbolique" en ajoutant un texte, un mot, une émotion qui relate le moment vécu. Les habitants ayant participé au projet et qui sont adhérents de la maison d'activités pourront choisir un cliché de leur choix à partir de la planche contact élaboré par le club de photo flérien. Aucune participation ne sera demandée aux habitants.

Il vous est proposé d'allouer à l'association la subvention de 1.000 €. Les modalités de versement de la subvention en 2023 :

- 80 % à l'issue du vote du Conseil Communautaire
- le solde s'effectuera au 4ème trimestre 2023 sur présentation des clichés réalisés.

Flers Agglo Communauté d'agglomération	Date	Délibération	Nature	Folio n°
	09.03.2023	2023-802	7.5	
	REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE ET DES DECISIONS DU PRESIDENT			

IL VOUS EST PROPOSE DE BIEN VOULOIR :

- 1 – APPROUVER** le projet présenté et le montant de la subvention pour 2023 au Club Photo de la Petite A.
- 2 – PROCEDER** au versement de la subvention selon les modalités définies ci-dessus.
- 3 – INSCRIRE** le montant de la subvention au budget primitif 2023.
- 4 – AUTORISER** Monsieur le Président ou son représentant à signer tous documents y afférents.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ.

La Secrétaire de séance,

Le Président,

Véronique NOËL

Yves GOASDOUÉ

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

061-200035814-20230309-2023-802-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 13/03/2023

Publication : 13/03/2023



TD/EA

Flers Agglo

Communauté d'agglomération

Date	Délibération	Nature	Folio n°
09.03.2023	2023-803	7.5	
REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE ET DES DECISIONS DU PRESIDENT			

SEANCE N° 16 DU 09 MARS 2023

32 questions, numérotées 2023-790 à 2023-821

DELIBERATION

RENOUVELLEMENT URBAIN SANTÉ - ENVIRONNEMENT ASSOCIATION API POTAGER SUBVENTION ANNEE 2023

A la date indiquée ci-dessus, le Conseil Communautaire, convoqué dans les délais légaux, s'est réuni à la Salle Culturelle de la Varenne - Rue Jean Dumas - 61440 Messei, sous la présidence de Yves GOASDOUE, Président de Flers Agglo.

Outre le Président, étaient invités Mesdames et Messieurs :

Vice-Présidents : Michel DUMAINE (Messei), Vincent BEAUMONT (La Ferrière aux Etangs), Omar AYAD (Flers), Stéphan GRAVELAT (Les Monts d'Andaine), François BAILLE (Athis Val de Rouvre), Jacques FORTIS (Briouze), Anne GOUÉLIBO (La Lande Patry), Béatrice GUYOT (Landisacq), Laurent JUMELINE (Flers), Jérémy PREVOST (Flers), Gilles RABACHE (Caligny), Thierry RAUX (Saint Philbert sur Orne), Stéphane TERRIER (Saint Georges des Groseillers) et Sylvie THIEULENT (La Selle la Forge)

Conseillers titulaires : Annette HAMMELIN (Athis Val de Rouvre), Daniel BIGEON (Dompierre), Chantal CORVEE (Saint Georges des Groseillers), Alain LANGE, François BAILLE, Eliane DENIAUX et Kévin LEGEAY (Athis Val de Rouvre), Sylvain BOULANT (Aubusson), Jean-Louis PELLERIN (Banvou), Alexandra TERTRE (La Bazoque), Jean-Marie GAUDIN (Bellou en Houlme), Didier VIECELI (Berjou), Véronique NOEL (Briouze), Xavier DE SAINT POL (Cahan), Hervé BORDERIE (Cerisy Belle Etoile), Agnès MORICE (La Chapelle au Moine), Jean-Claude DORSY (La Chapelle Biche), Didier LANGLIN (Le Châtellier), Jacky LECOQ (La Coulonche), Gérard PIERRE (Durcet), Claude GASNIER (Echalou), Michel LEROYER, Sylvie ERRARD, Olivier BREUIL, Véronique CLEMENTE DA CONCEICAO, Guy MIDY, Christine GERVAIS et José COLLADO (La Ferté Macé), Gaëlle PIOLINE, Lori HELLOCO, Sophie RENAUDIN, Subay SAHIN, Angela PRESSE, Dominique ARMAND, Leïla HARDY, Thierry AUBIN, Annick ROBIN-MOITRY, Yvette LERICHOMME, Bruno ASSELOT, Jean-François BRISSET, Tâm NGUYEN, Sylvie DUFOUR et Emmanuelle BERGOT (Flers), Bruno AUVRAY (Le Graïs), Michel LAMY (La Lande Patry), Didier DELAPORTE (La Lande Saint Siméon), Gérard BERNET (Landigou), Bernard MESENCE (Lonlay le Tesson), Jean-Marie DELANGE (Le Ménéil de Briouze), Jacky ALLEAU (Ménéil Hubert sur Orne), Régine POTTIER (Messei), Alain DELAUNAY (Montilly sur Noireau), Marilyne CORREYEUR (Les Monts d'Andaine), Jean-Luc LEPORTIER (Pointel), Jean-Claude GUILLEMIN (Saint André de Messei), Jean-Luc CHAMPIN (Saint Clair de Halouze), Frédéric LECHEVALIER et Chloé EUSTACHE (Saint Georges des Groseillers), Jean-Marie POTHE (Saint Paul), Michèle GUICHETEAU (Saint Pierre du Regard), Emmanuel LE SECQ (Sainte Honorine la Chardonne), Marc SIMON (Sainte Opportune) et Charlie LETETREL (Saires la Verrerie).

Conseillers suppléants : Bruno BOISSAIS (Aubusson), Didier MICHEL (Banvou), Sandrine DESTAIS (La Bazoque), Jacqueline ONFRAY (Bellou en Houlme), Bénédicte BON (Berjou), Isabelle BLAIS (Cahan), Laurence COTARD (Caligny), Sébastien AMOROS (Cerisy Belle Etoile), Jean-Jacques ALEXANDRE (La Chapelle au Moine), Marie-Christine LEDEUX (La Chapelle Biche), Thérèse SOUTIF (Le Châtellier), Stanislas BISSON (La Coulonche), Alain LESELLIER (Dompierre), Jean-Pierre GOSSELIN (Durcet), Bruno LANDEMORE (Echalou), Laurence LALES (La Ferrière aux Etangs), Jean-François COUPRIT (Le Graïs), Serge PARIS (La Lande Saint Siméon), Nathalie LIEFOOGHE (Landigou), Agathe PRIEUR (Landisacq), Patrice BIDAULT (Lonlay le Tesson), Gérard THOMAS (Le Ménéil de Briouze), Gilbert GUERIN (Ménéil Hubert sur Orne), Antoine GERARD (Montilly sur Noireau), Thibault GALLOT (Pointel), Dominique VEGEE (Saint André de Messei), Nathalie GUITTON (Saint Clair de Halouze), Stéphane JENVRIN (Saint Paul), Margaret BRAULT (Saint Philbert sur Orne), Sylvain VOISIN (Saint Pierre du Regard), Catherine LECHERPY (Sainte Honorine la Chardonne), Arnaud LEMANCEL (Sainte Opportune), Marc DENIS (Saires la Verrerie), Claude LEBEURRIER (La Selle la Forge).

Titulaire absent	Suppléant présent	Titulaire absent	Suppléant présent	Questions
Sylvain BOULANT Didier VIECELI	Bruno BOISSAIS Bénédicte BON	Alexandra TERTRE Jean-Marie DELANGE	Sandrine DESTAIS Gérard THOMAS	Ensemble de la séance

Tous présents, à l'exception de :

Procurations :	Mandant	Mandataire	Mandant	Mandataire	Questions
	Hervé BORDERIE Thierry AUBIN Dominique ARMAND Sophie RENAUDIN Marilyne CORREYEUR	Gilles RABACHE Jérémy PREVOST Yvette LERICHOMME Subay SAHIN Stéphan GRAVELAT	Annette HAMMELIN Michel DUMAINE Tâm NGUYEN Emmanuelle BERGOT	Jacky ALLEAU Yves GOASDOUE Jean-François BRISSET Stéphane TERRIER	Ensemble de la séance

Excusé : Xavier DE SAINT POL

Absents : Angela PRESSE (2023-790 à 2023-792) ; Gérard PIERRE, Sylvie ERRARD, Guy MIDY, Christine GERVAIS, Lori HELLOCO, Sylvie DUFOUR et Véronique CLEMENTE DA CONCEICAO (ensemble de la séance)

EFFECTIF En exercice: 77 Quorum : 39	Question	Présents	Votants	Question	Présents	Votants
	2023-790 à 2023-792	59	68	2023-809	60	69
	2023-793 à 2023-796	60	69	2023-810	60	67
	2023-797	60	68	2023-811 à 2023-813	60	69
	2023-798	60	69	2023-814	60	67
	2023-799	60	67	2023-815 à 2023-819	60	69
	2023-800 et 2023-801	60	68	2023-820	60	64
	2023-802 à 2023-805	60	69	2023-521	60	69
	2023-806 à 2023-808	60	67			

Convocation effectuée le :	Séance ouverte à :	Secrétaire de séance :	Clôture effectuée à :	Liste des délibérations affichée le :	Date de mise en ligne sur le site internet
02.03.2023	19 H 33	Véronique NOËL	21 H 52	10.03.2023	13.03.2023

R A P P O R T

Présenté par

Laurent JUMELINE

Vice-Président

Flers Agglo		N°	Date	Question	
<u>ENSEMBLE 5</u> Commission Cohésion Sociale		14	23.02.2023	5	
<u>ENSEMBLE 6</u> Commission Finances		14	23.02.2023	29	
CONSEIL	Séance	16	09.03.2023	N° d'ordre	N° délibération
				14	2023-803

OBJET	RENOUVELLEMENT URBAIN – SANTE – ENVIRONNEMENT – ASSOCIATION API POTAGER – SUBVENTION – ANNEE 2023
-------	--

NL/EA

Chers Collègues,

Par délibération n° 2019-928 du 10 octobre 2019, le conseil communautaire a approuvé la convention pluriannuelle de partenariat relatif au Nouveau Projet de Renouvellement Urbain (NPRU) du quartier Saint-Michel qui a été signée le 9 juillet 2020 avec l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine (ANRU).

Un des éléments de réussite du projet, retenu dans cette convention, est l'axe santé : « agir en faveur d'un urbanisme favorable à la santé ». Comme le quartier Saint-Michel dispose de grands espaces verts peu valorisés, peu utilisés et peu confortables en période de fortes chaleurs, les habitants ont exprimé un besoin de s'approprier collectivement des espaces de jardinage et de tisser une relation ville-campagne plus étroite.

Dès lors, les jardins partagés « papilles et papillons » ont été réalisés par les habitants en 2017 avec l'appui de certains acteurs locaux (association l'Etape, la ferme de la Béroutte, etc.).

Afin d'améliorer l'attractivité du quartier en intégrant la biodiversité dans le projet urbain et de faire face aux enjeux du changement climatique, Flers Agglo a proposé de faire intervenir un acteur local, l'association « API Potager », en complément des jardins partagés, pour sensibiliser et éduquer les habitants, les jeunes à l'environnement et au développement durable.

Flers Agglo a ainsi répondu à un appel à projet dans le cadre du plan régional santé environnement PRSE3. L'Agence Régionale de Santé de Normandie a attribué au titre de l'année 2022 une subvention de 8.000 € pour l'action « le potager en permaculture ».

A travers les ateliers proposés sur l'année 2023, l'association abordera divers sujets : la biodiversité, les légumes, l'alimentation, la découverte de la faune et de la flore, le compostage, les insectes pollinisateurs, l'apiculture, la ressource en eau, les pesticides, les îlots de fraîcheur, le changement climatique, les services rendus par la nature et l'écocitoyenneté.

Les ateliers se dérouleront sur le quartier Saint-Michel (jardins partagés) et au jardin de l'association (247, rue Simons à Flers).

Il est prévu un suivi du projet avec notamment un temps d'échange avec le service santé environnement de l'ARS à mi-parcours et d'une évaluation à la fin de l'action.

Flers Agglo Communauté d'agglomération	Date	Délibération	Nature	Folio n°
	09.03.2023	2023-803	7.5	
	REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE ET DES DECISIONS DU PRESIDENT			

Il vous est proposé d'allouer à l'association la subvention de 8.000 €. Les modalités de versement de la subvention en 2023 :

- 80 % à l'issue du vote du Conseil Communautaire
- le solde s'effectuera au 4^{ème} trimestre 2023 sur présentation d'un bilan.

IL VOUS EST PROPOSE DE BIEN VOULOIR :

- 1 – APPROUVER** le projet porté par l'association API POTAGER et le montant de la subvention pour 2023 à l'action « le potager en permaculture ».
- 2 – PROCEDER** au versement de la subvention selon les modalités définies ci-dessus.
- 3 – INSCRIRE** le montant de la subvention au budget primitif 2023.
- 4 – AUTORISER** Monsieur le Président ou son représentant à signer tous documents y afférents.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ.

La Secrétaire de séance,

Le Président,

Véronique NOËL

Yves GOASDOUÉ

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

061-200035814-20230309-2023-803-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 13/03/2023

Publication : 13/03/2023



TD/EA

Flers Agglo

Communauté d'agglomération

Date	Délibération	Nature	Folio n°
09.03.2023	2023-804	4.1 4.2	
REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE ET DES DECISIONS DU PRESIDENT			

SEANCE N° 16 DU 09 MARS 2023

32 questions, numérotées 2023-790 à 2023-821

DELIBERATION

RAPPORT ANNUEL SUR LA SITUATION EN MATIERE D'EGALITE ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES

A la date indiquée ci-dessus, le Conseil Communautaire, convoqué dans les délais légaux, s'est réuni à la Salle Culturelle de la Varenne - Rue Jean Dumas - 61440 Messei, sous la présidence de Yves GOASDOUE, Président de Flers Agglo.

Outre le Président, étaient invités Mesdames et Messieurs :

Vice-Présidents : Michel DUMAINE (Messei), Vincent BEAUMONT (La Ferrière aux Etangs), Omar AYAD (Flers), Stéphan GRAVELAT (Les Monts d'Andaine), François BAILLE (Athis Val de Rouvre), Jacques FORTIS (Briouze), Anne GOUELIBO (La Lande Patry), Béatrice GUYOT (Landisacq), Laurent JUMELINE (Flers), Jérémy PREVOST (Flers), Gilles RABACHE (Caligny), Thierry RAUX (Saint Philbert sur Orne), Stéphane TERRIER (Saint Georges des Groseillers) et Sylvie THIEULENT (La Selle la Forge)

Conseillers titulaires : Annette HAMMELIN (Athis Val de Rouvre), Daniel BIGEON (Dompierre), Chantal CORVEE (Saint Georges des Groseillers), Alain LANGE, François BAILLE, Eliane DENIAUX et Kévin LEGEAY (Athis Val de Rouvre), Sylvain BOULANT (Aubusson), Jean-Louis PELLERIN (Banvou), Alexandra TERTRE (La Bazoque), Jean-Marie GAUDIN (Bellou en Houlme), Didier VIECELI (Berjou), Véronique NOEL (Briouze), Xavier DE SAINT POL (Cahan), Hervé BORDERIE (Cerisy Belle Etoile), Agnès MORICE (La Chapelle au Moine), Jean-Claude DORSY (La Chapelle Biche), Didier LANGLIN (Le Châtellier), Jacky LECOQ (La Coulonche), Gérard PIERRE (Durcet), Claude GASNIER (Echalou), Michel LEROYER, Sylvie ERRARD, Olivier BREUIL, Véronique CLEMENTE DA CONCEICAO, Guy MIDY, Christine GERVAIS et José COLLADO (La Ferté Macé), Gaëlle PIOLINE, Lori HELLOCO, Sophie RENAUDIN, Subay SAHIN, Angela PRESSE, Dominique ARMAND, Leïla HARDY, Thierry AUBIN, Annick ROBIN-MOITRY, Yvette LERICHOMME, Bruno ASSELOT, Jean-François BRISSET, Tâm NGUYEN, Sylvie DUFOUR et Emmanuelle BERGOT (Flers), Bruno AUVRAY (Le Graisi), Michel LAMY (La Lande Patry), Didier DELAPORTE (La Lande Saint Siméon), Gérard BERNET (Landigou), Bernard MESENGE (Lonlay le Tesson), Jean-Marie DELANGE (Le Ménéil de Briouze), Jacky ALLEAU (Ménéil Hubert sur Orne), Régine POTTIER (Messei), Alain DELAUNAY (Montilly sur Noireau), Marilyne CORREYEUR (Les Monts d'Andaine), Jean-Luc LEPORTIER (Pointel), Jean-Claude GUILLEMIN (Saint André de Messei), Jean-Luc CHAMPIN (Saint Clair de Halouze), Frédéric LECHEVALIER et Chloé EUSTACHE (Saint Georges des Groseillers), Jean-Marie POTHE (Saint Paul), Michèle GUICHETEAU (Saint Pierre du Regard), Emmanuel LE SECQ (Sainte Honorine la Chardonne), Marc SIMON (Sainte Opportune) et Charlie LETETREL (Saires la Verrerie).

Conseillers suppléants : Bruno BOISSAIS (Aubusson), Didier MICHEL (Banvou), Sandrine DESTAIS (La Bazoque), Jacqueline ONFRAY (Bellou en Houlme), Bénédicte BON (Berjou), Isabelle BLAIS (Cahan), Laurence COTARD (Caligny), Sébastien AMOROS (Cerisy Belle Etoile), Jean-Jacques ALEXANDRE (La Chapelle au Moine), Marie-Christine LEDEUX (La Chapelle Biche), Thérèse SOUTIF (Le Châtellier), Stanislas BISSON (La Coulonche), Alain LESILLIER (Dompierre), Jean-Pierre GOSSELIN (Durcet), Bruno LANDEMORE (Echalou), Laurence LALES (La Ferrière aux Etangs), Jean-François COUPRIT (Le Graisi), Serge PARIS (La Lande Saint Siméon), Nathalie LIEFOOGHE (Landigou), Agathe PRIEUR (Landisacq), Patrice BIDAULT (Lonlay le Tesson), Gérard THOMAS (Le Ménéil de Briouze), Gilbert GUERIN (Ménéil Hubert sur Orne), Antoine GERARD (Montilly sur Noireau), Thibault GALLOT (Pointel), Dominique VEGEE (Saint André de Messei), Nathalie GUITTON (Saint Clair de Halouze), Stéphane JENVRIN (Saint Paul), Margaret BRAULT (Saint Philbert sur Orne), Sylvain VOISIN (Saint Pierre du Regard), Catherine LECHERPY (Sainte Honorine la Chardonne), Arnaud LEMANCEL (Sainte Opportune), Marc DENIS (Saires la Verrerie), Claude LEBEURRIER (La Selle la Forge).

Titulaire absent	Suppléant présent	Titulaire absent	Suppléant présent	Questions
Sylvain BOULANT Didier VIECELI	Bruno BOISSAIS Bénédicte BON	Alexandra TERTRE Jean-Marie DELANGE	Sandrine DESTAIS Gérard THOMAS	Ensemble de la séance

Tous présents, à l'exception de :

Procurations :	Mandant	Mandataire	Mandant	Mandataire	Questions
	Hervé BORDERIE Thierry AUBIN Dominique ARMAND Sophie RENAUDIN Marilyne CORREYEUR	Gilles RABACHE Jérémy PREVOST Yvette LERICHOMME Subay SAHIN Stéphan GRAVELAT	Annette HAMMELIN Michel DUMAINE Tâm NGUYEN Emmanuelle BERGOT	Jacky ALLEAU Yves GOASDOUE Jean-François BRISSET Stéphane TERRIER	Ensemble de la séance

Excusé : Xavier DE SAINT POL

Absents : Angela PRESSE (2023-790 à 2023-792) ; Gérard PIERRE, Sylvie ERRARD, Guy MIDY, Christine GERVAIS, Lori HELLOCO, Sylvie DUFOUR et Véronique CLEMENTE DA CONCEICAO (ensemble de la séance)

EFFECTIF En exercice : 77 Quorum : 39	Question	Présents	Votants	Question	Présents	Votants
	2023-790 à 2023-792	59	68	2023-809	60	69
	2023-793 à 2023-796	60	69	2023-810	60	67
	2023-797	60	68	2023-811 à 2023-813	60	69
	2023-798	60	69	2023-814	60	67
	2023-799	60	67	2023-815 à 2023-819	60	69
	2023-800 et 2023-801	60	68	2023-820	60	64
	2023-802 à 2023-805	60	69	2023-821	60	69
	2023-806 à 2023-808	60	67			

Convocation effectuée le :	Séance ouverte à :	Secrétaire de séance :	Clôture effectuée à :	Liste des délibérations affichée le :	Date de mise en ligne sur le site internet
02.03.2023	19 H 33	Véronique NOËL	21 H 52	10.03.2023	13.03.2023

R A P P O R T

Présenté par
Béatrice GUYOT
Vice-Présidente

Flers Agglo		N°	Date	Question	
ENSEMBLE 6 Commission Finances		14	23.02.2023	1	
CONSEIL	Séance	16	09.03.2023	N° d'ordre	N° délibération
				15	2023-804

OBJET	RAPPORT ANNUEL SUR LA SITUATION EN MATIERE D'EGALITE ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES
-------	---

LC/VA/EA

Chers Collègues,

En application de la Charte Européenne pour l'égalité des femmes et des hommes dans la vie locale et du protocole d'accord du 8 mars 2013 relatif à l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes dans la fonction publique, les articles 61 et 77 de la loi n° 2014-873 du 4 août 2014 pour l'égalité réelle entre les femmes et les hommes prescrivent aux collectivités territoriales et aux EPCI de plus de 20 000 habitants d'élaborer un rapport sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes.

Les modalités et contenu de ce rapport ont été précisés par le décret n° 2015-761 du 24 juin 2015.

Ce dernier décret vient compléter le Code Général des Collectivités territoriales (CGCT), notamment par l'article D.2311-16, en ce qui concerne les communes et les EPCI de plus de 20 000 habitants.

En substance, ce rapport doit présenter la situation en matière d'égalité intéressant le fonctionnement de la collectivité ainsi que les politiques qu'elle mène sur son territoire.

Il est présenté préalablement à la préparation du budget.

En conséquence, en ce qui concerne Flers Agglo, le rapport annuel sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes, présentant des statistiques 2022 vous est exposé en annexe de la présente.

IL VOUS EST PROPOSE DE BIEN VOULOIR :

ATTESTER de la présentation du rapport sur la situation en matière d'égalité femmes-hommes pour Flers Agglo, au titre du budget 2023 en préparation.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ.

La Secrétaire de séance,

Véronique NOËL

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

061-200035814-20230309-2023-804-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 13/03/2023

Publication : 13/03/2023

Le Président,

Yves GOASDOUÉ



FLERS AGGLO

Rapport sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes

Table des matières

Partie I : Politique des ressources humaines menée par Flers Agglo en matière d'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes..... 4

I.	Effectifs du personnel : généralités	5
A.	Part des femmes et des hommes par filière.....	5
B.	Répartition des femmes et des hommes par statut et par filière	6
1.	Répartition des femmes et des hommes par statut	6
2.	Répartition des titulaires par filière.....	7
3.	Répartition des contractuels.elles sur emplois permanents par filière	7
C.	Répartition par catégorie hiérarchique	8
D.	Pyramide des âges	9
E.	Recrutements réalisés en 2022 sur les postes permanents	9
II.	Formation.....	10
	Répartition femmes-hommes sur les jours de formation réalisés au 31/12/2022	10
III.	Rémunération et carrière	11
A.	Salaires nets mensuels moyens (salaires du 01.01.2022 au 31.12.22)	11
B.	Répartition des femmes et des hommes sur les emplois à responsabilité	12
C.	Répartition des femmes et des hommes en catégorie A	13
	13	
D.	Avancements de grade	13
E.	Promotions internes	14
IV.	Articulation vie professionnelle – vie privée	14
A.	Répartition temps complet / non complet	14
B.	Répartition des femmes et des hommes sur le temps partiel	15
C.	Congé parental	16
V.	Représentativité - Dialogue social	16
A.	Part des femmes et des hommes (titulaires et suppléants) au sein du Comité social Territorial (CST) 16	
B.	Part des femmes et des hommes (titulaires et suppléants) au sein de la formation spécialisée	16
VI.	Actions mises en œuvre en matière de ressources humaines	17

Partie 2 : Politique menée par Flers Agglo en matière d'égalité entre les femmes et les hommes – Volet territorial..... 20

I.	Présentation générale de la collectivité	21
II.	Refonte de la Direction de la Cohésion Sociale	22
A.	Le Contrat de Ville de Flers Agglo	23
B.	La Stratégie Territoriale de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (STSPD).....	23
1.	Accueillir, informer, orienter et accompagner les publics victimes de violences	24

2. Animer une antenne de justice.....	25
3. Prévenir les violences faites aux femmes par des temps forts (semaine de la prévention...)..	25
4. Développer des actions en direction des victimes (groupes de paroles...).....	26
5. Mettre en place des marches exploratoires impliquant les femmes et concourant à réduire notamment le sentiment d'insécurité.....	27
C. Le Contrat Local sur les Violences Sexistes et Sexuelles (CLVSS)	28
D. Projet Territorial de Cohésion Sociale	29
1. L'espace rencontre.....	29
2. La médiation familiale.....	30
3. L'accès au droit, à la justice et aux modes alternatifs de règlements des litiges	30

Partie I : Politique des ressources humaines menée par Flers Agglo en matière d'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes

En application de la Charte Européenne pour l'égalité des femmes et des hommes dans la vie locale et du protocole d'accord du 8 mars 2013 relatif à l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes dans la fonction publique, les articles 61 et 77 de la loi n°2014-873 du 4 août 2014 pour l'égalité réelle entre les femmes et les hommes prescrivent aux collectivités territoriales et aux EPCI de plus de 20 000 habitants d'élaborer un rapport sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes, « préalablement aux débats sur le projet de budget ».

Les modalités et contenu de ce rapport ont été précisés par le décret n°2015-761 du 24 juin 2015.

Ce dernier décret vient compléter le Code Général des Collectivités territoriales (CGCT), notamment par l'article D.2311-16, en ce qui concerne les communes et les EPCI de plus de 20 000 habitants.

En substance, ce rapport doit exposer la situation en matière d'égalité intéressant le fonctionnement de la collectivité ainsi que les politiques qu'elle mène sur son territoire.

Il est porté devant l'assemblée délibérante préalablement à la préparation du budget.

Le présent rapport relatif à Flers Agglo traduit la politique ressources humaines menée par la collectivité. Il présente des éléments statistiques relatifs aux effectifs permanents ainsi que les actions mises en œuvre et les axes de réflexion en faveur de l'égalité femmes-hommes.

Le présent rapport tient compte des effectifs permanents présents au 31/12/2022 et des données statistiques couvrant la période du 01/01/2022 au 31/12/2022.

I. Effectifs du personnel : généralités

Un effectif de 235 agents composé de 134 femmes (57%) et 101 hommes (43%)

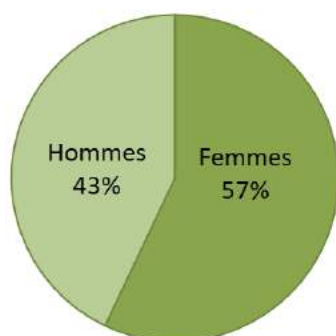
A. Part des femmes et des hommes par filière

	Femmes
	Hommes

Filière	Femmes	Hommes	Total	% f	% h
administrative	47	12	59	80%	20%
technique	27	55	82	33%	67%
animation	13	12	25	52%	48%
culturelle	23	13	36	64%	36%
médico-sociale	22	0	22	100%	0%
sportive	2	9	11	18%	82%
TOTAL	134	101	235	57%	43%

(*) Nota Bene : Pour les données relatives au personnel 2022, les emplois fonctionnels sont intégrés à la filière administrative.

Répartition femmes-hommes des effectifs (titulaires et non-titulaires)

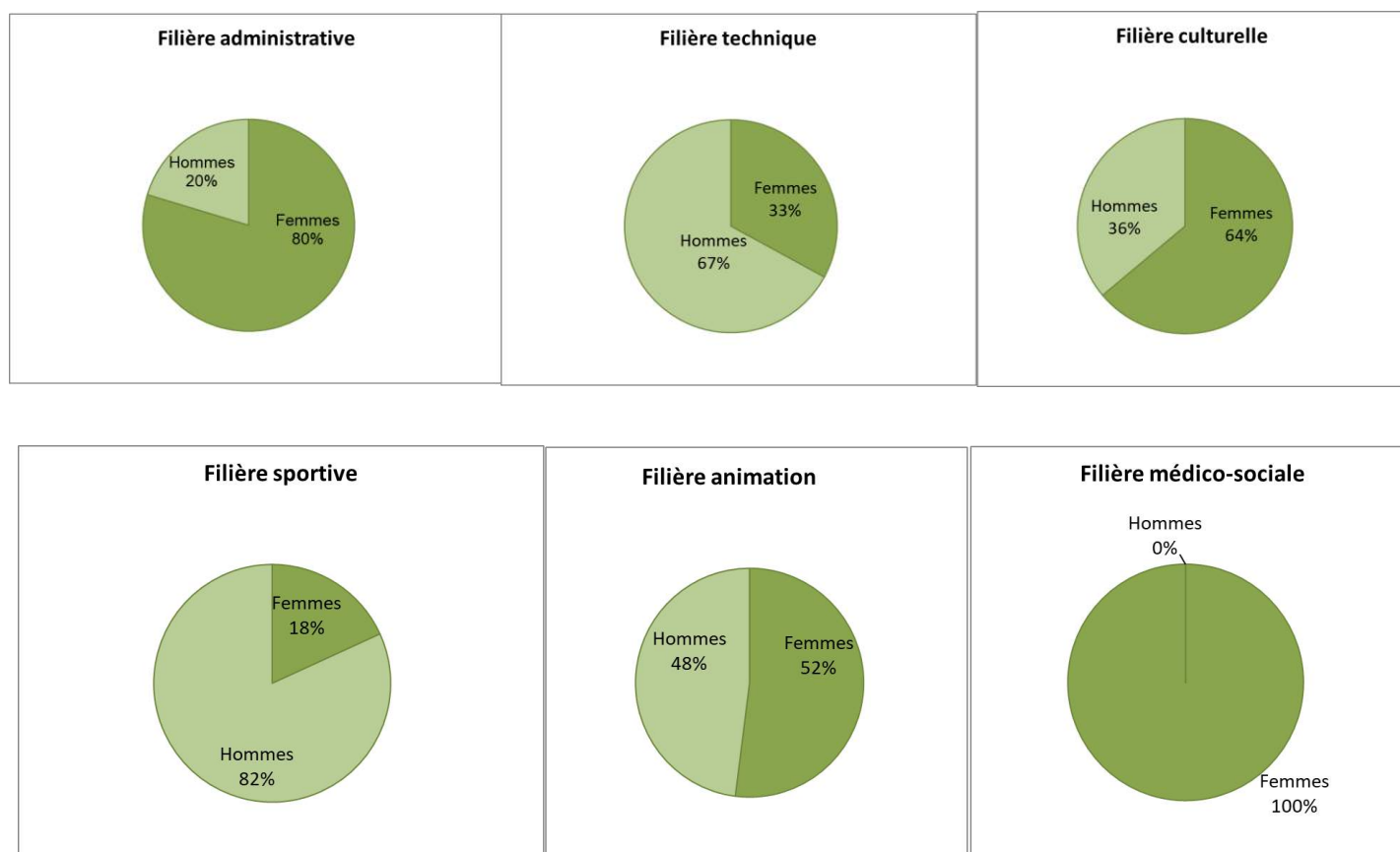


Part des femmes dans la fonction publique territoriale : 61%

Source: Chiffres-clés de l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes dans la fonction publique – éd. 2019

Au sein de Flers Agglo, les femmes sont majoritaires en nombre, tous statuts confondus. Le taux de féminisation est inférieur à celui constaté dans la fonction publique territoriale (61%).

On constate que les femmes sont davantage représentées dans les filières administrative et culturelle et monopolisent la filière médico-sociale, comme l'année passée. La filière sportive regroupe plus de 65 % d'hommes. Cette répartition correspond aux chiffres constatés sur le plan national : filières sociale et médico-sociale (plus de 9 femmes pour 10 agents), administrative (82 %). Seule, la filière animation reste paritaire.

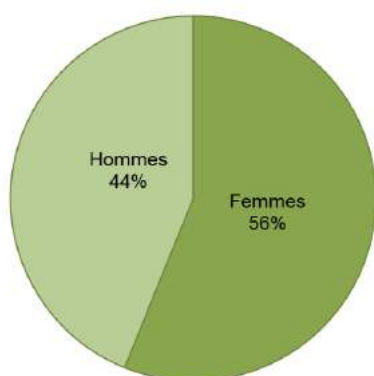


B. Répartition des femmes et des hommes par statut et par filière

1. Répartition des femmes et des hommes par statut

	Femmes	Hommes	% femmes	% hommes
Titulaires	89%	92%	56%	44%
Contractuel-les	11%	8%	65%	35%

Répartition des effectifs TITULAIRES



Répartition des effectifs CONTRACTUELS



A l'échelle nationale, dans la FPT:

Titulaires: 59 % de femmes Contractuels: 67 % de femmes

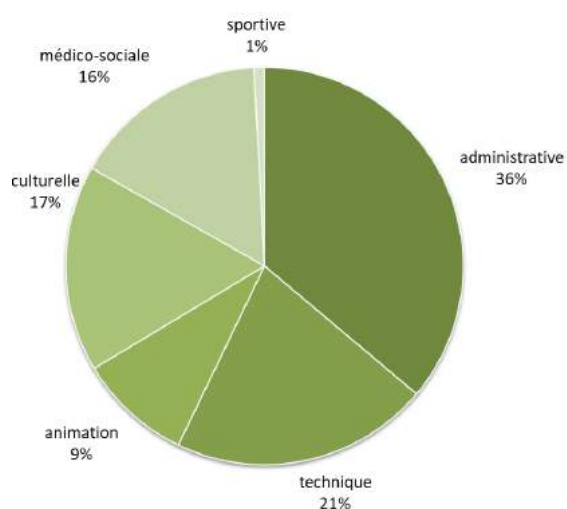
Source: Chiffres-clés de l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes dans la fonction publique – éd. 2019

On constate un certain équilibre des effectifs au sein des agents titulaires (56% contre 44%) et une majorité de femmes contractuelles (62% contre 38%) comme en 2021, même si les proportions ont tendance à diminuer. Par ailleurs, les ratios relatifs aux titulaires sont inférieurs aux moyennes nationales. Concernant les contractuels-les, le taux de féminisation a diminué (65% à 71% comme 2021). Il est inférieur à la moyenne nationale (67%).

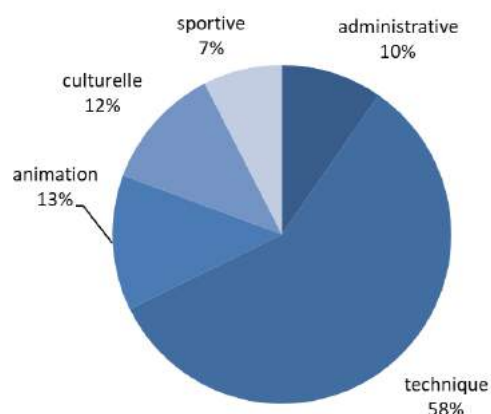
2. Répartition des titulaires par filière

Filières	Femmes	Hommes	Total
administrative	43	9	52
technique	25	54	79
animation	11	12	23
culturelle	20	11	31
médico-sociale	19	0	19
sportive	1	7	8
TOTAL	119	93	212

Femmes TITULAIRES par filière

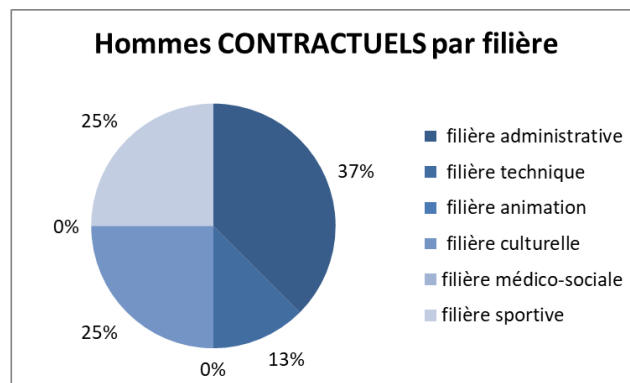
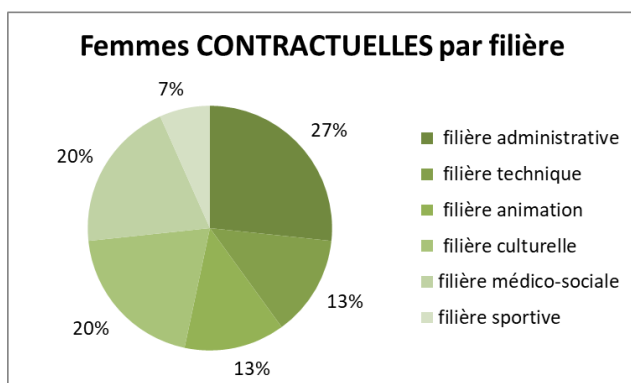


Hommes TITULAIRES par filière



3. Répartition des contractuels.elles sur emplois permanents par filière

Filières	Femmes	Hommes	Total
administrative	4	3	7
technique	2	1	3
animation	2	0	2
culturelle	3	2	5
médico-sociale	3	0	3
sportive	1	2	3
TOTAL	15	8	23



C. Répartition par catégorie hiérarchique

	Femmes	Hommes
cat A	16	16
cat B	51	31
cat C	67	54

A l'échelle nationale, dans la FPT :

Cat A: 38 % d'hommes / 62 % de femmes

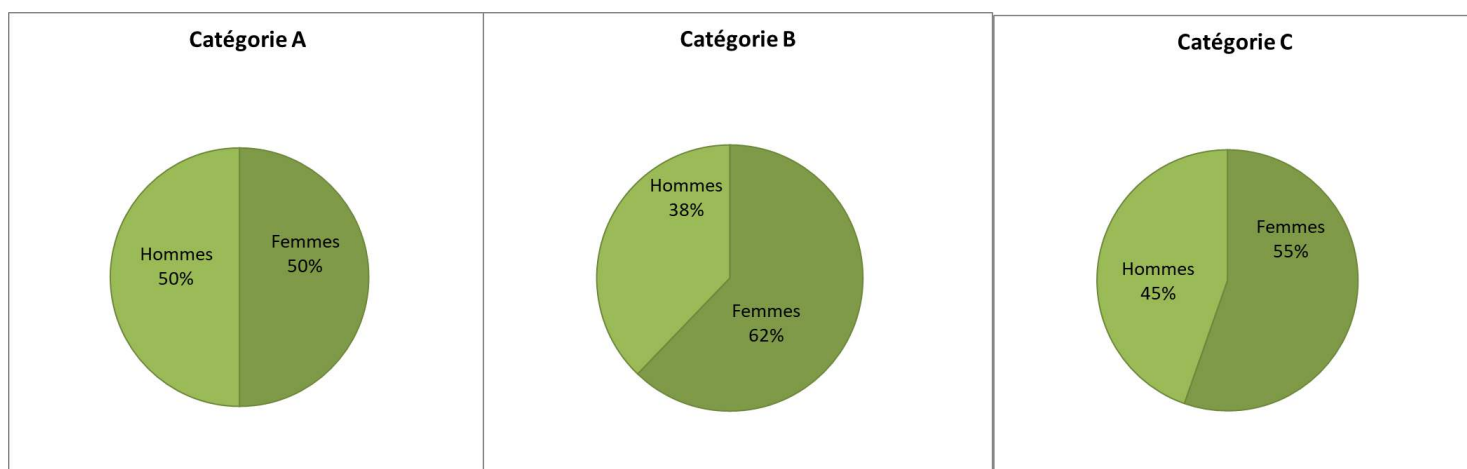
Cat B: 37 % d'hommes / 63 % de femmes

Cat C: 39 % d'hommes / 61 % de femmes

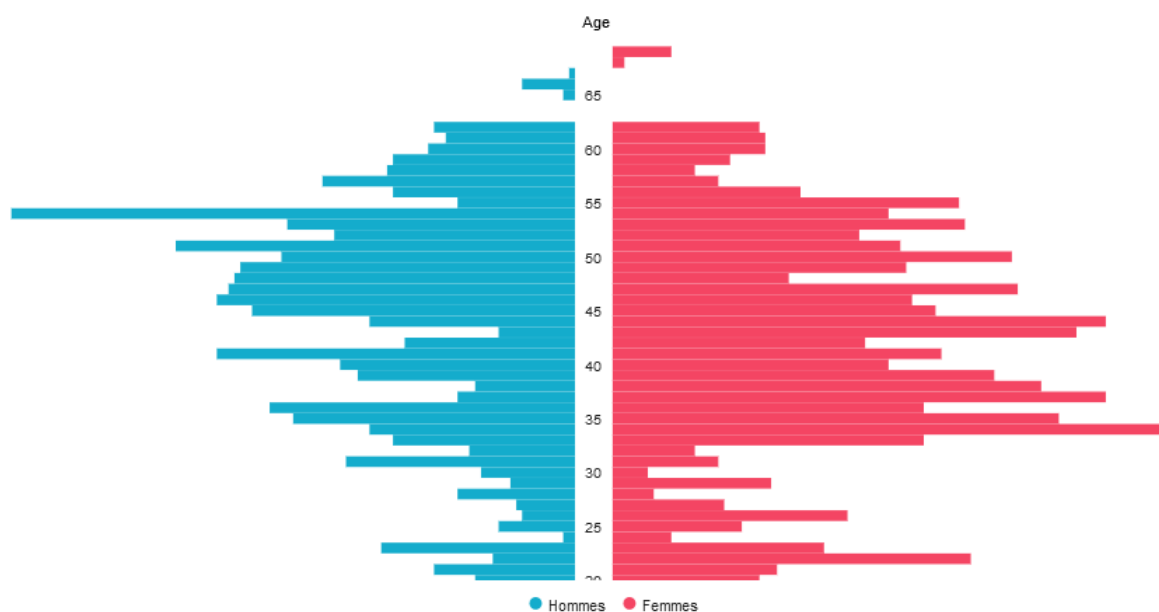
Source: Chiffres-clés de l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes dans la fonction publique – éd. 2019

Au sein de Flers Agglo, la part des femmes reste plus importante dans la catégorie C mais l'écart a diminué par rapport à 2021 (42% et 58%). Comme en 2021, l'équilibre est respecté dans la catégorie A. On constate une majorité de femmes en catégorie B (62%), notamment dû au passage des auxiliaires de puériculture en catégorie B.

Pour les catégories A et C, la répartition hommes/femmes est moins déséquilibrée que sur le territoire national.



D. Pyramide des âges



Source : Logiciel Adelyce - Données au 31.12.22

Pour information, âge des titulaires minimum: 22 – âge maximum : 67

Moyenne d'âge : femmes 43 ans – hommes 46 ans

A Flers Agglo, la population féminine est plus jeune et se concentre sur les tranches d'âges de 35 à 45 ans. Les hommes se concentrent davantage sur les tranches de 45 à 55 ans, avec un pic à 54.

En comparaison avec les chiffres nationaux, la moyenne d'âge dans la FPT, est de 45,1 ans pour les femmes et 44,8 ans pour les hommes.

E. Recrutements réalisés en 2022 sur les postes permanents

(Chiffres arrêtés au 31/12/22, hors remplacements, saisonniers, renforts et emplois aidés).

Catégorie	Femmes	Hommes	Total
A	1	2	3
B	4	5	9
C	10	7	17
Total	15	14	29

Par rapport à 2021, le nombre de recrutements a augmenté. Sur 42 procédures lancées (20 en 2021), 29 agents ont intégré la collectivité sur des postes vacants soit 11 agents de plus qu'en 2021.

Par ailleurs, par rapport à 2021, les recrutements profitent de manière équilibrée aux hommes et aux femmes. De nouvelles compétences à la fois féminines et masculines, sont arrivées à Flers Agglo dans toutes les catégories.

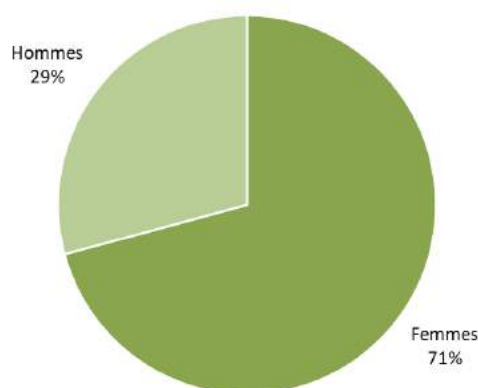
II. Formation

Répartition femmes-hommes sur les jours de formation réalisés au 31/12/2022

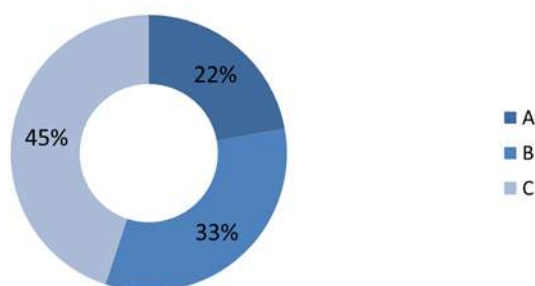
Nombre de jours réalisés par sexe		
Par catégorie	Femmes	Hommes
A	43	36
B	180,5	53,5
C	168,5	73
Nbre de jours réalisés	392	162,5

(*) Nombre de jours recensés justifiés par des attestations de formation au 31.12.22

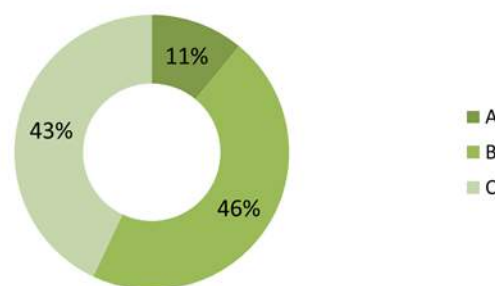
Répartition en % de jours de formation réalisés F/H



Répartition en % des jours de formation réalisés par les hommes par catégorie



Répartition en % des jours de formation réalisés par les femmes par catégorie



Le droit à la formation est utilisé par l'ensemble des agents mais le volume de jours de formation est plus important chez les femmes (71% contre 29%). L'écart s'est accentué par rapport à 2021 (63% contre 37%). Pour les catégories A, le nombre de jours réalisés est supérieur chez les hommes. Pour la catégorie B, c'est le constat inverse. En catégorie C, les départs en formation sont équilibrés.

Au vu du contexte sanitaire, les organismes de formation continuent de développer des modes de formation en distanciel. Sur la période, 49 jours de formation à distance ont été recensés.

Nombre d'agents formés en distanciel		
Par catégorie	Femmes	Hommes
A	3	1
B	9	2
C	8	4
Nbre de jours réalisés	37	12

III. Rémunération et carrière

A. Salaires nets mensuels moyens (salaires du 01.01.2022 au 31.12.22)

Les salaires ne sont pas réévalués en équivalent temps plein.

		cat A	cat B	cat C	ensemble
Femmes	1 ^{er} décile	2 076 €	1 326 €	1 173 €	1 326 €
	moyenne	2 878 €	1 821 €	1 606 €	1 857 €
	9 ^{ème} décile	4 229 €	2 351 €	1 942 €	2 535 €
Hommes	1 ^{er} décile	2 015 €	1 066 €	1 537 €	1 528 €
	moyenne	3 374 €	1 874 €	1 949 €	2 164 €
	9 ^{ème} décile	4 554 €	2 536 €	2 431 €	3 173 €

*le premier décile est le salaire au-dessous duquel se situent 10 % des salaires

**le 9ème décile est le salaire au-dessus duquel se situent 10% des salaires

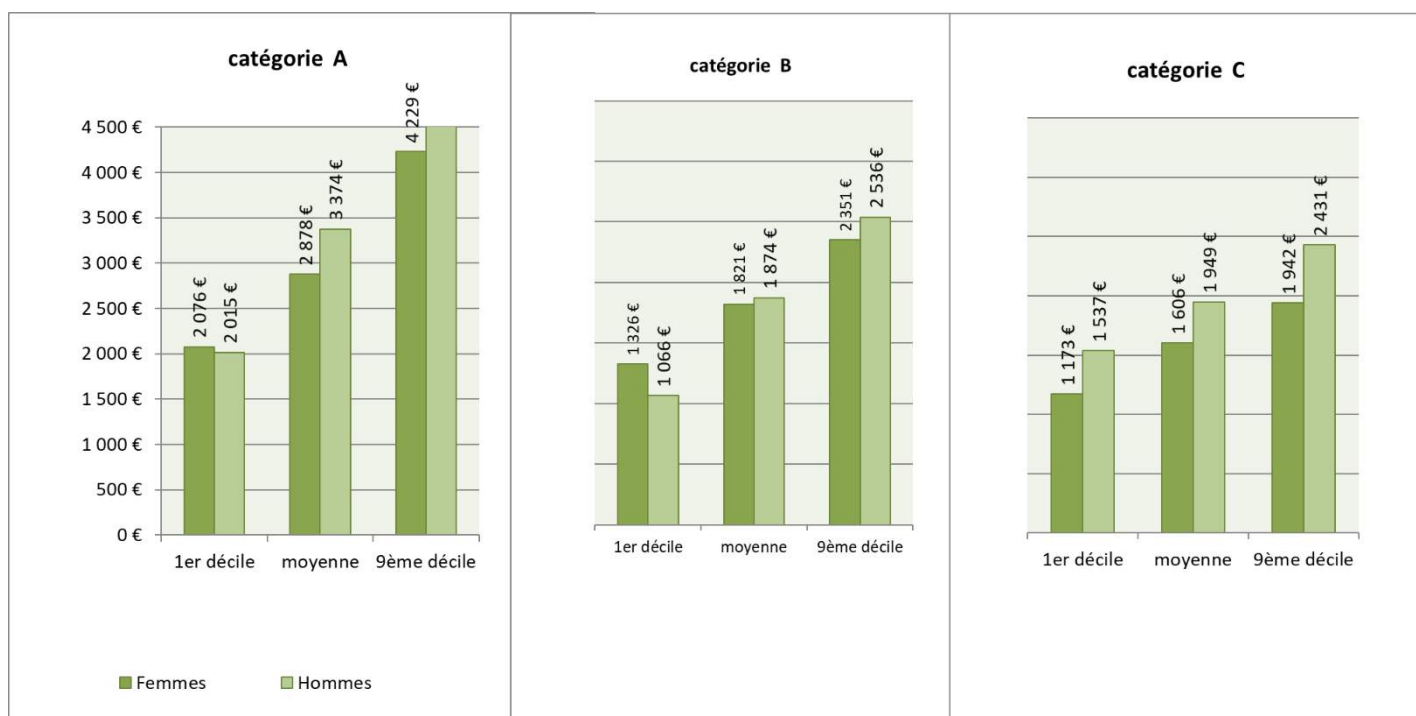
A l'échelle nationale, dans la FPT, la rémunération moyenne nette mensuelle en ETP, est de :

*Femmes : 1 813 € / Hommes : 1 998 €
soit une différence de 185 € (les hommes gagnent 9 % de plus que les femmes)*

Source: DGAFF, chiffres clés de l'égalité pro 2017

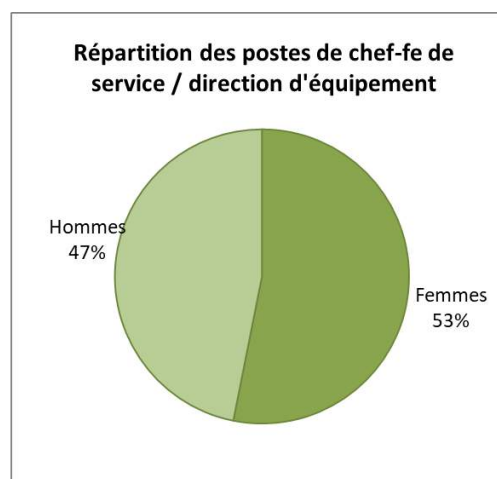
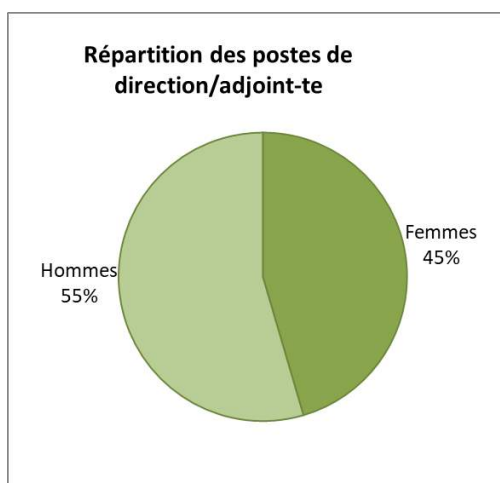


Sur la totalité des agents, la rémunération nette moyenne mensuelle masculine reste supérieure à celle des femmes. Comme en 2021, cet écart est constaté sur le 9^{ème} décile puisqu'il existe un différentiel de 638 € entre les femmes et les hommes les mieux rémunérés de la collectivité.



B. Répartition des femmes et des hommes sur les emplois à responsabilité

	Femmes	Hommes	Total
emplois fonctionnels	0	2	2
postes de direction/adjoint-te	5	6	11
postes de chef-fe de service / direction d'équipement/adj chef de service	17	15	32
Total	22	23	45

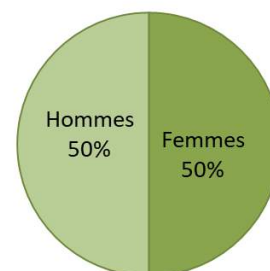


Le constat global est identique à celui des années précédentes. Les emplois fonctionnels sont occupés par des hommes, alors que la part des femmes sur ces emplois est de 36 % dans les intercommunalités de 100 à 349 agents, selon les Données sociales 2017. Les postes de responsable de direction ou d'équipements et encadrants de proximité sont occupés de façon paritaire.

C. Répartition des femmes et des hommes en catégorie A

Catégorie A par filière	Femmes	Hommes	Total
administrative	8	12	20
technique	1	3	4
culturelle	2	0	2
sociale	0	0	0
sportive	0	1	1
police	0	0	0
médico-sociale	5	0	5
Total	16	16	32

Répartition femmes-hommes
cadres A - toutes filières



Au sein de Flers Agglo, la répartition femmes/hommes en catégorie A est plus favorable aux hommes dans la filière administrative. La filière culturelle est entièrement dirigée par des femmes. On note la tendance inverse dans la filière sportive. Dans la filière technique, les hommes restent majoritaires. Les statistiques restent identiques aux données de 2021.

D. Avancements de grade

Au choix :

CATEGORIE	Au choix GRADE AVANCEMENT	PROMOUVABLES		PROMUS	
		FEMME	HOMME	FEMME	HOMME
A	Attaché hors classe	1	2	0	1
	Conseiller des APS principal	0	1	0	1
B	Rédacteur principal de 1ère classe	2	0	1	0
	Assistant d'enseignement artistique principal de 1ère classe	0	2	0	1
	Assistant conservation principal 2ème classe	1	0	1	0
C	Adjoint administratif principal 2ème classe	2	0	1	0
				1	0
	Adjoint administratif principal 1ère classe	3	0	1	0
				1	0
	Adjoint du patrimoine principal 1ère classe	3	1	1	0
TOTAL		11	4	7	3

Après sélection par examen professionnel :

CATEGORIE	GRADE AVANCEMENT	PROMUS	
		FEMME	HOMME
B	Technicien principal 1ère classe		1
C	Adjoint d'animation principal 2ème classe	1	
			1
	Adjoint technique principal de 2ème classe	1	
TOTAL		2	3

E. Promotions internes

CATEGORIE	Grade	PROPOSES		PROMUS	
		FEMME	HOMME	FEMME	HOMME
A	Attaché	2	2	0	1
	Ingénieur	0	1	0	0
	Bibliothécaire	1	0	0	0
B	Rédacteur et rédacteur P2	2	0	0	0
C	Agent maitrise	0	6	0	6
TOTAL		5	9	0	7

IV. Articulation vie professionnelle – vie privée

A. Répartition temps complet / non complet

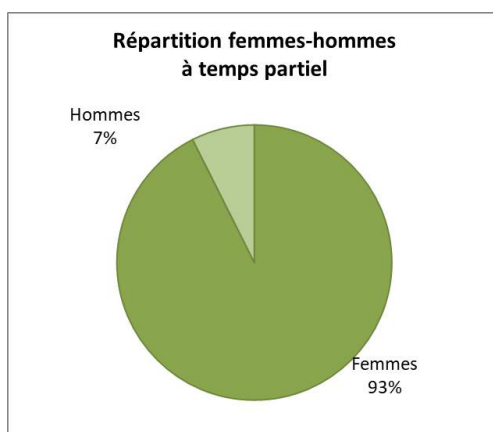
	Femmes	Hommes	% F	% H
Congé parental	0	0	0%	0%
Temps complet	96	92	72%	91%
Temps non complet	13	7	10%	7%
Temps partiel	25	2	18%	2%
Total	134	101	100%	100%

Sur le thème du temps de travail, les données restent similaires par rapport à 2021. Cette tendance s'explique notamment par les recrutements et la réintégration d'agents à temps complet. 72% des femmes et 91% des hommes travaillent à temps complet, contre 72% et 93% en 2021. Par ailleurs, 10% des femmes occupent un poste à temps non complet sur la totalité de la population féminine, ce qui est nettement inférieur à la tendance relevée pour les intercommunalités de 100 à 349 agents (29.8%).

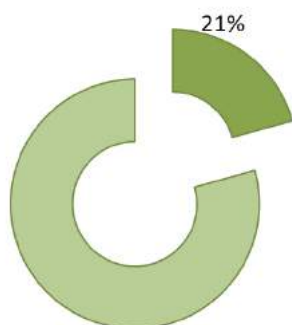
Cependant, en proportion, le travail à temps partiel et à temps non complet concerne davantage les femmes. Notons que le travail à temps non complet peut être subi (contrairement au temps partiel qui est choisi) ce qui peut engendrer une certaine précarisation sociale.

B. Répartition des femmes et des hommes sur le temps partiel

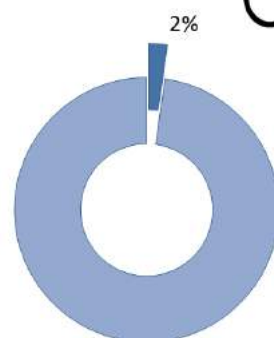
Catégorie	Temps de travail	Femmes	Hommes
A	Temps partiel	2	0
	Temps complet	14	16
	Total	16	16
B	Temps partiel	12	1
	Temps complet	35	24
	Total	47	25
C	Temps partiel	11	1
	Temps complet	47	52
	Total	58	53
Total	Temps partiel	25	2
	Temps complet	96	92
	Total	121	94



Part des femmes travaillant à temps partiel



Part des hommes travaillant à temps partiel



On constate que sur l'ensemble du personnel Flers Agglo positionné sur des postes à temps complet, 21% des femmes et 2% des hommes sont à temps partiel.

On observe les mêmes tendances par catégorie : les femmes sont plus nombreuses à travailler à temps partiel. Par ailleurs, le nombre de temps partiel est stable.

Sur le nombre total des femmes en poste sur un emploi permanent, la part des femmes à temps partiel est de 18%. Ce taux est 2 fois plus élevé que la moyenne nationale pour les intercommunalités de 100 à 349 agents (9.6%).

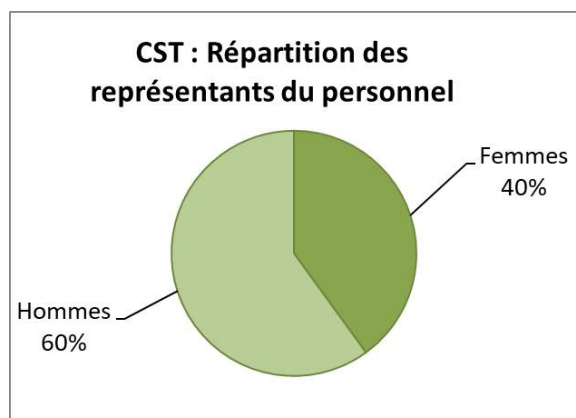
C. Congé parental

Au 31/12/2022, aucun agent ne se trouve en congé parental.

V. Représentativité - Dialogue social

A. Part des femmes et des hommes (titulaires et suppléants) au sein du Comité social Territorial (CST)

	Femmes		Hommes		Total
	Titulaires	Suppléantes	Titulaires	Suppléants	
Représentants de la collectivité	3	2	2	3	10
Représentants du personnel	3	1	2	4	10
Total	6	3	4	7	20



B. Part des femmes et des hommes (titulaires et suppléants) au sein de la formation spécialisée

La composition de la formation spécialisée sera connue début 2023 suite aux élections professionnelles du 8 décembre 2022.

VI. Actions mises en œuvre en matière de ressources humaines

Axe			Objectif à atteindre	Actions	Indicateur	Calendrier de mise en œuvre
1	Evaluer, prévenir et, le cas échéant, traiter les écarts de rémunération entre les femmes et les hommes	1	Analyses sexuées des données sociales disponibles (voir bilan social). Rendre visible les inégalités	Dresser des bilans Présentation des données au comité technique (Comité social territorial) Améliorer le diagnostic et l'analyse des données et en tirer des actions correctives	Présentation du bilan en CT	Analyse initiale +Chaque année
2	Garantir l'égal accès des femmes et des hommes aux corps, cadres d'emplois, grades et emplois de la fonction publique	1	Recruter sans discriminer / Lutter contre les "clichés"	Analyser objectivement des CV sans écarter des candidats en raison de leur sexe, de leur âge ou du lieu de résidence	Elaboration systématique des bilans de recrutement	En continu
				Ne pas décider sous l'égide d'une appartenance à un sexe déterminé (<i>sauf quotas expressément prévus par les textes</i>)		En continu
				Etre sensibilisé par les accès aux hommes et aux femmes dans les métiers peu ou non mixtes, à compétences égales		En continu
				Convaincre les encadrants et les agents de la nécessaire mixité des équipes et de la richesse professionnelle qui émane d'une équipe diversifiée. Lutter contre les stéréotypes	Taux d'encadrants informés/formés	Formations de sensibilisation de sept à nov 2022
		2	Faciliter la mobilité interne	Lancer une publicité systématique des offres d'emploi s'ouvrant au sein des deux collectivités mutualisées (Ville de Flers et Flers Agglo).	Taux d'appel à candidatures internes	En continu
		3	Garantir un poste de travail adapté	Prendre en compte les capacités physiques des agents et aménager les postes si nécessaire	Suivi DmRH pôle santé au travail / N+1	En continu
				Réduire la pénibilité physique des postes de travail et améliorer leur ergonomie, ce		En continu

Axe		Objectif à atteindre	Actions	Indicateur	Calendrier de mise en œuvre
			qui contribue à les rendre plus attractifs, tout en améliorant les conditions de travail de l'ensemble des salariés, femmes et hommes		
			Renforcer le suivi par la Médecine de Prévention (MP) des analyses de poste (ergonomie...) et mettre en œuvre les préconisations (achat de matériel, postures...)		En continu
		4	Accompagner les dispositifs de formation personnelle (VAE, Bilan de compétences, préparation aux concours) pour les femmes et les hommes.	Nombre de dispositifs sollicités par an	En continu
			Faciliter les droits à la formation professionnelle, y compris pour le personnel en temps partiel ou temps non complet.	Nombre de jours de formation/an	En continu
3	Favoriser l'articulation entre activité professionnelle et vie personnelle et familiale	1	Accorder, sous réserve des nécessités de service, les demandes de temps partiel sur autorisation (Hommes et Femmes)	Taux d'avis favorable	En continu
			Favoriser, selon les situations, les remplacements durant les congés parentaux. Ce système garantit la continuité de service et ainsi ne pèse pas sur la décision de l'agent qui pourrait ressentir une réticence à s'absenter du service.	Nombre de congés parentaux et taux de remplacement	En continu
		2	Développer avec le CNFPT les formations à distance (processus dématérialisé).	Taux de formation à distance	En continu
			Développer les formations « en intra » ou inter-établissement en « unions », c'est-à-dire dispensées par un intervenant extérieur qui se déplace sur site, et ainsi éviter le refus de formation en raison de déplacements	Taux de formation sur site	En continu

Axe		Objectif à atteindre	Actions	Indicateur	Calendrier de mise en œuvre
			longs et générant des problématiques personnelles (garde enfants...)		
		3	Connaître ses droits Informier : - les agents enceintes (et allaitantes) sur leurs droits (autorisations d'absence, aménagement d'horaire, possibilité d'allaitement...) - les agents pouvant bénéficier d'un congé paternité	Nombre de courriers/entretien par rapport au nombre d'agents concernés	En continu
4	Prévenir et traiter les discriminations, les actes de violence, de harcèlement moral ou sexuel ainsi que les agissements sexistes	1	Mettre en place et renforcer les procédures de protection des agents (procédures agressions, accidents...) suivies par le CHSCT	Nombre de procédures vivantes	En continu
		2	Exercer son droit Mettre en place un dispositif de signalement des actes de violence, de discrimination, de harcèlement et d'agissements sexistes dans la fonction publique introduit par le décret n°2020-256 du 13 mars 2020	Dispositif actif	Depuis 2021
		3	Rendre visible le travail féminin/masculin Encourager la féminisation/masculinisation du vocabulaire, notamment en matière de description de poste, en respectant les règles de la langue française	Nombre d'avis de recrutement concernés	En continu
		4	Connaître ses droits S'appuyer sur le nouveau module portail agent pour diffuser de l'information directement auprès des agents	Nombre de visites sur le site	Déploiement depuis 2021
		5	Réaliser des actions de sensibilisation auprès des agents sur la prévention et la lutte contre les agissements sexistes	Nombre d'agents sensibilisés/an	Formations de sensibilisation de sept à nov 2022
		6	Equité en matière d'évaluation Garantir une procédure d'évaluation annuelle commune à l'ensemble des agents, basée sur une grille d'analyse objectivée et laissant une place importante à l'écoute et à l'échange	DmRH + N+1	En continu

Partie 2 : Politique menée par Flers Agglo en matière d'égalité entre les femmes et les hommes – Volet territorial

Le décret n°2015-761 du 24 juin 2015 fixe le contenu du rapport qui comporte deux volets. La première partie du présent rapport présente le volet interne relatif à la politique de ressources humaines. Cette seconde partie s'attache à présenter le volet territorial qui concerne les politiques d'égalité menées sur le territoire de Flers Agglo.

Ces politiques d'égalité sont définies au sein de l'article 1^{er} de la loi n°2014-873 du 4 août 2014 pour l'égalité réelle entre les femmes et les hommes. Ces politiques comportent notamment :

- Des actions de prévention et de protection permettant de lutter contre les violences faites aux femmes et les atteintes à leur dignité
- Des actions destinées à prévenir et à lutter contre les stéréotypes sexistes
- Des actions tendant à favoriser une meilleure articulation des temps de vie et un partage équilibré des responsabilités parentales
- ...

I. Présentation générale de la collectivité

FLERS AGGLO est un Etablissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI) créé en 2000 (sous l'ancienne dénomination de Communauté d'Agglomération du Pays de Flers, dite CAPF), faisant suite à la Communauté de Villes du Pays de Flers créée en 1994.

Au 1^{er} janvier 2017, le territoire intercommunal s'est étendu faisant passer l'agglomération de 25 communes à 42.

Les compétences l'agglomération sont actuellement les suivantes :

- **Compétences obligatoires :**
 - Développement économique
 - Aménagement de l'espace communautaire
 - Equilibre social de l'habitat
 - Politique de la Ville
 - Accueil des gens du voyage
 - Collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés
- **Compétences optionnelles :**
 - Eau
 - Assainissement
 - Protection et mise en valeur de l'environnement et du cadre de vie
 - Construction, aménagement, entretien et gestion d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire
 - Création et gestion de maisons de services au public
- **Compétences facultatives :**
 - Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations
 - Voirie
 - Enseignement privé
 - Enseignement supérieur
 - Archives
 - Contributions financières au C.A.S.D.I.S. de l'Orne
 - Petite enfance – Jeunesse – Famille
 - Centre de loisirs sans hébergement (CLSH – Accueil collectif de mineurs)
 - Actions et aides éducatives
 - Jeunesse Hors CLSH
 - Soutien à la parentalité
 - Urbanisme
 - Aménagement numérique du territoire
 - Santé des populations et démographie médicale
 - Développement de l'animation territoriale
 - Actions en faveur du développement des itinéraires de randonnées et des pistes cyclables
 - Publics rencontrant des difficultés d'accès à l'emploi
 - Aménagement des centre-villes et des centres bourgs
 - Equipements sportifs

L'administration territoriale de l'agglomération s'inscrit dans le cadre d'un organigramme mutualisé entre l'EPCI et la Ville de Flers, qui décline 13 directions réparties en 5 pôles :

- Le Pôle de Développement du Territoire, avec les directions de l'Aménagement et de l'Attractivité du Territoire ;
- Le Pôle des Services à la Population, avec les directions du Développement Social Local, des Services au Public et de la Solidarité ;
- Le Pôle Culture, avec la direction de la Culture ;

- Le Pôle des Services Techniques, avec les directions des Espaces Publics, du Patrimoine et des Sports et de l'Eau et l'Assainissement ;
- Le Pôle des Services d'appui, avec les directions de l'Administration Générale et des Marchés Publics, des Ressources Humaines, des Finances et des Systèmes d'Informations.

Le 1^{er} décembre 2018, une première refonte du Pôle des Services à la Population et plus particulièrement de l'ex Direction de la Cohésion Sociale avait généré une nouvelle organisation articulée autour de la création :

- D'une Direction de la Rénovation Urbaine
- D'une Cellule d'Ingénierie Politique de la Ville
- D'une Direction des Espaces d'Accueil Educatif et Social

L'extension du 1^{er} janvier 2017 avait fortement impacté l'ex Direction de la Cohésion Sociale, notamment par la multiplication de missions opérationnelles et l'intégration de nouveaux équipements à prendre en charge. Il s'avérait donc nécessaire de revenir aux fondamentaux en distinguant services d'ingénierie et direction opérationnelle.

Aux 13 directions mentionnées ci-dessus, il convient donc d'ajouter la Direction de la Rénovation Urbaine directement rattachée à la Direction Générale, soit un total de 15 directions.

L'organisation mise en place au 1^{er} décembre 2018 a été complétée par de nouvelles évolutions prenant effet au 1^{er} mai 2021. Ainsi, les composantes de la Cellule d'Ingénierie Politique de la Ville ont été réaffectées au sein des directions des Services au Public et de l'Attractivité du Territoire. Enfin la Direction des Espaces d'Accueil Educatif et Social est devenue la Direction du Développement Social Local.

II. Refonte de la Direction de la Cohésion Sociale

Les objectifs poursuivis par l'ex Direction de la Cohésion Sociale (développement de solidarités au sein d'un quartier, d'un territoire ou d'une société afin de tenter de réduire au maximum l'exclusion sociale) le sont désormais dans le cadre de la nouvelle organisation définie ci-dessus.

De ce fait, la mise en œuvre des politiques contractuelles est portée à la fois par la Direction de la Rénovation urbaine (Projet de Rénovation Urbaine) ainsi que par la Direction du Développement Social Local (Contrat de Ville). Ces politiques sont fléchées en direction des quartiers prioritaires de la politique de la ville, dont l'objet est de réduire les disparités sur ces territoires de ségrégation en veillant à favoriser le bon fonctionnement de ces quartiers.

Au-delà du Contrat de Ville, la Direction du Développement Social Local assure la prise en charge de politiques publiques, autour de projets communs (Contrat Enfance Jeunesse, Projet Educatif, Projet Famille...), dans le champ de la petite enfance, de la jeunesse et de la famille en veillant à apporter une réponse adaptée aux besoins des familles et de leurs enfants. L'animation et l'éducation citoyenne, la vie associative et la participation des habitants viennent compléter le portefeuille de cette direction qui veille à développer le mieux vivre ensemble et la mixité sociale.

Enfin, il convient de souligner que la Direction du Développement Social Local agit également en direction de groupes vulnérables en créant des espaces de rencontres et d'initiatives au sein des maisons d'activités agréées « centre social » tout en veillant à assurer l'égalité des chances de tous. Cette même direction assume désormais également la gestion des équipements et des services œuvrant dans le champ de l'hébergement spécifique (jeunes, gens du voyage) en veillant à y garantir l'accès des publics socialement fragilisés.

Le traitement de la précarité et du chômage, facteurs de l'exclusion sociale, sont immanquablement travaillés dans le cadre de la nouvelle organisation exposée ci-dessus, mais sont également appréhendés par d'autres directions (Direction de l'Attractivité du Territoire et Direction de la Solidarité).

A. Le Contrat de Ville de Flers Agglo

La loi n°2014-173 du 21 février 2014 dite « Loi de programmation pour la ville et la cohésion sociale » a refondu la Politique de la Ville afin de renforcer sa lisibilité, sa cohérence et son efficacité sur une géographie prioritaire resserrée. Cette refonte a introduit une nouvelle contractualisation à compter de l'année 2015 : le Contrat de Ville.

Le Contrat de Ville de Flers Agglo (période 2015-2020) a été signé le 3 juillet 2015 et mobilise un partenariat élargi. Il s'appuie sur trois priorités :

- Un pilier « cohésion sociale »
- Un pilier « cadre de vie et renouvellement urbain »
- Un pilier « développement de l'activité économique et de l'emploi »

Au-delà de ces trois priorités, trois axes transversaux sont mis en avant :

- La jeunesse
- **La promotion de l'égalité Femme/Homme**
- La lutte contre les discriminations

Concernant l'axe transversal « promotion de l'égalité Femme/Homme », la convention cadre du Contrat de Ville de Flers Agglo fait le constat que dans les quartiers prioritaires de la Politique de la Ville, l'égalité entre les femmes et les hommes peine encore à devenir une réalité, dans un contexte marqué par la précarité, l'isolement, les freins à la mobilité sociales et géographique et les préjugés persistants. Par ailleurs, les différences de traitement sont particulièrement marquées dans les domaines de l'emploi et de l'activité économique : taux d'emploi moindre des femmes (41,8 % sur l'IRIS Benardière-Saint Michel, 30,3 % sur l'IRIS La Géroudière, quand il est en moyenne sur la ville-centre de 50,2 % et de 61,2 % pour les hommes), emplois plus précaires (46,7 % des femmes de La Géroudière occupent un emploi précaire quand ils ne sont que 3,9 % chez les hommes)... Les chiffres publiés en décembre 2018 au sein des « fiches repères » de l'observatoire régional des quartiers normands confirment à nouveau la persistance de ces disparités.

Les principaux enjeux repérés au sein de la convention cadre du Contrat de Ville sont :

- Lutte contre les stéréotypes (orientation, choix professionnels ou d'activités)
- Promotion de la mixité dans les activités et actions
- Soutien au développement des pratiques sportives féminines
- Accompagnement des victimes de discriminations sexistes
- Sécurisation de la place des femmes dans l'espace public (marches exploratoires...)
- Levée des freins à l'emploi des femmes, notamment des cheffes de familles monoparentales (modes de garde, par exemple) et des femmes qui, après avoir élevé leurs enfants, rencontrent de grandes difficultés à s'insérer professionnellement

Conformément à la note technique du 07/08/2019 du Ministère de la cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales, l'appel à projets 2023 du Contrat de Ville de Flers Agglo, lancé le 17 octobre 2022, a intégré la prise en compte de l'égalité entre les femmes et les hommes comme critère d'instruction partenariale. Il est en effet demandé aux porteurs de projets d'intégrer cette dimension dans leur diagnostic de projet, de travailler la parité dans le déroulé de ce dernier ainsi que de souligner si les professionnels et les bénévoles ont été sensibilisés ou bien formés à la question d'égalité.

En ce sens, le recours à ce critère d'instruction dans l'appel à projets 2023 du Contrat de Ville de Flers Agglo, permet de prendre en compte l'expérimentation proposée dans la note technique du 07/08/2019 à savoir, la mise en place d'un budget intégrant l'égalité entre les femmes et les hommes appliqué au programme 147 Politique de la ville.

B. La Stratégie Territoriale de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (STSPD)

La STSPD de Flers Agglo remplace l'ancien Contrat Local de Sécurité (CLS) datant de 1998, avec, là aussi, une forte dimension partenariale. Cette STSPD recouvre une programmation d'actions s'attachant à prendre en compte trois priorités :

- Actions à l'intention des jeunes exposés à la délinquance

- Actions pour la prévention des violences faites aux femmes, des violences intrafamiliales et l'aide aux victimes
- Actions pour améliorer la tranquillité publique

La STSPD de Flers Agglo a été signée le 25 septembre 2015 et constitue une annexe du Contrat de Ville de Flers Agglo. En effet, la prévention de la délinquance et la tranquillité publique constituent l'axe 5 du pilier « cohésion sociale ».

La STSPD de Flers Agglo mentionne diverses actions pour la prévention des violences faites aux femmes, des violences intrafamiliales et l'aide aux victimes :

- Accueillir, informer, orienter et accompagner les publics victimes de violences
- Animer une antenne de justice
- Prévenir les violences faites aux femmes par des temps forts (semaine de la prévention...)
- Développer des actions direction des victimes (groupes de paroles...)
- Mettre en place des marches exploratoires impliquant les femmes et concourant à réduire notamment le sentiment d'insécurité

1. Accueillir, informer, orienter et accompagner les publics victimes de violences

Cette action est portée par le CIDFF (Centre d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles) qui a vocation à déployer cette dernière à l'échelle départementale incluant logiquement le territoire de Flers Agglo. Son activité est basée sur 3 axes: accès au droit / citoyenneté, respect, égalité / lutte contre violences sexistes.

L'année 2022 a été marquée par le départ d'une juriste ainsi que l'absence de la deuxième juriste durant trois mois. Des recrutements ont été engagés en ce sens. Pour autant, le CIDFF a réussi à maintenir son activité. Le prévisionnel au 31 décembre 2022 indique 154 permanences sur le territoire de Flers Agglo (données consolidées au 21/10/2022).

Sur l'axe 1 : à ce jour 121 permanences ont été réalisées par le pôle juridique sur le territoire permettant de recevoir 427 personnes (+5% par rapport à 2021) résidant sur le territoire de Flers Agglo dont 25 personnes issues des QPV de Flers.

Les demandes sont en lien avec le droit de la famille (pensions alimentaires, difficultés relationnelles au sein du couple ou entre parents séparés, droit de visite et d'hébergement, médiation familiale, droits des étrangers...).

Il est à noter que Flers Agglo représente, en 2022, 1/3 des nouveaux dossiers ouverts par le CIDFF sur le département pour des violences au sein du couple soit une centaine de dossiers de violences intrafamiliales.

L'axe 2 a été couvert par la mise en place de :

- 8 interventions en actions collectives en direction du public adulte (Mission Locale, INFREP, ACAT, maisons d'activités, Fourmis Vertes) soit 62 adultes sensibilisés.
- 10 interventions auprès d'élèves de collèges et lycées soit 89 élèves sensibilisés.
- 2 interventions auprès de BTS soit 23 étudiants sensibilisés.

Ces temps d'échanges organisés sur le territoire de Flers Agglo ont permis de sensibiliser 174 personnes (adultes et adolescents) à la prévention des violences sexistes et sexuelles, aux violences au sein du couple, à l'égalité et au respect mutuel soit une augmentation de 270% au 21/10/2022 par rapport à l'année entière 2021.

Enfin l'axe 3 a permis, via le service d'aide aux victimes du CIDFF, d'accompagner 153 personnes victimes de violences (57 personnes en 2021 soit +168%) en leur proposant un double accompagnement, à la fois juridique et psychologique.

2. Animer une antenne de justice

Cette action est portée par l'ACJM (Association pour l'Aide aux victimes, la Citoyenneté, la Justice et la Médiation). Son activité s'appuie sur deux services, un service de soutien et de prévention judiciaire et un service d'aide aux victimes et d'accès aux droits. Flers Agglo met à disposition de l'association une pièce au sein de la maison d'activités Emile Halbout permettant des présences hebdomadaires assurées par un professionnel de l'ACJM. Dans ce cadre, sont reçus des majeurs et des mineurs.

En 2022 (données consolidées au 31/10/2022), 239 entretiens dont 36 auprès de femmes (327 entretiens dont 69 auprès de femmes en 2021) ont été réalisés au sein de cette antenne dont 21 au bénéfice de personnes résidant sur le territoire de Flers Agglo (47 en 2021). A fin octobre 2022, 26 permanences à Flers. Il est à noter que certaines permanences n'ont pu être assurées compte-tenu des différentes absences de salariés. Un renforcement du personnel a été opéré en juin 2022, puis de nouveau en novembre 2022.

Cette action ne vise pas directement les femmes mais les victimes de façon plus générale, toutefois l'ACJM précise que les victimes reçues sont majoritairement les femmes. Il convient de souligner qu'en 2022 la part des femmes reçues et accompagnées par l'association représente 20,33% de son activité (près de 21% en 2021 et 2020, 22% en 2019 et 21% en 2018). Ce chiffre permet d'indiquer une tendance mais reste lié à la période de référence.

3. Prévenir les violences faites aux femmes par des temps forts (semaine de la prévention...)

Dans le cadre de la journée internationale de lutte contre toutes les formes de violences faites aux femmes le 25 novembre, a été organisée du 23 au 27 novembre 2015 à Flers, la semaine de prévention des violences faites aux femmes. L'organisation de cette semaine a mobilisé les services de l'Etat, le Conseil Départemental, Flers Agglo ainsi que le tissu associatif permettant de sensibiliser 2 200 personnes.

Tout au long de cette semaine, diverses actions ont été organisées sur les thèmes élargis du sexisme ordinaire, du respect entre les femmes et les hommes et de la place fondamentale des femmes dans notre société. Ces actions ont pris la forme :

- d'un concours d'affiches pour les établissements scolaires, les associations et les structures d'insertion
- de sessions de sensibilisation au respect entre les filles et les garçons (établissements scolaires, associations spécialisées...)
- d'ateliers spécifiques dans les centres socioculturels
- de permanences de professionnels
- de ciné-débats
- de conférences proposées aux professionnels
- de manifestations culturelles pour le grand public (ciné-débat, pièce de théâtre-débat)
- d'expositions

La STSPD de Flers Agglo précise que ce type d'action peut être développé et adapté tant sur la forme que sur le fond.

En 2019, Flers a de nouveau accueilli du 25 au 29 novembre cette manifestation portée par l'association l'Etape. Toutefois, cette semaine n'était pas uniquement dédiée à la prévention des violences faites aux femmes mais abordait une thématique plus large qu'est l'égalité entre les femmes et les hommes pour une parfaite adéquation avec les orientations nationales.

Cette semaine a été ponctuée par différents temps à destination tant des professionnels, des scolaires que du grand public comme :

- Une conférence interinstitutionnelle « Impacts des violences conjugales sur les enfants exposés » avec tables rondes et une conférence décalée « Le consentement » avec débat
- Deux pièces de théâtre « Perce neige et les trois ogresses » et « Je suis au TOP » de Blandine Metayer
- Des expositions photos « Histoires d'elles » et « Tous mes droits d'enfants »
- Des ateliers autour d'un mur d'expression, de jeux, de créatrices...
- Une initiation avec un parcours vélo et une démonstration de l'équipe féminine du FC Flers
- Des scènes ouvertes avec des artistes femmes « Toutes en scène! »

- Une séance d'information de la CAF « Un congé parental pour le père et la mère c'est possible! »
- Une présentation de la DIRECCTE sur les obligations légales des entreprises
- Une intervention du cabinet Stuart et Spencer « Egalité professionnelle : plafond de verre » et d'AEF Normandie « Coaching de femmes »

Le bilan effectué de cette seconde édition montre que plus de 2200 personnes ont été sensibilisées lors de cette semaine. Il permet, par ailleurs, de souligner la satisfaction générale des participants et des intervenants pour la conférence interinstitutionnelle de la journée d'ouverture ainsi que le succès de la journée dédiée à la place des femmes dans l'espace public, menée au sein de la maison d'activités Emile Halbout. Il est à noter, le lien effectué, entre cette journée consacrée à la place des femmes au sein de l'espace public et les marches exploratoires initiées sur le territoire (voir point 5). En effet, lors de la marche relative au quartier Saint Sauveur, et plus particulièrement lors de l'arrêt effectué au niveau du parc urbain, les femmes avaient émis le souhait qu'une action soit mise en place afin de développer leur présence dans les espaces de loisirs. Cette recherche de transversalité et de continuité, permet d'éviter les fonctionnements en silos et d'apporter du sens aux différentes actions entreprises.

La semaine de l'égalité entre les femmes et les hommes a, à nouveau, cette année été déployée sur le territoire de Flers Agglo (La Ferté-Macé) du 22 au 27 novembre 2021. Cette manifestation a pour objectif d'aborder les problématiques des stéréotypes, des discriminations, des violences intrafamiliales afin d'impulser une dynamique locale et engager diverses actions.

Deux thématiques sont retenues pour cette édition, les femmes et le sport et les femmes et la ruralité. La

programmation de cette semaine est construite sur :

- Une rencontre sur le thème « Violences sexistes et sexuelles dans le sport : repérer pour prévenir ces violences » à destination des professionnels
- Un théâtre-débat « Noémie, Fatima, Maëlys et les autres », pour les élèves du lycée Flora Tristan
- Des ciné-débats « Slalom », « Les joueuses #pas là pour danser », « We want sexe equality » et « La terre des hommes » pour le grand public
- Un quiz, des jeux et une exposition « L'égalité s'invite à la Parent'aise du jeu : l'égalité ça s'apprend » pour le grand public
- Une séance de sensibilisation « La mixité des métiers et l'égalité entre les filles et les garçons » pour les élèves de 4^{ème} du collège Jacques Brel
- Un stand d'information du CIDFF sur les violences faites aux femmes pour le grand public
- La visite de l'entreprise Manuvit
- Des tables rondes « Les filles en milieu rural : qu'est ce qui conditionne leur orientation professionnelle ? »
- Une initiation au Krav Maga (technique de self défense pour les femmes)
- Une formation « femmes dirigeantes sportives »

Ainsi, le territoire s'est mobilisé à de multiples reprises depuis 2015 pour décliner localement ce temps fort. Flers Agglo poursuivra son engagement à l'avenir par l'intermédiaire de cette semaine dédiée ou bien à travers toute action jugée appropriée pour mettre en lumière ces questions.

4. Développer des actions en direction des victimes (groupes de paroles...)

Des groupes de paroles ont été mis en place sur le territoire, à Flers, dès 2014 par le CIDFF, permettant d'apporter une écoute et un soutien aux personnes victimes de violences, après une analyse de la situation et des besoins de la personne.

Au 21/10/2022, 39 femmes (+34% face à 2021) ont été reçues en entretien individuel par la psychologue du CIDFF, soit 104 entretiens (+116% face à 2021).

Ces groupes permettent de :

- proposer des espaces d'écoute, de parole et d'échange pour comprendre et décrypter le processus des violences
- restaurer la confiance en soi
- partager des expériences de la vie quotidienne et de recréer du lien

- sortir de l'isolement, de la culpabilité, de retrouver une autonomie et développer ses compétences psychosociales

Ces groupes ont lieu deux fois par mois. Ils sont encadrés par deux salariées du CIDFF (psychologue et juriste).

En 2022 (données consolidées au 21/10/2022), 7 groupes de paroles ont été organisés, 11 femmes (+175% face à 2021) en ont bénéficié pour un total de 51 participations (+200% face à 2021).

5. Mettre en place des marches exploratoires impliquant les femmes et concourant à réduire notamment le sentiment d'insécurité

Une femme sur trois éprouve un sentiment d'insécurité dans son quartier (contre 1/5 dans les agglomérations environnantes). Ceci a pour conséquence la mise en place de stratégies d'évitement et de désertion des espaces publics, de ce fait les femmes restreignent leurs activités et leurs participations à la vie collective. Le sentiment d'insécurité s'avère être régulièrement mis en avant dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville de Flers (QPV).

De ce fait, Flers Agglo a fait le choix d'engager la réalisation de marches exploratoires, portées par le CIDFF, en lien étroit avec les partenaires et le Conseil Citoyens. Ces marches ont mobilisé un public mixte mais avec une large majorité de femmes :

- réunions de présentations aux habitants (18 femmes / 9 hommes)
- marches exploratoires (16 femmes / 6 hommes)
- réunions de restitutions aux habitants (10 femmes / 4 hommes)
- réunion de préparation à la restitution finale (8 femmes / 5 hommes)

- ...

Il convient de préciser que le recours à des groupes mixtes était une proposition des professionnels, mais partagée par les habitants, le but recherché étant de croiser les points de vue, les ressentis...

Les femmes ont donc activement participé à tout le processus de mise en place des marches exploratoires. Trois marches ont été réalisées en juin et octobre 2018 (Saint Michel, Saint Sauveur, Pont-Féron). Cette participation dans la durée, a permis de recueillir leurs points de vue à différentes étapes de l'action mais également de rassembler leurs propositions d'actions correctrices pour endiguer les problématiques observées. Cela s'est traduit par 68 souhaits d'actions qui ont été discutés avec les professionnels, certaines propositions n'ont pas été jugées prioritaires, les autres seront mises en œuvre selon un échéancier adapté et cohérent (court, moyen et long termes).

« L'expertise d'usage » des femmes s'avère précieuse, les observations formulées n'étant pas toujours « attendues ».

Les marches exploratoires permettent de poursuivre plusieurs objectifs :

- Evaluer la sécurité et la qualité du cadre de vie des QPV de Flers
- Rendre les QPV plus sûrs et accessibles à tous, en réduisant le sentiment d'insécurité
- Solliciter l'avis et l'expertise des habitant(e)s en leur confiant l'élaboration d'un diagnostic
- Permettre aux habitant(e)s de contribuer à l'amélioration de leur environnement par des recommandations d'aménagement devant aboutir à des changements concrets
- Adapter de manière constante les aménagements et les dispositifs de sécurité
- Impulser une dynamique locale de participation d'habitant(e)s (contribution aux projets de renouvellement urbain, de GUP, de schéma local de tranquillité publique...)
- Renforcer la place et le rôle des femmes dans la vie locale
- Inciter les habitant(e)s à s'inscrire dans de nouvelles dynamiques participatives (Conseil Citoyens, jardins partagés...)

Cette action a bénéficié d'une évaluation particulièrement positive de la part des habitantes, tant sur la forme que sur le fond. Elles souhaitent que les marches puissent être reconduites à différents moments de l'année et de la journée. Les habitantes apprécient également d'être associées dans la durée, notamment pour pouvoir être informées dans le temps de l'état d'avancement des actions.

Il a été décidé en 2022, lors de la redéfinition des conventions d'abattement de Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties (TFPB) co-construites entre la collectivité, l'Etat et les bailleurs sociaux (Orne Habitat

et Logissia), de reconduire une nouvelle série de marches exploratoires. Ainsi, ces dernières permettront de mettre à jour les diagnostics nécessaires à l'actualisation de la STSPD de Flers Agglo ainsi qu'à la construction du Contrat Local sur les Violences Sexistes et Sexuelles (CLVSS)

C. Le Contrat Local sur les Violences Sexistes et Sexuelles (CLVSS)

La Secrétaire d'Etat chargée de l'égalité entre les femmes et les hommes et de la lutte contre les discriminations attache une grande importance à une déclinaison opérationnelle des engagements pris au niveau national en matière de prévention et de lutte contre les violences sexistes et sexuelles sur les territoires.

Elle souhaite à cet égard que les réponses offertes aux femmes victimes de ces violences soient le plus efficaces possibles, via un partenariat formalisé entre les différents acteurs locaux concernés au sein de « **contrats locaux sur les violences sexistes et sexuelles** », tel qu'annoncé à l'été 2018.

Il s'agit notamment de renforcer cette action partenariale à un niveau infra-départemental (en favorisant le partage d'informations entre les forces de l'ordre, le parquet, les acteurs du champ sanitaire et social, les élus locaux...) afin de repérer le plus en amont possible les femmes victimes de violences et améliorer leur prise en charge via l'organisation d'un maillage opérationnel.

Concrètement, le Contrat Local sur les Violences Sexistes et Sexuelles devra permettre de travailler les actions suivantes :

- Renforcement de la coordination des acteurs
 - Formalisation des rôles et missions des institutions concernées
 - Création d'un réseau pluridisciplinaire de professionnels
 - Désignation de référents « violences faites aux femmes » dans les institutions
 - Adoption du partage d'informations à caractère confidentiel
- Elaboration d'outils et d'actions appuyant la coordination des acteurs
 - Création d'outils de communication type référentiel (contacts, démarches...)
 - Nomination d'un référent au sein des CLSPD/CISPD
 - Organisation de formations en direction des professionnels concernés
- Mise en place d'actions fluidifiant les parcours de sortie des violences
 - Amélioration du repérage et de l'orientation des victimes
 - Adoption de schémas d'organisation internes et propres à chaque acteur
 - Définition de procédures et circuits entre les acteurs devant améliorer l'accueil et le parcours des victimes

Ces modalités d'organisation et d'actions à l'échelon infra-départemental ont d'ores et déjà démontré leur efficacité en s'intégrant à l'architecture des instances locales de prévention de la délinquance (CLSPD/CISPD), qui disposent d'un cadre et des outils ad hoc, notamment via l'échange d'informations confidentielles dans le cadre des groupes thématiques des CLSPD/CISPD.

La nouvelle Stratégie Nationale de Prévention de la Délinquance va ainsi permettre de promouvoir la conclusion et la généralisation des « Contrats Locaux sur les Violences Sexistes et Sexuelles » au sein des STSPD des CLSPD/CISPD (soit au travers d'un axe spécifique d'actions sur ce champ, soit par une annexe dédiée).

Flers Agglo a donc initié cette démarche lors d'un CISPD avec une présentation réalisée par la déléguée départementale aux droits des femmes et à l'égalité. Cette première étape a été suivie d'un travail de diagnostic et d'état des lieux. La réalisation et la diffusion d'un questionnaire, adressé à l'ensemble des acteurs impliqués dans ce champ, est venue compléter ce travail.

Toutefois, la finalisation de ce contrat et sa mise en œuvre ont dû être repoussées. C'est à la rentrée 2022 que la collectivité et la déléguée départementale aux droits des femmes et à l'égalité ont décidé de réimpulser la démarche.

La collectivité a fait le choix de s'appuyer sur un opérateur, à savoir le CIDFF, pour l'épauler dans cette mission. Par ailleurs, elle a été subventionnée par la Direction Régionale aux Droits des Femmes et à l'Egalité pour la mise en œuvre de ce contrat.

Concrètement, une toute première rencontre de lancement est organisée le 2 février 2023 et a pour objectif de présenter aux partenaires la démarche, le diagnostic et l'état des lieux de l'existant à l'échelle locale. Il s'agit également d'engager le travail de co-construction avec les professionnels mobilisés.

D. Projet Territorial de Cohésion Sociale

Dans le cadre du Projet Territorial de Cohésion Sociale, plusieurs associations déposent des demandes de subventions dans tous les champs de compétences couverts par la collectivité : petite enfance, jeunesse, familles, animation, prévention, insertion sociale...

Plusieurs associations œuvrent dans le champ de la prévention et se voient octroyer des subventions pour les actions qu'elles mettent en œuvre sur le territoire de Flers Agglo. Même si les actions retenues par la collectivité ne concourent pas toutes directement à l'égalité entre les femmes et les hommes, elles y concourent indirectement par les services qu'elles déploient ainsi que par les thématiques et les problématiques qu'elles prennent en charge.

Il ne s'agit pas ici de revenir sur les actions portées par le CIDFF, qui ont été présentées dans la partie dédiée à la STSPD, mais de préciser le soutien financier apporté par la collectivité à cette association avec pour l'année 2022 l'octroi d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 21 900€. Cette dernière a été complétée par une seconde subvention de 1 800€ pour l'action « Prise en charge de la santé mentale des victimes de violences au sein de leur couple ».

Parmi les autres actions retenues et donc financées, on peut présenter :

- L'espace rencontre porté par A'DOM 61 (subvention attribuée d'un montant de 2 500€)
- La médiation familiale portée par la Fondation Normandie Générations (subvention attribuée d'un montant de 2 000€)
- L'accès au droit, à la justice et aux modes alternatifs de règlements des litiges porté par le Conseil Départemental de l'Accès au Droit (subvention attribuée d'un montant de 1 000€)

1. L'espace rencontre

La monoparentalité et les situations de séparation s'avèrent importantes sur le territoire, la CAF a répertorié 816 familles monoparentales sur le Bocage dont 418 sur Flers Agglo. La création d'un espace rencontre à Flers a permis de mieux mailler le territoire (prise en compte du besoin et des problématiques de mobilité) et d'apporter une complémentarité à la médiation familiale portée par la Fondation Normandie Générations.

Un espace rencontre est un lieu d'accueil neutre Parents-Enfants (ou grands-parents - petits-enfants) à l'intérieur duquel un parent et un enfant peuvent, pendant une période donnée et transitoire (environ 6 mois), développer, restaurer ou reprendre des relations pour qu'à l'avenir ces dernières puissent s'effectuer sans intermédiaire.

Il permet l'exercice du droit de visite à l'intérieur des locaux (en référence aux décisions judiciaires s'il en existe) ou bien à l'extérieur, ainsi le parent qui ne vit pas habituellement avec l'enfant utilise l'espace rencontre comme relais.

Un espace rencontre permet d'instaurer, de faciliter ou de maintenir des relations intrafamiliales dans un cadre neutre, sécurisant et soutenant. Il participe également à prévenir la dégradation des liens parents-enfants et à soutenir les parents dans leur fonction parentale.

En 2022 (données consolidées au 18/10/2022), l'espace rencontre de Flers a reçu 12 dossiers dont 4 accords conventionnels. 21 familles ont été accueillies. Il convient de souligner que, cette année, aucune famille ne se trouve sur liste d'attente. Plusieurs problématiques ont amené à une orientation, parfois incluant deux problématiques simultanées (rupture de lien dans 39% des cas, violences intrafamiliales/conjugales dans 30%, addictions dans 13% et difficultés éducatives dans 17%). Dans trois dossiers, l'autorité parentale est exclusive à la mère. Enfin, au cours de cette année, des rencontres par visioconférence ont été mises en place pour les personnes sur liste d'attente.

2. La médiation familiale

La médiation familiale a été institutionnalisée par la loi sur l'autorité parentale du 04/03/2002 et par la création du diplôme d'état de médiateur familial.

De manière générale, la médiation familiale propose un espace dans lequel des personnes en conflit, au sein d'une même famille, acceptent librement de se rencontrer pour parler en présence d'un tiers, le médiateur familial. Ce dernier soutient et renforce les capacités des adultes concernés à choisir leurs solutions plutôt que celles-ci ne leur soient imposées.

La médiation familiale permet d'apporter une aide pour les enfants, les parents, la famille élargie, vivante une situation de divorce, de séparation ou de rupture du lien familial. Elle permet d'organiser la vie quotidienne, d'instaurer la communication dans l'intérêt de l'enfant et d'élaborer des solutions équitables pour tous.

Les situations suivantes peuvent relever de la médiation familiale :

- Les personnes (sous toute forme d'unions) qui envisagent ou vivent une situation de séparation (avant, pendant ou après)
- Les parents dans une situation de réorganisation de la vie familiale suite à une recomposition familiale
- Les grands-parents qui souhaitent préserver des liens avec les petits enfants malgré une rupture familiale
- Les fratries en désaccord dans la prise en charge ou une décision concernant un parent âgé dépendant
- Les situations concernées par un contexte de Handicap
- Les jeunes adultes en situation conflictuelle et/ou de rupture du lien familial
- Les fratries en relation conflictuelle dans le contexte d'une succession
- Les parents en situation tendue voire conflictuelle avec un adolescent

Les médiations familiales sont exercées dans le cadre judiciaire (médiations familiales judiciaires pour les affaires civiles) ou dans un cadre extra-judiciaire (médiations familiales spontanées ou conventionnelles).

Au moment de la rédaction de ce rapport, la Fondation Normandie Générations a été en mesure de diffuser certaines données d'activités (du 01/01/22 au 18/10/22) propres au territoire de la collectivité. Ces éléments portaient sur :

- 24 dossiers traités (18 clôturés et 6 en cours)
- 13 dossiers en conventionnel et 11 dossiers en judiciaire
- 28 entretiens d'accueils et d'informations et 32 séances de médiation
- 9 processus de médiation
- 42 participants et 31 enfants concernés

3. L'accès au droit, à la justice et aux modes alternatifs de règlements des litiges

La collectivité a été sollicitée par la Présidente du Tribunal Judiciaire d'Alençon, au sujet du Groupement d'Intérêt Public (GIP) - Conseil Départemental de l'Accès au Droit de l'Orne (CDAD 61) dont la mission est de rendre accessible aux concitoyens les plus en difficulté le droit et la justice.

En ce sens, différents objectifs sont poursuivis par le CDAD 61 comme favoriser l'accès au droit et à la justice, développer et renforcer les modes alternatifs de règlement des différends, impulser/participer à des actions/manifestations sur le territoire de Flers Agglo tout en y associant la collectivité et enfin former les agents de la Maison France Services de Briouze aux thèmes de l'accès au droit et à la justice.

C'est ainsi que les deux agents de la Maison France Services de Briouze ont été formés le 16/04/2021.

L'article 56 de la loi du 10 juillet 1991 prévoit que le président du CDAD peut appeler à siéger, au CDAD de son département, des représentants de toute collectivité territoriale. Ainsi, chaque collectivité possède une voix consultative concernant les décisions prises par le GIP et participe aux délibérations du Conseil d'Administration du CDAD, qui se réunit deux fois par an.

Par conséquent, la Présidente du Tribunal Judiciaire d'Alençon et du CDAD 61, a proposé à Flers Agglo d'adhérer au GIP, en qualité de membre associé, permettant ainsi à la collectivité d'être plus étroitement associée aux activités mises en œuvre.

Bien entendu, l'adhésion d'un nouveau membre doit être soumise aux délibérations de l'Assemblée Générale du CDAD, en application de l'article 55 de la loi du 10 juillet 1991, modifiée par la loi du 18 décembre 1998. Cette décision a été ratifiée lors de l'Assemblée Générale du 18 mars 2021. L'adhésion de Flers Agglo au CDAD 61 fait l'objet d'un avenant à la convention constitutive afin d'établir les modalités de cette adhésion.

En 2022, l'activité du CDAD au profit du territoire peut être qualifiée ainsi :

- 29 permanences téléphoniques réalisées (pour 17 bénéficiaires de Flers et 18 de Flers Agglo)
- 14 bénéficiaires de Flers Agglo reçus lors des permanences physiques réalisées par le CIDFF
- 84 bénéficiaires reçus lors des permanences mensuelles des avocats au tribunal de proximité de Flers
- 2 bons de consultations délivrés
- 1 ciné-débat « la fille au bracelet » réalisé auprès d'une classe du lycée Jean Guéhénno



TD/EA

Flers Agglo

Communauté d'agglomération

Date	Délibération	Nature	Folio n°
09.03.2023	2023-805	7.1	
REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE ET DES DECISIONS DU PRESIDENT			

SEANCE N° 16 DU 09 MARS 2023

32 questions, numérotées 2023-790 à 2023-821

DELIBERATION

BUDGET PRIMITIF 2023 RESULTATS 2022 REPRISES ANTICIPÉES

A la date indiquée ci-dessus, le Conseil Communautaire, convoqué dans les délais légaux, s'est réuni à la Salle Culturelle de la Varenne - Rue Jean Dumas - 61440 Messei, sous la présidence de Yves GOASDOUE, Président de Flers Agglo.

Outre le Président, étaient invités Mesdames et Messieurs :

Vice-Présidents : Michel DUMAINE (Messei), Vincent BEAUMONT (La Ferrière aux Etangs), Omar AYAD (Flers), Stéphan GRAVELAT (Les Monts d'Andaine), François BAILLE (Athis Val de Rouvre), Jacques FORTIS (Briouze), Anne GOUÉLIBO (La Lande Patry), Béatrice GUYOT (Landisacq), Laurent JUMELINE (Flers), Jérémy PREVOST (Flers), Gilles RABACHE (Caligny), Thierry RAUX (Saint Philbert sur Orne), Stéphane TERRIER (Saint Georges des Groseillers) et Sylvie THIEULENT (La Selle la Forge)

Conseillers titulaires : Annette HAMMELIN (Athis Val de Rouvre), Daniel BIGEON (Dompierre), Chantal CORVEE (Saint Georges des Groseillers), Alain LANGE, François BAILLE, Eliane DENIAUX et Kévin LEGEAY (Athis Val de Rouvre), Sylvain BOULANT (Aubusson), Jean-Louis PELLERIN (Banvou), Alexandra TERTRE (La Bazoque), Jean-Marie GAUDIN (Bellou en Houlme), Didier VIECELI (Berjou), Véronique NOEL (Briouze), Xavier DE SAINT POL (Cahan), Hervé BORDERIE (Cerisy Belle Etoile), Agnès MORICE (La Chapelle au Moine), Jean-Claude DORSY (La Chapelle Biche), Didier LANGLIN (Le Châtellier), Jacky LECOQ (La Coulonche), Gérard PIERRE (Durcet), Claude GASNIER (Echalou), Michel LEROYER, Sylvie ERRARD, Olivier BREUIL, Véronique CLEMENTE DA CONCEICAO, Guy MIDY, Christine GERVAIS et José COLLADO (La Ferté Macé), Gaëlle PIOLINE, Lori HELLOCO, Sophie RENAUDIN, Subay SAHIN, Angela PRESSE, Dominique ARMAND, Leïla HARDY, Thierry AUBIN, Annick ROBIN-MOITRY, Yvette LERICHOMME, Bruno ASSELOT, Jean-François BRISSET, Tâm NGUYEN, Sylvie DUFOUR et Emmanuelle BERGOT (Flers), Bruno AUVRAY (Le Graïs), Michel LAMY (La Lande Patry), Didier DELAPORTE (La Lande Saint Siméon), Gérard BERNET (Landigou), Bernard MESENCE (Lonlay le Tesson), Jean-Marie DELANGE (Le Ménéil de Briouze), Jacky ALLEAU (Ménéil Hubert sur Orne), Régine POTTIER (Messei), Alain DELAUNAY (Montilly sur Noireau), Marilyne CORREYEUR (Les Monts d'Andaine), Jean-Luc LEPORTIER (Pointel), Jean-Claude GUILLEMIN (Saint André de Messei), Jean-Luc CHAMPIN (Saint Clair de Halouze), Frédéric LECHEVALIER et Chloé EUSTACHE (Saint Georges des Groseillers), Jean-Marie POTHE (Saint Paul), Michèle GUICHETEAU (Saint Pierre du Regard), Emmanuel LE SECQ (Sainte Honorine la Chardonne), Marc SIMON (Sainte Opportune) et Charlie LETETREL (Saires la Verrerie).

Conseillers suppléants : Bruno BOISSAIS (Aubusson), Didier MICHEL (Banvou), Sandrine DESTAIS (La Bazoque), Jacqueline ONFRAY (Bellou en Houlme), Bénédicte BON (Berjou), Isabelle BLAIS (Cahan), Laurence COTARD (Caligny), Sébastien AMOROS (Cerisy Belle Etoile), Jean-Jacques ALEXANDRE (La Chapelle au Moine), Marie-Christine LEDEUX (La Chapelle Biche), Thérèse SOUTIF (Le Châtellier), Stanislas BISSON (La Coulonche), Alain LESELLIER (Dompierre), Jean-Pierre GOSSELIN (Durcet), Bruno LANDEMORE (Echalou), Laurence LALES (La Ferrière aux Etangs), Jean-François COUPRIT (Le Graïs), Serge PARIS (La Lande Saint Siméon), Nathalie LIEFOOGHE (Landigou), Agathe PRIEUR (Landisacq), Patrice BIDAULT (Lonlay le Tesson), Gérard THOMAS (Le Ménéil de Briouze), Gilbert GUERIN (Ménéil Hubert sur Orne), Antoine GERARD (Montilly sur Noireau), Thibault GALLOT (Pointel), Dominique VEGEE (Saint André de Messei), Nathalie GUITTON (Saint Clair de Halouze), Stéphane JENVRIN (Saint Paul), Margaret BRAULT (Saint Philbert sur Orne), Sylvain VOISIN (Saint Pierre du Regard), Catherine LECHERPY (Sainte Honorine la Chardonne), Arnaud LEMANCEL (Sainte Opportune), Marc DENIS (Saires la Verrerie), Claude LEBEURRIER (La Selle la Forge).

Titulaire absent	Suppléant présent	Titulaire absent	Suppléant présent	Questions
Sylvain BOULANT Didier VIECELI	Bruno BOISSAIS Bénédicte BON	Alexandra TERTRE Jean-Marie DELANGE	Sandrine DESTAIS Gérard THOMAS	Ensemble de la séance

Tous présents, à l'exception de :

Procurations :	Mandant	Mandataire	Mandant	Mandataire	Questions
	Hervé BORDERIE Thierry AUBIN Dominique ARMAND Sophie RENAUDIN Marilyne CORREYEUR	Gilles RABACHE Jérémy PREVOST Yvette LERICHOMME Subay SAHIN Stéphan GRAVELAT	Annette HAMMELIN Michel DUMAINE Tâm NGUYEN Emmanuelle BERGOT	Jacky ALLEAU Yves GOASDOUE Jean-François BRISSET Stéphane TERRIER	Ensemble de la séance

Excusé : Xavier DE SAINT POL

Absents : Angela PRESSE (2023-790 à 2023-792) ; Gérard PIERRE, Sylvie ERRARD, Guy MIDY, Christine GERVAIS, Lori HELLOCO, Sylvie DUFOUR et Véronique CLEMENTE DA CONCEICAO (ensemble de la séance)

EFFECTIF En exercice : 77 Quorum : 39	Question	Présents	Votants	Question	Présents	Votants
	2023-790 à 2023-792	59	68	2023-809	60	69
	2023-793 à 2023-796	60	69	2023-810	60	67
	2023-797	60	68	2023-811 à 2023-813	60	69
	2023-798	60	69	2023-814	60	67
	2023-799	60	67	2023-815 à 2023-819	60	69
	2023-800 et 2023-801	60	68	2023-820	60	64
	2023-802 à 2023-805	60	69	2023-521	60	69
	2023-806 à 2023-808	60	67			

Convocation effectuée le :	Séance ouverte à :	Secrétaire de séance :	Clôture effectuée à :	Liste des délibérations affichée le :	Date de mise en ligne sur le site internet
02.03.2023	19 H 33	Véronique NOËL	21 H 52	10.03.2023	13.03.2023

R A P P O R T

Présenté par
Jérémy PREVOST
Vice-Président

Flers Agglo		N°	Date	Question	
<u>ENSEMBLE 6</u> Commission Finances		14	23.02.2023	2	
CONSEIL	Séance	16	09.03.2023	N° d'ordre	N° délibération
				16	2023-805

OBJET	BUDGET PRIMITIF 2023 – RESULTATS 2022 – REPRISES ANTICIPEES
-------	---

AA/EA

Chers Collègues,

L'article L 2311-5 - 4^{ème} alinéa – prévoit que :

«entre la date limite de mandatement fixée au troisième alinéa de l'article L 1612-11 et la date limite de vote des taux des impositions locales prévue à l'article 1639 A du code général des impôts, le conseil peut, au titre de l'exercice clos et avant l'adoption de son compte administratif, reporter de manière anticipée au budget le résultat de la section de fonctionnement, le besoin de financement de la section d'investissement, ou, le cas échéant, l'excédent de la section d'investissement, ainsi que la prévision d'affectation».

Dans le cadre du vote du Budget Primitif 2023, il vous est ainsi proposé d'opérer la reprise anticipée des résultats de l'exercice 2022 qui se présentent en annexe.

IL VOUS EST PROPOSE DE BIEN VOULOIR :

- 1 – CONSTATER** l'affectation du résultat comme indiqué dans chaque annexe.
- 2 – DECIDER** la reprise par anticipation des résultats 2022 telle que décrite en annexe pour le budget général et les budgets annexes.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ.

La Secrétaire de séance,

Le Président,

Véronique NOËL

Yves GOASDOUÉ

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

061-200035814-20230309-2023-805-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 13/03/2023
Publication : 13/03/2023

Annexe à la délibération n° 2023-805
du CC n° 16 en date du 09.03.2023

Le Président,

Yves GOASDOUE

RESULTATS 2022

1. Le compte administratif 2022 du budget général peut se présenter comme suit :

BUDGET GENERAL	
RESULTAT DE FONCTIONNEMENT	
RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE	9 293 657,37 €
RECETTES DE L'ANNEE	40 251 369,93 €
DEPENSES DE L'ANNEE	-35 827 366,87 €
RESULTAT DE CLOTURE	13 717 660,43 €
RESULTAT D'INVESTISSEMENT	
RESULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTE	4 434 532,44 €
RECETTES DE L'ANNEE	11 958 641,91 €
DEPENSES DE L'ANNEE	-10 699 101,71 €
RESULTAT DE CLOTURE	5 694 072,64 €
RESTES A REALISER DEPENSES	-7 354 318,16 €
RESTES A REALISER RECETTES	4 683 090,21 €
EXCEDENT DE FINANCEMENT	3 022 844,69 €
RESULTAT DISPONIBLE	16 740 505,12 €

2. Décide l'affectation au résultat par l'inscription des sommes de :

- au compte 1068 Investissement

5 694 072,64 € au compte 001R Solde d'exécution

13 717 660,43 € au compte 002R Excédent de fonctionnement reporté

3. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser

RESULTATS 2022

1. Le compte administratif 2022 du budget annexe de l'eau peut se présenter comme suit :

BUDGET ANNEXE DE L'EAU	
RESULTAT DE FONCTIONNEMENT	
RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE	2 466 031,48 €
RECETTES DE L'ANNEE	5 167 396,95 €
DEPENSES DE L'ANNEE	-4 232 598,60 €
RESULTAT DE CLOTURE	3 400 829,83 €
RESULTAT D'INVESTISSEMENT	
RESULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTE	65 986,69 €
RECETTES DE L'ANNEE	2 252 577,35 €
DEPENSES DE L'ANNEE	-2 160 236,11 €
RESULTAT DE CLOTURE	158 327,93 €
RESTES A REALISER DEPENSES	-320 909,41 €
RESTES A REALISER RECETTES	0,00 €
BESOIN DE FINANCEMENT	-162 581,48 €
RESULTAT DISPONIBLE	3 238 248,35 €

2. Décide l'affectation au résultat par l'inscription des sommes de :

162 581,48 €	au compte 1068 Investissement
158 327,93 €	au compte 001R Solde d'exécution
3 238 248,35 €	au compte 002R Excédent de fonctionnement reporté

3. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser

RESULTATS 2022

1. Le compte administratif 2022 du budget annexe de l'assainissement peut se présenter comme suit :

BUDGET ANNEXE DE L'ASSAINISSEMENT	
RESULTAT DE FONCTIONNEMENT	
RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE	1 947 338,11 €
RECETTES DE L'ANNEE	5 179 593,01 €
DEPENSES DE L'ANNEE	-4 931 666,29 €
RESULTAT DE CLOTURE	2 195 264,83 €
RESULTAT D'INVESTISSEMENT	
RESULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTE	1 966 342,57 €
RECETTES DE L'ANNEE	2 521 616,20 €
DEPENSES DE L'ANNEE	-3 236 769,40 €
RESULTAT DE CLOTURE	1 251 189,37 €
RESTES A REALISER DEPENSES	1 297 809,71 €
RESTES A REALISER RECETTES	597 350,37 €
EXCEDENT DE FINANCEMENT	550 730,03 €
RESULTAT DISPONIBLE	2 745 994,86 €

2.Considérant l'excédent de fonctionnement, décide d'affecter la somme de :

0,00 € au compte 1068 Investissement

2 195 264,83 € au compte 002R Excédent de fonctionnement reporté

3. Reprendre la somme de **1 251 189,37 €** au compte 001R Solde d'exécution

4. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser

RESULTATS 2022

1. Le compte administratif 2022 du budget annexe Route de Banvou peut se présenter comme suit :

BUDGET ANNEXE ROUTE DE BANVOU (CROCHERE)	
RESULTAT DE FONCTIONNEMENT	
RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE	-94 446,11 €
RECETTES DE L'ANNEE	1 383 975,08 €
DEPENSES DE L'ANNEE	-1 492 038,69 €
RESULTAT DE CLOTURE	-202 509,72 €
RESULTAT D'INVESTISSEMENT	
RESULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTE	-14 967,08 €
RECETTES DE L'ANNEE	1 419 331,40 €
DEPENSES DE L'ANNEE	-1 201 854,60 €
RESULTAT DE CLOTURE	202 509,72 €
RESTES A REALISER DEPENSES	0,00 €
RESTES A REALISER RECETTES	0,00 €
BESOIN DE FINANCEMENT	202 509,72 €
RESULTAT DISPONIBLE	0,00 €

2.Reprendre les sommes suivantes :

202 509,72 € au compte 001R Solde d'exécution

202 509,72 € au compte 002D Déficit de fonctionnement reporté

RESULTATS 2022

1. Le compte administratif 2022 du budget annexe des Transports peut se présenter comme suit :

BUDGET ANNEXE DES TRANSPORTS	
RESULTAT DE FONCTIONNEMENT	
RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE	3 924 212,68 €
RECETTES DE L'ANNEE	5 397 822,07 €
DEPENSES DE L'ANNEE	-3 670 948,76 €
RESULTAT DE CLOTURE	5 651 085,99 €
RESULTAT D'INVESTISSEMENT	
RESULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTE	430 034,71 €
RECETTES DE L'ANNEE	288 612,75 €
DEPENSES DE L'ANNEE	-339 451,98 €
RESULTAT DE CLOTURE	379 195,48 €
RESTES A REALISER DEPENSES	-53 788,36 €
RESTES A REALISER RECETTES	0,00 €
EXCEDENT DE FINANCEMENT	325 407,12 €
RESULTAT DISPONIBLE	5 976 493,11 €

2. Décide l'affectation au résultat par l'inscription des sommes de :

379 195,48 € au compte 001R Solde d'exécution

5 651 085,99 € au compte 002R Excédent de fonctionnement reporté

3. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser

RESULTATS 2022

1. Le compte administratif 2022 du budget annexe de l'office de tourisme peut se présenter comme suit :

BUDGET ANNEXE DE L'OFFICE DE TOURISME	
RESULTAT DE FONCTIONNEMENT	
RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE	43 423,66 €
RECETTES DE L'ANNEE	427 547,73 €
DEPENSES DE L'ANNEE	-448 030,64 €
RESULTAT DE CLOTURE	22 940,75 €
RESULTAT D'INVESTISSEMENT	
RESULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTE	39 810,01 €
RECETTES DE L'ANNEE	0,00 €
DEPENSES DE L'ANNEE	0,00 €
RESULTAT DE CLOTURE	39 810,01 €
RESULTAT DISPONIBLE	62 750,76 €

2.Considérant le déficit de fonctionnement, décide d'affecter la somme de :

22 940,75 € au compte 002R Excédent de fonctionnement reporté

39 810,01 € au compte 001R Solde d'exécution

3. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser

RESULTATS 2022

1. Le compte administratif 2022 du budget annexe zone d'activité peut se présenter comme suit :

BUDGET ANNEXE ZONE D'ACTIVITE	
RESULTAT DE FONCTIONNEMENT	
RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE	591 221,97 €
RECETTES DE L'ANNEE	0,00 €
DEPENSES DE L'ANNEE	0,00 €
RESULTAT DE CLOTURE	591 221,97 €
RESULTAT D'INVESTISSEMENT	
RESULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTE	-85 576,55 €
RECETTES DE L'ANNEE	0,00 €
DEPENSES DE L'ANNEE	0,00 €
RESULTAT DE CLOTURE	-85 576,55 €
RESULTAT DISPONIBLE	505 645,42 €

2. Décide l'affectation au résultat par l'inscription des sommes de :

591 221,97 € au compte 002R Excédent de fonctionnement reporté

85 576,55 € au compte 001D Solde d'exécution

RESULTATS 2022

1. Le compte administratif 2022 du budget annexe de la ZAC Haute-Varenne peut se présenter comme suit :

BUDGET ANNEXE DE LA ZAC HAUTE-VARENNE	
RESULTAT DE FONCTIONNEMENT	
RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE	-99 412,14 €
RECETTES DE L'ANNEE	0,00 €
DEPENSES DE L'ANNEE	0,00 €
RESULTAT DE CLOTURE	-99 412,14 €

RESULTAT D'INVESTISSEMENT	
RESULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTE	228 186,86 €
RECETTES DE L'ANNEE	0,00 €
DEPENSES DE L'ANNEE	0,00 €
RESULTAT DE CLOTURE	228 186,86 €

2. Décide l'affectation au résultat par l'inscription des sommes de :

99 412,14 € au compte 002D Déficit de fonctionnement reporté

228 186,86 € au compte 001R Solde d'exécution

RESULTATS 2022

1. Le compte administratif 2022 du budget annexe maison médicale peut se présenter comme suit :

BUDGET ANNEXE MAISON MEDICALE	
RESULTAT DE FONCTIONNEMENT	
RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE	34 569,28 €
RECETTES DE L'ANNEE	541 334,93 €
DEPENSES DE L'ANNEE	-279 451,70 €
RESULTAT DE CLOTURE	296 452,51 €
RESULTAT D'INVESTISSEMENT	
RESULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTE	-200 876,21 €
RECETTES DE L'ANNEE	201 026,21 €
DEPENSES DE L'ANNEE	-191 659,78 €
RESULTAT DE CLOTURE	-191 509,78 €
RESULTAT DISPONIBLE	104 942,73 €

2. Décide l'affectation au résultat par l'inscription des sommes de :

191 509,78 € au compte 1068 Investissement

104 942,73 € au compte 002 R Résultat fonctionnement

3. Reprendre la somme de

191 509,78 € au compte 001D Solde d'exécution



TD/EA

Flers Agglo

Communauté d'agglomération

Date	Délibération	Nature	Folio n°
09.03.2023	2023-816	7.2	
REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE ET DES DECISIONS DU PRESIDENT			

SEANCE N° 16 DU 09 MARS 2023

32 questions, numérotées 2023-790 à 2023-821

DELIBERATION

FISCALITE DIRECTE LOCALE TAUX DES TAXES POUR 2023

A la date indiquée ci-dessus, le Conseil Communautaire, convoqué dans les délais légaux, s'est réuni à la Salle Culturelle de la Varenne - Rue Jean Dumas - 61440 Messei, sous la présidence de Yves GOASDOUE, Président de Flers Agglo.

Outre le Président, étaient invités Mesdames et Messieurs :

Vice-Présidents : Michel DUMAINE (Messei), Vincent BEAUMONT (La Ferrière aux Etangs), Omar AYAD (Flers), Stéphan GRAVELAT (Les Monts d'Andaine), François BAILLE (Athis Val de Rouvre), Jacques FORTIS (Briouze), Anne GOUELIBO (La Lande Patry), Béatrice GUYOT (Landisacq), Laurent JUMELINE (Flers), Jérémy PREVOST (Flers), Gilles RABACHE (Caligny), Thierry RAUX (Saint Philbert sur Orne), Stéphane TERRIER (Saint Georges des Groseillers) et Sylvie THIEULENT (La Selle la Forge)

Conseillers titulaires : Annette HAMMELIN (Athis Val de Rouvre), Daniel BIGEON (Dompierre), Chantal CORVEE (Saint Georges des Groseillers), Alain LANGE, François BAILLE, Eliane DENIAUX et Kévin LEGEAY (Athis Val de Rouvre), Sylvain BOULANT (Aubusson), Jean-Louis PELLERIN (Banvou), Alexandra TERTRE (La Bazoque), Jean-Marie GAUDIN (Bellou en Houlme), Didier VIECELI (Berjou), Véronique NOEL (Briouze), Xavier DE SAINT POL (Cahan), Hervé BORDERIE (Cerisy Belle Etoile), Agnès MORICE (La Chapelle au Moine), Jean-Claude DORSY (La Chapelle Biche), Didier LANGLIN (Le Châtellier), Jacky LECOQ (La Coulonche), Gérard PIERRE (Durcet), Claude GASNIER (Echalou), Michel LEROYER, Sylvie ERRARD, Olivier BREUIL, Véronique CLEMENTE DA CONCEICAO, Guy MIDY, Christine GERVAIS et José COLLADO (La Ferté Macé), Gaëlle PIOLINE, Lori HELLOCO, Sophie RENAUDIN, Subay SAHIN, Angela PRESSE, Dominique ARMAND, Leïla HARDY, Thierry AUBIN, Annick ROBIN-MOITRY, Yvette LERICHOMME, Bruno ASSELOT, Jean-François BRISSET, Tâm NGUYEN, Sylvie DUFOUR et Emmanuelle BERGOT (Flers), Bruno AUVRAY (Le Graïs), Michel LAMY (La Lande Patry), Didier DELAPORTE (La Lande Saint Siméon), Gérard BERNET (Landigou), Bernard MESENCE (Lonlay le Tesson), Jean-Marie DELANGE (Le Méné de Briouze), Jacky ALLEAU (Méné Hubert sur Orne), Régine POTTIER (Messei), Alain DELAUNAY (Montilly sur Noireau), Marilyne CORREYEUR (Les Monts d'Andaine), Jean-Luc LEPORTIER (Pointel), Jean-Claude GUILLEMIN (Saint André de Messei), Jean-Luc CHAMPIN (Saint Clair de Halouze), Frédéric LECHEVALIER et Chloé EUSTACHE (Saint Georges des Groseillers), Jean-Marie POTHE (Saint Paul), Michèle GUICHETEAU (Saint Pierre du Regard), Emmanuel LE SECQ (Sainte Honorine la Chardonne), Marc SIMON (Sainte Opportune) et Charlie LETETREL (Saires la Verrerie).

Conseillers suppléants : Bruno BOISSAIS (Aubusson), Didier MICHEL (Banvou), Sandrine DESTAIS (La Bazoque), Jacqueline ONFRAY (Bellou en Houlme), Bénédicte BON (Berjou), Isabelle BLAIS (Cahan), Laurence COTARD (Caligny), Sébastien AMOROS (Cerisy Belle Etoile), Jean-Jacques ALEXANDRE (La Chapelle au Moine), Marie-Christine LEDEUX (La Chapelle Biche), Thérèse SOUTIF (Le Châtellier), Stanislas BISSON (La Coulonche), Alain LESELLIER (Dompierre), Jean-Pierre GOSSELIN (Durcet), Bruno LANDEMORE (Echalou), Laurence LALES (La Ferrière aux Etangs), Jean-François COUPRIT (Le Graïs), Serge PARIS (La Lande Saint Siméon), Nathalie LIEFOOGHE (Landigou), Agathe PRIEUR (Landisacq), Patrice BIDAULT (Lonlay le Tesson), Gérard THOMAS (Le Méné de Briouze), Gilbert GUERIN (Méné Hubert sur Orne), Antoine GERARD (Montilly sur Noireau), Thibault GALLOT (Pointel), Dominique VEGEE (Saint André de Messei), Nathalie GUITTON (Saint Clair de Halouze), Stéphane JENVRIN (Saint Paul), Margaret BRAULT (Saint Philbert sur Orne), Sylvain VOISIN (Saint Pierre du Regard), Catherine LECHERPY (Sainte Honorine la Chardonne), Arnaud LEMANCEL (Sainte Opportune), Marc DENIS (Saires la Verrerie), Claude LEBEURRIER (La Selle la Forge).

Titulaire absent	Suppléant présent	Titulaire absent	Suppléant présent	Questions
Sylvain BOULANT Didier VIECELI	Bruno BOISSAIS Bénédicte BON	Alexandra TERTRE Jean-Marie DELANGE	Sandrine DESTAIS Gérard THOMAS	Ensemble de la séance

Tous présents, à l'exception de :

Procurations :	Mandant	Mandataire	Mandant	Mandataire	Questions
	Hervé BORDERIE Thierry AUBIN Dominique ARMAND Sophie RENAUDIN Marilyne CORREYEUR	Gilles RABACHE Jérémy PREVOST Yvette LERICHOMME Subay SAHIN Stéphan GRAVELAT	Annette HAMMELIN Michel DUMAINE Tâm NGUYEN Emmanuelle BERGOT	Jacky ALLEAU Yves GOASDOUE Jean-François BRISSET Stéphane TERRIER	Ensemble de la séance

Excusé : Xavier DE SAINT POL

Absents : Angela PRESSE (2023-790 à 2023-792) ; Gérard PIERRE, Sylvie ERRARD, Guy MIDY, Christine GERVAIS, Lori HELLOCO, Sylvie DUFOUR et Véronique CLEMENTE DA CONCEICAO (ensemble de la séance)

	Question	Présents	Votants	Question	Présents	Votants
EFFECTIF En exercice : 77 Quorum : 39	2023-790 à 2023-792	59	68	2023-809	60	69
	2023-793 à 2023-796	60	69	2023-810	60	67
	2023-797	60	68	2023-811 à 2023-813	60	69
	2023-798	60	69	2023-814	60	67
	2023-799	60	67	2023-815 à 2023-819	60	69
	2023-800 et 2023-801	60	68	2023-820	60	64
	2023-802 à 2023-805	60	69	2023-521	60	69
	2023-806 à 2023-808	60	67			

Convocation effectuée le :	Séance ouverte à :	Secrétaire de séance :	Clôture effectuée à :	Liste des délibérations affichée le :	Date de mise en ligne sur le site internet
02.03.2023	19 H 33	Véronique NOËL	21 H 52	10.03.2023	13.03.2023

R A P P O R T

Présenté par
Jérémy PREVOST
Vice-Président

Flers Agglo		N°	Date	Question	
<u>ENSEMBLE 6</u> Commission Finances		14	23.02.2023	13	
CONSEIL	Séance	16	09.03.2023	N° d'ordre	N° délibération
				27	2023-816

OBJET	FISCALITE DIRECTE LOCALE – TAUX DES TAXES POUR 2023
-------	---

AA/EA

Chers Collègues,

Les bases d'imposition prévisionnelles de 2023 n'ont pas encore été communiquées par la Direction Générale des Finances Publiques, néanmoins, au regard des bases de 2022 et en tenant compte d'une évolution des bases de 7,1 % comme le prévoit la loi de finances 2023, les bases estimées pour 2023 seraient les suivantes :

	Bases prévisionnelles 2023
Cotisation foncière des entreprises	13.846.500
Taxe habitation	3.502.554
Taxe foncière bâti	54.291.800
Taxe foncière non bâti	3.632.650

Depuis 2020, le taux de TH était figé à sa valeur de 2019 jusqu'en 2022 inclus suite à la réforme de la fiscalité directe locale.

A compter de 2023, le taux de TH (sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale) peut à nouveau être voté et modulé par les collectivités locales en référence à l'article 1636 B sexies du CGI.

Afin de ne pas alourdir la fiscalité pesant sur les ménages, il vous est proposé de fixer, pour ces trois taxes, des taux d'imposition identiques aux taux de 2022 :

	Taux 2022	Proposition taux 2023	Evolution
Taxe d'habitation	6,91 %	6,91 %	0,00 %
Taxe Foncier Bâti	6,33 %	6,33 %	0,00 %
Taxe Foncier Non Bâti	12,24 %	12,24 %	0,00 %

Flers Agglo Communauté d'agglomération	Date	Délibération	Nature	Folio n°
	09.03.2023	2023-816	7.2	
	REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE ET DES DECISIONS DU PRESIDENT			

Les produits 2023 attendus de taxes peuvent alors se résumer comme suit :

	Bases prévisionnelles 2023	Proposition taux 2022	Produits attendus (en euros)
Taxe habitation	3.502.554	6,91 %	242.026 €
Taxe Foncier Bâti	54.291.800	6,33 %	3.436.671 €
Taxe Foncier Non Bâti	3.632.650	12,24 %	444.636 €
TOTAL			4.123.333 €

Le produit de cotisation foncière des entreprises attendu pour 2023 s'élève à 3.543.319 €.

Il vous est proposé de fixer le taux d'imposition 2023 de Cotisation Foncière des Entreprises comme suit :

Bases prévisionnelles 2023 de CFE	Taux 2022	Proposition taux 2023	Produit attendu (en euros)
13.846.500	25,59 %	25,59 %	3.543.319 €

IL VOUS EST PROPOSE DE BIEN VOULOIR :

FIXER comme ci-dessus exposé, les taux applicables à chacune des taxes pour 2023.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ.

La Secrétaire de séance,

Le Président,

Véronique NOËL

Yves GOASDOUÉ

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

061-200035814-20230309-2023-816-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 13/03/2023

Publication : 13/03/2023



TD/EA

Flers Agglo

Communauté d'agglomération

Date	Délibération	Nature	Folio n°
09.03.2023	2023-817	7.5	
REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE ET DES DECISIONS DU PRESIDENT			

SEANCE N° 16 DU 09 MARS 2023

32 questions, numérotées 2023-790 à 2023-821

DELIBERATION

BUDGET ANNEXE OFFICE DE TOURISME COMMUNAUTAIRE VERSEMENT D'UNE SUBVENTION D'EQUILIBRE

A la date indiquée ci-dessus, le Conseil Communautaire, convoqué dans les délais légaux, s'est réuni à la Salle Culturelle de la Varenne - Rue Jean Dumas - 61440 Messei, sous la présidence de Yves GOASDOUE, Président de Flers Agglo.

Outre le Président, étaient invités Mesdames et Messieurs :

Vice-Présidents : Michel DUMAINE (Messei), Vincent BEAUMONT (La Ferrière aux Etangs), Omar AYAD (Flers), Stéphan GRAVELAT (Les Monts d'Andaine), François BAILLE (Athis Val de Rouvre), Jacques FORTIS (Briouze), Anne GOUELIBO (La Lande Patry), Béatrice GUYOT (Landisacq), Laurent JUMELINE (Flers), Jérémy PREVOST (Flers), Gilles RABACHE (Caligny), Thierry RAUX (Saint Philbert sur Orne), Stéphane TERRIER (Saint Georges des Groseillers) et Sylvie THIEULENT (La Selle la Forge)

Conseillers titulaires : Annette HAMMELIN (Athis Val de Rouvre), Daniel BIGEON (Dompierre), Chantal CORVEE (Saint Georges des Groseillers), Alain LANGE, François BAILLE, Eliane DENIAUX et Kévin LEGEAY (Athis Val de Rouvre), Sylvain BOULANT (Aubusson), Jean-Louis PELLERIN (Banvou), Alexandra TERTRE (La Bazoque), Jean-Marie GAUDIN (Bellou en Houlme), Didier VIECELI (Berjou), Véronique NOEL (Briouze), Xavier DE SAINT POL (Cahan), Hervé BORDERIE (Cerisy Belle Etoile), Agnès MORICE (La Chapelle au Moine), Jean-Claude DORSY (La Chapelle Biche), Didier LANGLIN (Le Châtellier), Jacky LECOQ (La Coulonche), Gérard PIERRE (Durcet), Claude GASNIER (Echalou), Michel LEROYER, Sylvie ERRARD, Olivier BREUIL, Véronique CLEMENTE DA CONCEICAO, Guy MIDY, Christine GERVAIS et José COLLADO (La Ferté Macé), Gaëlle PIOLINE, Lori HELLOCO, Sophie RENAUDIN, Subay SAHIN, Angela PRESSE, Dominique ARMAND, Leïla HARDY, Thierry AUBIN, Annick ROBIN-MOITRY, Yvette LERICHOMME, Bruno ASSELOT, Jean-François BRISSET, Tâm NGUYEN, Sylvie DUFOUR et Emmanuelle BERGOT (Flers), Bruno AUVRAY (Le Graïs), Michel LAMY (La Lande Patry), Didier DELAPORTE (La Lande Saint Siméon), Gérard BERNET (Landigou), Bernard MESENCE (Lonlay le Tesson), Jean-Marie DELANGE (Le Ménéil de Briouze), Jacky ALLEAU (Ménéil Hubert sur Orne), Régine POTTIER (Messei), Alain DELAUNAY (Montilly sur Noireau), Marilyne CORREYEUR (Les Monts d'Andaine), Jean-Luc LEPORTIER (Pointel), Jean-Claude GUILLEMIN (Saint André de Messei), Jean-Luc CHAMPIN (Saint Clair de Halouze), Frédéric LECHEVALIER et Chloé EUSTACHE (Saint Georges des Groseillers), Jean-Marie POTHE (Saint Paul), Michèle GUICHETEAU (Saint Pierre du Regard), Emmanuel LE SECQ (Sainte Honorine la Chardonne), Marc SIMON (Sainte Opportune) et Charlie LETETREL (Saires la Verrerie).

Conseillers suppléants : Bruno BOISSAIS (Aubusson), Didier MICHEL (Banvou), Sandrine DESTAIS (La Bazoque), Jacqueline ONFRAY (Bellou en Houlme), Bénédicte BON (Berjou), Isabelle BLAIS (Cahan), Laurence COTARD (Caligny), Sébastien AMOROS (Cerisy Belle Etoile), Jean-Jacques ALEXANDRE (La Chapelle au Moine), Marie-Christine LEDEUX (La Chapelle Biche), Thérèse SOUTIF (Le Châtellier), Stanislas BISSON (La Coulonche), Alain LESELLIER (Dompierre), Jean-Pierre GOSSELIN (Durcet), Bruno LANDEMORE (Echalou), Laurence LALES (La Ferrière aux Etangs), Jean-François COUPRIT (Le Graïs), Serge PARIS (La Lande Saint Siméon), Nathalie LIEFOOGHE (Landigou), Agathe PRIEUR (Landisacq), Patrice BIDAULT (Lonlay le Tesson), Gérard THOMAS (Le Ménéil de Briouze), Gilbert GUERIN (Ménéil Hubert sur Orne), Antoine GERARD (Montilly sur Noireau), Thibault GALLOT (Pointel), Dominique VEGEE (Saint André de Messei), Nathalie GUITTON (Saint Clair de Halouze), Stéphane JENVRIN (Saint Paul), Margaret BRAULT (Saint Philbert sur Orne), Sylvain VOISIN (Saint Pierre du Regard), Catherine LECHERPY (Sainte Honorine la Chardonne), Arnaud LEMANCEL (Sainte Opportune), Marc DENIS (Saires la Verrerie), Claude LEBEURRIER (La Selle la Forge).

Titulaire absent	Suppléant présent	Titulaire absent	Suppléant présent	Questions
Sylvain BOULANT Didier VIECELI	Bruno BOISSAIS Bénédicte BON	Alexandra TERTRE Jean-Marie DELANGE	Sandrine DESTAIS Gérard THOMAS	Ensemble de la séance

Tous présents, à l'exception de :

Procurations :	Mandant	Mandataire	Mandant	Mandataire	Questions
	Hervé BORDERIE Thierry AUBIN Dominique ARMAND Sophie RENAUDIN Marilyne CORREYEUR	Gilles RABACHE Jérémy PREVOST Yvette LERICHOMME Subay SAHIN Stéphan GRAVELAT	Annette HAMMELIN Michel DUMAINE Tâm NGUYEN Emmanuelle BERGOT	Jacky ALLEAU Yves GOASDOUE Jean-François BRISSET Stéphane TERRIER	Ensemble de la séance

Excusé : Xavier DE SAINT POL

Absents : Angela PRESSE (2023-790 à 2023-792) ; Gérard PIERRE, Sylvie ERRARD, Guy MIDY, Christine GERVAIS, Lori HELLOCO, Sylvie DUFOUR et Véronique CLEMENTE DA CONCEICAO (ensemble de la séance)

EFFECTIF En exercice : 77 Quorum : 39	Question	Présents	Votants	Question	Présents	Votants
	2023-790 à 2023-792	59	68	2023-809	60	69
	2023-793 à 2023-796	60	69	2023-810	60	67
	2023-797	60	68	2023-811 à 2023-813	60	69
	2023-798	60	69	2023-814	60	67
	2023-799	60	67	2023-815 à 2023-819	60	69
	2023-800 et 2023-801	60	68	2023-820	60	64
	2023-802 à 2023-805	60	69	2023-521	60	69
	2023-806 à 2023-808	60	67			

Convocation effectuée le :	Séance ouverte à :	Secrétaire de séance :	Clôture effectuée à :	Liste des délibérations affichée le :	Date de mise en ligne sur le site internet
02.03.2023	19 H 33	Véronique NOËL	21 H 52	10.03.2023	13.03.2023

R A P P O R T

Présenté par
Jérémy PREVOST
Vice-Président

Flers Agglo		N°	Date	Question	
<u>ENSEMBLE 6</u> Commission Finances		14	23.02.2023	14	
CONSEIL	Séance	16	09.03.2023	N° d'ordre	N° délibération
				28	2023-817

OBJET	BUDGET ANNEXE OFFICE DE TOURISME COMMUNAUTAIRE – VERSEMENT D'UNE SUBVENTION D'EQUILIBRE
-------	---

AA/EA

Chers Collègues,

Le budget annexe Office de Tourisme Communautaire est financé, en partie, par un versement du budget général.

Ce budget est autonome financièrement, c'est-à-dire qu'il dispose d'un compte indépendant de celui de Flers Agglo auprès de la Direction Générale des Finances Publiques.

Le versement du budget général doit donc pouvoir s'effectuer sous forme d'acompte au cours de l'année, afin d'assurer une trésorerie suffisante sur le compte de l'Office de Tourisme.

Le besoin de financement du budget annexe Office de Tourisme Communautaire a été voté à hauteur de 350.000 € dans le budget primitif 2023.

IL VOUS EST PROPOSE DE BIEN VOULOIR :

- 1 - ATTRIBUER** une subvention globale pour un montant maximum de 350.000 euros pour le budget annexe Office de Tourisme Communautaire.
- 2 - AUTORISER** le versement par acompte de 25 % au cours de l'année.
- 3 - PRECISER** que le crédit décrit ci-dessus, versé sous forme d'acompte à valoir sur la subvention principale, figurera à chaque budget primitif de Flers Agglo.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ.

La Secrétaire de séance,

Le Président,

Véronique NOËL

Yves GOASDOUÉ

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

061-200035814-20230309-2023-817-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 13/03/2023

Publication : 13/03/2023



TD/EA

Flers Agglo

Communauté d'agglomération

Date	Délibération	Nature	Folio n°
09.03.2023	2023-818	7.6	
REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE ET DES DECISIONS DU PRESIDENT			

SEANCE N° 16 DU 09 MARS 2023

32 questions, numérotées 2023-790 à 2023-821

DELIBERATION

NORMAND'INNOV CONTRIBUTIONS 2023

A la date indiquée ci-dessus, le Conseil Communautaire, convoqué dans les délais légaux, s'est réuni à la Salle Culturelle de la Varenne - Rue Jean Dumas - 61440 Messei, sous la présidence de Yves GOASDOUE, Président de Flers Agglo.

Outre le Président, étaient invités Mesdames et Messieurs :

Vice-Présidents : Michel DUMAINE (Messei), Vincent BEAUMONT (La Ferrière aux Etangs), Omar AYAD (Flers), Stéphan GRAVELAT (Les Monts d'Andaine), François BAILLE (Athis Val de Rouvre), Jacques FORTIS (Briouze), Anne GOUELIBO (La Lande Patry), Béatrice GUYOT (Landisacq), Laurent JUMELINE (Flers), Jérémy PREVOST (Flers), Gilles RABACHE (Caligny), Thierry RAUX (Saint Philbert sur Orne), Stéphane TERRIER (Saint Georges des Groseillers) et Sylvie THIEULENT (La Selle la Forge)

Conseillers titulaires : Annette HAMMELIN (Athis Val de Rouvre), Daniel BIGEON (Dompierre), Chantal CORVEE (Saint Georges des Groseillers), Alain LANGE, François BAILLE, Eliane DENIAUX et Kévin LEGEAY (Athis Val de Rouvre), Sylvain BOULANT (Aubusson), Jean-Louis PELLERIN (Banvou), Alexandra TERTRE (La Bazoque), Jean-Marie GAUDIN (Bellou en Houlme), Didier VIECELI (Berjou), Véronique NOEL (Briouze), Xavier DE SAINT POL (Cahan), Hervé BORDERIE (Cerisy Belle Etoile), Agnès MORICE (La Chapelle au Moine), Jean-Claude DORSY (La Chapelle Biche), Didier LANGLIN (Le Châtelier), Jacky LECOQ (La Coulonche), Gérard PIERRE (Durcet), Claude GASNIER (Echalou), Michel LEROYER, Sylvie ERRARD, Olivier BREUIL, Véronique CLEMENTE DA CONCEICAO, Guy MIDY, Christine GERVAIS et José COLLADO (La Ferté Macé), Gaëlle PIOLINE, Lori HELLOCO, Sophie RENAUDIN, Subay SAHIN, Angela PRESSE, Dominique ARMAND, Leïla HARDY, Thierry AUBIN, Annick ROBIN-MOITRY, Yvette LERICHOMME, Bruno ASSELOT, Jean-François BRISSET, Tâm NGUYEN, Sylvie DUFOUR et Emmanuelle BERGOT (Flers), Bruno AUVRAY (Le Grais), Michel LAMY (La Lande Patry), Didier DELAPORTE (La Lande Saint Siméon), Gérard BERNET (Landigou), Bernard MESENCE (Lonlay le Tesson), Jean-Marie DELANGE (Le Ménéil de Briouze), Jacky ALLEAU (Ménéil Hubert sur Orne), Régine POTTIER (Messei), Alain DELAUNAY (Montilly sur Noireau), Marilyne CORREYEUR (Les Monts d'Andaine), Jean-Luc LEPORTIER (Pointel), Jean-Claude GUILLEMIN (Saint André de Messei), Jean-Luc CHAMPIN (Saint Clair de Halouze), Frédéric LECHEVALIER et Chloé EUSTACHE (Saint Georges des Groseillers), Jean-Marie POTHE (Saint Paul), Michèle GUICHETEAU (Saint Pierre du Regard), Emmanuel LE SECQ (Sainte Honorine la Chardonne), Marc SIMON (Sainte Opportune) et Charlie LETETREL (Saires la Verrerie).

Conseillers suppléants : Bruno BOISSAIS (Aubusson), Didier MICHEL (Banvou), Sandrine DESTAIS (La Bazoque), Jacqueline ONFRAY (Bellou en Houlme), Bénédicte BON (Berjou), Isabelle BLAIS (Cahan), Laurence COTARD (Caligny), Sébastien AMOROS (Cerisy Belle Etoile), Jean-Jacques ALEXANDRE (La Chapelle au Moine), Marie-Christine LEDEUX (La Chapelle Biche), Thérèse SOUTIF (Le Châtelier), Stanislas BISSON (La Coulonche), Alain LESELLIER (Dompierre), Jean-Pierre GOSSELIN (Durcet), Bruno LANDEMORE (Echalou), Laurence LALES (La Ferrière aux Etangs), Jean-François COUPRIT (Le Grais), Serge PARIS (La Lande Saint Siméon), Nathalie LIEFOOGHE (Landigou), Agathe PRIEUR (Landisacq), Patrice BIDAULT (Lonlay le Tesson), Gérard THOMAS (Le Ménéil de Briouze), Gilbert GUERIN (Ménéil Hubert sur Orne), Antoine GERARD (Montilly sur Noireau), Thibault GALLOT (Pointel), Dominique VEGEE (Saint André de Messei), Nathalie GUITTON (Saint Clair de Halouze), Stéphane JENVRIN (Saint Paul), Margaret BRAULT (Saint Philbert sur Orne), Sylvain VOISIN (Saint Pierre du Regard), Catherine LECHERPY (Sainte Honorine la Chardonne), Arnaud LEMANCEL (Sainte Opportune), Marc DENIS (Saires la Verrerie), Claude LEBEURRIER (La Selle la Forge).

Titulaire absent	Suppléant présent	Titulaire absent	Suppléant présent	Questions
Sylvain BOULANT Didier VIECELI	Bruno BOISSAIS Bénédicte BON	Alexandra TERTRE Jean-Marie DELANGE	Sandrine DESTAIS Gérard THOMAS	Ensemble de la séance

Tous présents, à l'exception de :

Procurations :	Mandant	Mandataire	Mandant	Mandataire	Questions
	Hervé BORDERIE Thierry AUBIN Dominique ARMAND Sophie RENAUDIN Marilyne CORREYEUR	Gilles RABACHE Jérémy PREVOST Yvette LERICHOMME Subay SAHIN Stéphan GRAVELAT	Annette HAMMELIN Michel DUMAINE Tâm NGUYEN Emmanuelle BERGOT	Jacky ALLEAU Yves GOASDOUE Jean-François BRISSET Stéphane TERRIER	Ensemble de la séance

Excusé : Xavier DE SAINT POL

Absents : Angela PRESSE (2023-790 à 2023-792) ; Gérard PIERRE, Sylvie ERRARD, Guy MIDY, Christine GERVAIS, Lori HELLOCO, Sylvie DUFOUR et Véronique CLEMENTE DA CONCEICAO (ensemble de la séance)

EFFECTIF En exercice: 77 Quorum : 39	Question	Présents	Votants	Question	Présents	Votants
	2023-790 à 2023-792	59	68	2023-809	60	69
	2023-793 à 2023-796	60	69	2023-810	60	67
	2023-797	60	68	2023-811 à 2023-813	60	69
	2023-798	60	69	2023-814	60	67
	2023-799	60	67	2023-815 à 2023-819	60	69
	2023-800 et 2023-801	60	68	2023-820	60	64
	2023-802 à 2023-805	60	69	2023-521	60	69
	2023-806 à 2023-808	60	67			

Convocation effectuée le :	Séance ouverte à :	Secrétaire de séance :	Clôture effectuée à :	Liste des délibérations affichée le :	Date de mise en ligne sur le site internet
02.03.2023	19 H 33	Véronique NOËL	21 H 52	10.03.2023	13.03.2023

R A P P O R T

Présenté par
Jérémy PREVOST
Vice-Président

Flers Agglo		N°	Date	Question	
<u>ENSEMBLE 6</u> Commission Finances		14	23.02.2023	15	
CONSEIL	Séance	16	09.03.2023	N° d'ordre	N° délibération
				29	2023-818

OBJET	NORMAND'INNOV – CONTRIBUTIONS 2023
-------	------------------------------------

AA/EA

Chers Collègues,

Flers Agglo est membre du Syndicat Mixte Normand'Innov qui a pour objet principal la réalisation d'études, acquisitions foncières, aménagement, viabilisation de zone d'activités sises sur les communes de Caligny et Montilly.

Ce syndicat est composé du Conseil Régional de Normandie, du Conseil Départemental de l'Orne et de Flers Agglo.

En 2022, le syndicat va créer une extension du parc d'activités de Normand'Innov sur un périmètre d'environ 40,63 hectares.

A ce titre, le Syndicat a sollicité Flers Agglo pour participer financièrement à ce projet qui se décline de la manière suivante :

	Coût total	REPARTITION DES PARTICIPATIONS				
		Flers Agglo		Département		Région
		2022	2023	2022	2023	Participation globale sur 3 ans
Achat foncier	1 053 000,00 €	316 500,00 €		316 500,00 €		420 000,00 €
Rachat ferme Vallée	200 000,00 €	60 000,00 €		60 000,00 €		80 000,00 €
Travaux extension, compensation agricole	8 860 000,00 €	1 480 000,00 €	740 000,00 €	1 480 000,00 €	740 000,00 €	4 420 000,00 €
Sous Total	10 113 000,00 €	1 856 500,00 €	740 000,00 €	1 856 500,00 €	740 000,00 €	4 920 000,00 €
TOTAL	10 113 000,00 €	2 596 500,00 €		2 596 500,00 €		4 920 000,00 €

Par ailleurs, la contribution aux frais de fonctionnement pour Flers Agglo s'élève à la somme de 55.000 € au titre de 2023.

Flers Agglo Communauté d'agglomération	Date	Délibération	Nature	Folio n°
	09.03.2023	2023-818	7.6	
	REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE ET DES DECISIONS DU PRESIDENT			

IL VOUS EST PROPOSE DE BIEN VOULOIR :

- 1 - APPROUVER** la contribution de fonctionnement d'un montant de 55.000 € au titre de 2023.
- 2 - APPROUVER** la participation financière d'un montant de 740.000€ au titre de l'aménagement de la nouvelle zone Normand'Innov 2 selon le tableau ci-dessus.
- 3 - PRECISER** que les crédits sont prévus au BP 2023.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ.

La Secrétaire de séance,

Le Président,

Véronique NOËL

Yves GOASDOUÉ

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

061-200035814-20230309-2023-818-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 13/03/2023

Publication : 13/03/2023



TD/EA

Flers Agglo

Communauté d'agglomération

Date	Délibération	Nature	Folio n°
09.03.2023	2023-819	7.1	
REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE ET DES DECISIONS DU PRESIDENT			

SEANCE N° 16 DU 09 MARS 2023

32 questions, numérotées 2023-790 à 2023-821

DELIBERATION

MISE EN PLACE DE PROVISIONS POUR DEPRECIATION DE CREANCES DOUTEUSES

A la date indiquée ci-dessus, le Conseil Communautaire, convoqué dans les délais légaux, s'est réuni à la Salle Culturelle de la Varenne - Rue Jean Dumas - 61440 Messei, sous la présidence de Yves GOASDOUE, Président de Flers Agglo.

Outre le Président, étaient invités Mesdames et Messieurs :

Vice-Présidents : Michel DUMAINE (Messei), Vincent BEAUMONT (La Ferrière aux Etangs), Omar AYAD (Flers), Stéphan GRAVELAT (Les Monts d'Andaine), François BAILLE (Athis Val de Rouvre), Jacques FORTIS (Briouze), Anne GOUELIBO (La Lande Patry), Béatrice GUYOT (Landisacq), Laurent JUMELINE (Flers), Jérémy PREVOST (Flers), Gilles RABACHE (Caligny), Thierry RAUX (Saint Philbert sur Orne), Stéphane TERRIER (Saint Georges des Groseillers) et Sylvie THIEULENT (La Selle la Forge)

Conseillers titulaires : Annette HAMMELIN (Athis Val de Rouvre), Daniel BIGEON (Dompiere), Chantal CORVEE (Saint Georges des Groseillers), Alain LANGE, François BAILLE, Eliane DENIAUX et Kévin LEGEAY (Athis Val de Rouvre), Sylvain BOULANT (Aubusson), Jean-Louis PELLERIN (Banvou), Alexandra TERTRE (La Bazoque), Jean-Marie GAUDIN (Bellou en Houlme), Didier VIECELI (Berjou), Véronique NOEL (Briouze), Xavier DE SAINT POL (Cahan), Hervé BORDERIE (Cerisy Belle Etoile), Agnès MORICE (La Chapelle au Moine), Jean-Claude DORSY (La Chapelle Biche), Didier LANGLIN (Le Châtellier), Jacky LECOQ (La Coulonche), Gérard PIERRE (Durcet), Claude GASNIER (Echalou), Michel LEROYER, Sylvie ERRARD, Olivier BREUIL, Véronique CLEMENTE DA CONCEICAO, Guy MIDY, Christine GERVAIS et José COLLADO (La Ferté Macé), Gaëlle PIOLINE, Lori HELLOCO, Sophie RENAUDIN, Subay SAHIN, Angela PRESSE, Dominique ARMAND, Leïla HARDY, Thierry AUBIN, Annick ROBIN-MOITRY, Yvette LERICHOME, Bruno ASSELOT, Jean-François BRISSET, Tâm NGUYEN, Sylvie DUFOUR et Emmanuelle BERGOT (Flers), Bruno AUVRAY (Le Graïs), Michel LAMY (La Lande Patry), Didier DELAPORTE (La Lande Saint Siméon), Gérard BERNET (Landigou), Bernard MESENCE (Lonlay le Tesson), Jean-Marie DELANGE (Le Ménéil de Briouze), Jacky ALLEAU (Ménéil Hubert sur Orne), Régine POTTIER (Messei), Alain DELAUNAY (Montilly sur Noireau), Marilyne CORREYEUR (Les Monts d'Andaine), Jean-Luc LEPORTIER (Pointel), Jean-Claude GUILLEMIN (Saint André de Messei), Jean-Luc CHAMPIN (Saint Clair de Halouze), Frédéric LECHEVALIER et Chloé EUSTACHE (Saint Georges des Groseillers), Jean-Marie POTHE (Saint Paul), Michèle GUICHETEAU (Saint Pierre du Regard), Emmanuel LE SECQ (Sainte Honorine la Chardonne), Marc SIMON (Sainte Opportune) et Charlie LETETREL (Saires la Verrerie).

Conseillers suppléants : Bruno BOISSAIS (Aubusson), Didier MICHEL (Banvou), Sandrine DESTAIS (La Bazoque), Jacqueline ONFRAY (Bellou en Houlme), Bénédicte BON (Berjou), Isabelle BLAIS (Cahan), Laurence COTARD (Caligny), Sébastien AMOROS (Cerisy Belle Etoile), Jean-Jacques ALEXANDRE (La Chapelle au Moine), Marie-Christine LEDEUX (La Chapelle Biche), Thérèse SOUTIF (Le Châtellier), Stanislas BISSON (La Coulonche), Alain LESELLIER (Dompiere), Jean-Pierre GOSSELIN (Durcet), Bruno LANDEMORE (Echalou), Laurence LALES (La Ferrière aux Etangs), Jean-François COUPRIT (Le Graïs), Serge PARIS (La Lande Saint Siméon), Nathalie LIEFOOGHE (Landigou), Agathe PRIEUR (Landisacq), Patrice BIDAULT (Lonlay le Tesson), Gérard THOMAS (Le Ménéil de Briouze), Gilbert GUERIN (Ménéil Hubert sur Orne), Antoine GERARD (Montilly sur Noireau), Thibault GALLOT (Pointel), Dominique VEGEE (Saint André de Messei), Nathalie GUITTON (Saint Clair de Halouze), Stéphane JENVRIN (Saint Paul), Margaret BRAULT (Saint Philbert sur Orne), Sylvain VOISIN (Saint Pierre du Regard), Catherine LECHERPY (Sainte Honorine la Chardonne), Arnaud LEMANCEL (Sainte Opportune), Marc DENIS (Saires la Verrerie), Claude LEBEURRIER (La Selle la Forge).

Titulaire absent	Suppléant présent	Titulaire absent	Suppléant présent	Questions
Sylvain BOULANT Didier VIECELI	Bruno BOISSAIS Bénédicte BON	Alexandra TERTRE Jean-Marie DELANGE	Sandrine DESTAIS Gérard THOMAS	Ensemble de la séance

Tous présents, à l'exception de :

Procurations :	Mandant	Mandataire	Mandant	Mandataire	Questions
	Hervé BORDERIE Thierry AUBIN Dominique ARMAND Sophie RENAUDIN Marilyne CORREYEUR	Gilles RABACHE Jérémy PREVOST Yvette LERICHOME Subay SAHIN Stéphan GRAVELAT	Annette HAMMELIN Michel DUMAINE Tâm NGUYEN Emmanuelle BERGOT	Jacky ALLEAU Yves GOASDOUE Jean-François BRISSET Stéphane TERRIER	Ensemble de la séance

Excusé : Xavier DE SAINT POL

Absents : Angela PRESSE (2023-790 à 2023-792) ; Gérard PIERRE, Sylvie ERRARD, Guy MIDY, Christine GERVAIS, Lori HELLOCO, Sylvie DUFOUR et Véronique CLEMENTE DA CONCEICAO (ensemble de la séance)

EFFECTIF En exercice : 77 Quorum : 39	Question	Présents	Votants	Question	Présents	Votants
	2023-790 à 2023-792	59	68	2023-809	60	69
	2023-793 à 2023-796	60	69	2023-810	60	67
	2023-797	60	68	2023-811 à 2023-813	60	69
	2023-798	60	69	2023-814	60	67
	2023-799	60	67	2023-815 à 2023-819	60	69
	2023-800 et 2023-801	60	68	2023-820	60	64
	2023-802 à 2023-805	60	69	2023-521	60	69
	2023-806 à 2023-808	60	67			

Convocation effectuée le :	Séance ouverte à :	Secrétaire de séance :	Clôture effectuée à :	Liste des délibérations affichée le :	Date de mise en ligne sur le site internet
02.03.2023	19 H 33	Véronique NOËL	21 H 52	10.03.2023	13.03.2023

R A P P O R T

Présenté par
Jérémy PREVOST
Vice-Président

Flers Agglo		N°	Date	Question	
<u>ENSEMBLE 6</u> Commission Finances		14	23.02.2023	16	
CONSEIL	Séance	16	09.03.2023	N° d'ordre	N° délibération
				30	2023-819

OBJET	MISE EN PLACE DE PROVISIONS POUR DEPRECIATION DE CREANCES DOUTEUSES
--------------	--

AA/EA

Chers Collègues,

Selon l'article R2321-2 du Code Général des collectivités, lorsque le recouvrement des restes à recouvrer sur compte de tiers est compromis malgré les diligences faites par le comptable public, une provision est constituée à hauteur du risque d'irrecouvrabilité estimé par la commune à partir des éléments d'information communiqués par le comptable public.

Ainsi dès lors qu'il existe, pour une créance donnée, des difficultés de recouvrement, la créance doit être considérée comme douteuse. Il faut alors constater la provision dans la mesure où la valeur des titres de recettes pris en charge dans la comptabilité de la collectivité est supérieure à celle attendue.

Il existe donc une charge latente si le risque se révèle, qui doit, selon le principe de prudence, être traitée par le mécanisme comptable de la provision.

La comptabilisation de cette provision semi-budgétaire repose sur une écriture en dépense au compte 6817 Dotation aux provisions pour dépréciations des actifs circulants.

Cette provision pourra faire l'objet d'une reprise au compte 7817 reprise sur provisions pour dépréciation des actifs circulants si la créance est éteinte ou admise en non-valeur, ou bien si la créance est devenue sans objet.

Au titre de 2023, la constitution de la provision correspondant à 15 % du montant des créances dites douteuses de plus de deux ans d'ancienneté s'élève à :

- 3.147 € pour le budget général,
- 52.452 € pour le budget Eau
- 2.934 € pour le budget assainissement

Les crédits nécessaires ont été inscrits au BP 2023.

Flers Agglo Communauté d'agglomération	Date	Délibération	Nature	Folio n°
	09.03.2023	2023-819	7.1	
	REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE ET DES DECISIONS DU PRESIDENT			

IL VOUS EST PROPOSE DE BIEN VOULOIR :

- 1 - ACCEPTER** la création de provisions pour créances douteuses.
- 2 - FIXER** le montant de la provision 2023 à la somme de 3.147 € pour le budget général, 52.452 € pour le budget Eau et 2.934 € pour le budget assainissement.
- 3 - PRECISER** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2023.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ.

La Secrétaire de séance,

Le Président,

Véronique NOËL

Yves GOASDOUÉ

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

061-200035814-20230309-2023-819-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 13/03/2023

Publication : 13/03/2023



TD/EA

Flers Agglo

Communauté d'agglomération

Date	Délibération	Nature	Folio n°
09.03.2023	2023-820	7.5	
REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE ET DES DECISIONS DU PRESIDENT			

SEANCE N° 16 DU 09 MARS 2023

32 questions, numérotées 2023-790 à 2023-821

DELIBERATION

PREVENTION SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS ANNEE 2023

A la date indiquée ci-dessus, le Conseil Communautaire, convoqué dans les délais légaux, s'est réuni à la Salle Culturelle de la Varenne - Rue Jean Dumas - 61440 Messei, sous la présidence de Yves GOASDOUE, Président de Flers Agglo.

Outre le Président, étaient invités Mesdames et Messieurs :

Vice-Présidents : Michel DUMAINE (Messei), Vincent BEAUMONT (La Ferrière aux Etangs), Omar AYAD (Flers), Stéphan GRAVELAT (Les Monts d'Andaine), François BAILLE (Athis Val de Rouvre), Jacques FORTIS (Briouze), Anne GOUELIBO (La Lande Patry), Béatrice GUYOT (Landisacq), Laurent JUMELINE (Flers), Jérémy PREVOST (Flers), Gilles RABACHE (Caligny), Thierry RAUX (Saint Philbert sur Orne), Stéphane TERRIER (Saint Georges des Groseillers) et Sylvie THIEULENT (La Selle la Forge)

Conseillers titulaires : Annette HAMMELIN (Athis Val de Rouvre), Daniel BIGEON (Dompierre), Chantal CORVEE (Saint Georges des Groseillers), Alain LANGE, François BAILLE, Eliane DENIAUX et Kévin LEGEAY (Athis Val de Rouvre), Sylvain BOULANT (Aubusson), Jean-Louis PELLERIN (Banvou), Alexandra TERTRE (La Bazoque), Jean-Marie GAUDIN (Bellou en Houlme), Didier VIECELI (Berjou), Véronique NOEL (Briouze), Xavier DE SAINT POL (Cahan), Hervé BORDERIE (Cerisy Belle Etoile), Agnès MORICE (La Chapelle au Moine), Jean-Claude DORSY (La Chapelle Biche), Didier LANGLIN (Le Châtelier), Jacky LECOQ (La Coulonche), Gérard PIERRE (Durcet), Claude GASNIER (Echalou), Michel LEROYER, Sylvie ERRARD, Olivier BREUIL, Véronique CLEMENTE DA CONCEICAO, Guy MIDY, Christine GERVAIS et José COLLADO (La Ferté Macé), Gaëlle PIOLINE, Lori HELLOCO, Sophie RENAUDIN, Subay SAHIN, Angela PRESSE, Dominique ARMAND, Leïla HARDY, Thierry AUBIN, Annick ROBIN-MOITRY, Yvette LERICHOME, Bruno ASSELOT, Jean-François BRISSET, Tâm NGUYEN, Sylvie DUFOUR et Emmanuelle BERGOT (Flers), Bruno AUVRAY (Le Graïs), Michel LAMY (La Lande Patry), Didier DELAPORTE (La Lande Saint Siméon), Gérard BERNET (Landigou), Bernard MESENCE (Lonlay le Tesson), Jean-Marie DELANGE (Le Ménéil de Briouze), Jacky ALLEAU (Ménéil Hubert sur Orne), Régine POTTIER (Messei), Alain DELAUNAY (Montilly sur Noireau), Marilyne CORREYEUR (Les Monts d'Andaine), Jean-Luc LEPORTIER (Pointel), Jean-Claude GUILLEMIN (Saint André de Messei), Jean-Luc CHAMPIN (Saint Clair de Halouze), Frédéric LECHEVALIER et Chloé EUSTACHE (Saint Georges des Groseillers), Jean-Marie POTHE (Saint Paul), Michèle GUICHETEAU (Saint Pierre du Regard), Emmanuel LE SECQ (Sainte Honorine la Chardonne), Marc SIMON (Sainte Opportune) et Charlie LETETREL (Saires la Verrerie).

Conseillers suppléants : Bruno BOISSAIS (Aubusson), Didier MICHEL (Banvou), Sandrine DESTAIS (La Bazoque), Jacqueline ONFRAY (Bellou en Houlme), Bénédicte BON (Berjou), Isabelle BLAIS (Cahan), Laurence COTARD (Caligny), Sébastien AMOROS (Cerisy Belle Etoile), Jean-Jacques ALEXANDRE (La Chapelle au Moine), Marie-Christine LEDEUX (La Chapelle Biche), Thérèse SOUTIF (Le Châtelier), Stanislas BISSON (La Coulonche), Alain LESELLIER (Dompierre), Jean-Pierre GOSSELIN (Durcet), Bruno LANDEMORE (Echalou), Laurence LALES (La Ferrière aux Etangs), Jean-François COUPRIT (Le Graïs), Serge PARIS (La Lande Saint Siméon), Nathalie LIEFOOGHE (Landigou), Agathe PRIEUR (Landisacq), Patrice BIDAULT (Lonlay le Tesson), Gérard THOMAS (Le Ménéil de Briouze), Gilbert GUERIN (Ménéil Hubert sur Orne), Antoine GERARD (Montilly sur Noireau), Thibault GALLOT (Pointel), Dominique VEGEE (Saint André de Messei), Nathalie GUITTON (Saint Clair de Halouze), Stéphane JENVRIN (Saint Paul), Margaret BRAULT (Saint Philbert sur Orne), Sylvain VOISIN (Saint Pierre du Regard), Catherine LECHERPY (Sainte Honorine la Chardonne), Arnaud LEMANCEL (Sainte Opportune), Marc DENIS (Saires la Verrerie), Claude LEBEURRIER (La Selle la Forge).

Titulaire absent	Suppléant présent	Titulaire absent	Suppléant présent	Questions
Sylvain BOULANT Didier VIECELI	Bruno BOISSAIS Bénédicte BON	Alexandra TERTRE Jean-Marie DELANGE	Sandrine DESTAIS Gérard THOMAS	Ensemble de la séance

Tous présents, à l'exception de :

Procurations :	Mandant	Mandataire	Mandant	Mandataire	Questions
	Hervé BORDERIE Thierry AUBIN Dominique ARMAND Sophie RENAUDIN Marilyne CORREYEUR	Gilles RABACHE Jérémy PREVOST Yvette LERICHOME Subay SAHIN Stéphan GRAVELAT	Annette HAMMELIN Michel DUMAINE Tâm NGUYEN Emmanuelle BERGOT	Jacky ALLEAU Yves GOASDOUE Jean-François BRISSET Stéphane TERRIER	Ensemble de la séance

Excusé : Xavier DE SAINT POL

Absents : Angela PRESSE (2023-790 à 2023-792) ; Gérard PIERRE, Sylvie ERRARD, Guy MIDY, Christine GERVAIS, Lori HELLOCO, Sylvie DUFOUR et Véronique CLEMENTE DA CONCEICAO (ensemble de la séance)

EFFECTIF En exercice : 77 Quorum : 39	Question	Présents	Votants	Question	Présents	Votants
	2023-790 à 2023-792	59	68	2023-809	60	69
	2023-793 à 2023-796	60	69	2023-810	60	67
	2023-797	60	68	2023-811 à 2023-813	60	69
	2023-798	60	69	2023-814	60	67
	2023-799	60	67	2023-815 à 2023-819	60	69
	2023-800 et 2023-801	60	68	2023-820	60	64
	2023-802 à 2023-805	60	69	2023-521	60	69
	2023-806 à 2023-808	60	67			

Convocation effectuée le :	Séance ouverte à :	Secrétaire de séance :	Clôture effectuée à :	Liste des délibérations affichée le :	Date de mise en ligne sur le site internet
02.03.2023	19 H 33	Véronique NOËL	21 H 52	10.03.2023	13.03.2023

R A P P O R T

Présenté par

Yves GOASDOUE

Président

Flers Agglo		N°	Date	Question	
<u>ENSEMBLE 6</u> Commission Compétences non déléguées		14	23.02.2023	1	
<u>ENSEMBLE 6</u> Commission Finances		14	23.02.2023	30	
CONSEIL	Séance	16	09.03.2023	N° d'ordre	N° délibération
				31	2023-820

OBJET

PRÉVENTION – SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS – ANNÉE 2023

JC/DL/EA

Chers Collègues,

Plusieurs associations ont déposé des demandes de subventions dans le champ de la prévention de la délinquance, piloté par la Communauté d'Agglomération Flers Agglo.

Les projets déposés par les associations qui seront retenus au titre de subventions de la Communauté d'Agglomération Flers Agglo feront l'objet d'une convention d'objectif avec la Collectivité en vue de la mise en œuvre et du suivi de l'action financée par des fonds publics.

Il vous est proposé d'allouer aux associations œuvrant sur le champ de la prévention de la délinquance, les subventions indiquées dans le tableau (annexe 1) joint à la présente délibération.

Les subventions seront versées en deux fois, comme suit :

- 80 % à l'issue du vote du Conseil Communautaire
- le versement du solde s'effectuera au 4^{ème} trimestre 2023 sur présentation d'un bilan d'activité.

IL VOUS EST PROPOSE DE BIEN VOULOIR :

- 1 – ARRETER** la liste et le montant des subventions et contributions communautaires pour 2023, figurant en annexe de la présente délibération.
- 2 – PROCEDER** au versement des subventions aux associations et contributions selon les modalités définies ci-dessus.
- 3 – INSCRIRE** les montants des subventions et contributions en annexe de la présente délibération au budget primitif 2023.
- 4 – AUTORISER** Monsieur le Président à signer tous documents afférents.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ. Michel DUMAINE, ayant donné procuration à Yves GOASDOUE, Régine POTTIER, Angela PRESSE, Omar AYAD et Béatrice GUYOT ne prennent pas part au vote.

La Secrétaire de séance,

Véronique NOËL

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

061-200035814-20230309-2023-820-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 13/03/2023

Publication : 13/03/2023

Le Président,

Yves GOASDOUÉ

Le Président,

Yves GOASDOUE

Annexe

Demandes de subventions DIRECTION DES SERVICES AU PUBLIC 2023 Dossiers PROTECTION DES POPULATIONS - Fonctionnement

Porteurs de projet	Projets	Subvention FLERS AGGLO		
		Accordé 2022	Demandé 2023	Accordé 2023
AXE PREVENTION DE LA DELINQUANCE, ACCES AUX DROITS				
ACJM	Animer une antenne de justice à Flers	5 000,00 €	5 000,00 €	5 000,00 €
FONDATION NORMANDIE GÉNÉRATIONS	Dispositif de Médiation familiale au bénéfice des familles	2 000,00 €	2 000,00 €	2 000,00 €
A'DOM 61	Trio'mino - Espace de rencontre	2 500,00 €	3 000,00 €	2 500,00 €
CIDFF	Fonctionnement	21 900,00 €	22 900,00 €	21 900,00 €
CIDFF	Prise en charge de la santé mentale des victimes de violences au sein de leur couple	1 800,00 €	3 450,00 €	1 800,00 €
CDAD 61	Favoriser l'accès au droit, à la justice et aux modes alternatifs de règlement des litiges	1 000,00 €	1 000,00 €	1 000,00 €
TOTAL		34 200,00 €	37 350,00 €	34 200,00 €



TD/EA

Flers Agglo

Communauté d'agglomération

Date	Délibération	Nature	Folio n°
09.03.2023	2023-821	7.5	
REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE ET DES DECISIONS DU PRESIDENT			

SEANCE N° 16 DU 09 MARS 2023

32 questions, numérotées 2023-790 à 2023-821

DELIBERATION

EQUIPEMENT NUMERIQUE SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS ATTRIBUTIONS 2023

A la date indiquée ci-dessus, le Conseil Communautaire, convoqué dans les délais légaux, s'est réuni à la Salle Culturelle de la Varenne - Rue Jean Dumas - 61440 Messei, sous la présidence de Yves GOASDOUE, Président de Flers Agglo.

Outre le Président, étaient invités Mesdames et Messieurs :

Vice-Présidents : Michel DUMAINE (Messei), Vincent BEAUMONT (La Ferrière aux Etangs), Omar AYAD (Flers), Stéphan GRAVELAT (Les Monts d'Andaine), François BAILLE (Athis Val de Rouvre), Jacques FORTIS (Briouze), Anne GOUELIBO (La Lande Patry), Béatrice GUYOT (Landisacq), Laurent JUMELINE (Flers), Jérémy PREVOST (Flers), Gilles RABACHE (Caligny), Thierry RAUX (Saint Philbert sur Orne), Stéphane TERRIER (Saint Georges des Groseillers) et Sylvie THIEULENT (La Selle la Forge)

Conseillers titulaires : Annette HAMMELIN (Athis Val de Rouvre), Daniel BIGEON (Dompierre), Chantal CORVEE (Saint Georges des Groseillers), Alain LANGE, François BAILLE, Eliane DENIAUX et Kévin LEGEAY (Athis Val de Rouvre), Sylvain BOULANT (Aubusson), Jean-Louis PELLERIN (Banvou), Alexandra TERTRE (La Bazoque), Jean-Marie GAUDIN (Bellou en Houlme), Didier VIECELI (Berjou), Véronique NOEL (Briouze), Xavier DE SAINT POL (Cahan), Hervé BORDERIE (Cerisy Belle Etoile), Agnès MORICE (La Chapelle au Moine), Jean-Claude DORSY (La Chapelle Biche), Didier LANGLIN (Le Châtellier), Jacky LECOQ (La Coulonche), Gérard PIERRE (Durcet), Claude GASNIER (Echalou), Michel LEROYER, Sylvie ERRARD, Olivier BREUIL, Véronique CLEMENTE DA CONCEICAO, Guy MIDY, Christine GERVAIS et José COLLADO (La Ferté Macé), Gaëlle PIOLINE, Lori HELLOCO, Sophie RENAUDIN, Subay SAHIN, Angela PRESSE, Dominique ARMAND, Leïla HARDY, Thierry AUBIN, Annick ROBIN-MOITRY, Yvette LERICHOMME, Bruno ASSELOT, Jean-François BRISSET, Tâm NGUYEN, Sylvie DUFOUR et Emmanuelle BERGOT (Flers), Bruno AUVRAY (Le Graisi), Michel LAMY (La Lande Patry), Didier DELAPORTE (La Lande Saint Siméon), Gérard BERNET (Landigou), Bernard MESENGE (Lonlay le Tesson), Jean-Marie DELANGE (Le Ménéil de Briouze), Jacky ALLEAU (Ménéil Hubert sur Orne), Régine POTTIER (Messei), Alain DELAUNAY (Montilly sur Noireau), Marilyne CORREYEUR (Les Monts d'Andaine), Jean-Luc LEPORTIER (Pointel), Jean-Claude GUILLEMIN (Saint André de Messei), Jean-Luc CHAMPIN (Saint Clair de Halouze), Frédéric LECHEVALIER et Chloé EUSTACHE (Saint Georges des Groseillers), Jean-Marie POTHE (Saint Paul), Michèle GUICHETEAU (Saint Pierre du Regard), Emmanuel LE SECQ (Sainte Honorine la Chardonne), Marc SIMON (Sainte Opportune) et Charlie LETETREL (Saires la Verrerie).

Conseillers suppléants : Bruno BOISSAIS (Aubusson), Didier MICHEL (Banvou), Sandrine DESTAIS (La Bazoque), Jacqueline ONFRAY (Bellou en Houlme), Bénédicte BON (Berjou), Isabelle BLAIS (Cahan), Laurence COTARD (Caligny), Sébastien AMOROS (Cerisy Belle Etoile), Jean-Jacques ALEXANDRE (La Chapelle au Moine), Marie-Christine LEDEUX (La Chapelle Biche), Thérèse SOUTIF (Le Châtellier), Stanislas BISSON (La Coulonche), Alain LESELLIER (Dompierre), Jean-Pierre GOSSELIN (Durcet), Bruno LANDEMORE (Echalou), Laurence LALES (La Ferrière aux Etangs), Jean-François COUPRIT (Le Graisi), Serge PARIS (La Lande Saint Siméon), Nathalie LIEFOOGHE (Landigou), Agathe PRIEUR (Landisacq), Patrice BIDAULT (Lonlay le Tesson), Gérard THOMAS (Le Ménéil de Briouze), Gilbert GUERIN (Ménéil Hubert sur Orne), Antoine GERARD (Montilly sur Noireau), Thibault GALLOT (Pointel), Dominique VEGEE (Saint André de Messei), Nathalie GUITTON (Saint Clair de Halouze), Stéphane JENVRIN (Saint Paul), Margaret BRAULT (Saint Philbert sur Orne), Sylvain VOISIN (Saint Pierre du Regard), Catherine LECHERPY (Sainte Honorine la Chardonne), Arnaud LEMANCEL (Sainte Opportune), Marc DENIS (Saires la Verrerie), Claude LEBEURRIER (La Selle la Forge).

Titulaire absent	Suppléant présent	Titulaire absent	Suppléant présent	Questions
Sylvain BOULANT Didier VIECELI	Bruno BOISSAIS Bénédicte BON	Alexandra TERTRE Jean-Marie DELANGE	Sandrine DESTAIS Gérard THOMAS	Ensemble de la séance

Tous présents, à l'exception de :

Procurations :	Mandant	Mandataire	Mandant	Mandataire	Questions
	Hervé BORDERIE Thierry AUBIN Dominique ARMAND Sophie RENAUDIN Marilyne CORREYEUR	Gilles RABACHE Jérémy PREVOST Yvette LERICHOMME Subay SAHIN Stéphan GRAVELAT	Annette HAMMELIN Michel DUMAINE Tâm NGUYEN Emmanuelle BERGOT	Jacky ALLEAU Yves GOASDOUE Jean-François BRISSET Stéphane TERRIER	Ensemble de la séance

Excusé : Xavier DE SAINT POL

Absents : Angela PRESSE (2023-790 à 2023-792) ; Gérard PIERRE, Sylvie ERRARD, Guy MIDY, Christine GERVAIS, Lori HELLOCO, Sylvie DUFOUR et Véronique CLEMENTE DA CONCEICAO (ensemble de la séance)

EFFECTIF En exercice : 77 Quorum : 39	Question	Présents	Votants	Question	Présents	Votants
	2023-790 à 2023-792	59	68	2023-809	60	69
	2023-793 à 2023-796	60	69	2023-810	60	67
	2023-797	60	68	2023-811 à 2023-813	60	69
	2023-798	60	69	2023-814	60	67
	2023-799	60	67	2023-815 à 2023-819	60	69
	2023-800 et 2023-801	60	68	2023-820	60	64
	2023-802 à 2023-805	60	69	2023-521	60	69
	2023-806 à 2023-808	60	67			

Convocation effectuée le :	Séance ouverte à :	Secrétaire de séance :	Clôture effectuée à :	Liste des délibérations affichée le :	Date de mise en ligne sur le site internet
02.03.2023	19 H 33	Véronique NOËL	21 H 52	10.03.2023	13.03.2023

R A P P O R T

Présenté par
Chantal CORVEE
Conseillère
Communautaire
Déléguee

Flers Agglo		N°	Date	Question	
ENSEMBLE 6 Commission Compétences non déléguées		14	23.02.2023	2	
ENSEMBLE 6 Commission Finances		14	23.02.2023	31	
CONSEIL	Séance	16	09.03.2023	N° d'ordre	N° délibération
				32	2023-821

OBJET	ÉQUIPEMENT NUMÉRIQUE – SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS – ATTRIBUTIONS 2023
-------	--

YZ/JL/EA

Chers Collègues,

Les propositions de subvention aux associations, pour l'année 2023, ont fait l'objet d'une instruction par la Direction Attractivité du Territoire.

Pour les associations œuvrant sur le champ du **numérique**, les propositions se déclinent ainsi :

BÉNÉFICIAIRES	Attribué en 2020	Attribué en 2021	Attribué en 2022	Attribué 2023	Condition d'octroi
Équipement Public Numérique					
OXY - JEUNES	19.000 €	19.000 €	19.000 €	19.000 €	Convention d'objectifs
ALBATROS	11.000 €	11.000 €	11.000 €	11.000 €	Convention d'objectifs
TOTAL	30.000 €	30.000 €	30.000 €	30.000 €	

Ces subventions feront l'objet de deux versements comme suit :

- ✓ 2/3 du montant (avance déduite) à l'issue du vote du conseil communautaire,
- ✓ le solde au 4^{ème} trimestre 2023 sur présentation d'un bilan d'étape des actions soutenues.

Flers Agglo Communauté d'agglomération	Date	Délibération	Nature	Folio n°
	09.03.2023	2023-821	7.5	
	REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE ET DES DECISIONS DU PRESIDENT			

IL VOUS EST PROPOSE DE BIEN VOULOIR :

- 1 - ARRETER** la liste et le montant des subventions et contributions communautaires pour 2023 comme ci-dessus exposé.
- 2 - PROCÉDER** au versement des subventions aux associations et contributions selon les modalités définies ci-dessus.
- 3 - INSCRIRE** les montants des subventions et contributions exposés ci-dessus au budget primitif 2023.
- 4 - AUTORISER** Monsieur Le Président ou son représentant à signer les documents afférents.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ.

La Secrétaire de séance,

Le Président,

Véronique NOËL

Yves GOASDOUÉ

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

061-200035814-20230309-2023-821-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 13/03/2023

Publication : 13/03/2023